



HAL
open science

Maillages territoriaux, Démocratie et Election.

Hadrossek Christine, Myriam Baron, Claude Grasland, Nicolas Lambert,
Sophie de Ruffray, Christine Zanin

► **To cite this version:**

Hadrossek Christine, Myriam Baron, Claude Grasland, Nicolas Lambert, Sophie de Ruffray, et al. (Dir.). Maillages territoriaux, Démocratie et Election. : Recueil de Proceedings.. Hadrossek Christine, Myriam Baron, Claude Grasland, Nicolas Lambert, Sophie De Ruffray, et al. 2016. hal-01383180

HAL Id: hal-01383180

<https://hal.science/hal-01383180>

Submitted on 2 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maillages territoriaux, Démocratie et Élection

Recueil de proceedings

Monastir 2016

Colloque International
15-16 janvier

MAILLAGES
MAILLAGES?

ÉLECTIONS
ÉLECTIONS?

INÉGALITÉS
INÉGALITÉS?



Maillages territoriaux, Démocratie et Election

Recueil de proceedings

*Monastir 2016
Colloque International
15-16 janvier*

Edité par Hadrossek C., Baron M.,
Grasland C., Lambert N., de Ruffray S.,
Zanin C.

Imprimé par UMS RIATE CNRS 2414 et UMR
Géographie-cités CNRS 8504



Remerciements

Ce colloque, organisé conjointement par le laboratoire de recherche Syfacte, les UMR Idées et Géographie-cités, et l'UMS Riate a bénéficié du soutien du MAE via les programmes PHC-Utique CMCU n° 13GO401 et 14GO403 et du CNRS via le programme Pics 234 722

Depuis plus d'une douzaine d'années, les équipes de recherche Géographie-cités (Paris, France) et Syfacte (Sfax, Tunisie) ont engagé une collaboration scientifique et pédagogique dans les domaines de la géographie régionale, la cartographie et l'analyse spatiale. A travers des cotutelles de thèses, des programmes de recherche bilatéraux franco-tunisien (CMCU) et des participations communes à des projets européens sur l'aménagement du territoire (ESPO) et la place de l'Europe dans le Monde (7e PCRD), s'est constituée de fait une équipe de recherche internationale enrichie au fil du temps par le soutien de l'UMS RIATE (Paris) et de l'UMR IDEES (Rouen).

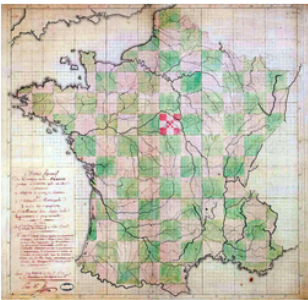
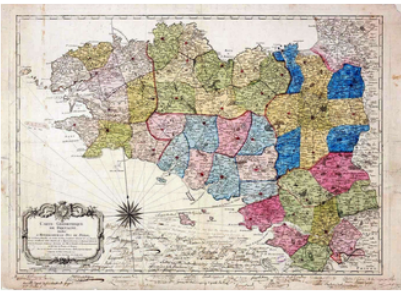




Présentation du Colloque

Les enjeux politiques des maillages territoriaux

Le compartimentage de l'espace est inhérent à tout pouvoir politique. Le gouvernement des hommes et l'administration des choses impliquent la subdivision des territoires étatiques en entités plus restreintes et la désignation, à l'intérieur de celles-ci, de mandataires chargés de représenter et de relayer une autorité supérieure. Gouverneurs, intendants, préfets, commissaires, magistrats incarnent cette délégation territoriale de pouvoir, qu'il leur revienne d'assurer l'encadrement, le contrôle et la surveillance de populations localisées, le maintien de l'ordre public, la neutralisation des forces séditeuses ou centrifuges, la perception de l'impôt ou l'arrêt de la justice. Le découpage territorial peut alors n'avoir qu'une simple finalité opérationnelle, celui de garantir aux autorités centrales l'exécution de leurs directives et commandements.

De la maille abstraite à la maille concrète
 <p data-bbox="162 1510 529 1556">Proposition de découpage du 22 Décembre 1789 Source : http://revolution.1789.free.fr/</p>	 <p data-bbox="548 1501 976 1556">Proposition des députés bretons adoptée le 26 février 1790 Source : http://www.histoire-image.org/</p>

La réalisation d'un régime démocratique suppose d'assigner au maillage de l'espace des objectifs plus ambitieux et, en particulier, de permettre à chaque habitant de voir ses droits et devoirs respectés de façon équitable, ceci malgré la diversité de l'espace géographique à couvrir. Il s'agit là d'un enjeu politique essentiel qui se pose aussi bien aux vieilles démocraties qu'aux pays en transition. Ce colloque s'intéressera aussi bien aux réponses théoriques données à ce problème qu'aux diverses tentatives d'expérimentation entreprises pour découper l'espace des démocraties.

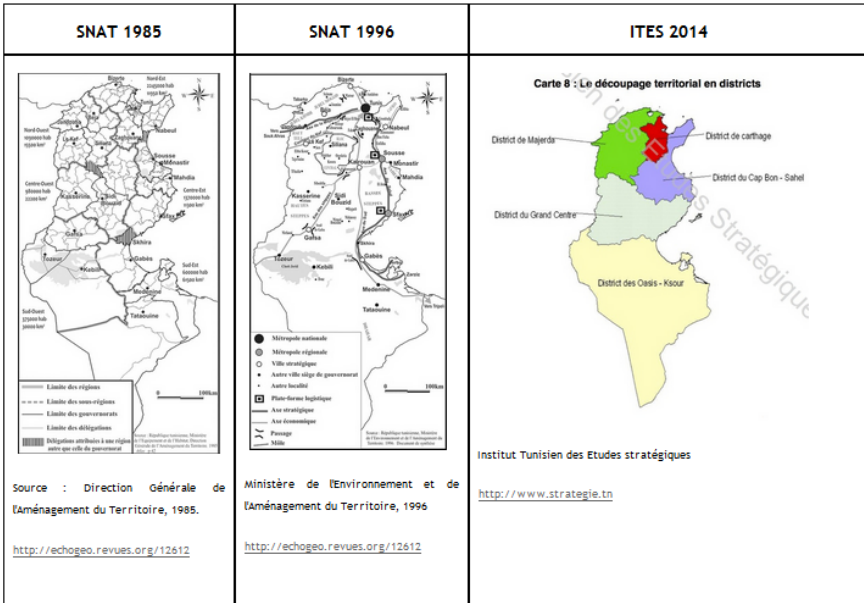
S'agit-il de réaliser l'égalité des citoyens par l'adoption d'un canevas uniforme ou un calibre territorial homogène ? Est-il, au contraire, plus judicieux d'adapter le maillage à l'hétérogénéité du terrain, en prévoyant des unités territoriales aux formes et aux étendues variables ? Et alors selon quel(s) critère(s) organiser une telle diversité ? Doit-on tenir compte des spécificités démographiques, culturelles, politiques ou économiques pour compartimenter l'espace ? Par ailleurs, quelle étendue les subdivisions territoriales peuvent-elle atteindre ? Doivent-elles demeurer restreintes, pour faciliter les échanges internes, ou, au contraire, mesurer une superficie suffisante afin d'atteindre une masse critique minimale ? Au-delà, selon quels critères justifier que l'on privilégie des mailles au contenu tantôt homogène, tantôt hétérogène ?

La réponse à ces questions dépend très largement des fonctions assignées à ces circonscriptions territoriales. Doivent-elles servir à des fins strictement électorales, pour mandater un représentant auprès d'une instance de niveau supérieur par exemple ? Ou correspondent-elles aux périmètres d'exercice d'un pouvoir quelconque, que celui-ci soit élu et désigné par une autorité centrale ? Servent-elles à organiser un partage fonctionnel du pouvoir politique entre plusieurs niveaux de légitimité ? Dans cette hypothèse, les entités d'échelon inférieur constituent-elles les éléments émanant du découpage d'un État démocratique unitaire ou de l'association fédérale d'unités préexistantes ? La forme des provinces, régions, gouvernorats, districts ou comtés composant le territoire d'un État peut-elle être la même selon le type de démocratie auquel on a affaire : monarchies

constitutionnelles, républiques unitaires ou décentralisées, républiques fédérales ou confédérales ? Un même État démocratique peut-il tolérer, sur son sol, différents régimes juridiques en fonction des régions ou reconnaître des statuts spéciaux à certains territoires ?

Démocratie et réforme territoriale

Ce colloque s'intéressera, en outre, aux processus et aux procédures susceptibles de conduire à la constitution ou à la réforme de découpages territoriaux. Pour être conformes à l'esprit de la démocratie, ceux-ci doivent-ils être décidés par des comités d'experts, au nom de la technicité d'une telle question et du besoin de peser rationnellement tous les enjeux, ou est-il préférable de les soumettre à l'examen populaire, par référendum ou par un vote devant le Parlement ? Toute réforme des cadres territoriaux doit-elle forcément donner lieu à un débat démocratique ? Existe-t-il des circonstances plus favorables que d'autres à la réussite d'une réforme territoriale ? Les situations de transition politique offrent-elles plus d'opportunités que les moments de stabilité pour surmonter les blocages que toute remise en cause des avantages acquis tend à générer ? Peut-on modifier les fonctions politiques d'entités territoriales données sans mener en parallèle une réflexion sur l'opportunité de réviser ou non leur périmètre ? Des transferts de compétences d'un niveau de décision à l'autre peuvent-ils s'effectuer en faveur de n'importe quel type de circonscriptions ? Ou est-il nécessaire que celles-ci soient identifiables, reconnues et acceptées au préalable par les populations ? Existe-t-il des maillages plus propices que d'autres à l'appropriation citoyenne, à la participation électorale et à l'expression de la diversité des opinions par exemple ? À quelles conditions les mobilisations et les revendications populaires en faveur d'un redécoupage ou d'une redéfinition des pouvoirs dévolus aux autorités locales peuvent-elles être reconnues comme légitimes ? Quelle reconnaissance les sentiments d'appartenance régionale et les espaces vécus par les populations méritent-ils de recevoir ?



Enfin, ce colloque portera une attention particulière aux capacités des territoires de la démocratie à s'adapter aux grandes transformations du Monde contemporain. En particulier, comment les États démocratiques réagissent-ils face à l'essor des mobilités internationales et quels dispositifs de maillage mettent-ils en œuvre pour permettre la participation démocratique des citoyens établis hors de leur territoire ? Quels modes d'organisation territoriale les grandes institutions intergouvernementales d'inspiration démocratique sont-elles susceptibles d'adopter ? Ceux-ci correspondent-ils à une simple transposition, à l'échelle internationale, des modèles mis en œuvre à l'intérieur des États ? L'espace des institutions intergouvernementales peut-il s'apparenter à celui d'une société démocratique d'États et, le cas échéant, à quelles conditions ? Par ailleurs, l'affirmation de normes prescriptives à l'échelle internationale, comme l'injonction néolibérale à la compétitivité ou celles en faveur du développement durable, ne conduit-elle pas les collectivités territoriales à jouer, bien souvent, le simple rôle de courroies de transmission et, ce faisant, à limiter l'étendue des politiques possibles aux échelles locales et régionales, au risque de frustrer parfois certaines aspirations populaires ? Dans ce contexte, la décentralisation, souvent présentée comme un moyen de favoriser

le rapprochement entre élus et citoyens et une meilleure prise en compte de la pluralité, peut-elle vraiment servir de remède à la défiance et au désenchantement démocratiques ? Le renforcement des compétences dévolues aux autorités locales et la multiplication des centres de décision ne participent-ils pas plutôt à une dilution du pouvoir politique, empêchant toute pratique absolue de la souveraineté ? Une telle limitation, fondée sur la parcellisation spatiale du pouvoir et sur l'intégration des territoires dans un régime d'interdépendance généralisée, ne suppose-t-elle pas le développement de coopérations interterritoriales souples et adaptatives, rendant caduque toute notion d'optimum territorial ?

En prenant appui sur les questionnements précédents, les communications proposées portent également sur :

- la présentation et la discussion de théories et de doctrines portant sur les enjeux démocratiques posés par le maillage de l'espace ;
- la présentation de projets ou d'opérations de découpages mises en œuvre dans différents contextes où la démocratie est en jeu ;
- les formes de perception sociale et de mobilisation politique auxquelles les découpages territoriaux, locaux ou régionaux, sont susceptibles de donner lieu.



Programme du Colloque

Vendredi 15 janvier 2016

8h30-9h30 **Ouverture officielle du colloque**

9h30-10h30 **Séance plénière**

Conférenciers : BRAS J.-P., *Université de Rouen* ; BELHEDI A., *Université de Tunis*

Modérateurs : BENNASR A., *Université de Sfax* ; GRASLAND C., *Université Paris Diderot*

Pause-café

11h00-12h30 **Thématique Maillage : études de cas**

Présidence : BOUBAKRI H., *Université de Sousse*

ACHOURI W., *L'évolution du maillage administratif du centre ouest tunisien.*

DHIEB M., BELAREM M., *Le découpage administratif tunisien : entre enjeux politique et administratif et représentation citoyenne.*

SALLEMI R., TALEB M., *Territoires sensibles en eau trouble : la gouvernance des îles inoccupées en Tunisie entre la préemption du pouvoir central et les aspirations locales.*

Repas du midi

14h00-16h00 **Thématique Elections : présentations de résultats**
Présidence : BACHMAN V., *Université Goethe de Frankfurt am Main*

BENNASR A. BUSSI M., GRASLAND C., NASR M., De RUFFRAY S.,
TAHER Y., ZANIN C., *Une analyse multiscalaire de la participation
électorale en France et en Tunisie : intérêts et limites d'une
approche comparative.*

VAN HAMME G., GANA A., BEN REBAH M., *Refonte du paysage
politique et continuités socio-territoriales entre les élections
législatives de 2011 et 2014.*

VANDERMOTTEN C., *Structurations nationales versus structurations
régionales dans l'espace électoral européen.*

VIGNERON D., *L'appropriation citoyenne de la décentralisation au
Mali.*

Pause-café

16h30-18h00 **Thématique Inégalités Territoriales : Prospectives**
Présidence : DHIEB M., *King Abdulaziz University of Djeddah*

BRENNETOT A., *Vers un régionalisme néolibéral ? La nouvelle carte
des régions françaises.*

LABIADH I., *Décentralisation et renforcement du pouvoir local : la
Tunisie à l'épreuve des réformes institutionnelles.*

SAADAOUI K., *Délégations frontalières entre marges et
appartenances. Le cas de Jebeniana (Tunisie).*

Fin des sessions de la journée

19h00 **Cocktail, Exposition des posters**

20h30 **Repas de Gala**

Samedi 16 janvier 2016

8h30-10h30 **Thématique Election : Méthodes, Théories**

Présidence : DJELOULLI Y., *Université du Mans*

BONNET E., *Le découpage des districts électoraux aux États-Unis : vers une continuité des mobilisations politiques ?*

SOURNA LOUMTOUANG E., OBAME A.-H, *Maillages territoriaux et replis identitaires : enjeux et déclinaisons de l'identité ethno-régionale sur la scène politique camerounaise.*

SIGANKWE T., *Découpages des circonscriptions électorales au Cameroun post-monolithique : un projet hégémonique du pouvoir ?*

ZNETI H., NASR M., YENGUI T., LAMBERT N., *Conception et mise en œuvre d'un SIG électoral : application aux élections tunisiennes.*

Pause-café

11h00-12h30 **Thématique Inégalités territoriales : rétrospectives**

Présidence : BRENNETOT A., *Université de Rouen*

BARON M., FROUILLOU L., *Maillages et inégalités multi-territoriales. Des universités françaises aux universités franciliennes.*

BOULINEAU E., *La régionalisation en Bulgarie : Un bilan 25 ans après la chute du Rideau de Fer.*

REBHI A., *Réhabilitation urbaine et disparités socio-spatiales : l'exemple du quartier Menchia à Kairouan.*

Repas du midi

14h00-16h00 **Thématique Maillage : niveaux nationaux**

Présidence : BOULINEAU E., *ENS Lyon*

GRASLAND C., DE RUFFRAY S., M. BARON, *Réforme régionale et dynamiques du système migratoire : application au cas de la France et de la Tunisie.*

LANGAR A., *Le football en Tunisie : enjeux politiques et maillages.*

OBAME A.-H., *Action publique territoriale, entre légitimité démocratique et décentralisation partisane : le cas des Communes non grata au Cameroun et au Gabon.*

ZANIN C., *Maillage, cartographie et aménagement du territoire : entre réflexion territoriale et pouvoir.*

Pause-café

16h30 **Séance plénière**

Conférenciers : HADDY M., *INAU de Rabat* ; VANDERMOTTEN C., *Université Libre de Bruxelles* ; VERDEIL E., *LATTS – ENPC Paris*

Modératrices : GANA A., *IRMC Tunis* ; DE RUFFRAY S., *Université de Rouen.*

18h30 **Conclusions**

BUSSI M., *Université de Rouen*



Résumés des communications



Thématique Maillage



L'ÉVOLUTION DU MAILLAGE ADMINISTRATIF DU CENTRE OUEST TUNISIEN

Walid ACHOURI

LR Syfacte, Université de Sfax - UMR 6266 IDEES Université de Rouen

Contact : bassouma.1709@live.com

Mots clefs : maillage ; toponymes ; centre ouest tunisien ; organisation tribale.

Introduction

Dès l'indépendance de la Tunisie en 1956, l'effort du premier gouvernement Tunisien a été orienté vers le domaine politique en donnant la priorité à la construction de l'Etat national. Différentes mesures ont été prises pour *détruire l'organisation tribale* jugée incompatible avec l'idée d'Etat –Nation. Parmi ces mesures on note la suppression du découpage à base tribale, l'instauration d'un nouveau découpage administratif centralisé et la suppression des toponymes tribaux. Cette réorganisation a touché tout le territoire imposant une nouvelle identité nationale (Signoles, 1985 ; Belhedi, 1989 ; Ben Rebah M., 2008). Le Centre Ouest Tunisien, région périphérique, foyer de la révolution, a connu depuis l'indépendance la mutation d'une « société pastorale à une société paysanne » qui s'est accompagnée d'une évolution progressive du maillage administratif. Cette région est caractérisée par une forte structure tribale où l'autorité et la légitimité du pouvoir de l'Etat ont été en permanence contestées par la population. Suite à la chute du régime de Ben Ali en 2011, et dans un contexte révolutionnaire et d'affaiblissement temporaire de l'Etat, des affrontements à caractère tribal ont eu lieu dans le Centre Ouest. La question sur l'identité ressurgit. On peut se

demander dans quelle mesure le maillage territorial constitue un outil pour niveler l'identité tribale et instaurer une nouvelle identité nationale.

1. L'instauration d'un nouveau maillage administratif

1.1 Du maillage territorial à la base tribale ...

Durant la période précoloniale et coloniale, le découpage de l'espace en Tunisie est constitué en fonction du nombre de tribus. Chaque fraction de l'espace est désignée par le nom d'une tribu ou d'une fraction tribale (cf. Figure1).



Figure 1 : Découpage de l'espace au cours de la période précoloniale

Source : Ganiage J., 1969

A la veille de l'indépendance trois grandes tribus semi nomades, connues pour leur mode de vie fondé sur la transhumance, peuplent le Centre Ouest Tunisien : la tribu Majeur, les Frechichs et les Hmammass. Les tribus ne sont pas dotées de limites territoriales fixes, elles représentent plutôt des centres entourés de marges floues. Les limites entre ces tribus sont donc mouvantes selon la conjoncture et résultent des rapports de force entre elles. Le territoire occupé par chaque tribu s'arrête où commence celui d'une autre tribu, généralement son terrain de parcours. La levée d'impôts exige le découpage de chaque tribu en plusieurs caïdats et des dizaines de cheikhats relevant de l'autorité centrale. Chaque caïdat était gouverné par un caïd suppléé par un certain nombre de cheikhs. Le caïd, nommé par le Bey, était un « seigneur dans sa circonscription » puisqu'il jouissait des « prérogatives avouées ou inavouées illimitées » (Signoles, 1985). Il s'occupait de la perception des impôts, du maintien de l'ordre et disposait d'attributions judiciaires. Le cheikh, chefs d'une fraction tribale proposé par les notables locaux, collecte les impôts. Ce maillage territorial est donc à base tribale, conçu pour assurer le prélèvement fiscal.

Le protectorat a gardé cette structure tribale qui a été complétée par une structure coloniale, qui détient l'essentiel des pouvoirs à travers les contrôles civils. Le contrôleur civil est un haut fonctionnaire métropolitain nommé par le pouvoir colonial et rattaché directement à la Résidence Générale. Ses attributions sont surtout d'ordre sécuritaire : il contrôle les caïds, les cheikhs et tout ce qui se passe dans sa circonscription. Avec l'indépendance, les contrôleurs civils ont ainsi fait place à des gouverneurs, dont les prérogatives sont assez semblables.

La Tunisie indépendante a donc hérité d'un maillage à base tribale, considéré par les leaders du mouvement national comme un « obstacle à l'unité nationale » (discours d'H. Bourguiba, 1957). Cette organisation horizontale d'espaces tribaux juxtaposés a été remplacée, dès l'indépendance, par une organisation verticale d'espaces administratifs hiérarchisés et emboîtés. L'Etat national, guidé par une logique politique, cherche à homogénéiser et gommer les particularités tribales.

1.2 ... vers un maillage politico-administratif dicté par des impératifs politiques

Le décret du 21 juin 1956, intitulé « organisation administrative du royaume » représente la base législative du nouveau découpage. Ce décret a organisé le territoire national en trois niveaux hiérarchisés et emboîtés : 14 gouvernorats régionaux, 97 délégations et 743 secteurs. Les caïdats ont été supprimés au profit de délégations et les contrôles civils sont devenus des gouvernorats avec l'adoption d'un nouveau découpage (cf. Figure 2).



Auteur: Walid Achouri, 2015

Figure 2 : Gouvernorats en 1956

La nouvelle organisation territoriale est centralisée et repose sur trois niveaux emboîtés à savoir : le gouvernorat, la délégation et

l'imadat. A cette hiérarchie territoriale correspond une hiérarchie des agents : gouverneur, délégué, omda.

Le Gouvernorat constitue la plus grande division administrative du territoire national fixée par le décret du 21 juin 1956 et définie comme une « *unité territoriale dirigée par le conseil régional* ». Ce conseil, présidé par le gouverneur et dont les membres sont nommés, est chargé de « *gérer dans chaque gouvernorat les intérêts régionaux et administrer les zones non érigées en communes* ». Le gouverneur est, dans le gouvernorat, le garant du maintien de l'ordre et veille à l'exécution des lois et des décisions gouvernementales. Chaque gouvernorat est divisé en plusieurs délégations. A la tête de chaque délégation on trouve un délégué nommé par le ministre de l'intérieur et placé sous la tutelle du gouverneur. L'attribution de poste était souvent une mesure de récompense pour les militants du parti au pouvoir. Le délégué, sous l'autorité du gouverneur et dans les limites du territoire de la délégation, est chargé de la coordination et du contrôle des services locaux relevant de l'administration civile de l'Etat et préside le conseil local de développement. Chaque délégation est érigée en commune et divisée en plusieurs imadats ou secteurs, c'est le niveau inférieur de cette hiérarchie administrative. Dans l'imadat, l'autorité est exercée par un Omda, anciennement appelé cheikh. L'omda, ou chef de secteur, est nommé par le ministre de l'intérieur et est recruté « au sein du parti pour servir le parti » (Tekkari, 1981). L'omda est également un agent d'information qui connaît le mieux la population de sa localité. Certaines administrations exigent, de la part des usagers, des attestations délivrées par l'omda : *attestation de pauvreté*, certificat de résidence... Placé sous l'autorité du délégué, l'omda doit informer l'administration et informer les administrés. Il a aussi une fonction de *police administrative et judiciaire*. Ces réformes ont entraîné le changement des noms des lieux. Le pouvoir central supprime les toponymes tribaux pour instaurer une nouvelle appartenance.

2. La volonté de changement par les toponymes

Le dépouillement de différents textes officiels (lois, décrets, arrêtés), promulgués par le ministère de l'intérieur et publiés par la suite dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (J.O.R.T), nous

permet d'identifier les noms des lieux qui ont été supprimés. La suppression s'inscrit dans le cadre de la destruction de l'assise tribale et l'instauration d'une nouvelle identité. Dans les années qui ont suivi l'indépendance, 27 noms de lieux de notre zone d'étude ont été supprimés. La suppression des noms portant un nom de Arch « Ouled » est le plus fréquent (64% de l'ensemble ; cf. Tableau 1).

Noms supprimés	Nombre	%
A connotation tribale	21	64.7
de Saints	4	23.5
Mal sonnante	1	5.8
Historiques	1	5.8
Total	27	100

Tableau 1 : Motifs de suppression des noms

Source: J.O.R.T Elaboration Personnelle

La suppression des noms portant un nom de « Saint » ou de marabout représente le 2^{ème} cas des noms supprimés. A titre d'exemple, à Jilma, le cheikhat d' « Ouled Sidi Tili » est rebaptisé imadat Hmaïma. Cette suppression constitue un aspect de détribalisation des secteurs et peut être interprétée comme un processus dans le projet de construction d'un Etat national moderne. Ce projet, selon le « Combattant Suprême », cherche un « attachement de l'homme à la portion de terre où il vit plutôt que de tenir à la communauté des ancêtres ». L'appartenance des hommes à un même ancêtre doit laisser la place à une nouvelle appartenance et les liens des hommes doivent se référer à la nation. La liste des nouveaux noms montre que l'histoire nationale fournit une grille importante de dénomination. Le pouvoir central cherche à rendre hommage aux personnalités qui ont consacré leurs efforts à la lutte anticoloniale (cf. Tableau 2).

Pour rendre un hommage posthume aux frères Ali et Taher Haffouz, militants nationalistes assassinés en 1954, le cheikhat de Sidi Khelif, prend un nouveau nom : Ouled Haffouz. De même, suite à l'assassinat de Houcine Bouzaine, militant du Néo-Destour en 1956, le secteur de Ksar Lahmer, après promotion au rang de délégation, prend le nom de *Menzel Bouzaine*. Ce recours à l'histoire dans la nomination des noms des lieux reflète

l'importance accordée au patrimoine national. Le pouvoir national a aussi banni le vocabulaire tribal du langage officiel : le terme tribu a disparu des textes officiels. Les termes employés par les hommes de tribu eux-mêmes, « *arch* », ne sont jamais repris dans le langage administratif qui désigne un nouveau terme : collectivité. De même, le pouvoir central a changé la dénomination du cheikh en omda. Les réformes administratives se poursuivent et le maillage administratif n'a cessé de s'affiner pour aboutir, en 1974, à la création du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Références des nouveaux noms	Nombre	%
Historiques	14	53.5
Géographiques	2	11.7
Tribales	1	5.8
Références	10	30.8
Total	27	100

Tableau 2 : Références des nouveaux noms

Source : Journal Officiel de la République Tunisienne, 1956

3. Le regroupement de différentes fractions tribales et la création du gouvernorat de Sidi Bouzid

Le remodelage administratif de 1974 a donné naissance à cinq nouveaux gouvernorats. Sidi Bouzid, gouvernorat du Centre Ouest créée suite à ce nouveau découpage, est formé par des délégations détachées des gouvernorats de Gafsa, de Kairouan, de Kasserine et de Sfax (cf. Figure 3). Ce nouveau gouvernorat n'est pas assimilé au territoire d'une seule tribu mais il regroupe différentes fractions tribales rivales dans un seul espace administratif. Ce regroupement fournit au pouvoir central la possibilité de mieux affirmer son autorité, de renforcer l'encadrement administratif et de briser la structure tribale (Ben Jalloul, 2013). Le groupe tribal dominant est celui de Hmamma, attaché à la fraction tribale d'Ouled Sidi M'hadeb regroupée dans

la délégation de Mazzouna, qui fut retirée au gouvernorat du Sfax. En 1975, on a ajouté Ouled Sidi Khelif, fraction de la tribu Zlass, détachée du gouvernorat de Kairouan ; « Ouled Asker », fraction des Frachich concentrée dans la délégation d'Essabala, et un groupe tribal du Majeur du gouvernorat du Kasserine.



Figure 3 : Délégations rattachées au gouvernorat de Sidi Bouzid
Auteur : Walid Achouri, 2012

En 1974, le gouvernorat de Sidi Bouzid était formé de cinq délégations à savoir Sidi Bouzid, Mèknassy, Regueb, Ben Aoun, El Mazouna. Par la suite, le territoire du gouvernorat s'est agrandi et s'est affiné progressivement. Ce processus relève de l'application du principe de visibilité (Maurel, 1984) : à savoir renforcer la surveillance et le contrôle de la population tribale. Le pouvoir central cherche « une pénétration plus serrée dans la population pour que rien de ses préoccupations quotidiennes n'échappe à l'attention vigilante du représentant de l'Etat et du parti » (Bourguiba, 1969). Pour cela, l'imadat est de plus en plus morcelé.

Le nombre de ces subdivisions est ainsi passé de 37 en 1974 à 112 en 2010. 96% des imadats du gouvernorat de Sidi Bouzid ont une taille démographique inférieure à 5 000 habitants. Ces différentes interventions n'ont pas fait disparaître l'esprit tribal, réactivé lors de la révolution.

4. Survivances de l'identité tribale

La référence tribale reste fréquente et les individus du Centre Ouest continuent à se désigner et à désigner les autres suivant leurs fractions d'origine. De nombreuses personnes des villes de la région ont une connaissance presque parfaite de ses appartenances tribales. De même, plusieurs secteurs portent jusqu'à maintenant des noms qui se réfèrent à l'ancêtre fondateur reflétant ainsi la persistance de l'identité tribale. Cette identité est réactivée lors des élections et même entretenue par le pouvoir central. Lors des « élections » des membres des conseils municipaux, seules les listes du parti au pouvoir (RCD) sont présentées aux élections. Ce parti applique des quotas de représentations tribales au sein des conseils municipaux, tout en consacrant la domination de grandes fractions. Cette représentation communale à base tribale tenait grâce au « trucage » d'élections. De même, la ville de Sidi Bouzid présente une organisation urbaine très particulière : une juxtaposition des quartiers bien individualisés selon l'appartenance tribale qui portaient le nom des sous-fractions. Cette organisation reflète la persistance de sentiment d'appartenance à la même fraction tribale.

Conclusion

Le Centre Ouest a connu une évolution dans l'organisation administrative. A une organisation tribale a succédé, dès 1956, une organisation politico-administrative centralisée et hiérarchisée en trois niveaux : un gouvernorat, des délégations et, à la base de cette structure pyramidale, des imadats (secteurs). Les exigences politiques expliquent cette évolution. L'Etat national moderne a réussi à forger l'identité nationale en nivelant l'identité tribale (Belhedi, 2006). Mais cette identité tribale est parfois réactivée

surtout au moment des élections. Cette structure administrative pyramidale exprime le souci de centralisation qui va se calquer et exploiter les structures partisans du parti au pouvoir. A chaque maillon de l'administration du territoire on dresse un organe du parti. Les comités de coordination à l'échelle des gouvernorats, les comités de circonscription à l'échelle des délégations, et les cellules territoriales à l'échelle des secteurs.

Références bibliographiques

ATTIA H. (1977), *Les Hautes Steppes tunisiennes : de la société pastorale ... à la société paysanne...*, Thèse de Doctorat d'Etat, Géographie, Université Paris VII, 724p.

BADUEL P.-R. (1985), La production de l'espace national au Maghreb in *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, CNRS, p.3 - 47.

BELHEDI A. (1989), *Espace et société en Tunisie, Développement, organisation et aménagement de l'espace en Tunisie*, Thèse d'Etat, F.S.H.S, Tunis I, 3 volumes (295p., 305p. et 252p.).

BELHEDI A. (2006), Territoire, appartenance et identification : réflexion à partir du cas tunisien, *Espace géographique*, n° 4, tome 35, p. 310-316.

BEN JALLOUL M. (2013), Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie), *les Cahiers d'EMAM*, 22, (mise en ligne novembre 2013, <https://emam.revues.org/531> consulté le 05/12/13).

BEN REBAH M. (2008), *Cartographie et investigations territoriale : le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien*, Thèse nouveau régime, Université Paris Diderot (Paris VII) et Université de Tunis, 317p.

MAUREL M.-CL. (1984), Pour une géopolitique du territoire. L'étude du maillage politico- administratif, *Hérodote*, n° 33-34, p. 222-229.

SIGNOLES P. (1985), *L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région*, Thèse de Doctorat d'Etat, 2 tomes (549 p. et 517 p.).



LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF TUNISIEN : ENTRE ENJEUX POLITIQUE ET ADMINISTRATIF ET REPRESENTATION CITOYENNE

Mohsen DHIEB

GEOMAGE, Univ. de Sfax, ATCIG, King Abd. Univ., Jeddah

Mongi BELAREM

ATCIG, King Abd. Univ., Jeddah

Contact : mohsendhieb2003@yahoo.fr

Mots clefs : Tunisie ; découpage administratif ; enjeux politiques ; perception citoyenne ; réalité géographique.

Introduction

Il existe toujours un décalage entre découpage territorial de fait et perceptions citoyennes, et ce, selon les différents niveaux d'administration et de maillage (Dhieb, 2000). D'un côté, les acteurs du découpage, politiciens, aménageurs et autres administrateurs territoriaux, ont une vision du territoire dictée par des intérêts de gouvernance et d'administration du territoire ; de l'autre, les citoyens ont un « comportement spatial » qui prouve qu'ils ne sont point neutres par rapport à la question territoriale, bien que rarement associés à sa mise en œuvre. Bien souvent, les enjeux sont divergents comme le montre l'analyse profonde du déclenchement de la récente Révolution tunisienne, qui a bien posé la question de l'équité territoriale, sans la résoudre toutefois (Gana et al., 2012).

Pourtant, cette question n'est pas récente en Tunisie. Selon les époques et les circonstances, les représentations du territoire par

les citoyens des régions délaissées ont revêtu des formes différentes de résistance et procédaient de raisons identitaires diverses. Les réactions ont quelquefois été violentes, comme ce fut le cas lors de la récente Révolution Tunisienne, en réaction à des décennies de politique de centralisation, de littoralisation et de métropolisation du territoire tunisien, initiée par le régime colonial et reproduite par la Tunisie indépendante. Les principaux foyers de résurrection et d'émeute ont d'ailleurs été les régions intérieures de la Tunisie profonde (Sidi Bouzid, Tèla, El Gasrine...) et quelquefois les quartiers déshérités des grandes villes tunisiennes. Nous dresserons une vue synoptique de l'évolution des rapports de l'homme avec son territoire en essayant de dévoiler les stratégies des « administrateurs » du territoire et la perception des administrés. Le découpage territorial a une relation certaine avec la question de la répartition des richesses et du pouvoir.

1. La vision territoriale des décideurs : des reproductions renouvelées

Il est difficile de retracer un historique complet du maillage administratif de la Tunisie et de le faire débiter à une date précise. Durant la période précoloniale, les mailles administratives n'étaient pas bien délimitées : elles reflétaient l'organisation tribale des principales confédérations ethniques dans l'espace et le rapport de force du moment entre les autorités et la population administrée. En dehors des principaux centres urbains, la campagne et les espaces de parcours étaient appropriés et partagés selon le pouvoir et la notoriété des principales tribus en place. Toute transgression aux règles en usage occasionnait heurts et conflits. Il a été démontré que c'est souvent l'autorité locale déclinée selon les niveaux de « arch », « quabila », et « firgua » qui tranchait les conflits (Dhieb, 2000).

Ce sont les mêmes limites tribales qui ont été utilisées plus tard pour dessiner les contours des différentes unités administratives coloniales et beylicales : contrôles civils d'un côté, et « caïdats » de l'autre. La perception citoyenne était transmise par les chefs de communautés tribales. Les anciens « caïdats », approximativement ancêtres des actuels gouvernorats, correspondent grossièrement aux territoires des « arch » ; les « quabila » (littéralement tribus aux

« khalifalik », précurseurs des actuelles délégations et les « firgua » plus ou moins aux « cheikhat », les secteurs.

La stratégie de l'autorité coloniale était de s'appuyer sur les chefs locaux, censés pourtant représenter les membres de leur tribu, pour exercer sa mainmise sur le territoire qui en relevait (DHIEB, 2000). Selon LAMINE, le découpage était plus ou moins conforme à la densité de peuplement comme en atteste la plus grande densité de chefs-lieux de contrôle civil dans la « Tunisie utile », soit le Tell, le Cap Bon et le Sahel (1981). Dans le Centre et le Sud, le territoire tunisien était plus perçu en termes de sécurité et de contrôle territorial ; la moitié sud du pays correspondait d'ailleurs à des territoires militaires (Lamine, 1981).

Les remodelages d'après l'indépendance dénotent en apparence une marque de changement et une volonté de briser l'ordre tribal établi. En réalité le nouveau maillage a repris à peu de choses près la trame coloniale au niveau scalaire supérieur, favorisant certaines régions comme le Grand Tunis et le Sahel ; mais c'est aux échelons inférieurs qu'il y eu affinement de la trame. Ce fait ne traduisait pas forcément une plus intense occupation humaine et une plus grande urbanisation, mais plus un souci d'accorder un plus large pouvoir local. D'ailleurs, les investissements étatiques de la Tunisie indépendante n'avaient point été proportionnels au poids réel des gouvernorats ou des communes.

Le changement d'appellation des unités territoriales, les gouvernorats, délégations et imadas (ou secteurs) est une autre marque de changement qui a caractérisé la période bourguibienne. Autre marque de la stratégie des acteurs : la diminution en nombre et l'augmentation en superficie des unités administratives en Tunisie tellienne, contre une tendance au quadrillage dans le Centre et le Sud du pays. C'est une volonté de mainmise et de rééquilibrage, pour un meilleur accès de toutes les franges de la population aux services prodigués par le chef-lieu, avec une tendance à combler les vides et à mieux quadriller le territoire.

Les nouvelles localités érigées en chef-lieu de gouvernorat, profitent plus du fait d'une meilleure situation géographique ou d'un pouvoir local prégnant que par leur poids et leur attraction réels (Zaghouan à la place du Fahs, Silyèna à la place de Makthar), avec au final quelques aberrations comme El Mehdiyya et Benzart, qui n'ont pas de mainmise totale sur une partie de leur arrière-pays, alors qu'El Mestir était moins peuplée, à l'époque, que Ksar Hlel ou El Moknine (Dhieb, 2000).

A un échelon plus bas, les situations de compromis et d'anachronisme sont encore plus nombreuses. Certaines avaient été relevées déjà dans le SNAT de 1985 : Bouficha, Es Skhira, et Rouhia sont excentrées par rapport à leur chef-lieu parce que rattachées historiquement, culturellement ou naturellement à d'autres aires. On faisait peu de cas de démarche démocratique. Autre prétexte présenté dans les différentes réformes territoriales : le souci de stratégie sécuritaire a prévalu par rapport à la vision politique de « creuset national », multipliant les partitions des régions frontalières, souvent « frondeuses » à souhait, surtout lors des situations de crises et de révoltes. Gafsa par exemple a été scindé en trois gouvernorats entre 1956 et 1994. D'ailleurs, durant cette période, le nombre des gouvernorats est passé de 13 à 18 puis à 21 et ensuite à 23 puis actuellement à 24 ; celui des délégations est passé de 136 en 1975 à 186 en 1984 et à 254 en 1994 et à 264 aujourd'hui (Ben Rebah, 2008). Mais ce sont les communes, centres névralgiques du pays, qui ont vu leur nombre augmenter sensiblement pour atteindre 264 aujourd'hui : le milieu « officiellement » urbain ou urbanisé prend le pas sur le milieu rural. Tous ces signes dévoilent une volonté de quadrillage et de contrôle politique total du territoire.

Ainsi, tous les découpages ont plus reproduit ou ajusté les situations précédentes que démontré une volonté d'impliquer les citoyens dans la vision territoriale. Comment ces différentes réformes ont-elles été perçues par les différentes couches de la population ? De quelle façon le Tunisien prend-il conscience du fait administratif ?

2. Territoires réels et territoires perçus : rapprocher le citoyen du pouvoir ou le pouvoir du citoyen ?

Le degré d'identification du citoyen à un territoire ou à un milieu bien délimité a été saisi lors d'une recherche précédente à travers la production de cartes mentales par des étudiants géographes révélant des degrés différents de perception territoires (Dhieb, 2000). Les cartes mentales dessinées à main levée et reproduisant le degré de connaissance territoriale du Tunisien, ont confirmé certaines des hypothèses :

- Les unités territoriales exerçant un pouvoir politique ou économique (Sahel, Nord-est, région de Tounis) sont mieux perçues et délimitées ;
- Leur taille perçue est exagérée, confirmant que les espaces les plus proches des centres de pouvoir sont généralement les plus connues et les plus exagérées ;
- L'effet des médias, contrôlés d'ailleurs par le pouvoir en place, est visible dans la reconstitution de l'espace réel ; les portions les plus véhiculées, les plus pratiquées et les plus médiatisées de l'espace sont en général les mieux mémorisées et, par conséquent, les mieux reproduites, (Belhedi, 1989).
- Il existe un « temps de latence » entre l'institution d'une réforme territoriale et son assimilation par les populations, surtout quand elle va à l'encontre des aspirations citoyennes. La perception des réformes du découpage administratif est intériorisée plus ou moins lentement.

Ces hypothèses sur la représentation du territoire national corroborent en partie pareilles découvertes relevées (Lamine, 1981). Les gouvernorats littoraux du District de Tounis et Nêbil et les gouvernorats du Sahel semblent donc mieux perçus. On observe donc une meilleure perception des espaces littoraux. En revanche, les écarts dans la reproduction de la réalité augmentent au niveau des espaces intérieurs. L'effet des mass-médias et des territoires au pouvoir semblent agir dans la perception (Bord, 1999). Ce sont par conséquent les gouvernorats centraux et, à un moindre degré, ceux occidentaux ayant une limite frontalière avec l'Algérie qui s'écartent le plus de la réalité géographique.

3. Une nouvelle grille de découpage territorial post révolutionnaire ?

Est-il besoin d'instaurer un nouveau découpage territorial post-révolutionnaire rapprochant les citoyens du pouvoir ? En tous les cas, le futur maillage de la Tunisie ne pourrait faire table rase de l'héritage du passé. Déjà, certaines options ont déjà été bien inscrites dans l'espace et intériorisées. D'autre part, les questions conjoncturelles urgentes comme la question économique et la question sécuritaire ne sauraient être occultées sous couvert de souci de démocratisation.

Tout au plus, à l'échelle macroéconomique, on ne pourrait qu'émettre quelques grands principes :

- les clivages intérieur/littoral devraient être remplacés par une régionalisation « latitudinale », intégrant les gouvernorats de l'intérieur à leurs voisins littoraux selon chaque tranche de latitude.
- Tenir compte des différentes propositions émises lors de la préparation des anciens plans directeurs d'aménagement, national et régionaux dont l'appartenance controversée de délégations comme Enfidha, Er Rouhia, Es Skhira.
- Assouplir davantage le découpage aux niveaux scalaires inférieurs, en concordance avec l'accroissement du nombre des secteurs et de leurs configurations détaillées et d'augmentation de la participation citoyenne.
- Le découpage territorial est un processus ; les prochaines élections municipales seraient une date extrêmement importante pour rapprocher les citoyens des centres de pouvoir. La question n'est pas seulement technique : elle revêt un caractère éminemment politique et économique.
- Autre question extrêmement importante : la question de la toponymie et notamment de l'appellation géographique en français, en adoptant le concept d'« exonymes » : Kasserine serait prononcé et écrit El Gasrine, Bizerte sera Benzart, et El Mestir sera désormais El Mestir (Dhieub, 2011). Les changements d'appellation ne sont pas seulement des changements de forme mais bien des changements de fond.
- Reste aussi la question des découpages opérés par les différents secteurs économiques, les représentations politiques et notamment les circonscriptions électorales, ainsi que les

représentations régionales ou organismes ou établissements. Il convient que cette vision controversée ne soit pas discordante par rapport aux différents découpages aux différents niveaux scalaires (cf. Figure 1).

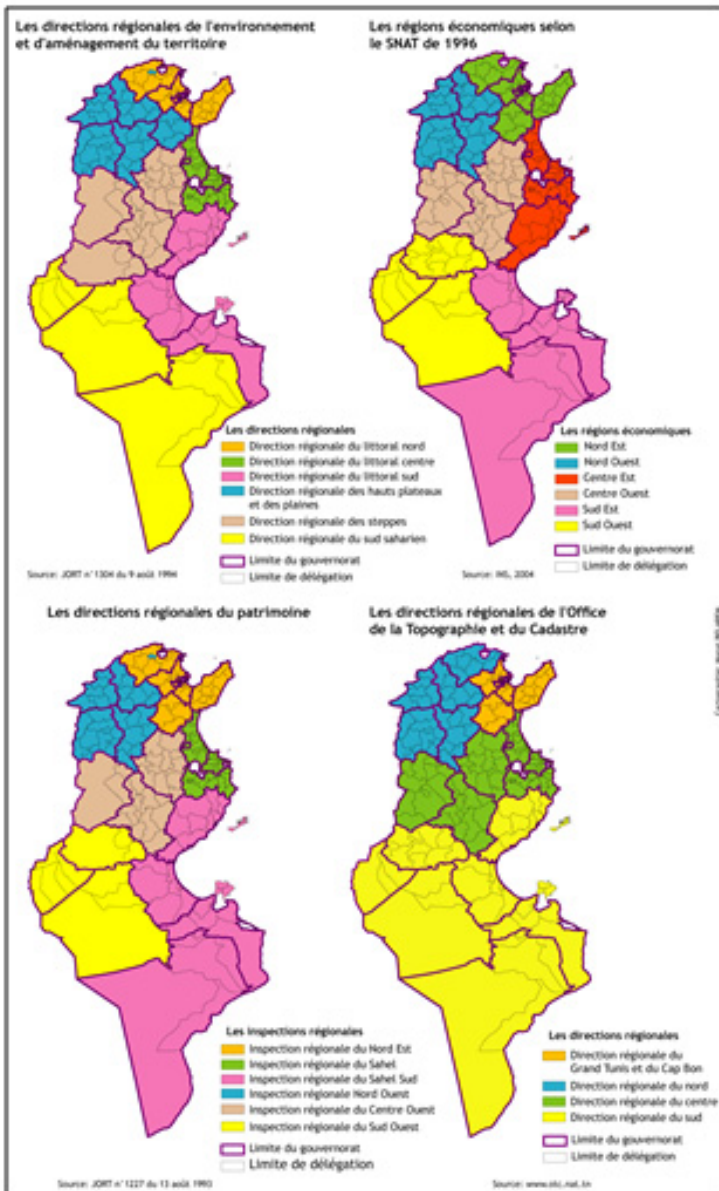


Figure 1 : De multiples découpages administratifs définis par les acteurs

La première expérience électorale tunisienne a eu lieu en 2011 lors de l'organisation des élections pour la nouvelle Assemblée Nationale Constituante. Le nombre de circonscriptions était de 27, couvrant 264 délégations. Le découpage est sensiblement celui des gouvernorats sauf pour Tunis et Sfax, avec 2 circonscriptions au lieu d'une, outre une circonscription réservée à l'étranger. Ce qui dénote un plus grand souci de proportionnalité de l'effectif des populations et de rapprochement des centres, les sièges de circonscriptions de la périphérie (Belarem, 2014).

Mais les risques de déviation et de récupération sont bien réels : Il convient d'y penser et de contrecarrer. Il n'est pas exclu que les habitants des secteurs les plus déshérités soient manipulés par les discours et les propagandes politiques leur promettant monts et merveilles (Gana *et al.*, 2012). L'argent aura certainement son poids au niveau du remodelage territorial. De plus, c'est au niveau de la répartition des sièges électoraux qu'il existe des biais et le jeu des listes peut favoriser certaines formations politiques aux dépens d'autres (cf. Figures 2 et 3).

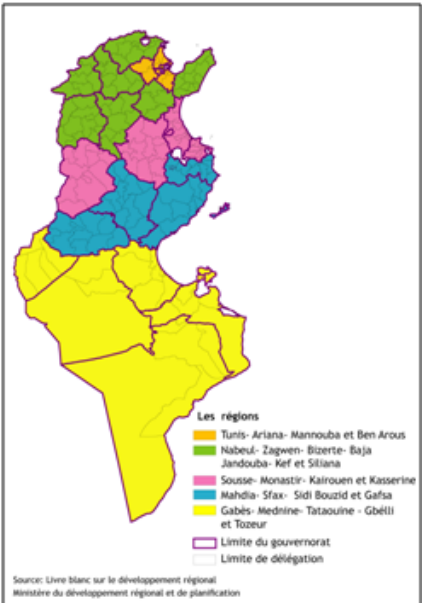


Figure 2 : Découpage administratif proposé par le Ministère de Développement Régional et de Planification en 2012

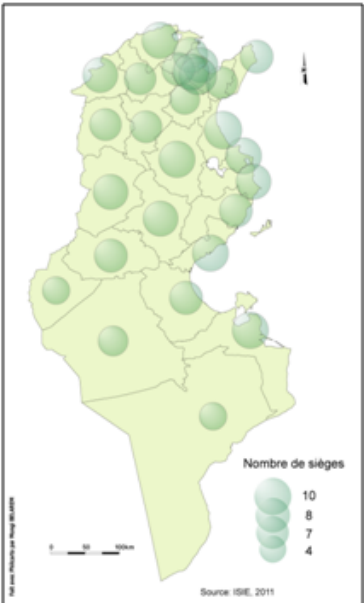


Figure 3 : Découpage électoral tunisien et sièges électoraux en 2011

Conclusion

Le territoire tunisien, dans sa globalité comme dans sa structure interne et selon ses différents échelons, a subi, tout au long de son histoire, diverses partitions territoriales traduisant des enjeux divergents. Les fréquents changements effectués par souci de contrôle territorial n'ont pas toujours été intériorisés par les populations concernées, que ce soit dans l'espace ou à travers le temps.

L'évolution récente de la société tunisienne n'a pas fait totalement disparaître quelques survivances de la conception tribale du territoire, souvent à connotation péjorative ; elle les a supplantées par d'autres formes « modernes » comme le sentiment d'appartenance régionale ou urbaine l'adoption d'un certain parler (résurgence du gue bédouin dans les mass-médias) ou le support exagéré d'une équipe sportive.

La Révolution Tunisienne peut-elle contrebalancer la reproduction du maillage colonial centralisé et celui de la première République ? Rien n'est aussi sûr. Pour le moment, les différents gouvernements, qui se sont succédés à la tête du pays, n'ont point procédé à la recomposition du territoire tant attendue par les citoyens, préoccupés par des soucis sécuritaires et économiques.

Probablement et avec le temps, de nouveaux paramètres pourraient atténuer l'importance du fait régional et augmenter la participation citoyenne : l'intensification de l'utilisation des TIC et les NTIC. De futures recherches pourraient montrer à quel point on peut s'abstraire du carcan du découpage. La grille territoriale ne serait plus aux contours réels bien délimités et bien marqués mais constituée par des espaces qui s'interpénètrent et aux contours flous et mouvants (Ben Mohamed et Dhieb, 2012). Entretemps, nous proposons un nouveau découpage régional tenant compte de l'ensemble recommandations précédentes.

Références bibliographiques

BELAREM M. (2014), Apport de la géomatique dans l'analyse électorale ; cas des élections tunisiennes, *Colloque international l'information géographique et le mode changeant*, ATCIG /SYFACTE /CERES, Sfax 19 et 20 juin.

BELHEDI A. (1989), Le découpage administratif de la Tunisie, *Revue marocaine de géographie*, vol. 13, n.3.

BEN MOHAMED H. et DHIEB M. (2012), Evolution de la densité téléphonique et disparités spatiales en Tunisie, *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 42, p. 55-91.

BEN REBAH M. (2008), Cartographie dynamique et investigation territoriale ; le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien, *Thèse de doctorat en cotutelle – Université de Tunis – Université de Paris Diderot - Paris 7*.

BORD J. P. (1999), Les cartes dans le monde arabe comme représentations des pouvoirs latents, *Correspondances*, n° 58, p. 3-10.

DHIEB M. (2000), Formation-déformation de l'espace administratif Tunisien, *Actes du Colloque Connaissance et pratiques des milieux et territoires*, FSHS de Tunis, Mars 2000.

DHIEB M. (2011), Towards a geographical database of names in Tunisia: the case of the map sheet of Sfax NW #107, in *Toponyms in Cartography, Proceedings of the Toponymic Sessions at the 25th International Cartographic Conference*.

GANA A. *et al.* (2012), Géographie électorale et disparités socio-territoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie, *L'Espace Politique*, n° 3. (<https://espacepolitique.revues.org/2486>, consulté le 06/12/15).

LAMINE R. (1981), La perception de l'espace par les étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Tunis, *Géographie et Développement*, revue de l'Association des Géographes Tunisiens, deuxième année, n° 3, p. 33-63.



REFORME REGIONALE ET DYNAMIQUE DU SYSTEME MIGRATOIRE – APPLICATION AU CAS DE LA FRANCE ET DE LA TUNISIE

Claude GRASLAND

Université Paris Diderot, UMR CNRS 8504 Géographie-cités

Sophie de RUFFRAY

Université de Rouen, UMR CNRS 6266 IDEES

Myriam BARON

Université Paris Est Créteil, EA 3482 LAB'URBA

Contact : claude.grasland@parisgeo.cnrs.fr

Mots clefs : migration ; région ; interaction spatiale ; effet de barrière ; France ; Tunisie.

Introduction

De nombreux travaux de recherche ont montré l'existence de fortes perturbations des échanges migratoires intérieurs dans les pays présentant de forts clivages territoriaux internes. Que ces clivages se manifestent sur le plan politique (limites intérieures d'un état fédéral), historique (frontières fossiles) ou sociologique (divisions linguistiques), ils se traduisent le plus souvent par une réduction notable du pouvoir explicatif des modèles d'interaction spatiale fondées sur le simple jeu de la répartition de la population et des distances entre les unités territoriales. Toutes choses égales quant à la population des lieux de départ et d'arrivée, les migrations dépendent souvent autant – si ce n'est plus – du fait d'appartenir ou non à la même zone (politique, historique, linguistique) que du fait d'être proche ou éloigné (en kilomètres, temps, coûts). Une modélisation appropriée (D'Aubigny *et al.*,

2000 ; Grasland, 1998) permet d'évaluer simultanément les effets de proximité spatiale et territoriale et de suivre l'évolution au fil du temps des processus d'intégration ou de désintégration qui affectent les pays traversés par ces clivages à l'instar du Cameroun (Bopda *et al.*, 2000), de la Belgique (Grimmeau, 1992) ou de l'ex-Tchécoslovaquie (Cattan *et al.*, 1994).

Or, s'il est classique de mesurer l'effet de clivages géopolitiques ou culturels majeurs pour en suivre l'évolution, il semble tout aussi intéressant d'appliquer des procédures similaires à des pays ne connaissant pas de divisions internes marquées. L'idée alors n'est pas de confirmer l'effet d'une rupture territoriale extraordinaire mais plutôt d'évaluer l'effet des divisions ordinaires que constituent les régions administratives. Ces régions correspondent-elles à des migrations préférentielles, toutes choses égales quant à la distance ? Existe-t-il des régions plus cohérentes que d'autres ? Peut-on imaginer des re-découpages régionaux allant dans le sens d'une meilleure adéquation aux comportements migratoires des habitants ?

La France et la Tunisie constituent deux exemples intéressants pour une analyse de ce type dans la mesure où il s'agit de pays relativement unitaires, dirigés par des Etats fortement centralisés et possédant des régions capitales dominantes. Dans l'un et l'autre cas, on part historiquement d'une division en unités territoriales assez petites (*départements* français, *gouvernorats* tunisiens) qui correspond à une première phase de fonctionnement très centralisée. La mise en place des régions (dans les années 1970-80 en France, depuis la révolution de 2011 en Tunisie) constitue dans les deux cas un enjeu important suscitant débats (Brennetot et de Ruffray, 2014 ; Bennisr *et al.*, 2015). Nous proposons d'y contribuer modestement en montrant l'apport des modèles d'interaction spatiale à l'analyse des choix opérés en matière de découpage régional. Dans le prolongement des réflexions sur les enjeux des projets de régionalisation à partir d'un modèle de simulation des migrations nettes de population induites par les inégalités de développement régional (Bennisr *et al.*, 2015), l'objectif est de montrer l'intérêt à la fois théorique mais aussi opérationnel d'une modélisation des préférences régionales.

1. Modélisation des préférences régionales brutes

1.1 Définition du modèle de préférence régionale brute

Nous proposons d'appeler *préférence régionale brute* le rapport entre la probabilité de choisir un département de sa région plutôt qu'un département d'une autre région, toutes choses égales quant aux nombres de départs et d'arrivées de chacun des départements mais sans prendre en compte les effets de distance. En d'autres termes, on prend comme référence un modèle où les migrants qui quittent un département tirent au hasard une destination en tenant uniquement compte du nombre d'opportunités au lieu d'arrivée mais sans se soucier de l'éloignement par rapport au lieu d'origine. Soit un modèle du type :

$$F_{ij} = a_i \cdot O_i \cdot b_j \cdot D_j \cdot \beta(\text{REG}_{ij})$$

avec F_{ij} : flux du département i vers le département j

O_i : somme des départs en i

D_j : somme des départs en j

a_i, b_j : paramètres assurant la conservation de la somme des départs et arrivées

REG_{ij} : localisation des départements i et j dans la même région

β : paramètre de préférence pour sa propre région par rapport aux autres régions.

1.2 Applications aux cas de la France et de la Tunisie

En France, le modèle donne un bon ajustement (80,2% de déviance expliqué) et met en évidence un effet de préférence régionale brut très élevé ($\beta = 10.3$). Ce résultat tient évidemment au nombre relativement élevé de régions (22 pour 96 départements)¹ qui conduit à réunir de petits groupes de départements voisins a priori plus susceptibles d'avoir des préférences réciproques que des ensembles plus importants. Mais le résultat s'explique aussi par l'ancienneté des régions au moment où se produisent les migrations. La désagrégation de l'indice de

¹ Le modèle est appliquée au découpage en 22 régions métropolitaines en vigueur jusqu'en décembre 2015.

préférence régionale par département montre que presque tous les départements ont de très forts niveaux de préférence pour leur région, les valeurs les plus faibles étant observées le long de la côte méditerranéenne et dans les marges de la région capitale (cf. Figure 1-gauche).

En Tunisie, le modèle donne un ajustement également significatif mais nettement moins élevé ($\beta = 2.8$). Ce résultat ne s'explique pas par le nombre moins élevé de régions puisqu'il y a également moins de départements et le ratio est comparable à celui de la France (6 régions pour 24 gouvernorats). L'explication tient surtout au fait que les 6 régions tunisiennes sont des outils de planification administrative mis en place à l'époque de Bourguiba mais qui n'ont jamais eu une réalité politique, que ce soit sous la forme d'élection ou même simplement de désignation d'un préfet par le pouvoir central. Sous Ben Ali, ces régions ne sont même plus des cadres d'aménagement du territoire. Il est donc logique que les préférences régionales soient faibles et la simulation montre plutôt ce que serait leur cohérence future au cas où elles deviennent des régions politiques (cf. Figure 1-droite).

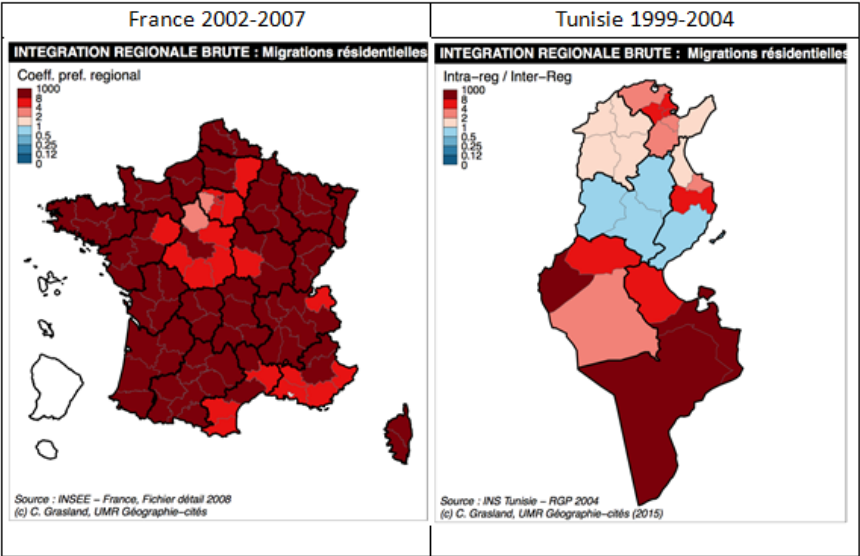


Figure 1 : Préférences régionales brutes des migrants en France (2002-2007) et en Tunisie (1999-2004)

La désagrégation de l'indice de préférence régionale par gouvernorat montre que les deux régions Sud-Est et Sud-Ouest bénéficieraient d'emblée d'une assez forte cohésion, évidemment liée à leurs situations périphériques. A un moindre degré, les deux régions Nord-Est et Nord-Ouest seraient également à peu près cohérentes. Mais il y aurait un véritable problème dans la partie centrale du pays où on note un effet de préférence négatif pour les gouvernorats de Sfax, Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine. L'analyse suggère un redécoupage des régions conduisant à retirer Sfax du Centre-Est pour le rattacher au Centre-Ouest tandis que le gouvernorat de Kasserine suivrait le chemin inverse. On aboutirait alors à un découpage nettement plus cohérent.

2. Modélisation des préférences régionales nettes

2.1 Définition du modèle de préférence régionale nette

Nous proposons d'appeler *préférence régionale nette* le rapport entre la probabilité de choisir un département de sa région plutôt qu'un département d'une autre région, toutes choses égales quant aux nombres de départs et d'arrivées de chacun des départements mais également toutes choses égales quant à l'effet dissuasif de la distance. En d'autres termes, on prend comme référence un modèle où les migrants, qui quittent un département, comparent des destinations équivalentes en termes d'opportunités mais aussi de proximités. La préférence régionale nette implique donc une manifestation d'intérêt pour sa propre région qui dépasse la simple accessibilité mais traduit davantage une préférence réfléchie. Soit un modèle du type :

$$F_{ij} = \alpha_i \cdot O_i \cdot b_j \cdot D_j \cdot D_{ij}^{-\alpha} \cdot \beta^{(REG_{ij})}$$

Même notations que précédemment

avec D_{ij} : Distance entre les départements i et j

α : paramètre de friction de la distance selon un modèle puissance (Pareto)

2.2 Applications aux cas de la France et de la Tunisie

En Tunisie, l'ajout de la distance améliore nettement le pouvoir explicatif du modèle ($r^2=87.7\%$) mais l'effet de la distance (-1.17) conduit à réduire et même à inverser le coefficient de préférence régionale, qui devient un effet de barrière (0.71). Les départements d'une même région ont en réalité moins de relations entre eux qu'avec ceux des autres régions, toutes choses égales quant à la distance et aux masses démographiques de départ et d'arrivée. Le découpage en 6 régions apparaît donc en contradiction avec les comportements migratoires, sauf peut-être dans les deux régions du Sud et dans une partie de la région Centre-Est (cf. Figure 2-droite).

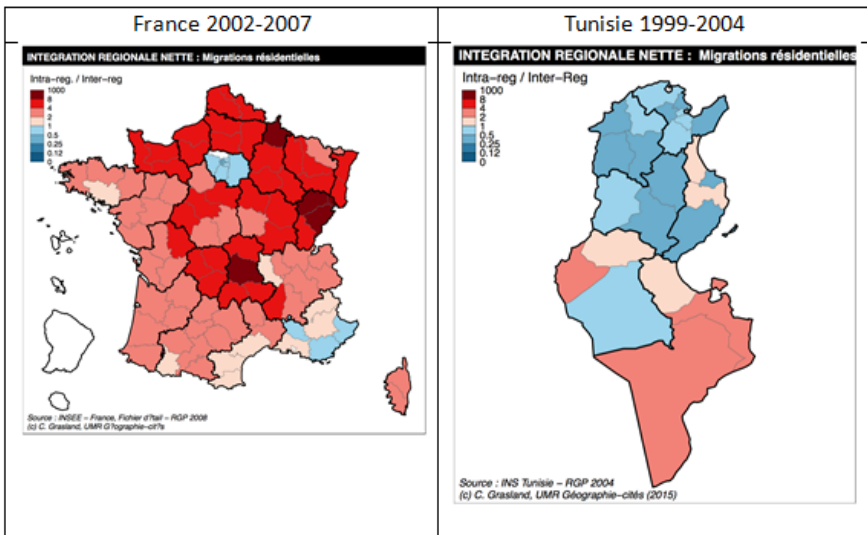


Figure 2 : Préférences régionales nettes des migrants en France et en Tunisie

En France, l'ajout de la distance augmente également le pouvoir explicatif du modèle ($r^2= 88.2\%$) et l'effet de la distance y apparaît légèrement plus faible qu'en Tunisie (-0.88). L'effet de préférence régional est réduit mais demeure globalement positif (2.6). A distance et opportunités égales, on a tout de même deux à trois fois plus de chances de choisir un département de sa région plutôt qu'un département d'une autre région. Mais il existe de fortes variations régionales (cf. Figure 2- gauche). On remarque en

particulier que les coefficients de préférence régionale sont négatifs en Ile de France et dans les départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur, caractérisés par des relations préférentielles à longue distance non prévues par le modèle gravitaire. D'une manière générale, les coefficients d'intégration sont plus faibles dans le sud et l'ouest de la France qui est la partie du pays ayant connu les soldes migratoires les plus positifs.

Conclusion

Ces résultats exploratoires qui seront précisés au moment du colloque montrent l'intérêt d'une analyse des effets sur les migrations des maillages territoriaux « ordinaires » (Grasland, 1998). Les préférences régionales peuvent être utilisées non plus comme un outil d'analyse de ruptures géopolitiques mais comme un outil d'aménagement du territoire permettant de repérer les espaces plus ou moins intégrés à leur région d'appartenance et ainsi de prévoir ou anticiper des recompositions possibles.

Références bibliographiques

D'AUBIGNY G., CALZADA C., GRASLAND C., ROBERT D., VIHO G., VINCENT J.M. (2000), Approche poissonnienne des modèles d'interaction spatiale, *Cybergeo : Revue Européenne de Géographie*, n°126, 12 p. <https://cybergeo.revues.org/4357> (consulté le 29 novembre 2015).

BOPDA A., GRASLAND C., POULAIN M. (2000), Evaluation comparative de l'influence des limites linguistiques sur les comportements migratoires : applications aux cas de la Belgique, du Cameroun et de la Tchécoslovaquie, in *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question, Actes du colloque de l'AIDELF Les frontières en question*, La Rochelle, 1998, AIDELF, 20 p.

CATTAN N., GRASLAND C. (1994), Migrations et effets de barrière en Tchécoslovaquie (1960-1989), in Rey V. (dir.), *La Tchécoslovaquie en 1992 : transition, fragmentation, recomposition*, Presses de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, coll. Sociétés, Espaces, Temps, p. 97-120.

GRASLAND C. (1998), *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux* (soutenue le 7 Fév. 1998), Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 1-Sorbonne, 372 p + 4 annexes.

GRASLAND C. (2009), Spatial Analysis of Social Facts, in Bavaud F., Mager C. (dir.), *Handbook of Theoretical and Quantitative Geography*, Lausanne, FGSE, p. 117-174.

GRIMMEAU J.P. (1992), Les migrations et la frontière linguistique en Belgique, *Espace Population Sociétés*, vol. 10, n°2, p. 253-258. http://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1992_num_10_2_1530

VANDERMOTTEN C. (2007), La crise de l'Etat belge, *Echogeo*, Sur le vif, 9 p. <https://echogeo.revues.org/2049> (consulté le 29/11/15)

VANDERMOTTEN C. (2011), Les configurations de l'espace économique et la crise politique en Belgique, *Echogeo*, n°15, mis en ligne le 15 avril 2011, 17 p. <https://echogeo.revues.org/12359> (consulté le 29/11/15)



LE FOOTBALL EN TUNISIE : ENJEUX POLITIQUES ET MAILLAGES

Ali LANGAR

LR SYFACTE, Université de Sfax - UMR CNRS 8504 Géographie Cités,
Université Paris Diderot

Contact : ali.sfax@yahoo.fr

Mots clefs : enjeux politiques ; football ; maillages administratifs ; maillages du football ; Tunisie.

Introduction

Depuis l'instauration du protectorat français en Tunisie, le pays a connu d'énormes changements économiques, politiques et même sociaux. Des nouvelles pratiques sont apparues, parmi lesquelles on trouve le football, sport inconnu des Tunisiens avant la colonisation. Le football est actuellement le sport le plus pratiqué en Tunisie. Ce sport est présent presque sur l'ensemble du territoire tunisien. Le nombre et la répartition des clubs de football varient néanmoins selon les régions et bien entendu selon le niveau de compétition.

Trois questions structurent notre communication. En premier lieu, on essaiera de montrer les liens entre le football et les événements politiques marquant en Tunisie. En deuxième lieu, on étudiera de manière croisée l'évolution du maillage administratif et celui du football pour mettre en évidence la manière dont ces limites ont pu se recouper ou diverger. Enfin, dans un troisième temps, on étudiera l'influence éventuelle du découpage des ligues régionales de football sur la présence des équipes dans les championnats nationaux, surtout celui de Division Nationale (D1).

1. Football et politique en Tunisie

Si le football a été introduit par les Français et si la première équipe de football, le Racing Club de Tunis (RCT), a été créé en 1906, il faut attendre les années 1910 pour que soient créés d'autres clubs à Tunis et à Bizerte pour organiser enfin une compétition officielle. Le football se diffuse ensuite dans l'ensemble du territoire tunisien (cf. Figure 1). Il faut ainsi attendre la fin de la première guerre mondiale pour que les Tunisiens musulmans puissent créer officiellement leurs propres équipes. De même, aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, on assiste à une augmentation remarquable du nombre de licenciés dans les clubs de football : 2 400 joueurs en 1945, 6 000 en 1946. L'école et le collège ont largement contribué à la diffusion de ce sport collectif au sein de la jeunesse. Parallèlement, le football a accompagné le mouvement politique, notamment lors de la lutte pour l'indépendance. Finalement, le football, introduit en Tunisie par les Français puis adopté par les populations locales, est devenu à la fin de la période coloniale une sorte d'outil de combat et de moyen pour la lutte vers l'indépendance du pays.

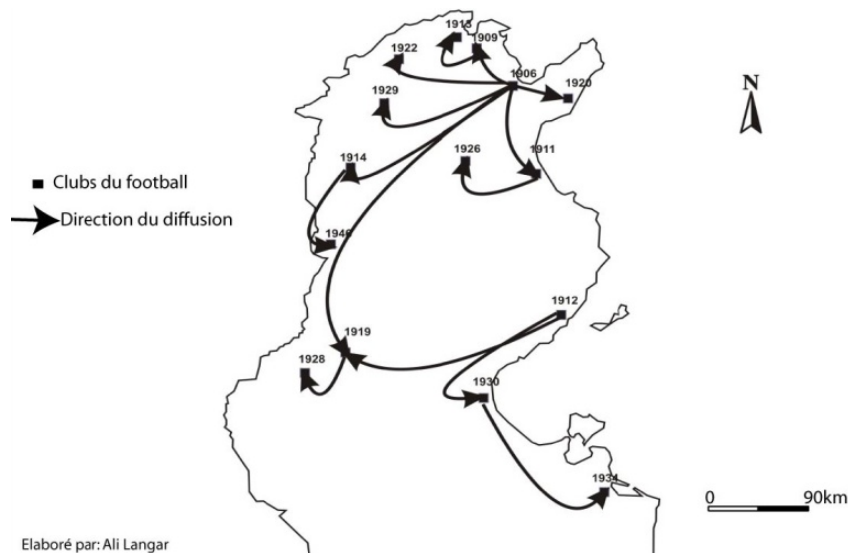


Figure 1 : Diffusion du Football en Tunisie avant l'Indépendance (1956)

Source : ZOUBEIDI, M., 2007

Après l'indépendance en 1956, L'Etat Bourguibien a décidé d'investir massivement dans les infrastructures sportives. C'est pourquoi la majorité des grands stades du pays sont construits durant les années 1960 : ce qui permet au pays d'organiser de grandes compétitions internationales comme la Coupe d'Afrique de Nations dès 1965. Avec le changement de président de la République en 1987 et l'arrivée de Ben Ali au pouvoir, on assiste à de grands changements économiques. La libéralisation de l'économie a eu des conséquences sur l'organisation des structures sportives, en particulier sur le football. Une partie des équipes devient en 1994 professionnelle avec la création de la Ligue Nationale de football professionnelle. Durant cette période, on constate que le président Ben Ali a utilisé le football pour servir ses intérêts notamment avant les élections présidentielles. Dans le même temps, les stades sont les seuls lieux d'expression et de contestations contre les dirigeants politiques, la famille du président et la police. Lors de la révolution de 2011 en Tunisie, les supporters de football ont participé aux événements. Le phénomène le plus marquant dans le football tunisien après la révolution était la présence de plusieurs politiciens à la tête des équipes de football professionnelle que ce soit lors des élections de 2011 et même pour celle de 2014.

De manière générale, l'histoire politique et celle du football en Tunisie sont étroitement liées. Dès son apparition, le football a été en permanence influencé par la situation politique du pays. Il a été utilisé différemment par les acteurs politiques selon les périodes. Pour les uns, le football a pu être une vitrine et un moyen d'action pour obtenir l'indépendance. Puis, de l'indépendance à la révolution, le football en tant que sport le plus populaire est devenu une vitrine politique incontournable pour les gens au pouvoir. Depuis 2011, il sert de tremplin pour accéder à des responsabilités politiques.

2. Territoires du football et territoires politiques

Après avoir souligné les multiples coïncidences entre l'histoire politique de la Tunisie et le développement du football, on fait l'hypothèse que les manières dont sont organisées les compétitions renvoient aux manières dont le territoire tunisien est perçu,

caractérisé. Et ceci d'autant plus qu'après l'indépendance et la création en 1957 de la Fédération Tunisienne de Football (FTF) pour gérer ce sport, on trouve presque dans chaque ville ou délégation une équipe. Cette augmentation du nombre de clubs du football a nécessité un découpage de l'espace tunisien en différentes ligues et championnats de différentes divisions pour gérer les compétitions. Ce maillage de l'espace tunisien par le football n'a pas tout le temps suivi le maillage administratif du pays. C'est pourquoi nous proposons de mettre en regard les évolutions du maillage administratif et celui du football. Après 1956, la structure administrative du territoire national n'a cessé d'évoluer, mais à des rythmes variables. Quelques épisodes ressortent bien comme si, à chaque temps fort de la vie politique et économique, correspondait une vague de modifications (Ben Rebah M., 2008). L'Etat tunisien a constamment essayé de couper avec l'organisation tribale du pays, en réaffirmant sans cesse une structuration centralisée du territoire national, s'appuyant sur trois niveaux emboîtés : les gouvernorats, les délégations et les secteurs. Depuis l'indépendance, ces différentes mailles ont été modifiées à plusieurs reprises (cf. Figure 2).



Source: Maher Ben Rebah, 2008

(c) A. Langar, LR Syfacte - UMR Géographie-cités

Figure 2 : Évolution des découpages des gouvernorats tunisiens depuis l'Indépendance (1956)

Si le Bureau de la Fédération Tunisienne de Football (FTF) dirige directement les championnats de Tunisie des Divisions Nationale et d'Honneur, les championnats des divisions inférieures sont, quant à eux, organisés par des ligues, dont le nombre a varié de 4 à 15 depuis l'indépendance. Le premier bureau de la FTF a ainsi délégué ses pouvoirs à quatre ligues : Centre, Medjerda, Nord et Sud-ouest. Comme le nombre de clubs engagés dans ces championnats de niveau inférieur augmente, les dirigeants de la FTF ont décidé d'augmenter le nombre de ligues : en 1986, huit ligues régionales sont ainsi créées pour organiser les championnats régionaux de divisions III et IV (Nord, Tunis-Cap Bon, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre, Sud, Sud-ouest, Sud-est). Après la révolution de 2011, le nombre de ces ligues est passé à 12 avec l'ajout de quatre nouvelles ligues : celle de Nabeul, la Ligue de Kairouan, la ligue de Sidi Bouzid et celle de Médenine. (cf. Figure 3).

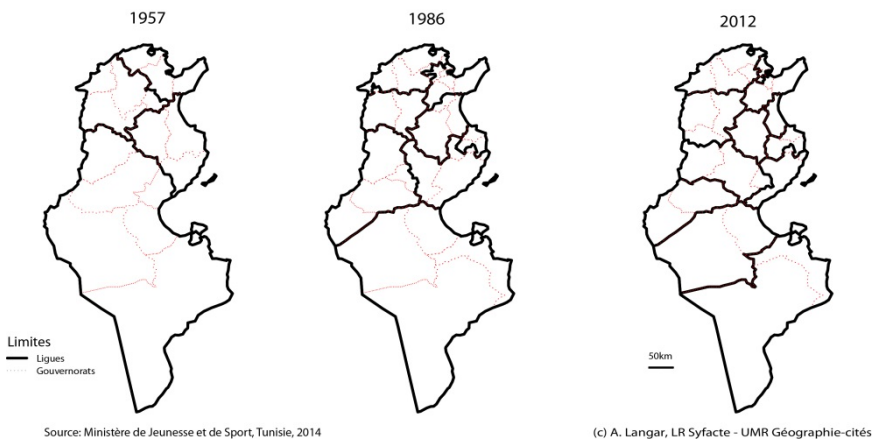


Figure 3 : Les ligues régionales de football en Tunisie à 3 moments clés après l'indépendance

Source : Ministère de la jeunesse et des sports, Tunisie, 2014

Le résultat le plus remarquable que nous observons ici est l'absence de correspondance entre le découpage des ligues régionales de football et celui des gouvernorats. Quelle que soit la date retenue, il existe de nettes discordances entre les limites des deux maillages. En 1957, la ligue du Sud-ouest regroupe 6 des 14 gouvernorats existant mais coupe le gouvernorat de Sfax en deux :

la partie nord de ce gouvernorat est rattachée à la ligue du Centre. De même, en 1986, la ligue Sud-Sfax regroupe 3 gouvernorats : Sfax, plus de la moitié du gouvernorat de Sidi-Bouzyd et une partie du gouvernorat de Mahdia. Tandis qu'en 2012 la ligue de Sidi-Bouzyd fait partie des 4 ligues nouvellement créées. Cette ligue s'étend sur 3 gouvernorats : Sidi-Bouzyd, la grande partie sud du gouvernorat de Kasserine et la délégation de Bir Ali ben Khalifa faisant partie du gouvernorat de Sfax.

On peut alors se demander dans quelle(s) mesure(s) les changements de découpage des ligues régionales reflètent les performances des clubs de football. Peut-on ainsi observer une tentative de favoriser certaines régions du pays, en leur accordant la création d'une ligue alors que leurs clubs sont totalement absents du championnat de D1 ? Assiste-t-on à une politique de statu quo, en sanctuarisant le tracé de certaines ligues alors que les résultats de leurs clubs sont décevants ?

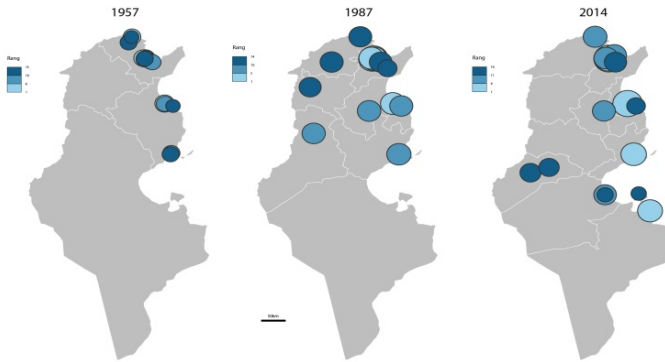
3. Clubs de D1 et ligues régionales

Quand on s'intéresse à la situation de 1957, sur les 15 clubs de D1 aucune équipe appartient à la ligue de Sud-ouest (cf. Figure 4). Il existe un déséquilibre évident à cette date entre Tunis et le reste du pays mais aussi entre les villes du littoral et celles de l'intérieur. La superficie de la ligue du Sud-ouest peut être considérée comme le témoin de la diffusion encore faible du football dans cette partie du pays.

En 1987, on compte 8 ligues régionales. On constate une répartition beaucoup plus équilibrée des clubs de D1 entre celles-ci. C'est bien sûr dans la ligue de Tunis Cap Bon où on trouve le plus d'équipes de D1 : 6 sur 14 clubs participant au championnat. Puis, on trouve la ligue de Centre Sousse qui compte 3 équipes (cf. Figure 4). A cette date, toutes les ligues régionales à l'exception de celle du Sud comptent au moins une équipe participant au championnat de D1.

Après la révolution de 2011, le nombre de ligues régionales a encore augmenté : on passe de 8 ligues avant la révolution à 12 en 2014. On trouve comme toujours beaucoup d'équipes dans les principales villes de la zone littorale. Le fait marquant et inédit est la

montée en puissance des équipes du Sud du pays qui représentent près de la moitié des clubs évoluant en D1 : 7 sur 16. En revanche, aucune équipe de D1 n'appartient aux deux ligues de Nord-Ouest Le Kef et Sidi-Bouzid (cf. Figure 4).



Source: Ministère de jeunesse et de sport, Tunisie, 2014
Guide Foot 2009-2010.

(c) A. Langar, LR Syfacte - UMR Géographie-cités

Figure 4 : Clubs de D1 et ligues régionales à 3 moments clés après l'indépendance

Source : Ministère de la jeunesse et des sports, Tunisie, 2014, et Guide Foot 2008/2009

Conclusion

Ces premiers constats suggèrent que le tracé des ligues régionales ne dépend pas des résultats des clubs participant au championnat national le plus prestigieux mais obéit plutôt à des principes d'accessibilité voire d'aménagement du territoire. La création d'une ligue semble en effet jouer un rôle d'impulsion et permettre en général la montée en puissance d'au moins un club jusqu'au niveau national. C'est ce que tend à montrer les créations de ligues de Sidi Bouzid et Médenine en 2012.

Références bibliographiques

ABASSI D. (2007), Sport et usages politiques du passé dans la Tunisie des débuts du XX^e siècle, *érudit*. N°2-3, p. 125-142.

BELHEDI A. (1992), *L'organisation de l'espace en Tunisie*. Publication Université de Tunis, 267 p.

BELHEDI, A. (1993), Les facteurs d'organisation de l'espace national tunisien, *L'espace Géographique*, n°2, p. 113-124.

BEN REBAH, M. (2008), *Cartographie dynamique et investigation territoriale : le cas de l'évolution du découpage administratif tunisien*, Paris, Tunis : Université Paris-Diderot Paris7 et Université de Tunis, Thèse en cotutelle, 328p.

CHARFEDDINE M. (1997), *Il était une fois le football en Tunisie*, Edition Sahar, Tunis, 200 p.

GRASLAND C. (1997), *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris I, 5 volumes.

KILANIE M. (2009), *Guide-Foot saison 2008/2009*, Imp. Champs Elysées, Tunis, 248 p.

PUMAIN D., SAINT-JULIEN, T. (2001), *Les interactions spatiales*, Armand Colin, Paris, 191 p.

RAVENEL L. (1998), *La géographie du football en France*, PUF, Paris, 144 p.

ZOUBEIDI M. (2007), *100 ans de Football en Tunisie*, Imp. Principale, Tunis, 255 p.



ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE, ENTRE LEGITIMITE DEMOCRATIQUE ET DECENTRALISATION PARTISANE : LE CAS DES COMMUNES NON GRATA AU CAMEROUN ET AU GABON

Alain Hugues OBAME
CNE/MINRESI – (Cameroun)

Contact : alainhugues@yahoo.fr

Mots clefs : décentralisation ; communes ; opposition ; action publique ; démocratie ; compétences.

Introduction

L'artifice politique joue un rôle déterminant dans les formes de perception sociale et de mobilisation institutionnelle auxquelles le découpage et l'administration des territoires sont susceptibles de donner lieu. Pour ce faire, le territoire n'est plus un « réceptacle » mais un « construit » (Benko, 2008), fruit de l'idéologie du politique et des luttes sociales. A quelles logiques politico-administratives et managériales obéit la gestion d'une municipalité acquise à un parti d'opposition ? Cette communication essaye de démontrer que la décentralisation est la manifestation d'une politique publique à géométrie variable, essentiellement défavorable pour les collectivités territoriales décentralisées (CTD) placées sous la bannière de l'opposition. C'est une réflexion appuyée sur la réalité des pratiques du développement territorial au Cameroun et au Gabon. Les données proviennent d'une enquête par interviews avec les professeurs d'université, les autorités administratives et les conseillers municipaux. Un questionnaire a également été adressé aux populations locales sur leurs représentations de l'attitude de l'Etat (tutelle) sur le développement socio-économique de leurs

régions. Après un énoncé succinct des mécanismes institutionnels et des manœuvres politiciennes mobilisés, l'étude fera droit à l'analyse des enjeux politiques d'affirmation de l'hégémonie du pouvoir central et de neutralisation de l'opposition. Cette géopolitique débouche sur un constat de développement durable hypothéqué et de la gouvernance locale opaque qui en font des municipalités «perdantes», des communes *non grata*.

1. Mécanismes institutionnels et manœuvres politiciennes

1.1 Les mécanismes institutionnels : la tutelle et le principe de progressivité

Pour mener à bien sa politique d'obstruction contre les intérêts des élus locaux officiant pour une chapelle politique hostile, l'Etat, le pouvoir central cherche généralement à adosser l'action publique territoriale sur le principe de la légalité. Pour ce faire, les municipalités étant des CTD, le pouvoir central se servira essentiellement d'un des mécanismes institutionnels de la décentralisation pour déstabiliser la politique, le plan d'action, les projets et les activités de la commune. Ce mécanisme c'est la tutelle décisionnelle et opérationnelle qui sert de contrôle sur les actes et les personnes.

Les pouvoirs de tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales décentralisées sont exercés, sous l'autorité du Président de la République, par le Ministre chargé des collectivités territoriales et par le représentant de l'Etat dans la collectivité territoriale (le préfet et le gouverneur). Les autorités de tutelle exercent leurs pouvoirs de contrôle par voie d'approbation (l'approbation tardive du budget), de suspension (des actes et des personnes), d'annulation, de destitution, de substitution et de sanction.

Une autre forme de tutelle est la création tous azimuts de postes de délégués du gouvernement. En 1996, l'UNDP, parti de l'opposition, remporte les élections municipales de 1996 dans la ville de Garoua. Un décret présidentiel va désigner un délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine de Garoua. Très rapidement il s'installe dans le bureau réservé au maire, gère le budget municipal, prend les décisions municipales. Ce

bicéphalisme improvisé et inapproprié dans une petite ville a refroidi et annihilé l'enthousiasme et les programmes de travail que la nouvelle équipe municipale comptait entreprendre (Simeu Kamdem, 2006).

Le principe de progressivité, quant à lui, a été constitutionnalisé (article 67 Constitution). C'est la mise en place différée des institutions de la république au rythme subjectif du pouvoir central. Il se traduit par des lourdeurs administratives, des approbations tacites après épuisement des délais de prise de décisions et des « épanchements excessifs ». C'est ce que le professeur Alain Didier Olinga (2009) appelle le management de l'inertie car le « *le Président de la République [ou ses lieutenants] est maître du calendrier [...] qu'il peut freiner, emballer ou arrêter totalement en fonction des éléments multiples, objectifs et subjectifs, voire intéressés* ». De plus, le transfert de compétences de l'Etat vers les communes se fait « progressivement » sans que l'on sache si les compétences transférées le sont à titre provisoire (Mbita Onambebe, 2013).

1.2 Les manœuvres politiciennes, un éventail inépuisable

La volonté du législateur (Lois de 2004) d'atténuer les pouvoirs de la tutelle a poussé à mettre en œuvre des manœuvres politiciennes plus efficaces et pernicieuses. Quelques illustrations au Gabon :

- Les travers de la subvention : l'arbitraire institutionnel (critères d'attribution peu objectifs), le chantage institutionnel et la persistance de la figure paternaliste de l'Etat providence (Mbita Onambebe, 2013).
- Contrôle de toutes les décisions émanant de l'exécutif communal.
- Obstruction gouvernementale à la mise en place d'une police municipale.
- Le blocage de l'exécution du budget de la commune de Libreville par le ministère des finances dans une année électorale (Mba Abessole, 2006).

2. L'enjeu politico-idéologique : l'affirmation de l'hégémonie du parti au pouvoir et la neutralisation de l'opposition

Le refus de désengagement de l'Etat vise un objectif simple : garder une emprise politique sur les CTD et contrôler le pouvoir politique dans son ensemble et sur toute l'étendue du territoire, notamment dans les villes à forte valeur symbolique, celles ayant un poids historique ou celles ayant une position géostratégique. Ecoutons à ce propos l'avis de deux professeurs d'université. D'abord le professeur Owona Nguini :

« Le parti dominant qui est aux commandes de l'Etat mobilise tout l'appareil politico-administratif pour mieux garantir ce contrôle et le maintenir. L'une des manières de la maintenir c'est de mener une politique d'obstruction contre les autres partis politiques qui ont pu tant bien que mal se constituer des positions dans telle ou telle circonscriptions pour entraver dans une certaine mesure l'action de ces partis politiques à la tête des CTD afin de faire comprendre à la population que les choix électoraux qui ont été faits n'étaient pas bons. Donc en réalité, le parti au pouvoir mobilise le personnel politico-administratif pour réduire le champ de la concurrence. Ce personnel politico administratif interfère dans le management qui est celui des formations politiques lorsqu'elles parviennent à obtenir des mandats pour gérer telle ou telle CTD. C'est quelque chose qui est très répandu : il y a toujours eu des tensions entre les maires de l'opposition et le commandement. » (Extrait journal d'enquête, entretien avec Owona Nguini M.E, Yaoundé, octobre 2015).

Ensuite M. Alawadi Zelao, Maître de recherche :

« C'est une forme de peur du pouvoir central. Avec la situation de la sécurité par exemple, on comprend que le pouvoir n'a même pas intérêt à laisser la périphérie lui échapper. Notamment pour ce qui est de la région du Nord, le pouvoir fait tout pour garder les leaders politiques de l'opposition du Nord dans son escarcelle de telle sorte qu'ils ne puissent pas davantage mettre en exergue des velléités de rupture à la dimension d'Adamou Ndam Njoya ou de John Fru Ndi. Si le pouvoir perd une partie du Nord, vous allez constater que ce sera dur, ce sera très très dur. » (Extrait du journal d'enquête, entretien avec Alawadi Zelao, Dschang, octobre 2015).

Au Cameroun, cette politique de hold-up, d'obstruction, de ralliement des adversaires est poussée jusqu'à l'extrême avec la rétribution gouvernementale des élites symboliques des partis d'opposition, l'entrée au gouvernement des Bamiléké influents, la cooptation d'un Anglophone pour obtenir les soutiens de leurs régions d'origines. C'est ce qu'Hélène-Laure Menthong (1998) appelle la politique du "njangu". Aujourd'hui c'est Issa Tchiroma qui est la figure de proue de ce type de rapprochement.

C'est une stratégie implacable d'une redoutable efficacité. Cela se traduit par une victoire écrasante dans les zones acquises et une « rectification du tir » dans les zones autrefois politiquement hostiles. Dans le septentrion après les élections de 2013, l'influence des partis d'opposition a régressé de 50 % à 10 %. A l'arrivée, l'opposition est bâillonnée et réduite à un rôle de figurant au Parlement, dans les villes et communes à l'issue des scrutins de 2013 (cf. Tableau 1). Le RDPC a obtenu 305 communes sur 360 et 148 députés sur 180.

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REMPORTES PAR PARTI POLITIQUES ET PAR REGION																				NBRE TOTAL DE CONSEILLERS		
	RDPC	SDF	UNDP	UPC	UDC	MDR	UFP	UMS	MRC	FSNC	ANDP	ADD	MP	CPP	UNI-VERS	PAD-DEC	MLDC	AFP	FPD	RCPU		MCNC	PURS
ADAMAOUA	381	05	192	00	00	02	00	00	00	00	00	02	00	00	02	00	00	00	01	01	00	00	597
CENTRE	1221	00	00	125	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	1 946
EST	321	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	857
EXTREME-NORD	1229	00	87	00	00	142	00	00	00	00	06	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	1 537
LITTORAL	716	135	06	54	02	00	25	02	14	00	03	00	03	02	00	02	01	00	00	00	00	01	1 026
NORD	145	03	233	00	00	00	00	00	00	14	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	699
NORD-OUEST	325	522	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	1 088
OUEST	365	47	00	00	161	00	00	19	05	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	1 216
SUD	725	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	769
SUD-OUEST	779	114	00	00	00	00	00	00	00	00	04	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	897
TOTAL	1035	826	518	179	163	149	25	21	19	14	13	05	03	02	02	02	01	01	01	01	01	01	10 632

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre de conseillers municipaux remportés par parti et par région à l'issue des élections municipales du 30/09/2015

Source : ELECAM, 2014, p. 93

3. Perceptions et constructions des imaginaires : un développement économique hypothéqué et perpétuation des disparités sociales

Quel est la place et l'impact de l'innovation politique ? Lorsque l'innovation et la promesse de changement se trouvent confrontées aux repréailles et aux blocages du système central, il en ressort une population locale pessimiste, habitée par la désillusion. Les freins à l'exercice du pouvoir local seraient, nous dit Faure (2008), le blocage des mécanismes de péréquation territoriale ainsi qu'une « neutralisation » des capacités de réforme. Le rapport du pouvoir central au territoire contrôlé par l'opposition est machiavélique. Une étude menée en 2014 a identifié plus de 3000 trous ou nids de poule sur le tronçon routier qui rallie les métropoles Yaoundé et Douala à la capitale régionale de l'Ouest Bafoussam. Dans l'imaginaire du camerounais, certaines régions, villes ou communes sont étiquetées comme « perdantes ». Parfois, ces étiquettes péjoratives sont intemporelles en dépit des repositionnements politiques futurs. Exemples : Biyem-assi, Douala, la zone anglophone du Sud-Ouest. Tout est donc mis en œuvre pour faire comprendre à la population qu'ils sont punis parce que les choix électoraux qui ont été faits n'étaient pas les bons.

L'alinéa 2 de l'article 2 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation réaffirme que la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Mais, on le voit bien, voter pour l'opposition rime avec développement économique hypothéqué, transformations sociales ajournées.

La neutralisation de l'opposition aboutit à des disparités sociales, à des discriminations qui se traduisent par l'affirmation de certains groupes sociaux. On a l'impression que ce sont toujours les mêmes qui gouvernent et « mangent le gâteau national ». C'est « l'hypothèse du pouvoir confisqué au Cameroun » (Mandjack, 2005) ou « le triangle équilatéral » de Roger Gabriel Nlep.

4. L'enjeu local de développement durable et de gouvernance étendu à la gestion des ressources minières et forestières

Bien qu'il ait été admis comme « pays conforme » à l'initiative EITI depuis 2013, l'introduction de la clause de confidentialité dans les contrats (article 105 du Code pétrolier) apparaît comme l'un des obstacles majeurs à la transparence dans le secteur extractif au Cameroun, et dans les municipalités abritant des gisements peu ou prou importants. Tenus de s'y conformer, il est difficile pour les communes de revendiquer des taxes foncières et des redevances minières plus équitables. L'expérience de la commune de Njombé-Penja montre que les pouvoirs publics n'hésitent pas « à mettre hors d'état de nuire » tout acteur communal publiquement soucieux des intérêts locaux. Entre 2007 et 2008, pour avoir voulu défendre les intérêts de la commune : remédier au surendettement de la commune, le paiement de salaires à des agents non employés de la commune, exonérations fiscales tri-décennales des sociétés agro-industrielles implantées sur son territoire municipal, PHP, SPM, groupe CAPLAIN..., « une machination et un rouleau compresseur politico-judiciaire » ont été enclenchés à l'égard, M. Paul Eric Kingue maire RDPC de la commune de Njombe-Penja (Transparency International, 2012). Si la machine peut être infernale envers un camarade du parti lorsqu'il tente d'interférer avec les intérêts du parti, cela laisse préjuger du sort que la tutelle pourrait réserver à un dirigeant connu comme adversaire politique...

Dans le même sillage, les CTD de la région de l'Est en général et la commune de Yokadouma sont particulièrement victimes de la maladie hollandaise. Ils subissent les impacts nocifs et risques importants inhérents à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines. Depuis 2009, 50% des redevances forestières annuelles vont au trésor, 20% au FEICOM, 20% à la commune et 10% aux communautés locales (Nodem et al., 2012). Nous souhaitons l'application de la péréquation avec une augmentation des redevances accordées aux communes.

Conclusion

La décentralisation repose donc sur un fondement idéologique et opérationnel fortement influencé par la praxis politique et le pragmatisme administratif (Mbida Onambele, 2013). On assiste parfois à une collusion entre les mécanismes institutionnels et les manœuvres politiques. Mais l'objectif reste univoque. Développer une politique d'obstruction et de neutralisation des adversaires politiques pour garder le plein contrôle global et local sur l'administration et les administrés. A l'avenir, les Etats pourraient consentir à impliquer les organisations de la société civile. Celles-ci pourraient intervenir en orientant les activités des autorités de tutelle vers davantage d'information et d'appui/conseil au profit des collectivités territoriales décentralisées, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et en arbitrant les manœuvres politiques. La complémentarité entre municipalité, pouvoirs publics et société civile appelle au dialogue, à la concertation, la coopération et la collaboration (Vaillancourt, 2013).

Références bibliographiques

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2014), Cameroun : Mieux vaut prévenir que guérir, *Briefing Afrique de Crisis Group N°101, Nairobi/Bruxelles.*

MBA ABESOLE P. (2006), Conflits et manœuvres politiques à Libreville : le pouvoir municipal en question, in Hulbert, F. (dir.), *Villes du Nord, villes du Sud : géopolitique urbaine, acteurs et enjeux*, L'Harmattan, Paris, p. 301-305.

MBIDA ONAMBELE M. Z. S. (2013), Formalisme institutionnel et construction opérationnelle de la décentralisation au Cameroun, *in Les politiques de décentralisation au Cameroun, jeux, enjeux et perspectives*, L'Harmattan, Yaoundé, p. 121-162.

MENTHONG H-L. (1998), Vote et communautarisme au Cameroun : « un vote de cœur, de sang et de raison », *Politique africaine*, n°69, p. 40-52.

OLINGA A.D. (2009), *Propos sur l'inertie*, Yaoundé, Editions Clé.

SIMEU KAMDEM M. (2006), L'enjeu de la municipalité de Garoua (Camerou) ou la bataille pour gérer la ville, in Hulbert, F. (dir.). *Villes du Nord, villes du Sud : géopolitique urbaine, acteurs et enjeux*, L'Harmattan, Paris, p.109-118.

VAILLANCOURT P. (2013), *La gouvernance locale en Afrique francophone: sept notes sur les enjeux traités par le réseau FAGLAF*, Montréal, Cirano.



TERRITOIRES SENSIBLES EN EAUX TROUBLES : LA GOUVERNANCE DES ÎLES INOCCUPÉES EN TUNISIE ENTRE LA PRÉEMPTION DU POUVOIR CENTRAL ET LES ASPIRATIONS LOCALES

Racha SALLEMI

UMR 208 PALOC IRD/MNHN, UR BiCADE FLAH Manouba

Marouen TALEB

UR VDEC-ISTEUB, ENAU

Contact : racha.sallemi@ird.fr

Mots clefs : petites îles ; gouvernance territoriale ; Aire Marine et Côtière Protégée ; Gestion Intégrée des Zones Côtières ; Tunisie.

Introduction

En Tunisie, l'intérêt porté aux petites îles et à leur gestion intégrée puise sa justification dans leur poids économique et dans l'importance des services écologiques. Cet intérêt se traduit par les engagements pris par la Tunisie dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, des accords de Rio (chapitre 17 de l'Agenda 21), de l'Agenda 21 de la Méditerranée (1994) et de la convention de Barcelone (1995). Par ailleurs, dans le souci de mieux maîtriser le développement des zones littorales et insulaires, la loi 95-72 (article 8) relative à la création de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral définit les zones sensibles comme « des espaces qui caractérisent le patrimoine naturel national, présentant un ensemble d'éléments dans un écosystème fragile et constituant un paysage naturel remarquable, menacé par la dégradation ou l'utilisation irrationnelle et soumis à une pression anthropique qui risque de les déstabiliser ». Ainsi, avec

cette définition, l'État consacre juridiquement, par un maillage spécifique du territoire, ces sites sensibles. Il se donne également la prérogative de délimiter spatialement son champ d'intervention et de régulation vis-à-vis de ces derniers. Cette contribution tente alors de montrer les limites d'un maillage du territoire basé uniquement sur la vision de l'État central et qui occulterait les revendications locales d'accès et d'usage de ces espaces si particuliers.

1. Le maillage environnemental par AMCP² comme alternative à la subdivision administrative des milieux insulaires

Dans le sillage des conventions signées par l'État tunisien en matière de protection de l'environnement, plusieurs actions ont été entreprises depuis le milieu des années 1990 qui concernent la réhabilitation des zones humides littorales, la gestion des zones sensibles et la création d'aires protégées marines et côtières. Un programme national pour la protection et la gestion des zones sensibles fut à ce titre mis en œuvre, et une attention particulière a été portée aux îles et îlots inoccupés au vu de la loi n° 2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées. Ces actions comprennent la réalisation de plans de gestion qui visent la création d'AMCP. Ce programme concerne entre autres trois groupes d'îles inoccupées : l'archipel de la Galite et les Iles Zembra et Zembretta au nord de la Tunisie (cf. Figure 1) et les Iles Kuriat localisées au centre-est.

Ces espaces insulaires sont importants dans l'équilibre de l'avifaune, puisque ces îles sont une étape de passage et un lieu de nidification pour plusieurs espèces et elles constituent un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces de poisson. Les petites îles sont à ce titre dotées d'une richesse inestimable en termes de biodiversité, mais leurs écosystèmes sont vulnérables. Ces dernières hébergent une faune et une flore caractéristique, dont plusieurs espèces, sont rares ou menacées et nécessitent, par conséquent une attention particulière (cf. Figure 2).

² Aires Marines et Côtières Protégées.

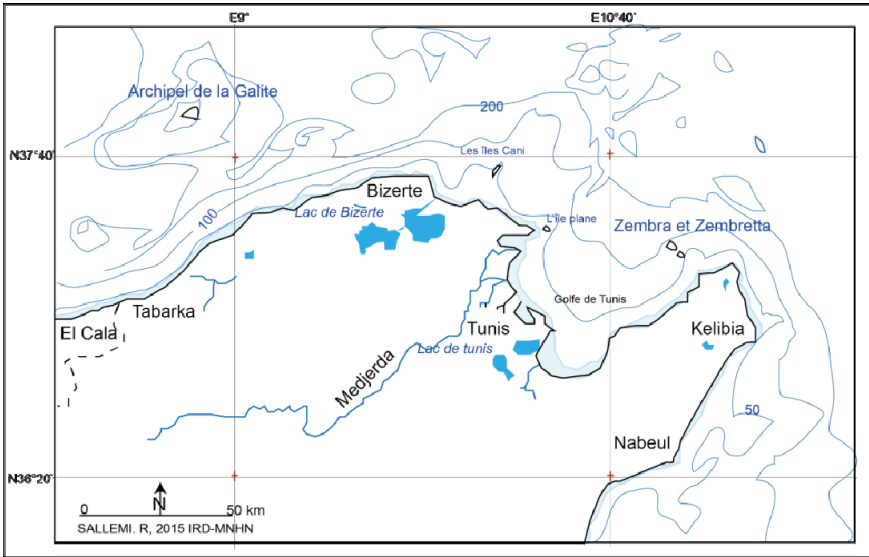


Figure 1 : Localisation des îles inoccupées au nord de la Tunisie

Source : SALLEMI, R., 2015 IRD-MNH-N

Toutefois, le choix d'utiliser en Tunisie la notion d'AMCP par rapport à celui d'AMP paraît à ce propos plus que discutable. En effet, l'usage du terme d'AMCP par les pouvoirs publics reflète plus une affirmation d'une compétence territoriale que le simple fait d'« englober à la fois des composantes marines et terrestres » (Chaboud *et al.*, 2008). D'un point de vue conceptuel, assimiler un milieu insulaire à un milieu littoral paraît incongru, car cela revient à le priver les spécificités issues de l'insularité, dont l'isolement et ses dimensions multiples (Brigand, 2009 ; Peuziat *et al.*, 2012) et à privilégier une certaine « facilité opérationnelle de gestion » face aux exigences d'une approche scientifique rigoureuse. Nous voyons alors l'État, en tant que gestionnaire environnemental, s'accrocher à la composante terrestre afin de pouvoir s'engager sur un espace marin sur lequel, juridiquement, il n'a que peu d'éléments d'emprise.

Ce choix soulève donc des interrogations quant à l'assimilation du milieu marin aux milieux insulaires : s'agit-il d'une parade politico-administrative pour les soustraire au « souci » de la représentativité locale ? Ce questionnement paraît plus que légitime dans le cas des pays comme la Tunisie où la gouvernance locale est fortement

instrumentalisée par l'administration centrale, les mesures d'aménagement et de gestion sont rarement issues de négociations territoriales étant donné la quasi-absence de représentativité des pouvoirs locaux dans le processus décisionnel.



Figure 2 : Biodiversité insulaire dans les îles du nord en Tunisie
Source : <http://www.medpan.org/la-galite-archipelago-tunisia>

En outre, il est à signaler qu'en termes de compétence territoriale et de découpage administratif du territoire, les petites îles inoccupées appartiennent à l'ensemble de la région ou plus précisément au Gouvernorat sans toutefois appartenir à aucune subdivision de ce dernier. Ainsi prime l'autorité du gouverneur, non élu, dans tout ce qui se rapporte à ce territoire insulaire qui se retrouve rattaché de facto aux « gouvernements urbains régionaux »³ (Gaudin, 2002). Dans ce contexte, les projets d'AMCP sont assez révélateurs des limites de l'intervention des institutions

³ Gaudin (2002) définit les Gouvernements urbains régionaux comme étant l'ensemble des institutions publiques assurant la fonction d'exécutif à l'échelle d'un espace administrativement délimité. En Tunisie, le Gouvernorat constitue l'autorité la plus haute au sein des régions et peut donc être assimilé au sommet de ce gouvernement urbain.

représentatives des populations locales dans les différentes étapes relatives à la création de ces espaces protégés.

2. Gouvernance environnementale ou gouvernance territoriale ? Quand le sanctuarisme écologique s'accorde aux logiques sécuritaires

Comment peut-on alors analyser les processus de gestion actuels des espaces insulaires en Tunisie ? Cette interrogation suppose donc une connaissance préalable des mécanismes de pouvoirs à la fois en régime autoritaire centralisé, mais également en période de transition politique orientée vers plus de marges pour les pouvoirs locaux. Le propre de notre démarche sera donc d'étudier les hiérarchies de pouvoir jusqu'au niveau local et les interrelations et interactions entre les composants du système politico-administratif relatif à la gestion des espaces insulaires.

Le schéma de la Gouvernance territoriale et environnementale des petites îles peut ainsi être assimilé à un dispositif politico-institutionnel de «sommet-central à sommet-régional» ne comportant pas de mécanismes participatifs pour les populations locales qui revendiquent de plus en plus des droits d'usage sur ces territoires. Ces derniers étant marqués par des règles informelles d'accès à l'espace (tourisme) et à l'exploitation des ressources halieutiques qu'ils recèlent. Ces populations développeront alors des mécanismes propres caractérisés par de nouveaux rapports qui se sont établis à l'aune des changements issus de la révolution du 14 janvier 2011.

En effet, selon le «dogme» de la gestion intégrée des zones côtières, un espace marin ne peut se prévaloir d'être soumis à une quelconque protection sans l'intégration du paysage socio-économique et socio-culturel des usagers au processus de gestion. Or, la protection accordée aux petites îles en Tunisie au moyen du projet d'AMCP par l'État n'a été motivée que par la richesse de leur biodiversité terrestre et marine et par leur statut insulaire. L'insularité est à cet égard problématique au niveau d'un État centralisé, dont le fonctionnement implique un contrôle absolu sur le territoire et trouve dans ces territoires inaccessibles une menace pour son «omnipotence territoriale». A ce titre, pour barrer la route à l'établissement de populations et autres activités, l'État aide à la

création de réserves naturelles et à sanctuariser ainsi ces espaces. Les logiques conservacionnistes et sanctuaristes y trouvent également un écho à cette doctrine. En outre, cette dernière fut d'ores et déjà expérimentée dans le cas de l'archipel des Zembra et Zembretta, qui sont des zones militaires⁴ et par conséquent interdites d'accès aux usagers sauf à des fins scientifiques (après autorisation du ministère de la Défense nationale). Il est à noter à ce propos que restreindre l'accès d'une portion du territoire en Tunisie se fait généralement pour des motifs sécuritaires⁵ et concerne des zones éloignées des activités humaines (zones frontalières, îles, zones désertiques). Cette situation a permis d'éviter tous les problèmes de zonage et les éventuels conflits inhérents à des usages d'exploitation car selon la loi d'orientation sur les AMP en Tunisie, même le mouillage à proximité des îles est interdit.

Par rapport à la réglementation actuelle qui régit les petites îles qui est caractérisée par une exclusion des usagers, nous assistons dès lors que le contrôle des usages au niveau local n'est pas assuré, à une pêche intensive aux alentours de ces dernières, une anthropisation progressive des plages des îles par les touristes et une menace constante de braconnage pesant sur les espèces marines supposées protégées. Ce fut le cas dans les deux ou trois années qui suivirent la révolution du 14 janvier et la présence de nombreux usagers et acteurs locaux, dont les intérêts et les usages ne sont pas forcément complémentaires, n'ont pas manqué de déstabiliser une autorité régulatrice déjà fragilisée.

Faisant donc fi des nombreux usagers, l'État tend à interdire et non pas rationaliser l'usage de cet espace sensible. Cette « gestion par le haut », car l'État lui-même est tenu de respecter les engagements contractés avec les instances internationales, va à l'encontre des principes de la gestion intégrée. Or, le cas des petites îles en Tunisie en général est assez révélateur de l'introduction de concepts environnementaux difficilement

⁴ Les îles Zembra et Zembretta servent de zone d'entraînement au 51^{ème} Régiment d'Infanterie de Commandos de la Marine tunisienne.

⁵ Plus récemment, le gouverneur de Bizerte a interdit l'accès à l'archipel de la Galite par arrêté face à l'afflux massif de groupes de jeunes randonneurs et des troubles à l'ordre qui ont suivi (déchets non ramassés, bagarres, abus d'alcool...).

compatibles avec le système de gouvernance en place. D'un point de vue théorique et même pratique, la réflexion autour de ces concepts tend à être révisée au vu des réalités socio-politiques locales.

3. Les perspectives de la gouvernance des îles inoccupées après la révolution : la GIZC⁶ versus l'optique du *no man's land*

La Tunisie d'avant la révolution du 14 janvier est caractérisée par la présence d'un régime autoritaire doublé d'un système administratif fortement centralisé. Après la révolution, si l'autoritarisme politique a disparu, les logiques centralisatrices de l'administration publique perdurent en raison de la faible autonomisation des pouvoirs locaux. Ainsi, la centralisation de l'action de l'État en ce qui concerne l'aménagement du territoire et des espaces insulaires demeure et la notion de gestion qui sous-entend celle de « suivi » reste faiblement relayée au niveau local. Ceci étant dû à l'absence de transfert de compétence ou bien à un rejet de la part du politique pour qui les enjeux environnementaux restent secondaires.

Toutefois, le rôle des élus locaux et plus généralement celui du « local » est à envisager avec précaution lorsque l'on opère dans des pays, comme la Tunisie, marqués par un fort centralisme politico-administratif. Selon Rodary et Castellanet (2003), l'idée selon laquelle l'approche « localo-libérale » serait la forme parfaite de gestion politique des territoires sensibles est plus que discutable. En effet, par rapport au contexte tunisien, cette approche se trouve confrontée à des réalités politico-historiques du territoire telles qu'elles relèguent cette dernière à une simple construction théorique plus qu'à un mode de gouvernance (Aubertin *et al.*, 2008 ; Pinton et Roué, 2007). Si les questions relatives aux montages institutionnels et aux mécanismes sous-jacents à la création de l'AMCP sont déjà très complexes et constituent un défi aux approches dites « locales » envisagées jusque-là, celles relatives à la gestion de « l'après-AMCP » le sont davantage. Face aux recompositions du « territoire des usages » (David *et al.*, 2006) induits par l'AMCP, les modes de fonctionnement actuels de l'État

⁶ Gestion Intégrée des Zones Côtières.

le pousseront inmanquablement vers une légitimisation de son action en mettant en valeur les « gagnants effectif » et en occultant les revendications locales des « perdants effectifs » dont les usages auront disparu. Face à cette situation, les pouvoirs locaux n'ont d'autre choix que de se reposer sur l'autorité centrale en terme de responsabilité car ne pouvant/ne voulant entrer en conflit avec des populations locales dépossédées d'un espace qu'elles se sont appropriées à travers leurs usages. C'est donc ce système de gouvernance à responsabilité technico-politique limitée qui prévaut aujourd'hui en Tunisie au niveau local face à la question des petites îles et des AMCP.

Conclusion

Ainsi, au vu des récents développements en Tunisie après la révolution, les futurs conflits seront principalement concentrés non pas au niveau du « territoire de la règle » issu d'un maillage imposé mais bien autour de la question des compensations. En effet, bien que les revendications locales soient connues au niveau central, les modalités techniques de l'AMCP ont d'ores et déjà été fixées et tendent vers une logique sanctuariste en l'absence de mécanismes d'intégration de ces revendications. Par rapport à ce débat à la fois conceptuel et opérationnel, les perspectives de cette contribution soulèvent la pertinence même de la GIZC et des APMC sans démocratie, sans gouvernance locale et sans représentativité réelle des éléments du pouvoir local à la fois dans le processus décisionnel et celui relatif à la gestion proprement dite. Elle tend également à dégager les limites d'une action locale et ponctuelle qui ne s'inscrirait pas dans une échelle d'action régionale. Les nouvelles réflexions sur les AMP et sur la gestion intégrée en général tendent en effet vers des logiques de coopération entre les territoires voisins des sites sensibles avec des actions qui transcenderaient éventuellement les frontières politico-administratives.

Références bibliographiques

AUBERTIN C., PINTON, F., RODARY, E. (2008), *Introduction : le développement durable, nouvel âge de la conservation*, In C.

Aubertin, & E. Rodary, *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille, IRD Editions, collection Objectifs Sud, p. 17-27.

BRIGAND L. (2009) *Besoin d'îles*, Paris, Stock, 249 p.

CHABOUD C., GALLETI F., DAVID, G., BRENIER A., MÉRAL P., ANDRIAMAHEFAZAFY F. *et al.* (2008), Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire, In C. Aubertin , & E. Rodary, *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille, IRD Editions, collection Objectifs Sud, p. 55-81.

DAVID G., MIRAULT, E., QUOD J., THOMASSIN A. (2006), Les concordances territoriales au coeur de la gestion intégrée des zones côtières : l'exemple de la réunion. *Interactions Nature-Société, analyse et modèles*, La Baule, Univ Nantes, <http://letg.univ-nantes.fr/colloque/actes.htm>

GAUDIN J.-P. (2002), *Pourquoi la Gouvernance ?* Presses de Sciences Po., Paris, 138 p.

PEUZIAT I., BRIGAND L., ARENAS F., NÚÑEZ A., SALAZAR A. (2012), L'isolement géographique : contrainte ou opportunité pour les territoires ? Regards croisés en Patagonie chilienne, *Norois* <http://norois.revues.org/4336>

PINTON F., ROUÉ M. (2007), Diversité biologique, diversité culturelle : enjeux autour des savoirs locaux, In J. Loyat, *Ecosystèmes et sociétés : concevoir une recherche pour un développement durable* , Paris, CEMAGREF, CIRAD, p. 159-162.

RODARY E., CASTELLANET C. (2003), L'avenir de la conservation: du libéralisme local aux régulations transcalaires, In E. Rodary, C. Castellanet, & G. Rossi, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, Karthala-GRET, p. 285-302.



MAILLAGE, CARTOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ENTRE REFLEXION TERRITORIALE ET POUVOIR

Christine Zanin

UMR Géographie-Cités 8504
Université Paris Diderot Paris 7- UFR GHSS

Contact: christine.zanin@univ-paris-diderot.fr

Mots clefs : aménagement du territoire ; cartographie ; innovation ; maillage ; Europe ; politique territoriale.

Introduction

Contrairement à ce qu'affirme Google⁷ en énonçant "The future of the map isn't a map at all, it's information", le cartographe de demain devra plus que jamais poser au cœur de sa réflexion la question du savoir géographique et de l'utilité de la carte en tant que représentation schématique de l'espace. Certes, s'il est possible de stocker dans un ordinateur une version digitalisée du monde de plus en plus précise, cela ne rend pas pour autant cette réalité ainsi numérisée plus intelligible. Et c'est bien là que se situent les nouveaux challenges en termes de cartographie thématique. Sans remettre en cause ce travail utile de stockage informatique, plutôt que de chercher une précision illusoire qui n'a pas de sens, le réel enjeu cartographique d'aujourd'hui est de donner de l'intelligence aux données géographiques dans un contexte où 80% de l'information sera géoréférencées. Enjeu traditionnel qui semble évident mais que les « demandeurs » de cartes semblent oublier.

⁷ « Le futur de la carte n'est pas la carte, mais l'information », cité par Rosen R. J., 2012, The Atlantic : <http://www.theatlantic.com/technology/archive/2012/06/the-future-of-the-map-isnt-a-map-at-all-its-information/259252/>

La communication proposée doit permettre de rattacher la cartographie et le questionnement sur les politiques territoriales en abordant le processus d'échange entre concepteur et utilisateur de cartes dans le domaine de l'aménagement du territoire (cf. Figure 1). La démonstration s'appuiera sur l'analyse de la diversité des cartographies produites dans le cadre du programme européen ESPON entre 2007 et 2013. Nous verrons que l'analyse de ces cartographies issues d'un corpus de plus de 208 documents très différents dans leurs objectifs nous amène à une conclusion mitigée quant à leur originalité, leur diversité et leur efficacité. Nous montrerons comment l'homogénéité de ces productions cartographiques reflète la recherche d'un consensus politique plus qu'une réelle volonté de mettre en avant les discontinuités territoriales pour agir là où il pourrait être nécessaire. La conception et la visualisation cartographiques peuvent s'avérer être des instruments difficilement manipulables lors du processus d'élaboration des stratégies d'aménagement territorial, surtout lorsque plusieurs cultures d'aménagement sont mises en action. L'innovation vient alors quand on pense cette structure comme un système où l'une des approches ne peut être efficace sans l'autre (Durh, 2007).

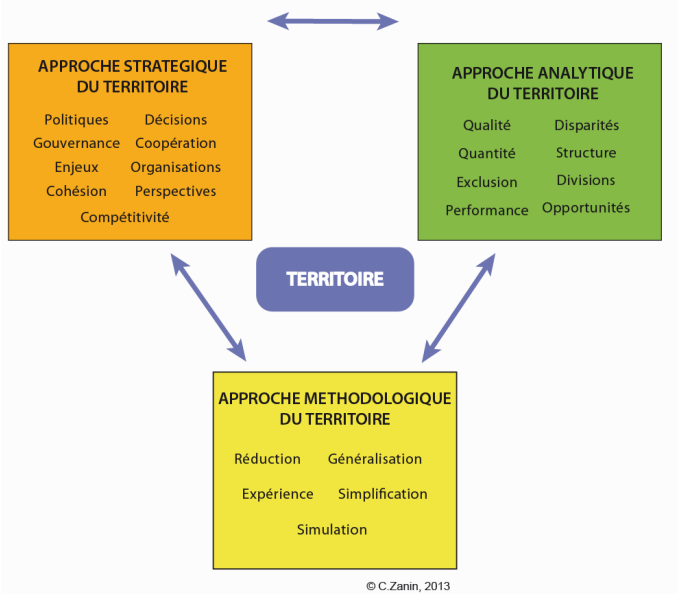


Figure 1 : Le territoire au centre de l'analyse cartographique

Dans ce cadre, de nombreuses questions restent encore à soulever. Les questions posées par les territoires doivent bénéficier de façon active des nouvelles approches cartographiques. Cartographie interactive et cartographie participative en font partie. Comment ces types de cartographie permettent de repenser la question territoriale ? Comment se révèlent les façons de penser l'action politique ? Peut-on agir sur les formes de prise de décision politique ? À chaque échelon spatial d'analyse, comment révéler les enjeux territoriaux ? Outils et configurations d'acteurs peuvent-ils se lire dans la représentation ? La multi représentation peut-elle être une solution ?

Nous aborderons en conclusion l'importance d'une visualisation de multiples points de vue, qui passe par la mise en œuvre de différents modes de représentation où la question du maillage n'est pas négligeable.

1. Les cartes de la politique régionale européenne

Il est commun de dire que les cartes produites par le cartographe sont de deux ordres. Alternativement méthode exploratoire ou objet de communication, la carte est à la fois le point de départ et le résultat final d'une réflexion géographique. La carte est donc une construction intellectuelle qui s'appuie sur l'expérience et les connaissances du cartographe, les données dont il dispose et les hypothèses qu'il formule. Lorsqu'elle a des visées pédagogiques, elle est aussi intentionnelle - c'est à dire pilotée par les objectifs – et cherche à exprimer un message le plus limpide qui soit. Elle est donc nécessairement caricaturale, un éclairage parmi d'autres d'une réalité complexe et impossible à appréhender dans sa globalité. En prenant l'exemple du corpus de cartes produites dans le cadre européen du programme ESPON, nous cherchons à comprendre les choix effectués et l'image générale de l'Europe délivrée par cette production. Une synthèse des caractéristiques observées est établie grâce à la réalisation d'une typologie générale de la production cartographique d'ESPON. La méthode retenue ici est basée sur deux analyses statistiques multivariées des données complémentaires : une analyse des correspondances multiples et une classification ascendante hiérarchique. Le tableau

de données utilisé retient 524 cartes des 644 du corpus global. Certaines cartes sont supprimées du premier corpus soit pour des raisons de redondance, soit à cause de données manquantes. Chaque carte est décrite par 17 indicateurs transformés en données booléennes (1 (oui)/ 0 (non)). Cette transformation des données permet la réalisation d'un tableau de données homogène et le calcul des différences entre les profils de cartes. Ces différences sont mesurées à l'aide de la métrique du Chi-2 et le critère d'agrégation retenu pour établir la classification est le critère de Ward. L'examen de l'arbre de classification montre deux types de cartes prépondérants (type A et B). Chacun de ces types peut ensuite être divisé, afin d'obtenir des classes plus détaillées (cf. Figure 2). 7 sous-types sont retenus. Ils sont analysés de façon analytique ou synthétique.

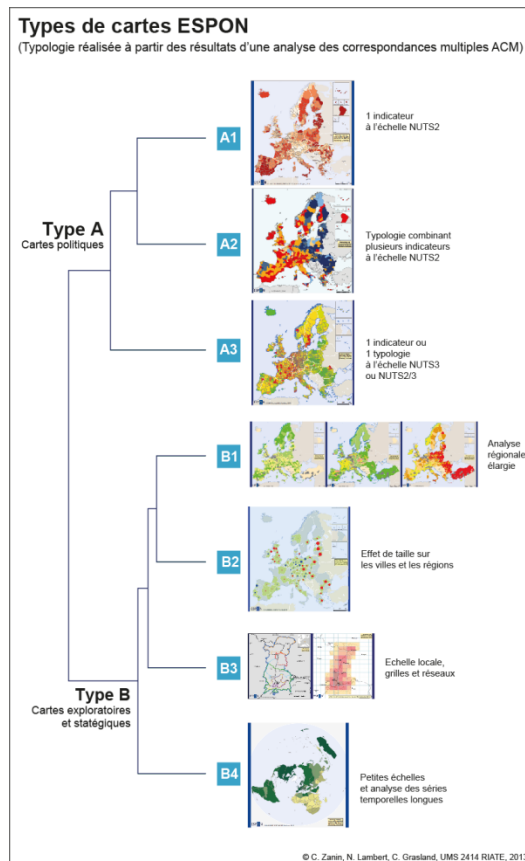


Figure 2 : Typologie des cartes ESPON 2007-2013

Source: UMS Riarte, ECL Project 2013 (HDR C. Zanin, vol. 3 p. 51)

2. De l'influence du maillage et du découpage de l'espace

La question du découpage de l'espace peut sembler triviale car ne concernant pas les représentations basées sur un découpage « administratif ». Le découpage du territoire représenté en mailles administratives est imposé, les données à représenter sont collectées en fonction de ce même découpage et ne devrait donc pas prêter à discussion. Pourtant, les observations et plusieurs études connues sous l'acronyme *MAUP*, montrent clairement que le découpage utilisé influence de façon parfois très forte la lecture de l'organisation spatiale d'un phénomène, il peut être considéré comme un véritable filtre spatial. La taille des unités territoriales joue fortement sur cette lecture d'autant que certains traitements statistiques, en amont de leur représentation, sont également influencés par ce paramètre (cf. Figure 3).

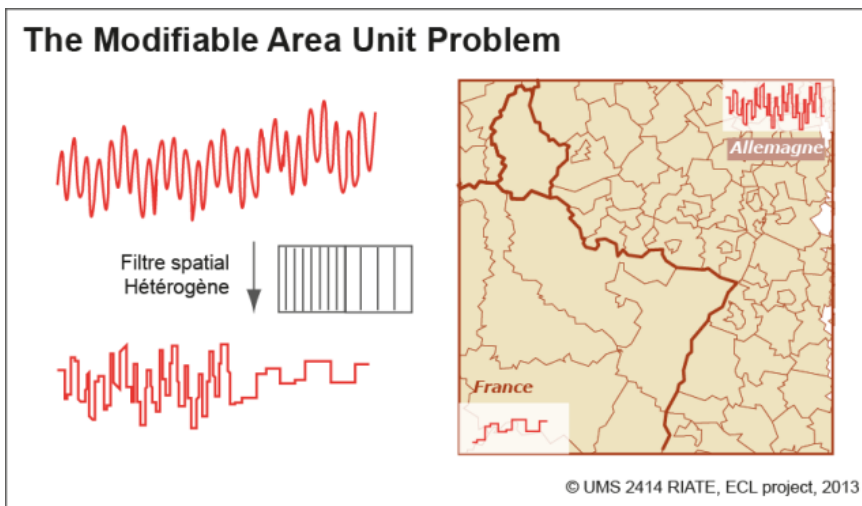


Figure 3 : Modifiable Area Unit Problem

Source : UMS Riate, ECL Project 2013 (HDR C. Zanin, vol. 3 p. 77)

Il est alors souvent préférable de faire varier les découpages proposés afin de mettre en valeur le bon message scientifique et politique. Il est, par exemple, possible d'associer, sur une même cartographie, les découpages NUTS 2 et NUTS 3. Cette combinaison Nuts2/3 permet alors d'homogénéiser la superficie des mailles et donc d'améliorer nettement la comparabilité et la perception des phénomènes, sans pour autant poser de difficultés

concernant l'accès aux données. Elle est toutefois « politiquement » incorrecte dans le sens où elle mélange des régions de niveaux différents en termes de politiques budgétaires ou d'éligibilité aux aides. L'analyse se porte sur le même ensemble des cartes ESPON complétée d'un corpus de cartes européennes hors cadre ESPON. Nous verrons comment le découpage spatial participe à l'homogénéité ou à l'hétérogénéité des images cartographiques produites influençant directement la pensée politique.

3. Un projet cartographique au centre de l'action politique d'aménagement

L'innovation cartographique se rencontre aujourd'hui en tout point de la chaîne de fabrication d'une carte. En suivant l'enchaînement des étapes de conception et de réalisation cartographiques, nous tentons, dans cette partie, d'identifier les nouvelles et futures innovations cartographiques qui permettent de déboucher vers des messages cartographiques efficaces et adaptés à l'aide à la décision des politiques territoriales.

En, matière de sémiologie graphique, l'innovation touche plus « aux usages de la carte et aux liens de la cartographie avec d'autres disciplines, qu'à des innovations dans le domaine de la sémiologie à proprement parlé » (ESPON Project, 2013). Des auteurs comme Colette Cauvin (2008) et Laurent Jégou (2013) ont largement montré qu'en matière de sémiologie graphique peu de choses ont changé depuis Jacques Bertin. L'innovation apparaît plutôt dans les disciplines connexes comme l'informatique qui permettent différents modes de représentations ou d'utilisation de la carte : l'analyse exploratoire discutée par Tukey (1977) et la visualisation de l'information scientifique préconisée par Tufte (1986) sont les points d'entrée d'une nouvelle discipline, la géovisualisation, qui prend appui sur le développement de méthodologies d'exploration et de visualisation des données lié à l'avènement de la microinformatique et auquel s'associent l'explosion de l'information géographique numérique et des techniques de géolocalisation. MacEachren (1994) définit la visualisation en termes d'utilisation des cartes qu'il conceptualise comme un cube spatial à trois dimensions sans véritables frontières entre les trois axes représentés par une utilisation privée/publique

des cartes, une utilisation dirigée vers la découverte d'éléments inconnus ou la présentation des éléments connus et enfin l'utilisation des cartes avec une interaction homme/machine plus ou moins poussée.

Conclusion

Chaque carte est faite de choix conscients ou inconscients, elle est intrinsèquement subjective. Sur la carte on ne voit pas la réalité, mais une représentation de celle-ci. Faire une carte c'est donner à voir une connaissance géographique en la rendant intelligible par l'image, c'est « raconter la terre ». Évidemment, plusieurs histoires sont possibles, parfois contradictoires. La carte n'est pas le territoire, mais une représentation parmi d'autres de celui-ci. Nous aborderons en conclusion l'importance d'une visualisation de multiples points de vue qui passe par la mise en œuvre de différents modes de représentation où la question du maillage n'est pas négligeable.

Références bibliographiques

CAUVIN C., ESCOBAR F., SERRADJ A. (2008), *Cartographie thématique t.5, Des voies nouvelles à explorer*, Paris, Hermès Science, Lavoisier, 320 p.

CRAMPTON J., KRYGIER J. (2005), An Introduction to Critical Cartography. *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies* 4 (1): p.11-33.

DÜRH S. (2007), *The Visual Language of Spatial Planning. Exploring cartographic representations for spatial planning in Europe*. London, Routledge, The RTPI Library series, 196 p.

FALUDI A. (1996), Framing with images. *Environment and Planning B*, vol. 23, n°1, p. 93-108.

JEGOU L. (2013), *Vers une nouvelle prise en compte de l'esthétisme dans la composition de la carte thématique : propositions de méthodes et d'outils*. Thèse de doctorat en géographie sous la direction de Denis Eckert et Martin Paegelow, Université de Toulouse – Jean Jaurès, 384 p.

MacEACHREN A. M. (1994), Visualisation in modern cartography: Setting the agenda, in A. M. MacEachren and D. R. Fraser Taylor

(Eds.), *Visualization in Modern Cartography*, Oxford, Pergamon, p.1-12.

OPENSHAW S. (1984), *The Modifiable Areal Unit Problem*. Norwich: Geo Books. ISBN 0-86094-134-5 et ESPON 3.4.3. -MAUP (coord. RIATE, 2006)

PERKINS C. (2004), Cartography - cultures of mapping: power in practice. *Progress in Human Geography*, 28 (3), p. 381-391.

TUKEY J.W. (1977), *Exploratory Data Analysis*, Reading MA: Addison-Wesley.

TUFTE E. (1986), *The Visual Display of Quantitative Information*, Graphics Press.

ZANIN C. (dir.) *Espon Cartographic Language*. Task 3 Mathian H., Davoine P.A., Saint-Marc C., ESPON Project 201, Ums Riate-UMR Géographie-Cités.



Thématique Elections



UNE ANALYSE MULTISCALEIRE DE LA PARTICIPATION ELECTORALE EN FRANCE ET EN TUNISIE : INTERET ET LIMITE D'UNE APPROCHE COMPARATIVE

Ali BENNASR

Université de Sfax, LR SYFACTE

Michel BUSSI

Université de Rouen, UMR CNRS 6266 IDEES

Claude GRASLAND

Université Paris Diderot, UMR CNRS 8504 Géographie-cités

Monaem NASR

Université de Sfax, LR SYFACTE

Sophie de RUFFRAY

Université de Rouen, UMR CNRS 6266 IDEES

Taher YENGUI

Université de Sfax, LR SYFACTE

Christine ZANIN

Université Paris Diderot, UMR CNRS 8504 Géographie-cités

Contact : claude.grasland@parisgeo.cnrs.fr

Mots clefs : vote ; participation ; métropoles ; région ; France ; Tunisie.

Introduction

De nombreux travaux de recherche ont mis en évidence l'importance des inégalités territoriales en matière de participation démocratique aux élections. Chaque échelle met en évidence des contrastes géographique de nature différente selon le binôme qui est retenu en matière d'espace de référence et d'unité spatiale élémentaire. Une analyse de la France par département (Goguel, 1970 ; Bon *et al.*, 1988) mettra en évidence des variations

qui ne relèvent pas des mêmes explications que les différences observées dans le Grand Ouest français par canton (Siegfried, 1913 ; Bussi, 1998) ou a fortiori dans l'agglomération de Rouen par bureau de vote (Giraud et Bussi, 2001). Ces emboîtements d'échelles introduisent toutefois le risque de manquer des ruptures géographiques essentielles, notamment dans les espaces péri-urbains et les marges rurales sous influence urbaine. Ces zones critiques n'ont fait l'objet d'études ciblées qu'assez récemment mais suscitent désormais un intérêt croissant (Rivière, 2009).

L'objectif de cette communication est de proposer quelques pistes de recherche permettant d'analyser simultanément les dynamiques urbaine, péri-urbaine, régionale et nationale du vote dans une perspective de comparaison des échelles. Nous avons choisi de prendre comme exemple les élections législatives de 2014 en Tunisie (un seul tour de vote) et le premier tour des élections législatives en France en 2012 même si les modes de scrutin sont différents. L'objectif n'est pas tant de comparer la France avec la Tunisie que de valider l'apport d'une analyse multi scalaire. Dans les deux cas, il s'agit d'élections à enjeu majeur, susceptibles de mobiliser au maximum la population et où la participation est la plus élevée. L'idée est d'analyser les ressemblances ou les différences en matière de participation électorale entre un espace français ayant deux siècles de pratiques électorales et un espace tunisien où le retour à la démocratie est très récent en proie tous les deux à des contradictions entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux (Gana et al., 2012 ; Verdeil, 2012).

Nous préciserons dans un premier temps le choix des variables retenues pour mener l'analyse de la participation démocratique. L'analyse sera ensuite menée au niveau national en utilisant un niveau suffisamment fin de désagrégation pour visualiser à la fois les oppositions spatiales majeures et les effets éventuels de la métropolisation sur les votes. Soit, pour la Tunisie un découpage en 264 délégations et en France un découpage en 577 arrondissements. Puis nous procéderons à l'analyse plus détaillée des gradients électoraux en fonction de l'éloignement du cœur des espaces métropolitains et nous choisirons pour cela le gouvernorat de Sfax découpé en 126 secteurs territoriaux (Imada) et le département de Seine Maritime découpé en 35 cantons.

1. Visualiser la participation démocratique : choix statistiques et cartographiques

Parmi de nombreux indicateurs possibles, nous avons retenu ici deux dimensions de la participation démocratique, qui nous semblent à la fois révélatrices et complémentaires :

- *le taux d'abstention* est défini comme la différence entre le nombre d'inscrits et de votants rapporté au nombre de votants. Il montre la répartition géographique des inscrits qui n'ont pas voulu participer aux élections et reflète ainsi les disparités d'enracinement de la tradition démocratique dans le pays. Il révèle également des nuances territoriales pour l'organisation socio-spatiale du pays en termes d'urbanisation, de niveau de vie, d'accessibilité, notamment en Tunisie.
- *Le taux d'inscription* est défini comme le rapport entre le nombre de personnes en âge de voter et le nombre de personnes effectivement inscrites sur les listes. Ce calcul ne pose pas de difficulté majeure en France puisque chaque électeur est rattaché à un bureau en fonction de son lieu de résidence. En revanche, en Tunisie, l'inscription est une démarche volontaire que peut faire l'individu dans n'importe quelle municipalité de Tunisie. Néanmoins, compte tenu des contraintes d'accessibilité et de coût, une immense majorité des personnes en âge de voter s'est inscrite au lieu de résidence même si la carte révèle des zones surreprésentées. Un biais plus important est introduit par l'absence de statistique démographique détaillée au niveau local, ce qui nous oblige à calculer pour l'instant ce ratio à partir de la population totale.
- *le pourcentage de vote « inutile »*, n'a pas de définition universelle et nécessite de faire des choix après une analyse du contexte politique propre à chaque pays, voire à chaque élection. Une définition possible pourrait être la part des suffrages exprimés pour les partis non dominants, à l'exclusion des partis ayant obtenu une représentation au Parlement au niveau national mais bien des variantes sont possibles. Cela montre l'importance d'articuler des échelles nationales et locales : un vote pour un parti peut être

« inutile » au niveau d'un gouvernorat (parce que le parti n'a pas d'élus dans ce gouvernorat) mais peut être utile au niveau national car il conforte les élus de ce parti dans d'autres gouvernorats.

- Le *degré de monopole* consiste à représenter la part des votes de la liste arrivée en tête. La carte obtenue exprime le degré de mobilisation qu'une personnalité ou qu'un parti peut générer à une échelle donnée pour essayer de mettre en évidence des « fiefs électoraux ».

2. Exemples d'application aux élections législatives de 2014 dans le gouvernorat de Sfax

Dans le cadre de ce résumé, nous nous limitons à la réalisation d'une présentation des quatre indicateurs pour le gouvernorat de Sfax par secteur. Les analyses relatives à l'échelle de l'ensemble de la Tunisie et celles relatives à la France ou la Seine Maritime seront présentées lors du colloque de Monastir.

2.1. Taux d'inscription

Selon un taux d'inscription moyen, soit 44 % de la population totale, le gouvernorat de Sfax est représentatif de ce qui s'est passé dans l'ensemble du pays. Toutefois, la lecture de la carte montre des nuances certaines au niveau des secteurs statistiques et dégage une organisation spécifique à la région (cf. Figure 1). Premièrement, la partie centrale et ses environs proches sont marqués par une inscription élevée expliquée par le fort équipement de la zone en termes d'infrastructures, de grandes installations économiques et administratives ; le niveau de vie plus aisé par rapport au reste du gouvernorat... Deuxièmement, la couronne périurbaine, formée en grande partie par des migrants qui ont profité du faible prix des terrains fonciers dans ces endroits pour s'y installer, montre un taux d'inscription beaucoup plus faible. Troisièmement, l'arrière-pays du Grand Sfax est le lieu de faible participation à l'exception de quelques secteurs qui ont créé un pic très positif par rapport à leurs voisinages. Le secteur Mahrès en constitue un bon exemple. En effet, il se distingue par son fort niveau d'équipement par rapport à son voisinage spatial,

qui présente une faible accessibilité, une dégradation du réseau viaire tels que : Aithet Chleia et Sidi Ghrib.

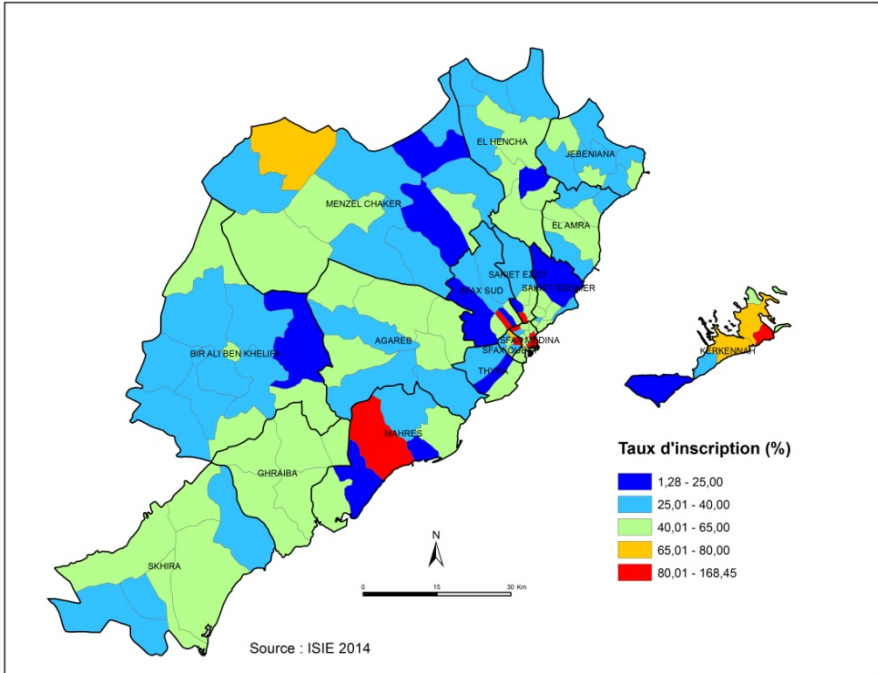


Figure 1 : Inscription aux élections législatives de 2014 dans le gouvernorat de Sfax

2.2 Taux d'abstention

Le taux d'abstention du gouvernorat de Sfax est plus faible qu'à l'échelle nationale. En moyenne, l'abstention est au-dessous du tiers de la population inscrite souvent avec des nuances locales entre le centre et la périphérie. En effet, on constate que l'abstention diminue selon un gradient du centre vers la périphérie (cf. Figure 2). En outre, des agrégats spatiaux apparaissent dans l'arrière-pays de Sfax avec une participation très faible. En plus des problèmes de transports et des difficultés d'accès aux centres de vote, la région de Bir Ali Ben Khalifa, réputée pour sa culture d'olive, était en pleine récolte pendant la période des élections : ce qui a empêché les ouvriers agricoles d'aller voter.

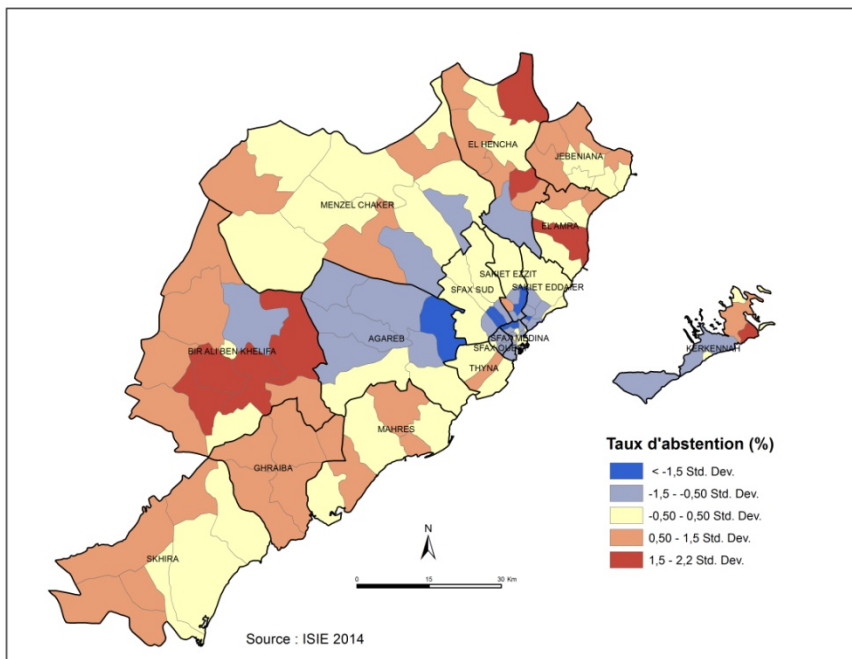


Figure 2 : Abstention aux élections législatives de 2014 dans le gouvernorat de Sfax

2.3 Vote « inutile »

Le vote « inutile » du gouvernorat de Sfax augmente selon un gradient du centre vers la périphérie avec des concentrations au Nord et au Sud de l'agglomération (cf. Figure 3). Alors que le centre de la métropole comme la banlieue urbaine étaient partagés entre les deux principaux partis en course « le Nida Tounès », légèrement en avance au centre, et Ennahdha en avance relative en périphérie, les marges urbaines ont enregistré les taux les plus élevés du vote inutile. Formés par des quartiers populaires et informels, les habitants ont essayé de refaire l'exploit des élections de 2011 en votant pour un parti populiste de « Tayyar el Mahabba ». Originaire de Sidi Bouzid et vivant à Londres où il possède une chaîne de télévision satellitaire, Hechmi Hamdi possède un ancrage dans les quartiers populaires, dont les habitants sont en partie originaires du Centre Ouest. La délégation de Thyna est un exemple typique d'un territoire où dominent les quartiers populaires et informels et où la propagande de Tayyar El Mahabba a trouvé un écho favorable auprès des populations de

ces quartiers avec des promesses comme la gratuité des transports, des soins, le versement d'allocation chômage, etc. Ce profil de votants est aussi rencontré dans les quartiers informels et populaires de Sousse et Tunis. Reproduit dans les campagnes, où en dehors des espaces gagnés par les deux grands partis, le vote « inutile » s'est exprimé en faveur des partis populistes ou nationalistes, qui n'ont pas obtenu de sièges.

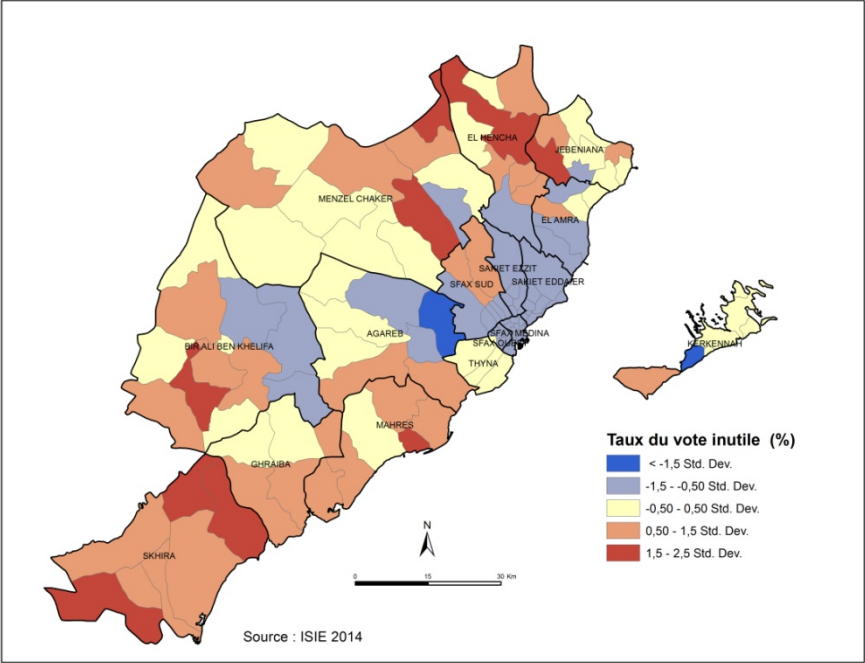


Figure 3 : Vote inutile aux élections législatives de 2014 dans le gouvernorat de Sfax

2.4 Effet de monopole

Quant à l'effet monopole, il semble que le centre du gouvernorat de Sfax y échappe relativement, comme dans la plupart des métropoles. Celles-ci sont généralement des territoires diversifiés et partagés entre les différents protagonistes, dont le parti Islamiste d'une part et le parti moderniste. A la différence, certains secteurs de la périphérie ont enregistré un effet marquant de monopole (cf. Figure 4). Le cas typique est celui du secteur centre de Maharès, une petite ville où la citoyenneté est ancienne en plus d'une

population migrante en France (majoritairement à Paris et au Mans), foncièrement anti Nahdha depuis les élections de 2011 et qui s'est tournée vers Nida Tounès en 2014. Pour identifier un fief, le monopole a été plus visible autour de Mohsen Marzouk à Maharès, un militant de gauche qui a rejoint Nidaa Tounès. Alors que le secteur d'El Amra votant majoritairement au profit du parti islamiste représenté par Nouredine Bhiri, tête de liste et originaire de Jebeniana dans laquelle il n'a pas obtenu de majorité mais il a eu cette majorité à el Amra (périphérie de Jebeniana) ; mais aussi avec Sakiet Eddaier pour l'élue islamiste.

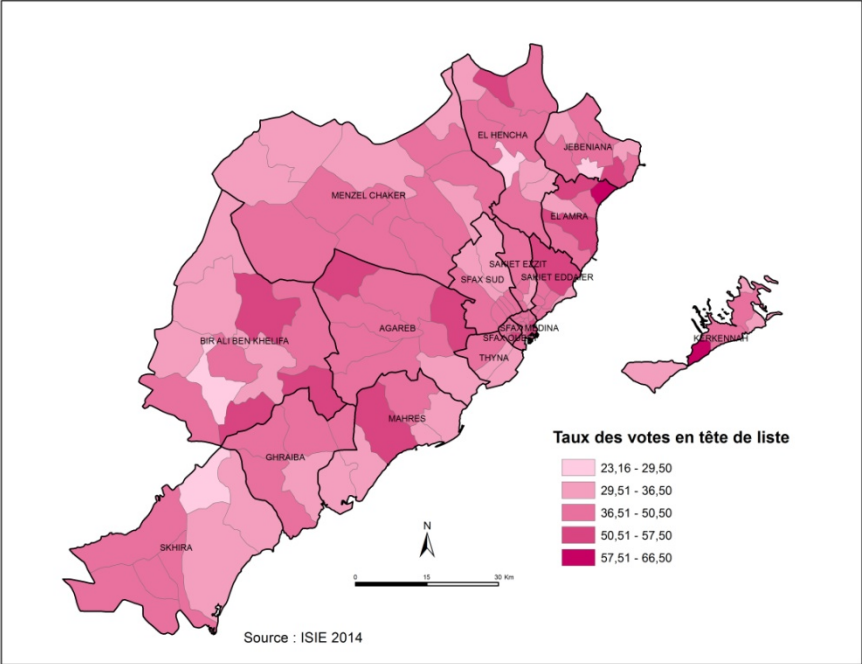


Figure 4 : Effet de monopole aux élections législatives de 2014 dans le gouvernorat de Sfax

Conclusion

Ces résultats exploratoires montrent l'intérêt d'une approche comparatiste, qui pourrait ultérieurement être transposée à d'autres exemples (Grand Tunis et Agglomération Parisienne) ou d'autres échelles (France par arrondissements / Tunisie par délégations).

Références bibliographiques

BON F., CHEYLAN J.-P., BRUNET R. (1988), *La France qui vote*, Paris, Hachette, 464 p.

BUSSI M., (1998), *Eléments de géographie électorale à travers l'exemple de la France de l'ouest*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 400 p.

GIRAULT F., BUSSI M. (2001), Les organisations spatiales de la ségrégation urbaine : l'exemple des comportements électoraux, *L'Espace géographique*, n° 2, tome 30, p. 152-164.

GANA A., HAMME, G. V., BEN REBAH M. (2012), Géographie électorale et disparités socio-territoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie, *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n°18, <https://espacepolitique.revues.org/2486> (consulté le 10 octobre 2015).

GOGUEL F., (1970), *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, Vol. 159, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

RIVIERE J. (2009), *Le pavillon et l'isoloir: Géographie sociale et électorale des espaces périurbains français (1968-2008): A travers les cas de trois aires urbaines moyennes (Caen, Metz et Perpignan)* Thèse de doctorat, Université de Caen.

SIEGFRIED A. (1913), *Tableau politique de la France de l'ouest sous la troisième république : 102 cartes et croquis, 1 carte hors texte*, Paris, Armand Colin.

VERDEIL E. (2012), La participation aux élections tunisiennes : un regard géographique, *Rumor*, 2 janvier 2012, <http://rumor.hypotheses.org/2277>, consulté en avril 2012.



LE DÉCOUPAGE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX AUX ÉTATS-UNIS : VERS UNE CONTINUITÉ DES MOBILISATIONS POLITIQUES ?

Émilie BONNET

UMR 6266 IDEES-Rouen

Contact : emilie.bonnet@univ-rouen.fr

Mots clefs : districts ; élections ; États-Unis ; minorités ; mobilisations.

Introduction

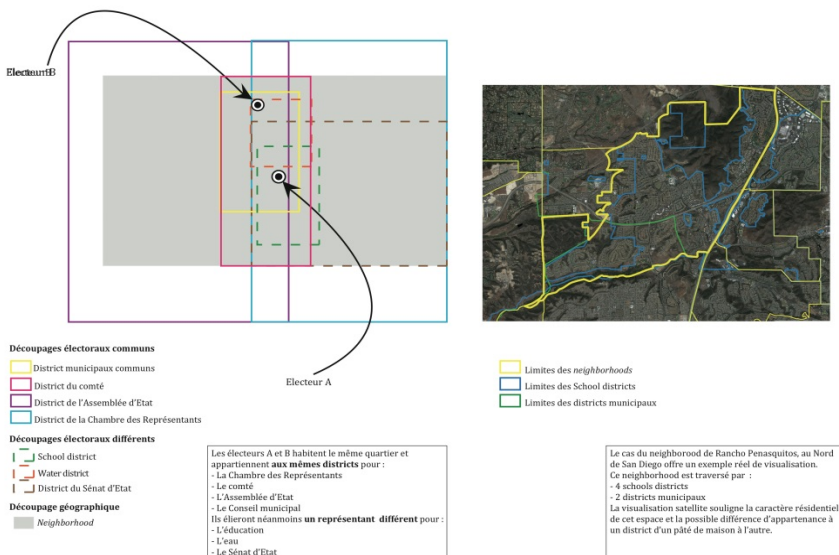
Suite à chaque recensement décennal de la population américaine, un nouveau découpage des circonscriptions électorales, appelé *redistricting*, s'opère à toutes les échelles du pays. Si les relations entre découpages politiques, représentativité territoriale, politique et minoritaire sont des sujets d'analyses récurrents, la mobilisation des individus dans le processus reste en retrait des interrogations actuelles.

L'objectif de cette communication sera d'interroger les incidences électorales des modifications de découpages des districts aux échelles locales. Plus précisément, il s'agira de souligner les évolutions récentes des processus de prise de décision en faveur de la participation citoyenne et de questionner la durée des mobilisations, institutionnelles et électorales, qui entourent les *redistrictings* locaux aux États-Unis.

3. Définir les districts électoraux américains : diversité des modes de prise de décision

La représentation politique aux États-Unis passe par de nombreux processus de découpages du territoire qu'il est difficile d'obtenir en toute neutralité. Puisqu'il y a représentation, des enjeux individuels ou collectifs apparaissent et entrent en confrontation. Le territoire politique devient l'objet de conflits d'acteurs ou, à l'inverse, de coopérations (Bussi, 2007).

La procédure de découpage des territoires politiques étant vouée au bon fonctionnement de la représentation, elle dépend notamment des conceptions que les individus ont du territoire concerné. Plusieurs circonscriptions sont soumises à un nouveau découpage dans l'ensemble du pays. Plus on descend dans les échelles, plus les territoires relèvent d'organes politiques différents et imbriqués. Ce système de représentation est d'autant plus complexe qu'une multitude de découpages électoraux se superposent : d'une rue à l'autre, les individus peuvent appartenir à des districts de nature différente alors que leur espace de vie quotidien – celui du quartier – reste inchangé (cf. Figure1).



Emilie Bonnet, 2015 © UMR 6266 IDEES - Rouen

Figure 3 : Répartition théorique des différents districts électoraux aux États-Unis

Source : SANDAG, 2015

Cette représentation théorique et illustrée par un cas concret à San Diego souligne l'enchevêtrement des espaces vécus et administratifs. Le *neighborhood* – littéralement le voisinage – suggère une véritable perception des individus aux États-Unis. Il est à la fois lieu de cohésion sociale et territoriale des habitants d'un même espace, d'un même district. Si le voisinage est une entité spatiale avant tout, il implique des représentations spécifiques des habitants et donc une relation particulière du groupe à l'espace (Johnston, 2006). Dans le cadre du *redistricting*, ces aspects revêtent une importance particulière puisque d'un espace d'appartenance à un autre, la représentativité politique peut largement différer.

Pour répondre en partie à ces décalages, depuis le début des années 1990, les commissions en charge du *redistricting* intègrent de plus en plus les conceptions citoyennes du territoire de représentation. Les individus sont désormais plus à même d'influer sur la représentativité de leur territoire d'appartenance, surtout aux échelles locales.

4. L'exemple du *redistricting* de la ville de San Diego en 2011

Le découpage des circonscriptions électorales aux États-Unis a été le fruit de nombreux travaux de géographes (Johnston, 2002 ; Boquet, 2003) particulièrement axés sur le lien entre le territoire de représentation et la répartition des votes. L'analyse du *redistricting* de la ville de San Diego (Californie) en 2011 s'insère dans cette logique tout en interrogeant l'évolution d'un nouveau district. L'objet est ici de mettre en perspective les mobilisations citoyennes qui ont donné lieu à sa construction avec les mobilisations électorales suscitées par les premières élections qui ont suivi le nouveau découpage.

Le district 9 : un district à réinventer ?

L'instauration d'une commission citoyenne pour le *redistricting* de San Diego offrait aux différents groupes la possibilité de faire valoir une légitimité au conseil municipal. Elle suggérait aussi la mise en place de coalitions et stratégies souvent soutenues par associations et organisations communautaires. Globalement, trois

enjeux principaux se dessinaient. Il s'agissait à la fois pour les Latinos – minorité la plus nombreuse de la ville – de prétendre à l'obtention d'un second district majoritairement minoritaire⁸ ; pour les Asiatiques de démontrer une cohésion suffisamment importante afin d'accéder à une représentation au conseil municipal, et enfin pour les Afro-américains de consolider leur district en s'alliant à d'autres groupes.

Les modalités et stratégies de mobilisation ont différé d'un groupe à l'autre, mais la majorité des propositions soumises à la commission était dotée de cartes réalisées par les citoyens, avec le soutien plus ou moins fort d'experts et de structures associatives. Pour les Latinos, traditionnellement peu intéressés par les questions politiques (Le Texier, 2006) cet encadrement a joué un rôle majeur dans la valorisation de leurs objectifs.

L'utilisation de données statistiques diverses et la production de cartes ont donc été au cœur de la définition citoyenne des territoires d'appartenance. D'un quartier à un autre, les intérêts ont eu tendance à différer. Quand certains réclamaient l'unité d'un quartier pour la préservation de son identité culturelle, sociale, économique ou politique, d'autres valorisaient en priorité une certaine identité ethnique. Les différences de positionnement entre chacun des habitants-citoyens soulignent la variété des stratégies individuelles dans le cadre démocratique. C'est pourtant grâce au socle commun du territoire politique que les comportements individuels prennent une dimension collective (Bussi, 2007). En d'autres termes, la prise de décision dans le cadre d'une élection s'accompagne nécessairement d'un choix stratégique individuel et/ou collectif qui dépendra aussi des perceptions des habitants d'un quartier. En cela, les mobilisations citoyennes initiées par le nouveau découpage des districts municipaux de San Diego renvoient aux liens constants entre le territoire politique et la construction des stratégies individuelles.

Au terme du processus, la commission en charge du *redistricting* de la ville a finalement opté pour le dessin d'un neuvième district

⁸ Le dessin de districts majoritairement minoritaire est encouragé par les critères encadrant le processus à l'échelle nationale (*Voting Right Act*, 1965), dès lors qu'une population minoritaire est suffisamment nombreuse et démontre une cohésion territoriale, culturelle et politique.

réunissant une population multiraciale, au niveau de vie modeste et comprenant la proportion la plus importante d'immigrants de San Diego. Il s'agit tout de même d'un district majoritairement minoritaire puisque réunissant 50,3% de Latinos. Le district serait donc représentatif de la multiplicité des communautés minoritaires de la ville. Ainsi, la communauté latino devra faire preuve d'un effort d'organisation supplémentaire pour faire valoir ses intérêts au sein d'un district multiculturel. En outre, les coalitions initiées lors du processus témoignent de stratégies intéressantes de mobilisations politiques des communautés minoritaires dans un contexte institutionnalisé, qu'il convient de mesurer lors d'un processus électoral.

5. Réalités électorales des nouveaux découpages : pour une approche intégrée des mobilisations ?

Les élections municipales de San Diego tenues en février 2014 mettent à l'épreuve la cohésion politique des nouveaux districts et plus particulièrement du district 9. De manière intéressante, un conseiller municipal latino de la ville s'est porté candidat pour le parti démocrate. Si les évolutions démographiques récentes tendent à valoriser un électorat *sandiegan* de plus en plus démocrate, le candidat n'a obtenu que 47,11% des voix.

Malgré la défaite, la campagne du candidat est intéressante à plus d'un titre. Il a privilégié une dynamique *grassroots* en s'appuyant sur sa qualité d'ancien habitant du Barrio de San Diego (*Barrio Logan*) et de son vécu des problématiques quotidiennes des membres de sa communauté. Sa connaissance de la communauté latino de San Diego l'a conduit à une campagne micro-locale, où l'ensemble des mécanismes de mobilisation politique révélés lors du *redistricting* a été réactivé. Mais au-delà, ces mobilisations électorales ont interrogé la capacité des Latinos de la ville à s'inscrire dans un schéma durable de coalition.

Les identités territoriales et les groupes d'appartenance ont été confrontés à un enjeu de représentation plus global, où l'origine ethnique (*ethnicity*) du candidat n'intervenait qu'au second plan. La géographie de la participation électorale (cf. Figure 2) tend à souligner la faiblesse de la participation dans les quartiers du centre et du sud de la ville, là où le candidat latino démocrate

détenait son bastion. Plus précisément, la mobilisation du district 9 est intéressante à interroger. Ce jeune district a été remporté par le candidat démocrate avec 65,5% des voix, mais la participation est restée faible atteignant 34,9%. Cette tendance se confirme à l'échelle encore plus fine du quartier de City Heights, cœur identitaire du district.

Ville de San Diego
Participation électorale
 Élections spéciales de février 2014

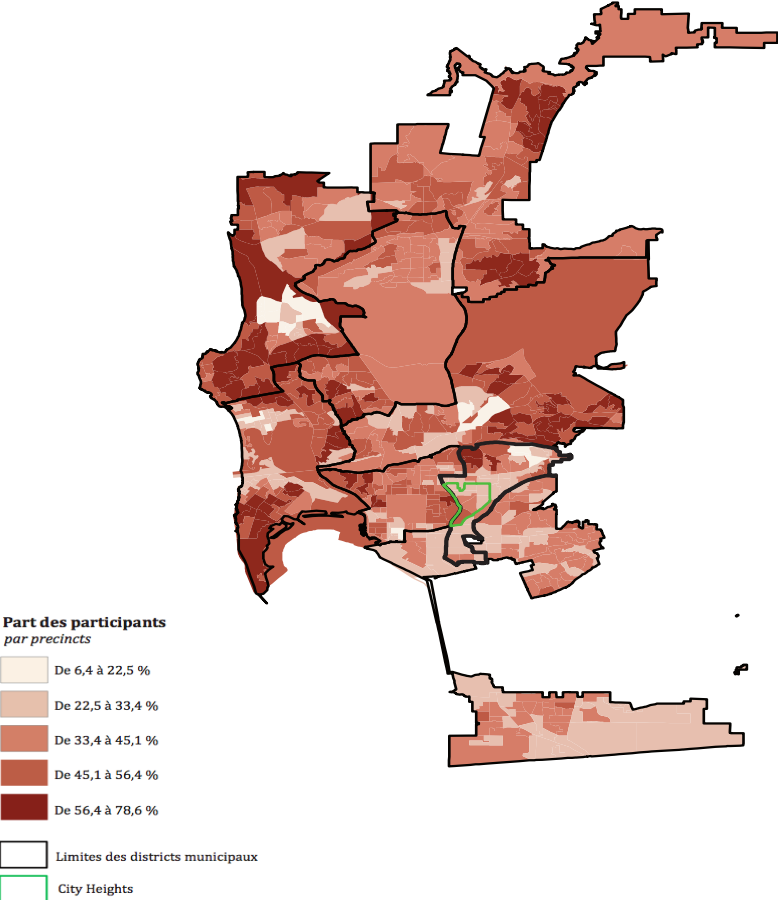


Figure 2 : Participation électorales aux élections municipales de 2014, San Diego

Source : San Diego County Registrar of Voters, 2014

Conclusion

Les résultats des élections municipales qui ont suivi le changement de découpage confirment l'importance d'envisager les mobilisations politiques dans leur ensemble. Alors que le dessin du nouveau district a été l'objet d'une mobilisation poussée des groupes minoritaires en 2011, il a peiné à susciter des implications électorales en 2014. Ces dernières dynamiques électorales permettent de conclure à une imbrication des mobilisations sans que celles-ci ne soient liées de façon déterministe.

L'analyse et le suivi des mobilisations politiques à l'échelle locale soulignent la complexité des rapports entretenus entre les groupes et leur lien au territoire politique en général. Envisager une continuité des mobilisations politiques suppose de réfléchir à une approche systémique de ces dernières et à leur ancrage territorial sur le long terme.

Références bibliographiques

BONNET E. (2013), Le redistricting de 2011 à San Diego (Californie) : Mobilisation politique et représentativité de la communauté latino, *Belgeo*, <https://belgeo.revues.org/11537> (consulté le 3 octobre 2015).

BOQUET Y. (2003), Cartes et élections : la construction des circonscriptions électorales aux Etats-Unis, entre égalité et équité, *Espace, population et société*, n°3, p.483-499.

BUSSI M. (2007), Pour une géographie de la démocratie : la géographie ça sert maintenant à faire la paix ?, *L'Espace politique*, <https://espacepolitique.revues.org/243> (consulté le 3 octobre 2015).

JOHNSTON R. (2002), Manipulation maps and wining elections: measuring the impact of malapportionment and gerrymandering, *Political geography*, n°21, p.1-31.

JOHNSTON R. (2006), Neighborhood, in Johnston R. et al, *Dictionnaire of human geography*, Blackwell publishing, 4^{ème} édition, Oxford, p. 540.

LE TEXIER E. (2006) *Quand les exclus font de la politique. Le Barrio mexicain de San Diego, Californie*, Paris, Presses de Sciences Po, 227 p.



DECOUPIGES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES AU CAMEROUN POST-MONOLITHIQUE : UN PROJET HEGEMONIQUE DU POUVOIR ?

Tiemeni SIGANKWE E.B.

Centre National d'Education, Yaoundé-Cameroun

Contact : sigabrice@yahoo.fr

Mots clefs : Cameroun ; élections ; *biyamandering* ; jeu démocratique.

Introduction

De 1966 à 1990, le découpage électoral est une geste présidentielle qui ne suscite guère de passions, encore moins de vents contraires au Cameroun (Bayart, 1985). Normal, car le pays vit alors, au cours de ces 24 années, sous un régime monolithique dominé par le *parti unifié* - parti unique en réalité - l'Union Nationale Camerounaise (UNC) qui deviendra le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) en 1985 (Mbembe, 1993 ; Sindjoun, 1997). Mais depuis le ré-avènement du multipartisme et le retour de la liberté d'expression en 1990, la question du découpage des circonscriptions électorales pour les élections législatives oppose le pouvoir et l'opposition dans une véritable querelle sans fin. Le pouvoir crie à sa bonne foi, invoquant l'impossibilité d'obtenir des ratios strictement identiques pour chaque siège mis en compétition et l'impossibilité légale de créer des circonscriptions supra-départementales.⁹

⁹ Entretien avec des membres de bureaux parlementaires de députés du parti au pouvoir, à l'Assemblée nationale, lors de la session parlementaire de novembre 2015. Leur argumentaire sur l'impossibilité de créer des circonscriptions supra-

L'opposition, appuyée en cela par la société civile, crie à l'insincérité du processus institutionnel de répartition du nombre de sièges de députés à élire dans les territoires nationaux. A l'en croire, les décrets présidentiels portant découpage électoral feraient un partage léonin des places en compétition, accordant la majorité des sièges à des circonscriptions favorables au parti au pouvoir et cela, sans tenir compte des chiffres de la population. De ce fait, les ratios sièges/population seraient très faibles. Une question orale du député Jean Michel Nintcheu (vice-président du groupe parlementaire Social Democratic Front (SDF), premier parti d'opposition à l'Assemblée nationale) censurée à l'Assemblée mais rendue publique par la presse privée en juin 2011, exprimait cette situation en ces termes : «Le découpage électoral actuel est inique et injuste en ce sens qu'il ne garantit pas l'égalité constitutionnelle des citoyens devant le suffrage universel». A titre d'illustration, on a un député pour 300 000 habitants dans la région du Littoral alors que, dans la région du Sud, on a un député pour moins de 50 000 habitants (voir *Le Message* et *Mutations* du 19 juin 2011). «Cameroun : prévenir vaut mieux que guérir», un rapport d'International Crisis Group, paru en septembre 2014, évoquait, quant à lui, «le découpage des circonscriptions électorales» comme l'un des problèmes pouvant conduire à une instabilité. Et la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung a classé le découpage électoral comme élément de « fraude préélectorale en phase préélectorale ». Elle a d'ailleurs élaboré un tableau (cf. Tableau 1) pour décrire cette « fraude ».

Même si beaucoup de formations politiques, d'organisations influentes de la société civile et certains universitaires (à travers la presse) critiquent l'*esprit* du découpage électoral au Cameroun, paradoxalement, personne n'a jusqu'ici conduit scientifiquement une étude systématique et chiffrée sur la question. On se contente d'évoquer le « problème » ou de faire des approximations chiffrées. Que dit la réalité de la confrontation entre les chiffres du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat et

départementales s'appuie sur l'article 149 (1) du code électoral qui prévoit que « les départements constituent les circonscriptions électorales » pour les législatives. Or, quelques départements ont moins de 40 000 habitants. Le ratio moyen idéal dans le découpage électoral est de 1 siège pour 95 000 habitants.

le nombre de sièges de députés attribué à chaque circonscription électorale ? Les plaintes contre le pouvoir de Yaoundé ne sont-elles qu'une énième « tentative de déstabilisation fomentée de l'extérieur », pour reprendre la grammaire officielle ? Ou le *gerrymandering* (Dutil, 2002 ; Ehrhard, 2011 ; Le Réseau du Savoir Electoral, 2012 ; Marotta, 2015) à la camerounaise, dénoncé depuis, serait-il réel ? Quoi de mieux qu'un *fact checking* pour dire la part de fantasmes et la part de réel ? C'est l'objectif de cette communication qui se propose ainsi de démêler l'écheveau d'une vieille controverse politique à l'origine de critiques sur l'objectivité des critères de découpage des circonscriptions électorales et administratives au Cameroun, et par ricochet, sur la sincérité du jeu démocratique dans son ensemble.

Type de fraude	Allouer la majorité des circonscriptions dans les zones favorables à certains partis politiques
Description de la fraude	Cette technique consiste à utiliser le pouvoir du décret pour doter les zones favorables à certains partis politiques en vue de compenser celles qui leur seront hostiles. Elle consiste également à créer de nouvelles circonscriptions électorales presque à la veille des élections (En 2007, 60 nouvelles circonscriptions avaient été créées à moins d'un mois des élections législatives et municipales)
Disposition de la loi qui a été violée	Fraude légale autorisée par l'article 149 al.2 du Code électoral qui dispose : « Toutefois, compte tenu de leur situation particulière, certaines circonscriptions peuvent faire l'objet d'un découpage spécial par décret du Président de la République »

Tableau 1 : Description de la « technique » de manipulation du découpage

Source : Friedrich Ebert Stiftung (2012), Prévenir et lutter contre la fraude électorale au Cameroun. Manuel pratique, Clé, Yaoundé, p.15

1. Clarification conceptuelle : du monolithisme et du post-monolithisme

De 1966 à 1990, le Cameroun vit sous un régime de « parti unique », certes non codifié par la constitution, mais régime de fait. En 1966, sous le prétexte que la multiplicité de l'offre politique serait un danger à l'unité nationale, le président Ahidjo (1958-1982) décide d'« unifier » les formations politiques au sein d'une seule, l'Union Nationale Camerounaise, créée la même année. L'Union

Camerounaise, son propre parti politique, le Kamerun National Democratic Party (KNDP) de John Nguah Foncha, l'Union Sociale Cameroun (USC) et tous les autres groupes sont forcés de se diluer au sein du « parti unifié ». C'est pourquoi, tout comme Bayart, Mbembe ou Pigeaud, nous considérons cette ère comme une ère monolithique. En décembre 1990, sous la pression de la rue, le président Paul Biya, arrivé au pouvoir en 1982, ouvre les champs du possible politique en permettant la création de formations politiques concurrentes au RDPC. D'où la naissance d'une galaxie de partis : environ 300 aujourd'hui. Le SDF naît cependant quelques mois plutôt, le 26 avril 1990, à Bamenda. Nous considérons la période qui s'ouvre en 1990 comme post-monolithique avec le ré-avènement du multipartisme et des élections avec plusieurs candidats (Abdulkarimou, 2010).

2. Biais méthodologique

Les résultats du 3^{ème} Recensement général de la Population de l'Habitat (RGPH), rendus publics en 2010, alors qu'ils avaient été effectués en novembre 2005, cinq années plutôt, font l'objet d'une contestation de la part de l'opposition camerounaise. Reprenant, à peu de mots près sa plainte sur le découpage des circonscriptions électorales, il affirme que les chiffres du recensement dans les zones défavorables au pouvoir, comme Douala et sa périphérie ou Bafoussam et sa périphérie pour ne citer que ces exemples, auraient été minorés. Dans le même temps, selon l'opposition, les chiffres des zones favorables au pouvoir, comme la région de l'Extrême-Nord ou le Sud, auraient été majorés.¹⁰ Malgré cette contestation, nous avons utilisé les chiffres de ce recensement, puisque l'opposition elle-même s'en sert pour dénoncer « la manipulation du découpage électoral ».

Le deuxième biais méthodologique de cette étude c'est la non-prise en compte du taux de croissance de la population. Car les chiffres utilisés ici datent du 3^{ème} RGPH en 2005. Nous intéressant aux données pour chaque arrondissement (le Cameroun en compte environ 350), il était difficile d'appliquer, arrondissement

¹⁰ Entretien avec Jean-Michel Nintcheu, député et vice-président du groupe parlementaire SDF à l'Assemblée Nationale.

par arrondissement, le taux de croissance supposé par le BUCREP. De toutes les façons, le découpage électoral se fait sur la base des données officielles du RGPH, sans tenir compte des taux de croissance de la population. Mais, en réalité, ce biais méthodologique n'altère en rien la pertinence des résultats obtenus ici. Puisque, même en adjoignant les taux de croissance par arrondissement, les ratios de sièges par habitants auraient été les mêmes. Et donc, même si les résultats obtenus ici peuvent être inférieur à la réalité actuelle des chiffres de la population, ils sont justes en valeur relative.

3. Résultats obtenus : vers un *biyamandering* ?

En croisant les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et les données du Décret n° 2013/222 du 3 juillet 2013 fixant la répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée nationale et du Décret n° 2013/223 du 3 juillet 2013 portant découpage spécial de certaines circonscriptions électorales et répartition des sièges au sein desdites circonscriptions, nous avons découvert que le découpage électoral des circonscriptions électorales au Cameroun pour les élections législatives, sont un assemblage de disproportions (cf. Tableaux 2 et 3).

D'un côté, il y a des circonscriptions dont les ratios un siège/x population sont faibles, parfois très faibles même et de l'autre, des circonscriptions dont les ratios un siège/x habitants sont très élevés.

Ainsi, les circonscriptions aux extrémités de ces découpages sont les suivants :

- le département du Koung-Khi, dans la région de l'Ouest, a 2 députés pour une population de 65 021 personnes, soit 1 siège pour 32 500 personnes,
- alors que la circonscription de Mezam-Centre a un député pour une population de... 353 264 personnes.

Region	Nbre sièges	Nbre circonscriptions	Circonscription avec ratio siège/population élevé	Circonscr. avec ratio siège/pop. Excessivement élevé	Circonscr. avec ratio siège/pop. bas	Circonscr. avec ratio siège/pop. Excessivement bas	Idéal-type
Adamaoua	10	5	1	0	2	1	2
Centre	28	11	1	1	9	9	1
EST	11	4	0	0	3	3	1
Extrême-Nord	29	14	6	5	3	3	5
Littoral	19	8	3	3	5	3	0
Nord	12	5	3	3	1	0	1
Nord-Ouest	20	16	4	2	11	5	1
Ouest	25	9	1	1	7	6	1
Sud	11	4	0	0	4	4	0
Sud-Ouest	15	9	5	3	4	4	0
TOTAL	180	85	24	18	49	38	12

Tableau 2 : Présentation des déséquilibres dans le découpage électoral par région

Sources : 3^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 (publié en 2010) ; décrets n° 2013/222 du 3 juillet 2013 fixant la répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée nationale et n° 2013/223 du 3 juillet 2013 portant découpage spécial de certaines circonscriptions électorales et répartition des sièges au sein desdites circonscriptions.

Il ressort, de manière générale, que 12 circonscriptions ont le ratio moyen dans ce découpage. Nous l'avons fixé à 1 siège pour 95 000 personnes, à partir du calcul de la moyenne entre le chiffre de la population du Cameroun (17 millions) et le nombre de sièges de députés (180). Nous avons également fixé une marge de 10% de ce ratio, soit de 1 siège/85 000 personnes à 1 siège/105 000 personnes. Au-delà ou en deçà, nous avons estimé que l'attribution de sièges était équivoque. Partant de cette méthodologie, il apparaît que (cf. Tableaux 2 et 3) :

- 24 circonscriptions ont un ratio siège/population très élevé. Elles regroupent 8,8 millions de Camerounais pour 46 sièges, soit en moyenne, 1 siège/188 000 personnes. Ce qui veut dire que 50% de la population vote pour élire 26% des députés.

- 49 circonscriptions ont un ratio faible. Elles regroupent 6,3 millions de Camerounais pour 102 sièges, soit en moyenne 1 siège/58 000 personnes. Ce qui veut dire que 36% de la population vote pour élire 58% des députés.

- 12 circonscriptions ont le ratio moyen avec marge de 10% en plus ou en moins. Elles regroupent 2,8 millions de personnes pour 29 sièges, soit une moyenne de 1 siège pour 95 482 personnes. Ce qui veut dire que 16% de la population vote pour élire 16% des députés.

	Ratio moyen siège/pop.	Population	Pourcentage population	Nombre de sièges	Pourcentage siège
Circonscriptions à faible ratio siège/pop.	1/58 000	6,1 millions	36%	102	26%
Circonscriptions à fort ratio siège/pop.	1/188 000	8,7 millions	50%	46	58%
Circonscriptions à faible ratio 1 siège/pop.	1/95 000	2,8 millions	16%	29	16%

Tableau 3 : Pourcentage de sièges par types de circonscriptions

Sources : 3^è Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 (publié en 2010) ; Décrets n° 2013/222 du 3 juillet 2013 fixant la répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée nationale et n° 2013/223 du 3 juillet 2013 portant découpage spécial de certaines circonscriptions électorales et répartition des sièges au sein desdites circonscriptions.

Conclusion

En conclusion, le découpage des circonscriptions électorales pour les élections législatives semble ne pas être exempt de tout reproche. Alors que 24 circonscriptions cumulant 8,7 millions d'habitants, soit 50% de la population totale (17,5 millions d'habitants), ne sont représentées que par 46 députés, soit 26% des sièges ; 49 circonscriptions cumulant 6,1 millions d'habitants se partagent la part du lion : 102 sièges. Soit 58% des députés pour 36% de la population. Enfin, 12 circonscriptions constituent l'idéal type en matière de découpage électoral : elles ont 2,8 millions d'habitants pour 29 députés. Soit un pourcentage de sièges équivalent au pourcentage de sa population totale : 16%. Comment résorber cette situation ?

Références bibliographiques

ABDOULKARIMOU, (2010), *La pratique des élections au Cameroun 1992-2007. Rapports sur un système électoral en mutation*, Editions Clé, Yaoundé, 320 p.

DUTIL Y. (2002), *Pour une meilleure démocratie. Notions d'ingénierie électorale*, Rapport présenté à la commission des institutions de l'Assemblée Nationale du Québec, document inédit, 24 p.

EHRHARD Th. (2011), *Dualité théorique et pratique : le découpage électoral au prisme révélateur de la mobilisation des savants et des savoirs*, communication au Congrès de l'Association française de science politique, Strasbourg, 12 p.

FONDATION EBERT STIFTUNG (2012), *Prévenir et lutter contre la fraude électorale au Cameroun. Manuel pratique*, Editions Clé, Yaoundé, 156 p.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2014), *Cameroun : Mieux vaut prévenir que guérir*, Briefing Afrique, n° 101, 24 p.

LE RÉSEAU DU SAVOIR ÉLECTORAL (2012), *L'encyclopédie ACE : Délimitation des circonscriptions*, ACE Electoral Knowledge Network, 225 p.

MAROTTA S. (2015), *Can the U.S. solve Gerrymandering ? Lessons from unlikely sources*, Wilson Center, Woodrow Wilson International Center for Scholars, 6 p.

MBEMBE A. (1993), « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat », in Geschiere P., Konings P. (dir.), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Karthala, Paris, p. 345-393.

MBEMBE A. (2000), *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala.

PIGEAUD F. (2011), *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala.

SINDJOUN L. (1997), « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité Hégémonique et Politique d'Affection », *African journal of political science*, Vol. 2 n°1, p. 89-121.



MAILLAGES TERRITORIAUX ET REPLIS IDENTITAIRES : ENJEUX ET DÉCLINAISONS DE L'IDENTITÉ ETHNO- RÉGIONALE SUR LA SCÈNE POLITIQUE CAMEROUNAISE

Erick SOURNA LOUMTOUANG

Alain Hugues OBAME

CNE/MINRESI – (Cameroun)

Contact : ericksourna@yahoo.com

Mots clés : altérité ; identité ; ethnie ; intégration nationale ; alternance politique.

Introduction

Autrui est-il un alter ego ou un individu à combattre ? Cette question est essentielle et structurante à la fois. Elle renseigne sur le fait que penser et se représenter l'altérité n'a jamais été une chose aisée au cours de l'histoire. Le rapport à elle s'est toujours décliné en termes de pluralité identitaire, de hiérarchie, de conflit, et même de collaboration. De façon spécifique, le concept d'altérité interroge dans l'espace politique camerounais la manière de se penser et de se représenter l'autre dans sa mêmeté ou sa différence. Ainsi, la notion d'altérité renvoie à une distinction anthropologiquement et philosophiquement originaire et fondamentale, celle entre le même et l'autre, qui comme l'un et le multiple fait partie des « meta-catégories » de la pensée de l'être » Au Cameroun, cette réalité est construite autour de déterminants sociologique, anthropologique, géographique et humains et dans une certaine mesure historique. Ces différents déterminants sont de façon concrète l'ethnie, la région d'origine, la langue, l'histoire des peuples dans leurs interactions. Aussi, l'espace national est-il

compartimenté en fonction de ces différents facteurs. Il s'agit par exemple du duopole Nord-Sud, qui subodorerait une navette du pouvoir présidentiel entre ces deux points cardinaux du triangle national. Il existe également selon cette configuration un Ouest et un Littoral qui joueraient un rôle d'arbitre ou d'allié du Nord ou du Sud. Cette caricature de la répartition du pouvoir à l'échelle nationale pose deux problèmes fondamentaux. D'une part, cette façon de concevoir et de penser l'altérité se base sur une construction savante mais artificielle d'une homogénéité sociographique inexistante dans ce que l'on appelle le Nord et le Sud. Deuxièmement, elle exclut dans un schème de transfert du pouvoir présidentiel l'ouest et le littoral. La présente réflexion qui se situe à la confluence de l'histoire politique, de la sociologie politique et de l'histoire des mentalités se propose de réfléchir sur ces différentes questions dans une optique pluridisciplinaire. La logique argumentative se construit alors à travers les axes de réflexion suivants : l'analyse historique du processus de construction et de représentation de l'altérité sur la scène politique camerounaise en relation avec la fonction présidentielle des indépendances à nos jours. L'examen des causes et des conséquences de la représentation de l'altérité dans une dimension « stigmatisante » comme indicateur d'un problème d'intégration nationale.

1. De la construction d'une identité ethno-régionale au Cameroun depuis les indépendances

Le Cameroun compte plus de 250 groupes ethniques. Ce pluralisme pourrait être analysé à deux niveaux. Premièrement, la diversité pourrait symboliser une richesse. D'un autre point de vue, elle pourrait être perçue comme un casse-tête en ce qui concerne le management de ces différences, dans un contexte de construction nationale. La gestion de cette diversité culturelle aura constitué depuis les indépendances le cheval de bataille des dirigeants camerounais. Le président Ahmadou Ahidjo (1960-1982) et son successeur le président Paul Biya (1982- à nos jours) ont essayé chacun en ce qui les concerne de parfaire cet objectif de construction de l'unité nationale. Lorsqu'on analyse la manière

avec laquelle ils ont porté ce projet, on se rend très vite compte que parfois et très souvent, ce projet aura fait émerger des micro-nationalismes régionaux, dont les indices sur la scène politique camerounaise se présentent comme une sorte de réductionnisme des différences socioculturelles camerounaises en grands groupes ethno-régionaux. D'où le bien-fondé de s'intéresser aux origines de l'instrumentalisation des identités ethno-régionales sur la scène politique camerounaise.

Les identités ethniques au Cameroun sont des données historiques. Mais, la manière dont elles sont « managées », manipulées et instrumentées par le ou les pouvoirs politiques peut contribuer à faire d'elles des éléments subjectifs de gouvernance de sorte à créer des logiques partisans au sein d'une société. C'est ce que Luc Sindjoun appelle la détermination mythique de l'action sociale. Pour lui, celle-ci est constituée par le « poids des idéologies fondées sur des faits qui permettent une construction des réalités et des rapports entre agents sociaux éclairant les actes des groupes et déterminant la configuration de la société » (Sindjoun, 1996). De ce point de vue, on constate que les identités font partie des éléments qui ont contribué pendant la période coloniale à établir une différenciation entre groupes ethniques, une stratification socio- raciale qui dans la période des indépendances s'est muée en fondement hégémonique de domination d'une ethnie sur une autre. Après l'indépendance du Cameroun, la manipulation des identités par le président Ahidjo a contribué à forger l'image d'un Cameroun constitué du duopole Nord-Sud. Si globalement le découpage administratif du territoire intervenu avec la révision constitutionnelle du 2 juin 1972 donnait l'impression d'une diversité à travers 7 régions (Le Nord, le Centre-Sud, L'Est, le Littoral, L'Ouest, Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest), les deux dernières provinces sont issues respectivement de l'ancien Cameroun britannique. Celles-ci, à l'issue du référendum d'octobre 1961, ont décidé de s'unir au Cameroun sous administration française. Il apparaît néanmoins certain que le maillage du territoire aura contribué à donner naissance à des identités ethno-régionales au Cameroun.

Dans l'imaginaire du président Ahidjo, le Cameroun est constitué de deux parties à savoir le Nord et le Sud. Cette représentation du pays tire en grande partie sa signification du contexte colonial. Pour Emmanuel Yenshu Vubo, « la définition de l'ancienne région du Nord Cameroun comme « Fulbé et musulman » fut l'œuvre des autorités coloniales qui ont par la même occasion décidé de ne pas prendre en compte sa diversité culturelle et la majorité Kirdi. Cette carte est reprise par Ahidjo qui l'a joué à fond jusqu'à ce qu'elle devienne la réalité » (Yenshu Vubo, 2009). Ce processus de construction et de structuration de l'action politique sur la base des représentations ethno-régionales aura généré au sein de l'espace social un système de représentations complexes qui ne se départi guère de préjugés.

Ainsi, Les différentes identités sur la scène politique camerounaise ont été construites en partie sur la base des préjugés liées aux différents groupes ethno-régionaux. Ainsi, plusieurs éléments subjectifs ont permis de fabriquer l'image de l'homme du Nord ou « wadjo » (Adder Gwoda, 2012), et celui de l'homme du Sud ou « Gadamayo ». En ce qui concerne l'homme du Nord, il est identifié à travers plusieurs habitudes culturelles (habitudes vestimentaires, degré d'instruction, l'islam). Ces stéréotypes, même si fondés sur des images figées de la société du Nord Cameroun, ont encore pignon sur rue au Cameroun.

Or, en analysant de près la société du Nord Cameroun on retrouve en son sein plusieurs contradictions. Il existe par exemple entre le groupe ethnique Peul et le groupe social *Kirdi*¹¹ un énorme contentieux historique car les premiers ont dominé et asservi les seconds pendant la période précoloniale et coloniale. En ce qui concerne le « grand Sud » où vivent les *Gadamayo*¹², il convient de dire que son hétérogénéité est plus marquée. Au sein de cet ensemble géographique, il y'a le groupe *béti* qui dans le découpage administratif qui survient en 1984 occupe les provinces du Centre-Sud et L'Est. On retrouve également dans cette partie le peuple Sawa qui est localisé dans le littoral et le Sud-Ouest. A

¹¹Populations païennes, animistes ou chrétienne du Nord Cameroun par opposition au groupe musulman Peul

¹²Littéralement de l'autre côté de la rive en langue peule. Ce mot est utilisé par les nordistes pour désigner toutes les populations du sud Cameroun.

l'Ouest et au Nord-Ouest on retrouve les peuples des grassfield notamment les Bamiléké, les Bamoun, Tikar, etc. Néanmoins, dans l'imaginaire de la population du Nord, tous les « Gadamayo » seraient pareils. Cette image assez simpliste et caricaturale de la société Camerounaise a donné naissance au mythe de l'axe Nord-Sud qui subodorait une navette du pouvoir entre le Nord et le Sud du pays. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, il y'a au sein de ces deux grands ensembles régionaux que nous qualifions de simplistes, de grandes contradictions qui ont favorisé l'émergence d'autres identités pendant la période de l'avènement de la démocratie au début des années 1990. En effet, au sein du grand sud, on note l'émergence à l'Ouest du couple Anglo-Bamiléké. La naissance d'une coalition entre les Anglophones (populations de l'ex Cameroun britannique et les Bamiléké au sein du SDF dans les années 90 a donnée naissance à cette pseudo identité. Dans l'opinion publique nationale ces deux groupes sont des contestataires.

2. Logiques politico-institutionnelles de gouvernance territoriale sur la base des replis ethno-identitaires au Cameroun

Cette partie vise à démontrer qu'il existe un déterminisme politico-institutionnel qui normalise une gouvernance de type ethno-régionale sur le plan institutionnel au Cameroun. La gestion de la chose publique sur un fond de repli identitaire s'appuie dans ce cas sur la Constitution et sur des règlements formalisant la politique d'équilibre régional (Kampoer Kampoer, 2011).

Longtemps informelle, la politique de l'équilibre régional est marquée du sceau de la légalité par l'entrée en vigueur du décret 82/407 du 07 septembre 1982 et par l'Arrêté N010467/MFP/DC du 04 octobre 1982. Concrètement l'équilibre régional désigne dans le contexte Camerounais, l'équation d'équilibrage au sein de l'appareil d'Etat et plus précisément dans les fonctions électives, nominatives, les emplois civils et militaires des différents groupes régionaux du Cameroun. Ce dosage ethno-régional aurait pour principal objectif de mettre en exergue une politique d'inclusive

nationale qui favoriserait la représentativité des différents groupes ethniques au sein de l'appareil de l'État. En effet, si débat existe sur le bien-fondé de cet équilibrage dans un contexte de démocratie et de soucis d'équité nationale, il apparaît que ce schéma d'équilibrage reste d'actualité. Pour aller plus loin, l'arrêté cité plus haut dispose en ses articles 1 et 2 que :

Article 1 : Le présent arrêté fixe en application du décret du 07 septembre 1982 susvisé, les quotas de places réservées aux originaires de chaque province ainsi qu'aux anciens militaires sans distinction d'origine, candidats aux concours administratifs d'entrée aux différentes catégories de la Fonction publique et aux concours donnant accès aux établissements nationaux de formation

Article 2 : Compte tenu de l'importance démographique et du taux de scolarisation de chaque province, les quotas de place réservés aux candidats originaires de chacune d'elles ainsi qu'aux anciens militaires, sont arrêtés comme suit: Centre-Sud:19 %; Est 4%: littoral : 12%, Nord : 30% ; Nord-ouest 13% ; Sud-ouest : 8% ; anciens militaires : 2%.

Sur le plan politique, le professeur Franklin Nyamsi, démontre que autant le parti au pouvoir que les partis d'opposition « jouent la carte de la manipulation du fait tribal », et ne peuvent gagner que dans des endroits précis du territoire selon le « vote de sang ». Pour lui « La pseudo-politique de l'équilibre régional est le cache-sexe des tribalismes d'État successifs organisés sous les régimes Ahidjo et Biya ». Par conséquent, même avec sa vocation de parti national, le RDPC gagne difficilement voire presque jamais dans les bastions Bassa, Bamoun, le "septentrion" acquis à l'UNDP et la zone anglophone version SDF. Jean Njoya en donne la confirmation lorsqu'il analyse la question à partir des résultats des élections de 1997 (Njoya, 2002).

3. Maillages territoriaux emprunts de replis identitaires et construction des mentalités

On peut relever deux incidences dues à la gouvernance de l'espace sur la base de l'origine ethnique : la redistribution des postes de responsabilité tribulaire des résultats des élections et les découpages des circonscriptions électorales sont réalisés en considération du fait qu'il y a moins de circonscriptions dans ces zones réputées moins favorables au parti au pouvoir.

A force de calquer sa gouvernance des territoires sur les logiques identitaires, les populations ont fini par croire en l'objectivité de ce type de maillage. Par conséquent, dans les imaginaires sociaux, certaines implications sociopolitiques se sont développées et enracinées :

- la culture systématique des memoranda comme technique objective et légitime de réclamation des bienfaits (Mouiche, 2011 ; Houli Fendjongue, 2006),

- le vote majoritairement affectif, ou vote communautaire (Menthong, 1999) ou vote de sang (Sindjoun). Précisons juste que « Bien entendu, l'affinité électorale ne surgit pas dans le vide : elle est favorisée (ou défavorisée) par des conditions historiques et sociales. Il faut donc une certaine constellation de facteurs historiques et sociaux pour que s'actualise une affinité électorale » (Côté, 2008),

- une réticence, une confrontation ou un refus d'hospitalité envers certains administrateurs (préfet/gouverneur) issus de certaines ethnies jugées hostiles. Exemple, le cas du gouverneur de la province du sud à la fin des années 1990. Originaire de la partie anglophone, il a été 'rejeté' par les élites du Sud et les populations locales. (Ateba Eyene, 2008).

Enfin, en ce qui concerne les Bamilékés, ils ont au sein de l'opinion camerounaise un ensemble de préjugés. Premièrement, ils sont considérés comme des personnes avares. Le dynamisme de cette

communauté aura contribué à les considérer comme des envahisseurs d'où dans certaines régions des actes xénophobes à leur égard.

Conclusion

Au final, les maillages du territoire camerounais devraient dépasser les représentations ethno-régionales pour construire une citoyenneté nationale. Ce serait une forme de déconstruction des représentations mentales de l'altérité sur la scène politique camerounaise qui permettrait d'aboutir à une véritable citoyenneté nationale et à une revitalisation du champ politique et par là du processus démocratique. Si le risque d'une confrontation violente entre différences tendances régionales fait partie d'une probabilité lointaine, il ne faudrait néanmoins pas exclure ce cas de figure.

Références bibliographiques

CÔTÉ L. (2008), *L'État démocratique, Fondements et défis*, 2^e édition, Québec, Presses de l'Université de Québec.

GWODA A. A. (2012), l'identité Wadjo ou penser l'interculturalité d'une région hétérogène comme fondement du développement, *In : Adder Bal Gwoda et Alawadi Zelao, Le Nord Cameroun à l'épreuve des pluralismes*, Paris, L'Harmattan.

KAMPOER K. (2011), Les bruits de listes dans la capitale: résultante de la malsaine politique de l'équilibre régional au Cameroun, *in CJDHR*, vol. 5 n° 2, p.97.

SINDJOUN L. (1996), le Champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs, et stabilité hégémonique de l'État, *In G. Courade (dir.), Le Cameroun dans l'entre-deux*, Paris, Karthala.

YENSHUVUBO E. (2009), Discours asymétrique et dissymétrie dans les relations intercommunautaires au Cameroun, *In Alpha Ousmane Barry, Discours d'Afrique*, Presse Univ. Franche-Comté, 326 p.



REFONTE DU PAYSAGE POLITIQUE ET CONTINUITÉS SOCIO-TERRITORIALES ENTRE LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES DE 2011 ET 2014

Gilles VAN HAMME

IGEAT Université Libre de Bruxelles

Alia GANA

IRMC CNRS

Maher BEN REBAH

Chercheur associé UMR Géographie-cités CNRS 8504

Contact : janedo@web.com

Mots clefs : élections ; Tunisie ; continuité ; clivage ; socio-territorial.

Introduction

Entre les élections de 2011 et de 2014, le paysage politique tunisien a été profondément transformé si bien que seuls quelques partis se sont présentés en 2014 sous la même étiquette qu'en 2011. Encore, parmi ceux-ci, certains n'ont gardé que l'étiquette, mais avaient dû faire face à des désistements et remaniements massifs, en particulier le Congrès Pour la République (CPR) et Ettakatol qui ont payé politiquement et électoralement leur alliance avec Ennahdha. En fin de compte, le parti islamiste est apparu comme le principal élément stable du paysage politique, ce qui explique peut-être en partie sa défaite limitée en 2014, après les années passées en position de pouvoir. Cette refonte du paysage politique était d'abord le résultat de l'échec des forces

« modernistes »¹³ aux élections de 2011 : profondément divisées, elles n'avaient pas pu faire face à la force électorale d'Ennahdha. Elle s'explique aussi par l'instabilité politique de cette période tant sur le plan global que régional et national. Malgré la complexité du paysage politique tunisien, la dynamique principale est l'apparition d'une grande force politique «moderniste», à savoir *Nida Tounes*, capable de rivaliser avec son concurrent islamiste en termes de moyens et d'implantation dans le pays.

Dans ce contexte, à travers l'analyse de la géographie électorale à l'échelle des délégations, ce papier tentera d'identifier les éléments de continuité et de ruptures par rapport aux élections législatives de 2011. Nous nous appuyerons aussi sur les résultats d'une enquête sortie des urnes¹⁴ que nous n'avons pas l'espace de développer dans cette synthèse.

1. La géographie des élections législatives de 2014

Les commentateurs ont largement souligné que la polarisation entre *Nida Tounes* et *Ennahdha* n'étaient pas seulement politiques mais marquaient une profonde rupture entre un sud, acquis au parti islamiste, et un nord, favorable au grand parti moderniste. Or, il faut d'emblée nuancer cette fracture géographique (cf. Figure 1). D'abord, dans certaines zones méridionales, comme les gouvernorats de Kebili ou Tozeur, *Ennahdha* n'est pas majoritaire, concurrencé entre autres par le CPR ou le Mouvement du peuple dans le Kebili. Ensuite, *Nida Tounes* est avant tout puissant dans la Tunisie développée entre Tunis et Mahdia, tant dans les grandes villes que dans les espaces côtiers interstitiels, alors que dans l'intérieur du pays, le parti ne dépasse son score national que dans le nord-ouest. Enfin, les territoires du centre-ouest, ainsi que de la côte nord, se caractérisent par des scores limités pour les deux grands partis « nationaux » et sont en revanche caractérisés, comme en 2011, par des scores importants pour des listes non représentées à l'Assemblée nationale.

¹³ La pertinence du clivage conservateurs (islamistes) vs. modernistes (laïcs) est discutée dans Van Hamme *et al.* (2015) et sera rediscuté en conclusion de cet article.

¹⁴ Une enquête sortie des urnes a été menée auprès de 922 électeurs, dans les circonscriptions de Sfax et de Tunis, plus précisément à Sfax ville, Djbeniena, Kram, L'Ariana (Ettadhamen) et le centre-ville de Tunis

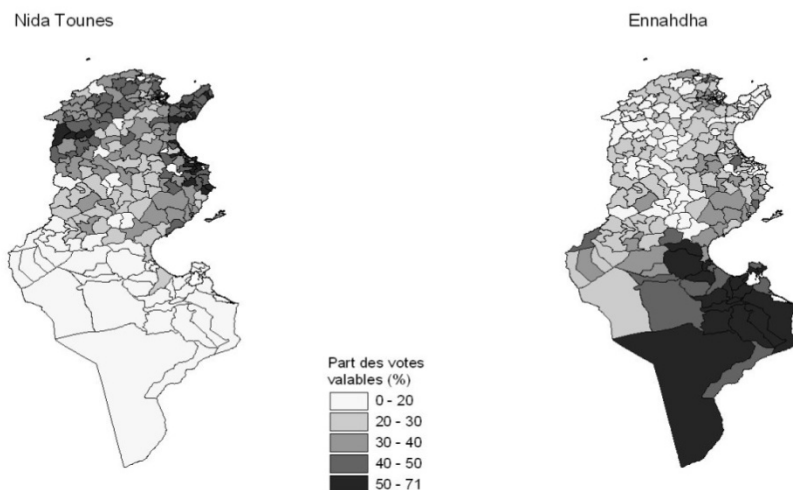


Figure 1 : La géographie de Nida Tounes et Ennahdha aux élections législatives de 2014, par délégation

Ainsi, malgré la double bipolarisation politique et spatiale, la territorialité politique de la Tunisie en 2014 reste extrêmement complexe, illustrant en partie la dispersion des forces derrière les deux partis arrivés en tête aux élections législatives de 2014 et la multitude de leurs bastions locaux. Néanmoins, quelques grandes fractures géographiques peuvent être mises en évidence, en particulier à travers l'analyse en composantes principales. Cette analyse permet de souligner les récurrences de la distribution géographique des partis, regroupant les partis ayant des géographies en partie similaires. Lorsque l'ensemble des voix exprimées sont prises en compte, et pas seulement l'opposition entre Nida Tounes et Ennahdha, la fracture géographique la plus structurante ne se situe pas entre le nord et le sud mais bien entre les territoires côtiers métropolitains, depuis Tunis jusque Sfax, et le reste du territoire. Cette opposition était aussi celle qui structurait l'espace politique du vote tunisien en 2011. La seconde composante, quant à elle, montre très clairement cette frontière entre le nord et le sud du pays, isolant en particulier tous ces territoires de l'intérieur du pays, qui ont donné relativement peu de suffrages aux deux grandes forces nationales. Dès lors, trois

territoires politiques émergent : le sud – massivement acquis à Nahdha -, l'espace littoral entre Tunis et Sfax, dominé par Nida Tounes et d'autres forces modernistes – et où Nahdha obtient localement des scores honorables (quartiers périphériques populaires de Tunis) – et les territoires intérieurs du centre et du nord-ouest, où la dispersion politique de l'électorat est la plus grande.

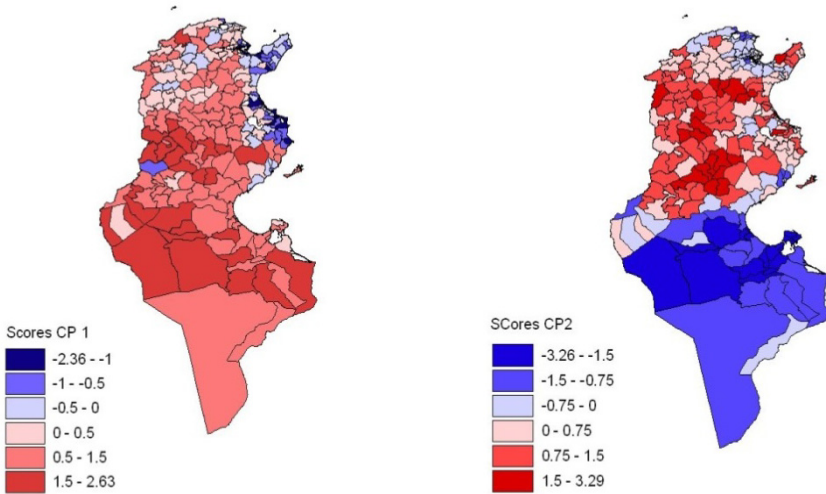


Figure 2. Les grandes oppositions territoriales du vote en 2014, par délégation

Comment expliquer cette géographie électorale en 2014 ? Nous avons réalisé une série de régressions pour expliquer le score des différents partis selon différentes variables socio-économiques, à l'échelle des délégations (cf. Tableau 1). Le principal enseignement est que l'opposition entre Ennahdha et Nida Tounes n'est pas, au niveau territorial, liée au niveau de développement socio-économique mais, à niveau socio-économique égal, à la féminisation de l'emploi. Ce résultat confirmerait l'hypothèse d'une opposition entre une Tunisie « conservatrice », au sud en particulier, et une Tunisie « progressiste ». Notons néanmoins que Nida Tounes réalise de meilleurs scores dans les territoires les plus développés du littoral entre Tunis et Sfax. En revanche, le vote pour « AFEK », « Front populaire » ou les autres partis est d'abord corrélé au niveau de développement socio-économique.

	Indice de développement socio-économique	Féminisation de l'emploi	Capacité explicative de modèles statistiques*
Nida Tounes	+	++	> 50%
Ennahdha	0	--	25-50%
UPL	0	-	<25%
Front populaire	--	0	<25%
AFEK	++	+	<25%
CPR	0	-	<25%
Autres	--	0	25-50%

Tableau 1 : Impact du niveau de développement socio-économique et de la féminisation de l'emploi sur le vote pour les principaux partis en 2014, par délégation.

Variables de contrôle : poids de l'industrie, poids de l'administration, proportion de jeunes, taux de chômage, écart hommes/femmes à l'université, taux migratoire.

++, + Impact très significatif ou très significatif et positif

--, - Impact très significatif ou très significatif et négatif

* part de la variance expliquée par les modèles statistiques

2. Stabilités et dynamiques de la géographie électorale entre 2011 et 2014

Une fois ces constats et analyses réalisés sur 2014, nous devons nous interroger sur les dynamiques observées au cours de ces trois années. Afin d'éclairer ces évolutions, nous avons d'abord cartographié l'évolution des partis le long du clivage entre conservateurs (Ennahdha) et modernistes (Figure 3). Les deux cartes sont en grande partie l'image inversée l'une de l'autre car la plupart des partis se sont situés par rapport à ce clivage. Au-delà de la perte de vitesse d'Ennahdha face aux modernistes dominés par Nida Tounes, les évolutions majeures sont le renforcement des islamistes dans l'essentiel du sud du pays et des partis modernistes sur le littoral développé entre Tunis et Sfax, ainsi que dans les territoires intérieurs du nord-ouest, en particulier Le Kef.

Evolution de la part des voix entre 2011 et 2014

Evolution de la spécificité géographique

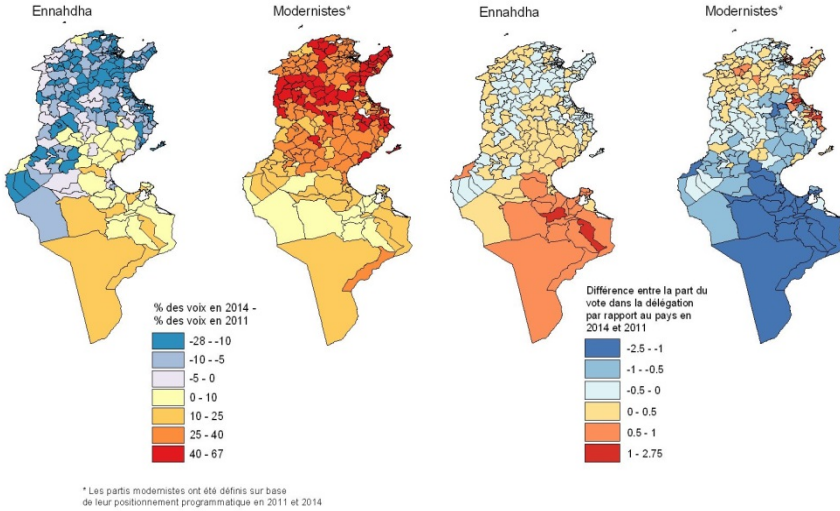


Figure 3. L'évolution des grands rapports de force électoraux entre 2011 et 2014, à l'échelle des délégations

Ces évolutions spectaculaires dans les rapports de forces électoraux et leur géographie ne doit pas masquer les fortes continuités dans l'espace politique entre 2011 et 2014. D'une part, on peut noter une corrélation relativement élevée entre la géographie tant d'Ennahdha que des « modernistes » entre 2011 et 2014, à l'échelle des délégations, à hauteur de 60% à peu près, ce qui est élevé compte tenu du bouleversement complet du paysage politique. D'autre part, et c'est encore plus important à nos yeux, les grandes fractures territoriales sont restées les mêmes : la fracture nord-sud était déjà présente en 2011, même si elle s'est accentuée avec les dernières élections, le sud ayant renforcé son soutien à Ennahdha alors que ce dernier perd des plumes au niveau national ; la fracture entre le littoral développé (entre Tunis et Sfax) et les zones intérieures reste tout aussi pertinente, avec un renforcement du poids des forces « modernistes » dans le premier, et le poids élevé du Front populaire et des partis marginaux dans les secondes.

Cette continuité se marque aussi par les déterminants socio-économiques de cette géographie : le niveau de développement socio-économique et la participation des femmes sur le marché de l'emploi. Le clivage socio-économique explique en partie le comportement électoral spécifique des territoires marginalisés de l'intérieur du pays, de même que les espaces littoraux les plus développés du pays se distinguent par leur adhésion aux forces « modernistes ». Toutefois, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, les clivages socio-économiques semblent un peu moins à même d'expliquer la diversité de la géographie électorale. En particulier, le vote moderniste est moins cantonné qu'en 2011 aux territoires aisés des grandes villes, du fait de la capacité de Nida Tounes à pénétrer dans d'autres fractions du territoire, tant en milieu rural que dans les territoires moins favorisés des espaces métropolitains. En revanche, le clivage socio-culturel, approximé par la position des femmes sur le marché du travail, semble s'être renforcé, se traduisant par la singularité d'un vote méridional plus conservateur.

Conclusion

Les élections de 2014 ont marqué, et cela a été largement commenté, une nouvelle étape dans la période de transition que connaît la Tunisie depuis la chute de Ben Ali. Après une période marquée par une instabilité politique importante, le bon déroulement des élections en 2014 apparaît comme un pas important dans la transition démocratique.

Dans un contexte aussi mouvant, que nous disent les données d'enquête et de géographie électorale des dynamiques électorales entre 2011 et 2014 ?

D'abord, nos données soulignent – si besoin est – la force du clivage entre « modernistes et religieux » (Ferjani, 2012). Plusieurs constats nous indiquent que cette opposition n'est pas seulement un clivage rhétorique cantonné aux sphères politiques et intellectuelles du pays. Sur le plan géographique, l'opposition entre le Nord et le Sud – ou plus précisément le caractère plus conservateur du sud – traduit probablement un clivage socio-culturel, qu'indique par exemple la faible participation des femmes au marché de l'emploi. Par ailleurs, il faut souligner que ce clivage est socio-territorialement moins différencié qu'en 2011.

Certes, le vote Nahdha reste spécifique des classes moins éduquées et le vote moderniste légèrement spécifiques des classes moyennes et supérieures, notamment de par l'origine sociale. Aussi, au sein des villes, le vote moderniste reste plus puissant dans les quartiers moins bourgeois, alors qu'Ennahdha garde un meilleur ancrage dans les quartiers populaires. Mais ces réalités se sont atténuées : alors que les partis modernistes de 2011 étaient largement cantonnés aux classes moyennes et supérieures des grandes villes, Nida Tounes a été capable de largement pénétrer l'électorat peu éduqué et les quartiers populaires. Tant sur le plan territorial que social, le vote moderniste apparaît dès lors moins qu'en 2011 lié au niveau de développement des territoires et au statut social des personnes. Enfin, la force de ce clivage est aussi illustrée par la proportion très limitée de votants ayant changé de camp entre 2011 et 2014, d'après notre enquête : seulement 25% des votants « islamistes » de 2011 ont voté moderniste en 2014, essentiellement des personnes peu diplômées dont le vote Nahdha était probablement peu idéologique, et presque aucun enquêté n'a effectué le trajet inverse.

Pourtant, les différenciations sociales et socio-territoriales du vote n'ont pas disparu, loin s'en faut, même si elles se marquent moins qu'auparavant sur le clivage entre modernistes et conservateurs. En effet, sur le plan territorial, la principale opposition géographique se situe entre le littoral développé – entre Tunis et Sfax – et le reste du pays, en particulier les régions intérieures de la moitié nord, et non entre le nord et le sud. Si le premier se distingue par un vote massif en faveur des modernistes, et des scores honorables pour les islamistes (sauf dans le Sahel), l'intérieur se distingue comme en 2011 par des scores relativement faibles pour les deux principales forces politiques et le poids élevé du Front populaire, du Courant de l'Amour et surtout de nombreuses listes marginales sans représentation parlementaire !

Sur un plan théorique, les résultats de nos analyses montrent d'abord la pertinence du modèle fondé sur les clivages (Lipset, Rokkan, 1967). Au-delà de leur réalité politique, le clivage modernisateur vs. conservateur s'ancre sur des territorialités et des sociologies profondément différenciées. La stabilité de la géographie et de la sociologie est selon nous un indice fort de la

profondeur et de l'actualité de cette opposition politique et idéologique en Tunisie. Toutefois, selon nous, la stabilité des territorialités fines du vote ne saurait y être réduite ; elle relève aussi des formes d'encadrement social territorialement différenciées des courants politiques. Les forces politiques s'appuient sur des réseaux et des associations ancrées localement, capables de mobiliser l'électeur (Agnew, 1987 ; David, Van Hamme, 2011). Ces formes d'encadrement social (associations islamistes, syndicats, ...) ne sont pas créées ex-nihilo et expliquent en partie la stabilité géographique du vote (Gana *et al.*, 2012).

Références bibliographiques

AGNEW J. A. (1996), Mapping politics: how context counts in electoral geography, *Political Geography*, n° 15, p. 129-146.

DAVID Q., VAN HAMME G. (2011), Pillars and electoral behavior in Belgium: the neighborhood effect revisited, *Political geography*, n° 30 (5) p. 250-262.

FERJANI M. (2012). Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien. *Confluences Méditerranée*, n° 82, p. 107-116.

GAN A., BEN REBAH M., VAN HAMME G. (2012), La territorialité du vote pour l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne de 2011, *Confluences Méditerranée* 3/2012, n° 82, p. 51-69. www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2012-3-page-51.htm (consulté le 10 octobre 2015).

LIPSET S. M., ROKKAN S. (1967). *Party Systems and Voter Alignments: Cross-national Perspectives*. New York: Free Press.

VAN HAMME G., GANA A., BEN REBAH M. (2014), Social and socio-territorial electoral base of political parties in post-revolutionary Tunisia, *Journal of North African studies*, n°19 (5), p. 733-750.



STRUCTURATIONS NATIONALES VERSUS STRUCTURATIONS REGIONALES DANS L'ESPACE ELECTORAL EUROPEEN

Christian VANDERMOTTEN

Université libre de Bruxelles et Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Contact : cvdmotte@ulb.ac.be

Mots clefs : Europe ; élections européennes ; partis politiques ; déterminants électoraux.

Introduction

La tenue des élections au Parlement européen au même moment à travers toute l'Union européenne peut apparaître comme un moment privilégié pour dégager une vue globale des sensibilités politiques à l'échelle continentale. Les choses sont pourtant bien moins simples qu'il n'y paraît. L'analyse ci-dessous sera organisée en quatre parties : la première montrera que cette simultanéité des élections pour le Parlement européen est loin de résoudre tous les problèmes de comparabilité ; la seconde que les comportements des électeurs restent très influencés par les situations nationales ; la troisième montrera que l'interprétation des résultats ne peut se fonder sur des théories qui feraient appel à des déterminations mécaniques et qu'elle doit faire intervenir des facteurs multiples et complexes, remontant parfois loin dans l'histoire, qui s'auto-reproduisent à travers les encadrements socio-politiques ; enfin, la dernière partie tentera de faire le point sur l'impact de la crise actuelle sur les comportements politiques à l'échelle européenne.

1. La simultanéité des élections européennes

La tenue simultanée d'élections à travers toute l'Europe semble être une opportunité exceptionnelle pour dresser une carte électorale du continent sur une base homogène. Les choses sont néanmoins moins simples qu'il n'y paraît. Tout d'abord ces élections se situent à des moments différents dans les cycles électoraux nationaux et on sait aussi qu'elles sont considérées comme moins importantes par une partie de l'électorat. Il s'en suit que leurs résultats peuvent être influencés par des votes de mécontentement, supposés moins porter à conséquence que lors d'élections législatives, et qu'en outre les taux d'abstention y sont supérieurs à ceux enregistrés aux élections nationales. Par ailleurs, comparer des élections à travers toute l'Europe impose de s'accorder sur une classification internationale des partis politiques. C'est là un exercice difficile : les groupes politiques au Parlement de Strasbourg sont loin d'être homogènes au point de vue du positionnement de leurs partis-membres ; sans parler des non-inscrits et des groupuscules non représentés au Parlement de Strasbourg. Les classifications inspirées des théories génétiques de Rokkan et de Seiler sont insuffisamment opérationnelles pour positionner les partis par rapport à l'ensemble des enjeux contemporains ; les auto-positionnements des électeurs des partis par rapport à un ensemble de valeurs sociétales peuvent être sensiblement différents des positionnements de ces mêmes partis résultant de l'analyse de leurs programmes. Nous choisirons de limiter notre analyse sur la base d'une classification assez élémentaire, mais qui a dès lors le mérite d'une certaine robustesse (cf. Tableau 1).

Familles politiques		Positionnement socio-politique et socio-économique	Positionnement envers la construction européenne	Principal groupe d'allégeance au Parlement européen
La gauche	L'extrême-gauche	Positionnement socio-économique de gauche ; positionnement socio-économique plus déterminant que le positionnement socio-culturel	Positionnement critique de gauche envers les formes de la construction européenne	GUE/GVN
	Les écologistes	Positionnement socio-économique et socio-culturel de gauche ; positionnement socio-culturel et écologique plus prégnant que le positionnement socio-économique		Verts/ALE
	Les sociaux-démocrates	Positions socio-économiques de gauche à centristes ; positionnement socio-culturel centriste	'Mainstream Europe'	SD
La droite	La droite classique	Positionnements socio-économiques et socio-culturels de droite à centristes		PPE
	La droite eurosceptique	Positionnement socio-économique de droite ; positionnement socio-culturel de droite à centriste	L'Europe doit n'être qu'un grand marché libéralisé	ADLE CRE
La droite extrême		Positionnements socio-économiques de droite à centristes, parfois opposés à la domination du grand capital international ; positionnements socio-culturels très à droite ; plus rarement, positionnements socio-économiques très à droite, ultra-libéraux, mais positionnements ouverts sur le plan socio-culturel (partis libertariens)	Positions de droite et nationalistes s'opposant à la politique européenne et plus généralement à l'establishment	ELDD ENL Non inscrits

Tableau 1. Classification sommaire des familles politiques

Source : IGEAT/ULB

2. L'impact des structures nationales

Bien qu'il s'agisse d'élections censées porter sur des enjeux européens, les déterminants nationaux restent les plus prégnants : une analyse de variance montre que la part de la variance des résultats liée aux fluctuations intra-nationales est bien moindre que la variance inter-Etats. Toute interprétation des cartes électorales doit donc être resituée dans l'histoire des formations des systèmes politiques, des systèmes électoraux et des structures d'encadrement politique nationaux, mais aussi des situations religieuses, impliquant ou non l'existence d'une démocratie-chrétienne interclassiste (pays protestants vs. pays catholiques ; régions catholiques d'industrialisation précoce – ante *Rerum Novarum* – ou tardive), nonobstant l'effondrement généralisé des pratiques religieuses contemporaines.

	Part de la variance inter-États dans la variance totale des résultats en 2014	Part de la variance inter-États dans la variance totale des évolutions 2009-2014
Taux de participation (part des votes valables dans le total des inscrits)	84,4 %	47,2 %
Pourcentage obtenu par les partis d'extrême-gauche	79,1 %	87,8 %
Pourcentage obtenu par les partis écologistes	54,5 %	84,3 %
Pourcentage obtenu par les partis sociaux-démocrates	68,1 %	91,8 %
Pourcentage obtenu par les partis de centre-droit et de droite eurosceptique	84,3 %	85,7 %
Pourcentage obtenu par les partis d'extrême-droite et de droite identitaire	87,0 %	73,6 %

Tableau 2. Analyse de variance des résultats des élections européennes

Source : IGEAT/ULB

Il n'est pas étonnant que ce soit chez les écologistes que la variance inter-États soit la plus faible : il s'agit de partis jeunes, dont les électors ne s'inscrivent pas dans des structures nationales d'encadrement mises en place de longue date, mais qui au contraire ont souvent pour clientèle une population bien éduquée, métropolitaine ou de régions prospères.

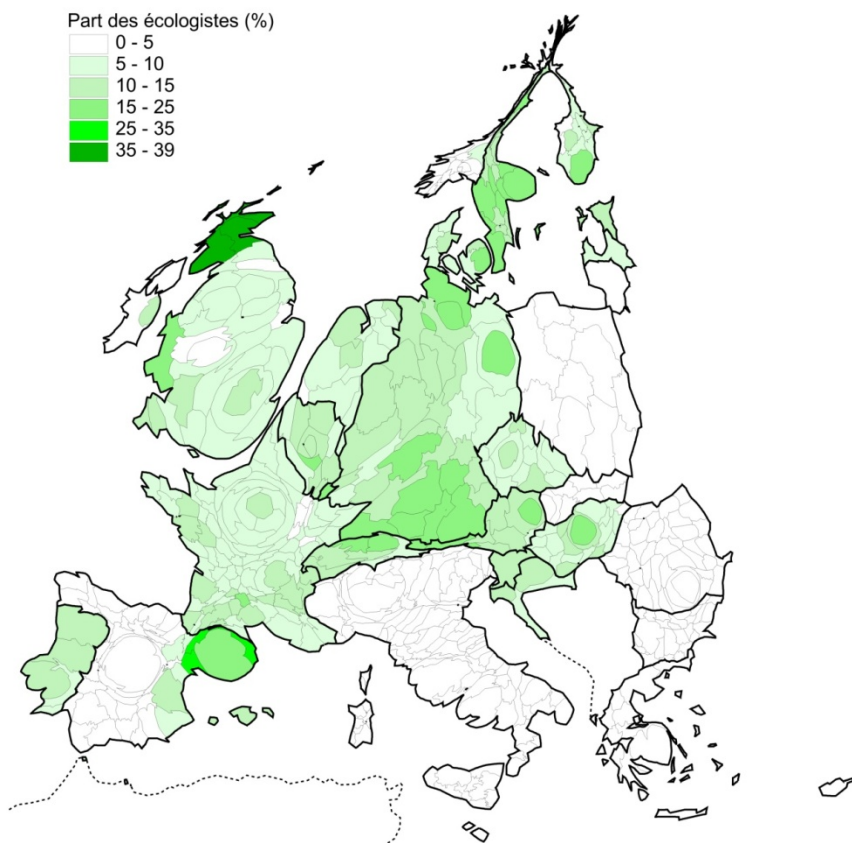


Figure 1 : Pourcentage des écologistes aux élections européennes de 2014.

Les anamorphoses rendent compte d'une proportionnalité au nombre de votants.

Source : IGEAT/ULB

3. La complexité des déterminants des comportements électoraux

Les théories déterministes simplistes, qui ramèneraient les comportements électoraux à des décalques directs des structures de classes régionales, se révèlent inadéquates à expliquer les résultats électoraux.

Ainsi, si on considère la gauche non-écologiste et même si les enquêtes individuelles montrent que les ouvriers ont plus tendance

à voter à gauche que les non-ouvriers, tout autres choses égales, on ne peut automatiquement en déduire que ce sont les régions ouvrières qui votent à gauche. Les analyses menées à l'échelle sous-nationale à travers l'Europe montrent, à travers des coefficients de corrélations significatifs mais souvent faibles, que la propension à voter pour la gauche classique est un peu plus forte dans les régions aujourd'hui plus pauvres, où les crises industrielles ont souvent remplacé une forte représentation ouvrière par une surreprésentation de chômeurs et de services non marchands. Encore fallait-il, du moins en pays catholique, que cette industrialisation fût précoce, implantée avant que l'encyclique *De Rerum Novarum* ne fournisse à l'Église des outils d'encadrement de la classe ouvrière, ouvrant la porte à la démocratie-chrétienne. Mais des comportements régionaux de gauche ont aussi pu naître de longue date en régions non ouvrières : dans le monde rural les rapports à l'Église (catholique) ont pu être très différents au XIX^{ème} siècle selon que l'on était dans des régions de petite propriété paysanne, où le curé jouait un rôle de guide et de conseiller pour la population, ou dans des régions de métayage ou de grande propriété foncière, avec une prolétarianisation agricole, où l'Église pouvait apparaître comme inféodée aux grands propriétaires, sinon grande propriétaire elle-même. Les conditions de l'acquisition des terres après la Révolution française ont pu aussi jouer un rôle important dans la laïcisation des comportements politiques dans le monde rural. C'est donc par l'intermédiaire d'hystérésis liés aux encadrements politiques, voire aux structures locales, socio-culturelles et de voisinage, que les spécificités régionales des comportements politiques se sont transmises et se perpétuent, malgré les mutations profondes des réalités économiques (cf. Figure 2).

Les résultats de la gauche écologiste sont plus liés à des indicateurs de réussite économique contemporaine : elle est plus forte dans les régions gagnantes de la métropolisation. Cet électorat, touchant surtout une population bien éduquée, ne s'inscrit pas dans une tradition longue.

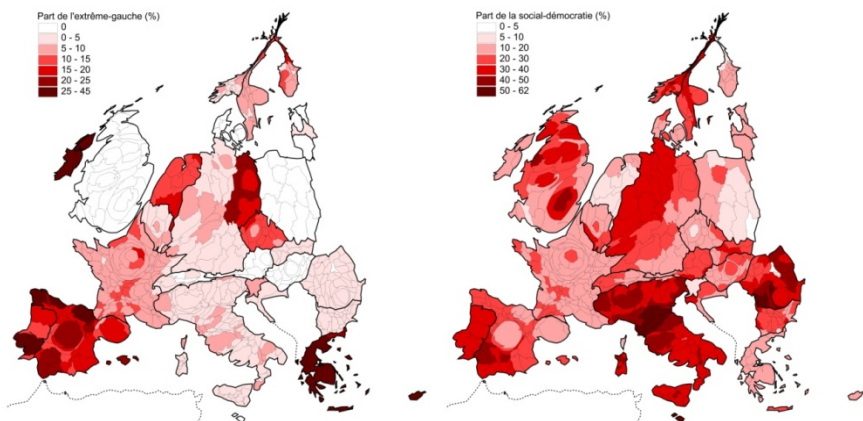


Figure 2 : Pourcentage de la gauche traditionnelle et de l'extrême-gauche aux élections européennes de 2014

Les anamorphoses rendent une proportionnalité au nombre de votants

Source : IGEAT/ULB

Ce qui précède explique donc les stabilités relatives des cartes électorales sur les temps relativement longs, nonobstant des mutations économiques majeures.

Belgique Wallonie Flandre	Socialistes	1921-1999		1981-1999
	Socialistes	0,58		0,85
	Socialistes	0,66		0,94
Allemagne occidentale	Sociaux-démocrates		1949-2009	1983-2009
	Sociaux-démocrates		0,76	0,92
	Total de la gauche		0,51	
Pays-bas	Sociaux-démocrates (PvdA)		1959-2014	
	Total de la gauche (avec Groen-Links)		0,81	
Grande-Bretagne (sans du nord)	Travailleurs		1951-2014	
			0,62	
Norvège	Sociaux-démocrates		1945-2013	
	Total de la gauche		0,73	
Suède	Sociaux-démocrates			1973-2014
	Total de la gauche			0,68
Italie	PCI/DP		1948-2013	1983-2013
			0,78	0,86
Espagne	Total de la gauche	1936-2011		1982-2011
		0,39		0,73
France	Total de la gauche		1951-2012	1981-2012
	Socialistes		0,37	0,52
	Communistes/Mélenchon		0,41	0,60
			0,47	0,34

Tableau 3. Quelques corrélations (r) entre la distribution relative de la gauche à différentes époques.

Les corrélations sont d'autant meilleures que les ancrages et les organisations partisans sont bien structurés. On voit l'effet de la faiblesse des structures partisans socialistes en France, outre l'effondrement du PCF. En Belgique, la Wallonie, où le PS était hégémonique dans le bassin ouvrier, s'oppose à la Flandre, où l'encadrement de la classe ouvrière était dominé par la démocratie-chrétienne.

Données à l'échelle des départements, provinces, Regierungsbezirke, etc., sauf en Belgique (cantons électoraux), en Suède (circonscriptions électorales) et au Royaume-Uni (recomposition des résultats dans le cadre des NUTS 2 ou 3).

Source : IGEAT/ULB

Si les permanences et les hystérésis qui les expliquent sont des réalités, les cartes électorales ne sont pas pour autant immuables.

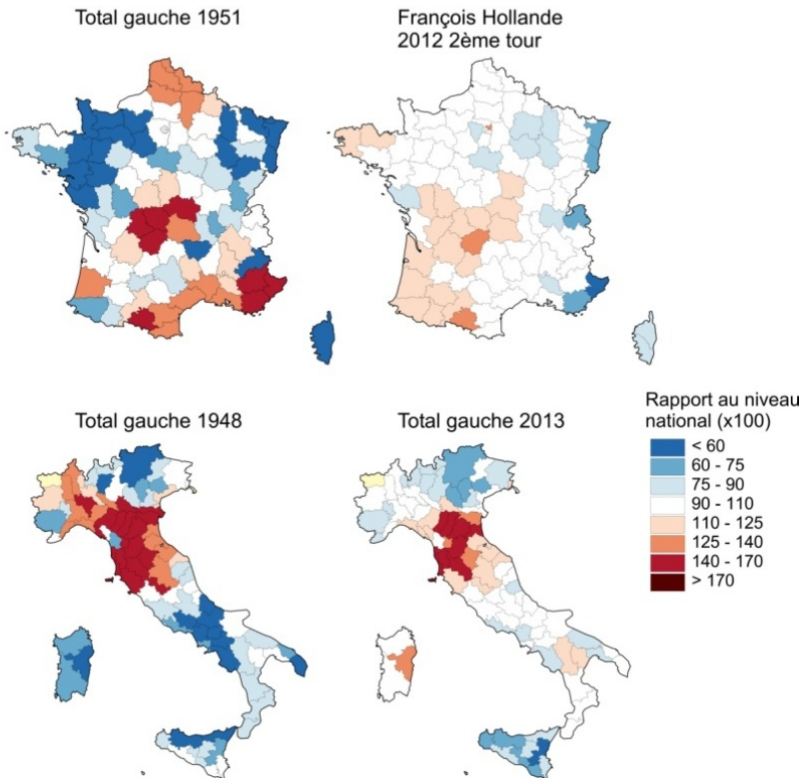


Figure 3 : Écart relatif de la gauche par rapport à la moyenne nationale en France et en Italie

Source : IGEAT/ULB

Tout d'abord, au-delà de leurs permanences, les oppositions régionales ont tendance à s'affaiblir : durant les cinquante dernières années, les comportements politiques tendent à se « nationaliser », sans compter que les programmes des partis convergent aussi vers des positions plus centristes. Globalement, les régions les plus à gauche le sont moins que précédemment et celles les plus à droite glissent aussi vers le centre. Les aires métropolitaines ont tendance à se gauchiser, certes pas du fait des anciennes banlieues ouvrières rouges, qui disparaissent en tant que telles, mais de manière générale, surtout quand on inclut les écologistes dans la gauche : c'est le fait du développement d'une classe moyenne bien éduquée, sans relations historiques avec le mouvement ouvrier mais ouverte à des valeurs socio-culturelles de gauche et, en même temps, du vote de gauche de nouvelles couches populaires issues de l'immigration, mais sur des bases culturelles opposées aux premières, ce qui impose d'ailleurs aux partis de gauche de difficiles équilibres programmatiques pour s'attacher ces deux bases électorales.

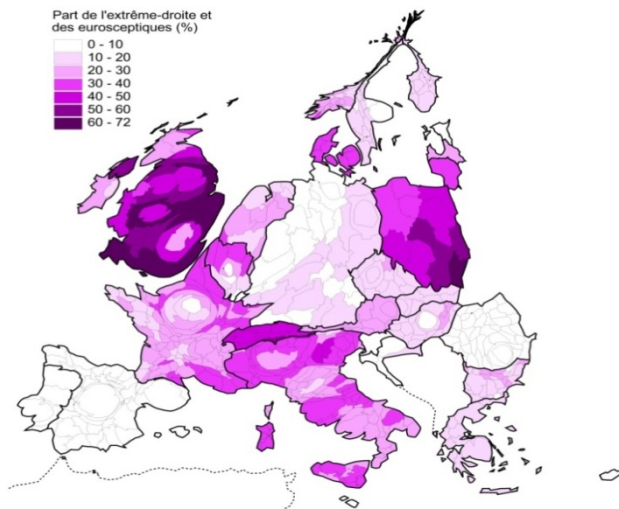


Figure 4 : Pourcentage de la droite extrême aux élections européennes de 2014.

Les anamorphoses rendent compte d'une proportionnalité au nombre de votants

Source : IGEAT/ULB

Dans les régions de gauche de vieille tradition ouvrière en crise, les comportements de gauche peuvent néanmoins brusquement basculer au profit de l'extrême-droite, lorsque cette dernière apparaît politiquement crédible et qu'en outre les structures d'encadrement traditionnelles de cette classe ouvrière se sont effondrées (le couple FN – PCF en France). De même, la tradition de gauche s'est souvent estompée, au profit de la droite voire de l'extrême-droite, dans les régions littorales où une gauche à la fois portuaire et paysanne reposait sur des structures économiques et d'encadrement qui ont été englouties par la tertiarisation touristique, l'immigration de populations âgées aisées et l'effondrement des anciennes activités (côte française méditerranéenne, avec en outre un fort impact de l'immigration d'Afrique du nord, Pieds noirs et arabes ; côte méditerranéenne espagnole).

4. L'impact de la crise sur les comportements politiques

Un dernier aspect de cet examen des comportements politiques à l'échelle européenne et de leurs origines consiste à examiner l'impact de la crise sur les comportements électoraux.

	UE 28	
	2009	2014
Votes exprimés (% des inscrits)	41,5 %	41,6 %
% en faveur de la droite extrême et de la droite eurosceptique (a)	15,6 %	22,3 %
% en faveur de la droite classique	44,8 %	34,3 %
% en faveur de la gauche classique	23,4 %	25,4 %
% en faveur des partis du « mainstream » européen	68,2 %	59,7 %
% en faveur des écologistes	8,2 %	8,0 %
% en faveur de la gauche extrême	6,4 %	7,9 %
% en faveur de l'extrême-gauche traditionnelle (dans les pays concernés) (b)	8,4 %	8,5 %
% en faveur de l'extrême-gauche alternative (dans les pays concernés) (c)	3,7 %	12,9 %

Tableau 4. Evolution entre les résultats des élections européennes de 2009 et de 2014

(a) Sans compter les résultats de partis membres du PPE mais qui pourraient tout aussi bien être classés dans la droite eurosceptique, voire extrême, comme le FIDESZ hongrois.

(b) Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Finlande, Tchéquie.

(c) Espagne, Portugal, Grèce, Slovaquie, Irlande.

Globalement, les désenchantements par rapport aux évolutions économiques et à l'idée européenne ne se sont pas traduits par une baisse de participation entre 2009 et 2014 : le taux de participation tend à se stabiliser, à un niveau il est vrai très bas. Électoralement, la crise coûte cher à la droite de gouvernement, mais ne profite que peu à la gauche, ni même aux écologistes ou à la gauche radicale, sauf dans les pays les plus touchés et où une nouvelle gauche citoyenne alternative, non liée aux structures historiques du mouvement ouvrier, a pu s'imposer. Les transferts profitent aux partis eurosceptiques et à l'extrême-droite.

Références bibliographiques

DOGAN M. (1996), Classe, religion, parti : triple déclin dans les clivages électoraux en Europe, *Revue internationale de politique comparée*, p. 515-540.

SEILER D.L. (2003), *Les partis politiques en Occident – sociologie du phénomène partisan*, Paris, Ellipses.

SMITH J.L. (1988), Clivage sociaux, partis politiques et constantes géographiques, *Géographie sociale*, n°7, p. 3-43.

VAN HAMME G. (2012), Social classes and political behaviours: Directions for a geographical analysis, *Geoforum*, 43, 4, p. 772-783.

VANDERMOTTEN C. (2^{ème} éd., 2011), *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

VANDERMOTTEN C., MEDINA LOCKHART P. (2015), Les élections européennes de 2014 : une analyse comparative des résultats aux échelles nationale et régionale, *Echogéo*, Sur le Vif, echogeo.revues.org.



L'APPROPRIATION CITOYENNE DE LA DECENTRALISATION AU MALI

David VIGNERON

GRIP (Groupement de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité)

Contact : david.vigneron@gmx.fr

Mots clefs : comportement électoral ; crise ; décentralisation ; découpage territorial ; Mali ; mobilisation ; participation.

Introduction

En 2012, le socle institutionnel malien s'est affaïssé faisant suite à une succession d'évènements bellicistes¹⁵. Ainsi, le Mali a subi une crise profonde et complexe suite à la conjonction de causes multiples¹⁶. De plus, les facteurs de consolidation démocratique (multipartisme, respect des libertés) n'ont pas été suivis par un renforcement de l'État de droit. Si les institutions politiques ont été partiellement restaurées depuis, le retour à l'ordre civil n'est pas établi. L'exemple malien illustre bien alors le fait que la démocratie, si elle aménage un territoire d'expression où les sensibilités politiques peuvent s'exprimer, ne garantit pas l'efficacité de l'État au service de l'intérêt général. Pour maintenir

¹⁵ En un peu plus de deux mois, le régime politique malien est tombé. Alors que le 17 janvier 2012, une rébellion armée évinçait les forces légalistes maliennes de la partie septentrionale du pays, le 22 mars 2012, un putsch destituait Amadou Toumani Touré (ATT), président de la République du moment.

¹⁶ L'usure du régime de l'ancien président Amadou Toumani Touré, l'appauvrissement structurel de la population, l'inertie de la vie démocratique ou encore le développement inachevé du nord Mali.

son « indivisibilité » territoriale, le Mali a besoin de réenclencher (ou « d'enclencher ») un processus de décentralisation afin de pouvoir retrouver son « intégrité territoriale »¹⁷. Sur ce point, nous nous intéresserons à sa mise en place de la décentralisation à partir de 1998 et son articulation avec toutes les élections qui ont eu lieu depuis 1999. Nous prendrons en compte le fait que la crise était un hiatus dans le processus démocratique du pays.

Certes, elle a eu une influence sur les perceptions de l'électorat¹⁸ vis-à-vis du personnel politique, mais la pratique régulière du vote reste inscrite dans les comportements électoraux.

1. Un maillage territorial axé sur une base sociale

Consécutives de la Révolution du 26 mars 1991, l'adoption du pluralisme en 1992 a marqué le passage de témoin d'une oligarchie à une autre. Malgré la crise, la démocratie électorale malienne reste perçue comme un exemple de réussite toute relative¹⁹ au regard du contexte sous régional. Au-delà de ces aspects²⁰, les difficultés avérées se trouvent notamment à l'échelle des unités spatiales élémentaires. Le champ théorique de la géographie électorale met en évidence l'importance des enjeux locaux, renforcés par les répercussions d'un mode de scrutin complexe oscillant entre un échiquier politique pléthorique et un quadrillage électoral qui se met lentement en place. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante : quelle est la place du territoire dans la mise en place d'une démocratie malienne ? De

¹⁷ Lors du processus de sortie de crise institutionnelle qui devait se terminer par une élection présidentielle à l'été 2013, la majorité des hommes politiques maliens considéraient que le Mali était « un et indivisible ». cf. les déclarations d'Ibrahim Boubacar Keita ou de Soumaila Cissé dans les médias nationaux ou internationaux (*RFI, Jeune Afrique* ou *Le Républicain*) lors de la période préélectorale en 2013.

¹⁸ Selon les témoignages rapportés et les chiffres de la participation, il subsiste une défiance dans une grande partie de l'électorat envers le personnel politique. Le taux d'abstention moyen au second tour des élections législatives de 2013 était de 37,4 % selon le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).

¹⁹ De nombreux points d'achoppements résident notamment, à travers une offre politique pléthorique, sur un absentéisme important des élus locaux ou nationaux au sein des instances représentatives ou de la faiblesse du renouvellement de la classe politique.

²⁰ La « bonne gouvernance », la transparence des scrutins ou encore une dette extérieure maîtrisée.

manière effective, le territoire est une étendue dont la division pose problème. D'ailleurs, la mise en place récente de la décentralisation au Mali répond en partie à cette interrogation. À la base, le but à atteindre était de rationaliser le territoire malien, en l'occurrence, le doter d'une structure composite figée dans le temps et dans l'espace. Ces découpages géographiques n'ont, alors, que peu de sens par rapport aux identités communautaires, que bien souvent, ils partagent « *artificiellement* » (WITHOL DE WENDEN, 1994). Dans ce cadre, les éléments attenants au découpage du territoire correspondent-ils principalement à des facteurs identitaires ou alors d'autres principes ont-ils été utilisés, tels que la recherche d'un consensus territorial ? C'est, en effet, à une véritable « trituration géographique » et à une nouvelle catégorisation sociale que se sont attelées les autorités compétentes à partir de 1992 (BERTRAND M., 1999). On le voit sur la figure 1, la structuration du maillage communal s'est densifiée par rapport à l'ancien découpage par arrondissement, faisant ainsi disparaître ou éclater des communes en unités géographiques de plus petite superficie. ²¹Le pays s'est ainsi doté d'un maillage communal efficient (703 communes, cf. Figure 1) et d'un encadrement opérant (10 000 conseillers communaux).

²¹ Voir communes détournées en rouge sur la figure 1, partie découpages par arrondissement.

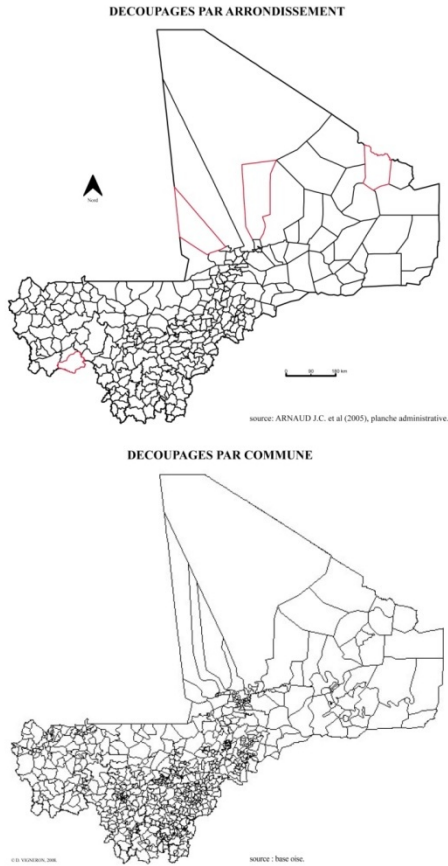


Figure 1 : Évolution du maillage administratif malien²²
Source : D. VIGNERON, 2013.

²² La carte des découpages par arrondissement a été inspirée par la loi N° 60-3/AL/RS portant organisation territoriale de la République soudanaise du 7 juin 1960. Également, la carte des découpages par commune a été initiée par la loi du 4 novembre portant création des communes urbaines et rurales sur l'ensemble du territoire. Cette évolution du territoire fait suite à la création de nombreuses communes au cours du XXe siècle (Bamako et Kayes en 1918, Ségou en 1953, Sikasso en 1954, Bandiagara, Gao, Kati, Kita, Koulikoro, Nioro du Sahel, San, Tombouctou en 1955 et Banamba, Bandiagara, Dioila, Diré, Niono en 1992. Source : (KASSIBO B., 1997).

2. Vers la création de républiques villageoises ?²³

Une fois cette mise à plat sur la formation des territoires politiques effectuée, il faudra évoquer l'élément qui nous intéresse tout particulièrement, l'expression des comportements électoraux dans les territoires décentralisés. Quelle est l'influence de la territorialisation sur les déterminants du choix politique ? Tantôt géographie des votes, tantôt expression territoriale des comportements électoraux, l'étude des élections revêt plusieurs habits spatiaux. C'est pourquoi cette géographie a souvent été présentée comme « la science de la maîtrise des territoires en négligeant les logiques d'acteurs territorialisés, qu'ils soient individuels, locaux ou ascendants » (BUSSI, 2007). Dans ce contexte, la déconcentration des pouvoirs régaliens de l'État avait pour but d'améliorer la régulation politique dans les territoires du Mali. Par ce biais, comment se matérialise la participation électorale au niveau local ? Assiste-t-on à une forme de désenchantement démocratique ou au contraire, l'avènement de la décentralisation a-t-il permis de fluidifier les relations élu/électeur ? À travers la théorie des « républiques villageoises » de J. Schmitz, nous nous enjoignons à répondre à tous ces questionnements.

Conclusion

Discours incantatoire ou réelle avancée au niveau de la localité, l'avènement de la décentralisation a aussi entraîné la naissance d'un nouveau territoire public. Cette réforme, qui responsabilise les territoires, devait accroître la participation des acteurs sociaux au processus de décision, ou encore améliorer les conditions de vie des populations. En outre, l'intronisation du choix idéologique de la décentralisation a-t-elle eu les effets escomptés sur la population ? Ainsi, le programme malien de décentralisation arrive à un tournant, d'autant plus que les questions sont à la fois techniques et politiques, mais aussi et surtout sociales. Le substrat véritable de la décentralisation est fondé sur la qualité des rapports de

²³ Un champ conceptuel qui reprend l'idée de l'importance des espaces de délibération où le pouvoir local traditionnel est partagé entre différents groupes statutaires avec des modalités variables selon la configuration politique locale.

l'entregent. Il faut noter que si les dispositifs techniques ou politiques sont bien pensés, leurs applications véritables dans les localités restent encore à débattre.

Références bibliographiques

BUSSI M., LIMA S., VIGNERON D. (2009), L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali, *L'Espace politique*, <http://territoirepolitique.revues.org/index1270.html> (consulté le 15/11/15).

BERTRAND M. (1999), Décentralisation et culture politique locale au Mali : de la réforme territoriale au cas de Bamako, *Autrepart*, n°10, p. 22-40.

BUSSI M. (2007), Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique, *L'Espace Politique*, n°3, <https://territoirepolitique.revues.org/648> (consulté le 15/11/15).

COULIBALY F. (2013), *Recomposition des territoires politiques et gouvernance urbaine : le cas de la ville de Bamako (Mali)*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 518 p.

LIMA S. (2003), *Découpage entre territoire et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la Région de Kayes, Mali*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 532 p.

KASSIBO B. (1997), La décentralisation au Mali : état des lieux, *Bulletin de l'APAD*, n°14, <https://apad.revues.org/579> (consulté le 17/11/15).

SCHMITZ J. (1994), Cités noires : les républiques villageoises du Fuuta Tooro (Vallée du fleuve Sénégal), *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 34, Cahier 133/135. L'archipel peul, p. 419-460.

VIGNERON D. (2013), *L'expression territoriale des comportements électoraux au Mali*, Thèse de géographie, Université de Rouen, 2 tomes.

WITHOL DE WENDEN C., BADIE B. (1994), *Le défi migratoire*, Paris, PNFSP.



CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN SIG ELECTORAL : APPLICATION AUX ELECTIONS TUNISIENNES

Hedi ZNETI

Monaem NASR

Taher YENGUI

LR SYFACTE – Université de Sfax

Nicolas LAMBERT

UMS RIATE 2414 / CNRS

Contact : znetigeo@yahoo.fr

Mots clefs : SIG electoral ; Geodatabase ; Hyperatlas ; Tunisie.

Introduction

D'après Béatrice Giblin - Delvallet dans le dictionnaire de géographie politique d'Yves Lacoste (1995) « Le travail de cartographie des résultats électoraux est absolument nécessaire ». A la faveur des échéances électorales en Tunisie après la révolution, il s'avère utile d'obtenir une cartographie unifiée des résultats à travers divers outils d'analyses tels que L'outil Hyper Atlas et la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) relatif aux informations électorales en prenant en compte les spécificités du système électoral. Ce dernier système définit une élection au scrutin proportionnel avec 27 circonscriptions où chaque gouvernorat est considéré comme une circonscription, à l'exception de ceux de Tunis, Sfax et Nabeul qui sont découpés en deux circonscriptions et de 6 circonscriptions également prévues pour la communauté tunisienne à l'étranger (qui élira 18 des 217 membres du parlement pour les élections législatives par exemple).

1. L'apport du SIG dans l'analyse de données électorales en Tunisie

Pour démontrer l'intérêt de cet outil, nous montrerons dans un premier temps l'utilité des SIG à la fois comme outils intégrateurs de différents niveaux du découpage territorial, de méthodes et de traitements spatio-thématiques, puis nous distinguerons quelques autres usages permettant d'interagir avec l'outil Hyper Atlas.

A titre indicatif, notons que plusieurs pays dans le monde ont mis en œuvre un SIG électoral au niveau des bureaux de votes tels que la France, où les géographes de l'équipe CARTELEC ont créé un outil d'analyse électorale. De même, au Canada, un système d'information géographique a été conçu pour la Direction de la représentation électorale afin de lui permettre d'exercer ses responsabilités dans le domaine de la délimitation des unités territoriales électorales provinciales, municipales et scolaires. En Côte d'Ivoire, la Société Informatique et Services (SIS-CI) s'est chargée de la réalisation du projet de production cartographique informatisée et a également œuvré dans le sens de la mise en place d'un système d'informations géographiques électoral.

La réalisation d'un SIG électoral au niveau des bureaux de vote, pour la première fois en Tunisie, constitue un enjeu démocratique majeur. Il permettra de diffuser les données électorales vers les citoyens aussi bien sous forme de tableaux à différents niveaux géographiques que sous forme de cartes permettant de voir de façon intelligible l'organisation spatiale du territoire tunisien.

2. Mise en œuvre d'un SIG électoral

La mise en œuvre d'un SIG électoral doit passer par une étape fondamentale permettant à la fois de comprendre et de faire comprendre le monde réel : ses composantes et son mode de fonctionnement. En effet, le phénomène électoral est extrêmement lié à la population, sa répartition spatiale et son organisation territoriale devraient être en quelque sorte à l'image de la répartition de la population en tenant compte de certaines contraintes de gestion et de représentativité. En Tunisie et depuis 2011, la loi électorale et l'Instance Supérieure Indépendante des Elections (ISIE) représentent le cadre juridique et administratif des

élections qu'elles soient législatives, présidentielles ou municipales. L'ISIE, structure nationale, gère les élections à l'aide de structures régionales (IRIE) et locales qui sont plus ou moins greffées sur le découpage administratif de la Tunisie. Il est donc nécessaire de concevoir le SIG électoral en tenant compte de cette répartition spatiale et des niveaux emboîtés de découpages territoriaux.

2.1 Le Modèle Conceptuel de Données (MCD)

L'objectif ultime d'un MCD est de permettre une représentation du monde réel au moyen d'une Base de Données cohérente, exhaustive et ceci aussi bien dans ses composantes élémentaires que dans les liens qui assurent son fonctionnement dans l'espace et dans le temps. En première phase nous retenons le modèle entité-association pour concevoir la base de données électoral tout en considérant qu'elle est cartographiable par la suite. En effet, chaque unité de découpage administratif est représentée sous forme d'entité ayant ses propres caractéristiques (attributs), ce qui permet d'obtenir cinq entités allant du secteur à la zone géographique. Les découpages de l'ISIE quant à eux sont plus fins commençant par le bureau de vote, puis le centre de vote pour rejoindre ensuite le secteur (unité élémentaire du découpage administratif) continuant avec la délégation (quel bureau ? dans quel centre ? appartenant à quel secteur ? de quelle délégation ?) jusqu'aux gouvernorats qui bifurquent à leur tour en circonscriptions au niveau de Tunis (Tunis 1 et Tunis 2), de Nabeul (Nabeul 1 et Nabeul 2) et de Sfax (Sfax 1 et Sfax 2). Au total, nous avons 27 circonscriptions électorales contre 24 gouvernorats ; chaque circonscription est dirigée par un responsable régional qui coordonne avec un coordinateur local au niveau de chaque délégation (cf. Figure 1).

Le MCD de la Base de Données électoral est composé de 10 entités et 9 associations, comme le montre l'extrait dans la Figure 1 qui définit de façon détaillée les composantes du phénomène électoral à travers le territoire tunisien y compris la répartition des résultats. On distingue ici les élections législatives et les élections présidentielles dans la mesure où les deux phénomènes obéissent à une même structure territoriale.

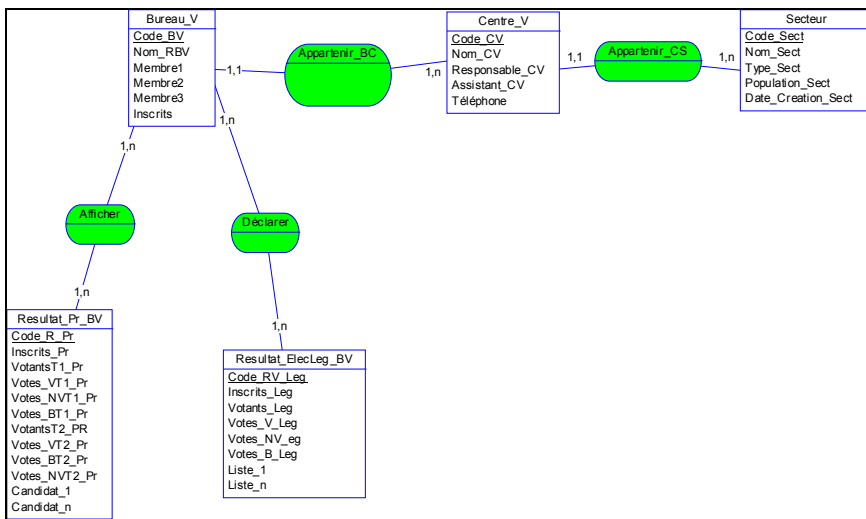


Figure 1 : Extrait du Modèle Conceptuel de Données (MCD)

2.2 Procédure de mise en œuvre du SIG électoral

Pour qu'elle soit cartographiable et permette des analyses spatiales avancées, la base de données conçue en première phase est physiquement implémentée sous Ms Access puis sous ArcGIS. Le premier passage assure le respect des contraintes d'intégrité définies sous forme de cardinalités dans le MCD, tandis que le deuxième prend en compte la dimension spatiale de la base de données et définit l'intégrité sémantique (cf. Figure 2) et l'ensemble des règles topologiques nécessaires pour le SIG électoral. Après avoir défini toute la structure de la Geodatabase électoral et la vérification des classes de relation qui doivent être conformes au Modèle Conceptuel, on procède au chargement des données pour alimenter la base de données géographique.

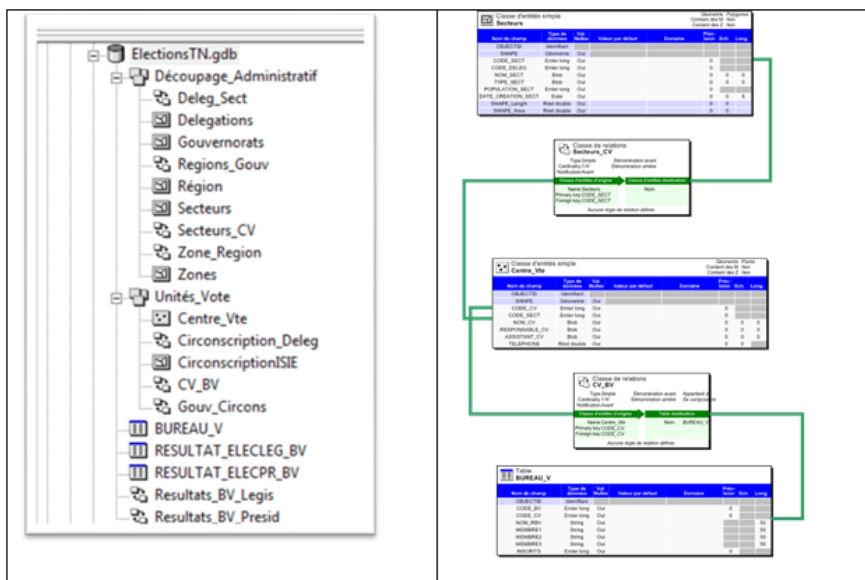


Figure 2 : Extrait de la structure de Geodatabase du SIG électoral

3. Résultats escomptés de la mise en œuvre du SIG électoral (ou intérêt) :

Compte tenu de la démarche suivie, de la conception à la mise œuvre du SIG électoral, et de l'environnement *Geodatabase* assez adéquat et ergonomique pour des manipulations avancées d'analyse spatiale (Saint Gerand, 2002), la contribution d'un SIG électoral est cruciale par rapport aux outils de la cartographie automatique. En effet, dans un SIG, il est possible de croiser plusieurs couches d'informations géographiques et procéder, par le biais de requêtes spatiales ou attributaires, à l'analyse des comportements électoraux. En outre, grâce aux fonctionnalités du SIG électoral, il est éventuellement possible de repenser le maillage territorial et redéfinir les limites de circonscriptions électorales en connectant d'autres bases de données statistiques (démographiques et socio-économiques) permettant de déterminer un ensemble de critères significatifs.

4. Vers une cartographie électorale multiscalaire

Depuis les travaux précurseurs du sociologue André Siegfried, la cartographie est chose courante dans l'étude des résultats

électorales (Siegfried, 1913). Si pour des questions de disponibilité des données, l'analyse géographique des phénomènes électoraux s'est souvent limitée à des niveaux très agrégés, des études portant sur des maillages territoriaux fins (e.g. communes²⁴) sont aujourd'hui disponibles (Beauguitte & Lambert, 2014). En France, grâce au projet CARTELEC (2009-2013), les chercheurs disposent désormais d'une nouvelle couche d'information géographique, composée de 65 000 bureaux de vote, permettant d'analyser les comportements électoraux à l'échelle la plus fine possible et ainsi servir de support à une analyse électorale intra-urbaine (Jadot *et al.*, 2010).

Mais, la réalisation de cartes à un niveau géométrique fin ne rend pas forcément la distribution des phénomènes électoraux plus intelligibles. Une carte de la Tunisie réalisée au niveau des 4536 centres de votes²⁵ ou des 2083 secteurs²⁶, du fait du bruit inhérent au nombre et à la taille des unités territoriales représentées, aurait du mal à produire un message spatial simple et intelligible. De plus, les résultats des analyses statistiques et cartographiques sont directement influencés par la granularité des maillages (Openshaw & Taylor, 1979). Selon cette idée, chaque maille fournit une clé d'interprétation particulière de l'organisation des phénomènes spatiaux ; chaque maille permet de capturer un aspect particulier de l'organisation spatiale. Basé sur le principe de l'analyse multiscale, le logiciel HyperAtlas permet d'appréhender dans une même interface plusieurs niveaux territoriaux et différents contextes d'analyse.

Depuis 1996, le groupe de recherche HyperCarte²⁷ travaille à la mise en place des méthodes d'analyse spatiale à travers des outils de cartographie interactive. A partir de 2003, le groupe a développé un outil de mesure et de cartographie des inégalités territoriales : le logiciel HyperAtlas. Ce dernier, basé sur le principe

²⁴En France, les chercheurs disposent depuis 2001 de données électorales informatisées des 36 000 communes de France.

²⁵Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (Tunisie 2014).

²⁶ Institut Nationale de la Statistique (Tunisie 2014).

²⁷Le groupe de recherche Hypercarte résulte de la coopération entre deux équipes de géographie (UMS RIATE, UMR Géographie-cités) et deux équipes d'informatique (LIG-MESCAL, LIG STEAMER).

d'analyse multiscalaire, est particulièrement adapté à l'analyse des résultats électoraux. L'originalité d'HyperAtlas réside donc dans sa capacité à comparer dans un même environnement, plusieurs mesures d'inégalités territoriales en fournissant, par défaut, trois cartes construites selon trois contextes différents : un contexte global (la Tunisie), un contexte régional (les délégations, les gouvernorats) et un contexte local (contiguïté, proximité entre secteurs). Adossé au SIG, l'HyperAtlas constituera un outil précieux pour analyser et diffuser le contenu de la base de données selon une clef de lecture pertinente (cf. Figure 3). Néanmoins, du fait des particularités liées aux scrutins électoraux en Tunisie, le croisement des données électorales et des données socioéconomiques au sein de l'HyperAtlas pourront s'avérer délicates. En effet, si les données socio-économiques (pas toujours disponibles) sont relatives au lieu de résidence, chaque citoyen a pu pour les élections présidentielles et législatives s'inscrire dans le bureau de vote de son choix.

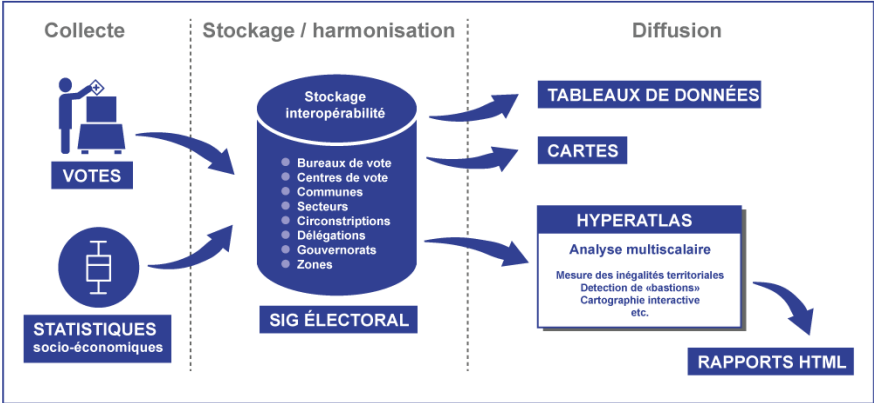


Figure 3 : Synergie entre le SIG électoral et l'HyperAtlas

Sources : Nicolas Lambert

Conclusion

La mise en place d'un système d'information géographique électoral en Tunisie relève d'un double enjeu. Tout d'abord, il constitue un enjeu scientifique et technique. Le stockage et l'harmonisation de données électorales géolocalisées sont sans aucun doute essentiels pour construire une connaissance fine de

la géographie électorale tunisienne. Le système permet aussi d'analyser cette organisation spatiale à différents échelons et mesurer l'impact des maillages territoriaux sur les résultats électoraux. Pour cela, l'outil doit être en mesure de prendre en compte aussi bien la « foisonnance » des données (nombreuses listes électorales) que la dimension temporelle (particularité de chaque scrutin, redécoupage des circonscriptions, mise à jour). La réalisation d'un SIG électoral au niveau des bureaux de vote constitue également un enjeu démocratique majeur. Celui-ci permet de diffuser les données électorales vers les citoyens aussi bien sous forme de tableaux à différents niveaux géographiques que sous forme de cartes permettant de visualiser de façon intelligible l'organisation spatiale sur le territoire tunisien. Enfin, la mise en place d'outils interactifs comme l'HyperAtlas permettant d'analyser des résultats électoraux à différentes échelles et selon différents contextes territoriaux offriront l'opportunité de développer des pistes politiques peu explorées jusqu'alors (Ysebaert *et al.*, 2012).

Références bibliographiques

BEAUGUITTE L., LAMBERT N. (2014), L'HyperAtlas électoral parisien (2007-2012). Un outil pour l'analyse des dynamiques électorales intra-urbaines, *M@ppemonde* n°114. <http://mappemonde.mgm.fr/num42/articles/art14201.html>

JADOT A., BUSSI M., COLANGE C., FREIRE-DIAZ S. (2010), Un outil d'analyse électorale en cours de création, un SIG au niveau des bureaux de vote français, CFC, n°205.

GENSEL J., PLUMEJEAUD C. (2012), HyperAtlas, un outil scientifique au service du débat politique – application à la politique de cohésion de l'Union européenne, *colloque du Collège International des Sciences du Territoire*, Paris.

GIBLIN-DELVALLET B. (1995), Géographie électorale, in Y. Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, p. 558-562.

OPENSHAW S., TAYLOR, P.J. (1979), A million or so correlation coefficients: three experiments on the modifiable areal unit problem, *Statistical applications in the spatial sciences*, 21, p.127-144.

SAINT-GERAND T. (2002), SIG : Structures conceptuelles pour l'analyse spatiale, Thèse d'HDR, Université De Rouen.

SIEGFRIED A. (1913), Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République, Paris, Armand Colin (réimp. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010 (ISBN 978-2-8004-1473-7)).

YSEBAERT R., LAMBERT N., GRASLAND C., LE RUBRUS B., VOILLANOVA-OLIVIER M., GENSEL J., PLUMEJEAUD C. (2011), *HyperAtlas, un outil scientifique au service du débat politique – Application à la politique de cohésion de l'Union Européenne*, congrès CIST, Collège International des Sciences du Territoire.

ZEILER M. (1999), *Modeling our World, The ESRI Guide to Geodatabase Design*, ESRI Press.



Thématique Inégalités



MAILLAGE ET INEGALITES MULTI-TERRITORIALES DES UNIVERSITES FRANCAISES AUX UNIVERSITES FRANCILIENNES

Myriam BARON

Lab'Urba EA 3482, Université Paris Est Créteil, UFR LLSH

Leïla FROUILLOU

UMR CNRS 8504 Géographie-cités, Université Paris I – Panthéon
Sorbonne

Contact : myriam.baron@u-pec.fr

Mots clefs : aménagement du territoire ; collectivités territoriales ; développement local ; étudiants ; société de la connaissance ; université.

Introduction

Depuis plus de trois décennies, les universités sont considérées comme un équipement majeur dans le développement des territoires. Ces établissements sont sensés participer au développement économique des territoires, notamment régionaux (Lebeaux et Vadelorge, 2012). Dans des sociétés dites « de la connaissance », pour lesquelles les activités du secteur tertiaire supérieur sont cruciales, l'accès aux formations supérieures des populations jeunes est considéré comme indispensable. C'est ainsi qu'au cours des années 1990 un scénario similaire s'est produit dans bon nombre de pays : la création de nouvelles universités, et plus généralement la multiplication des lieux de formations supérieures. La France n'a pas fait exception, en s'inscrivant dans ce qu'il est coutume d'appeler la massification de l'enseignement supérieur (cf. Figure 1).

1960, les académies, les villes et les universités

les années 2000, l'omniprésence de l'Université millionnaire

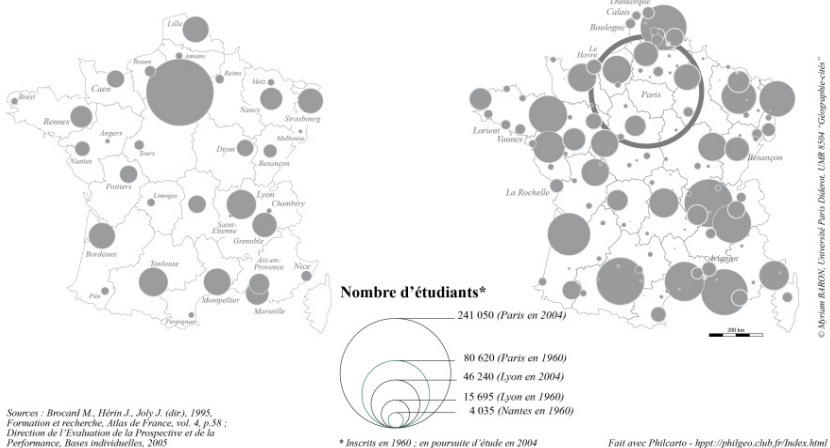


Figure 1 : l'université millionnaire aux risques des mailles territoriales

Cette contribution propose dans un premier temps de remettre en perspective les principales actions publiques visant à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, en comptant sur une participation conjointe de l'Etat central et des collectivités territoriales et en tentant de réduire le déséquilibre entre Paris et la province. Dans un second temps, l'attention sera portée justement sur le cas des 16 universités de l'agglomération parisienne, dont les implantations et les structurations sont peu en phase avec les différents maillages qui participent à l'organisation du territoire de cette métropole. Ce sera l'occasion dans un dernier point de mettre en regard les caractéristiques de ces différents établissements et la manière dont certains étudiants s'en saisissent.

1. L'Etat, les collectivités territoriales et les universités

Les liens entre universités françaises, Etat et collectivités territoriales trouvent une première traduction dans la multiplicité des appartenances de ces établissements à des mailles territoriales, qui vont de la ville à l'Europe en passant par les régions et les pays. À ces appartenances complexes s'ajoute la participation de ces mêmes établissements à de nombreux réseaux, qui contribuent notamment à accentuer le phénomène de déconcentration et de décentralisation du fait universitaire au niveau des régions, et à

densifier l'offre de formation et de recherche (Grossetti et Losego, 2004) de ce système universitaire national. Les appartenances des universités à différentes mailles territoriales mettent en évidence la nécessité d'une gouvernance multiniveaux de l'institution universitaire (Schmoll *et al.*, 2010). L'appartenance des universités à des collectivités territoriales pose également la question des soutiens plus ou moins importants de ces dernières en fonction des attentes que ces établissements suscitent (Querrien et Lassave, 1994). Quant à l'insertion des universités dans de multiples réseaux, elle pose la question de la capacité des universités à se structurer. Les regroupements des universités, leurs mises en réseau se sont heurtés systématiquement à des enjeux territoriaux majeurs : déséquilibres entre Paris et la province (Chapoulie et alii, 2010), système universitaire national opposé à une approche décentralisatrice, voire régionaliste, pour ne pas dire provincialiste, sans oublier les références aux autres modèles d'organisation comme l'Italie et l'Allemagne par exemple. Sans doute serait-il plus juste de dire que ces réorganisations « avortées » ou inabouties du système universitaire français rendent compte des rapports complexes et relativement équilibrés entre le pouvoir central et les représentants des collectivités territoriales. Ces derniers n'ont pas hésité en effet à faire pression dès le début du XIX^e siècle pour l'obtention d'une faculté, surtout quand cette dernière proposait des formations dites professionnelles comme le Droit et bien entendu la Médecine.

2. Le paysage universitaire francilien, entre héritages et rapports aux territoires

A la différence des élus de province (Aust, 2004) qui ont compris très tôt l'intérêt de soutenir le développement universitaire, Paris et ses banlieues laissent l'Etat et les présidents d'université gérer les implantations au gré des opportunités foncières ou politiques (Baron et Vadelorge, 2015). Universités et territoires semblent ainsi vivre dans une relative ignorance réciproque en Ile-de-France (cf. Figure 2).

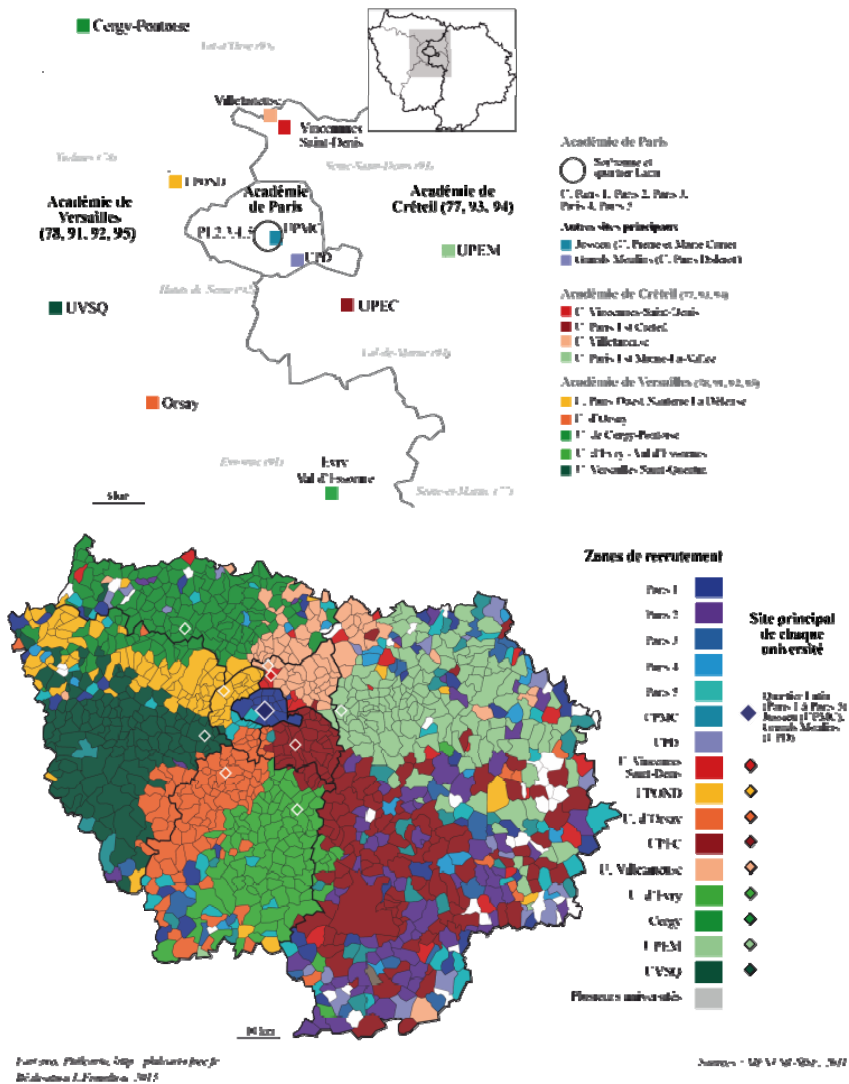


Figure 2 : universités franciliennes, localisations et zones de recrutement

Ce desserrement est à lire en interrogeant le maillage du territoire francilien par les universités pour la plupart multi-sites. Car le développement universitaire depuis la loi Faure est indifférent aux limites administratives (communes et départements) mais aussi à la « carte universitaire ». Le cas de Saint-Denis où Paris 8 et Paris 13 sont implantées conjointement illustre l'aberration des politiques

publiques d'implantation universitaire qui se sont exercées depuis quarante ans au mépris des logiques territoriales (Lebeau et Vadelorge, 2014) mais aussi universitaires.

3. Des stratégies étudiantes révélatrices d'inégalités territoriales

Quant aux stratégies étudiantes, elles mettent tout d'abord en évidence des *inégalités* territoriales résultant de ces décalages entre maillages administratifs et structurations universitaires. De 1990 à 2008, l'entrée en première année à l'Université était gérée par RAVEL, qui opérait une sectorisation : l'accès à une formation dépendait de la commune de passage du baccalauréat du candidat (sans considération du maillage académique). Depuis 2009, le système national Admission Post-Bac (APB) donne la priorité aux bacheliers de l'académie lorsque les capacités d'accueil de certaines formations sont limitées voire insuffisantes. En conséquence, il est impossible pour les bacheliers extra-parisiens d'accéder aux filières les plus demandées des universités parisiennes comme le Droit. Ces inégalités d'accès sont interprétées par certains étudiants comme une discrimination territoriale. Les systèmes d'affectation dessinent en creux une géographie des filières les plus attractives, ce faisant un espace universitaire symboliquement hiérarchisé également mis en évidence par les stratégies étudiantes. Par exemple, lors de l'entrée en Master 1 de Droit ou d'AES, plusieurs étudiants enquêtés ayant eu de bons résultats en Licence à Paris 8 souhaitent poursuivre leurs études dans un établissement plus reconnu, comme Paris 10 Nanterre ou Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Or, ce sont les étudiants les mieux dotés en capital scolaire qui construisent de telles stratégies. Les inégalités territoriales sont donc redoublées par les stratégies d'évitement d'étudiants socialement favorisés. Les écarts de publics étudiant entre universités peuvent ainsi se lire comme un reflet d'inégalités territoriales (Nicourd *et al.*, 2011).

Conclusion

Le maillage dense du territoire francilien par les universités vient également se superposer à un réseau de transport en commun,

qui a encore du mal à s'affranchir d'axes principaux passant par le centre (cf. Figure 3).

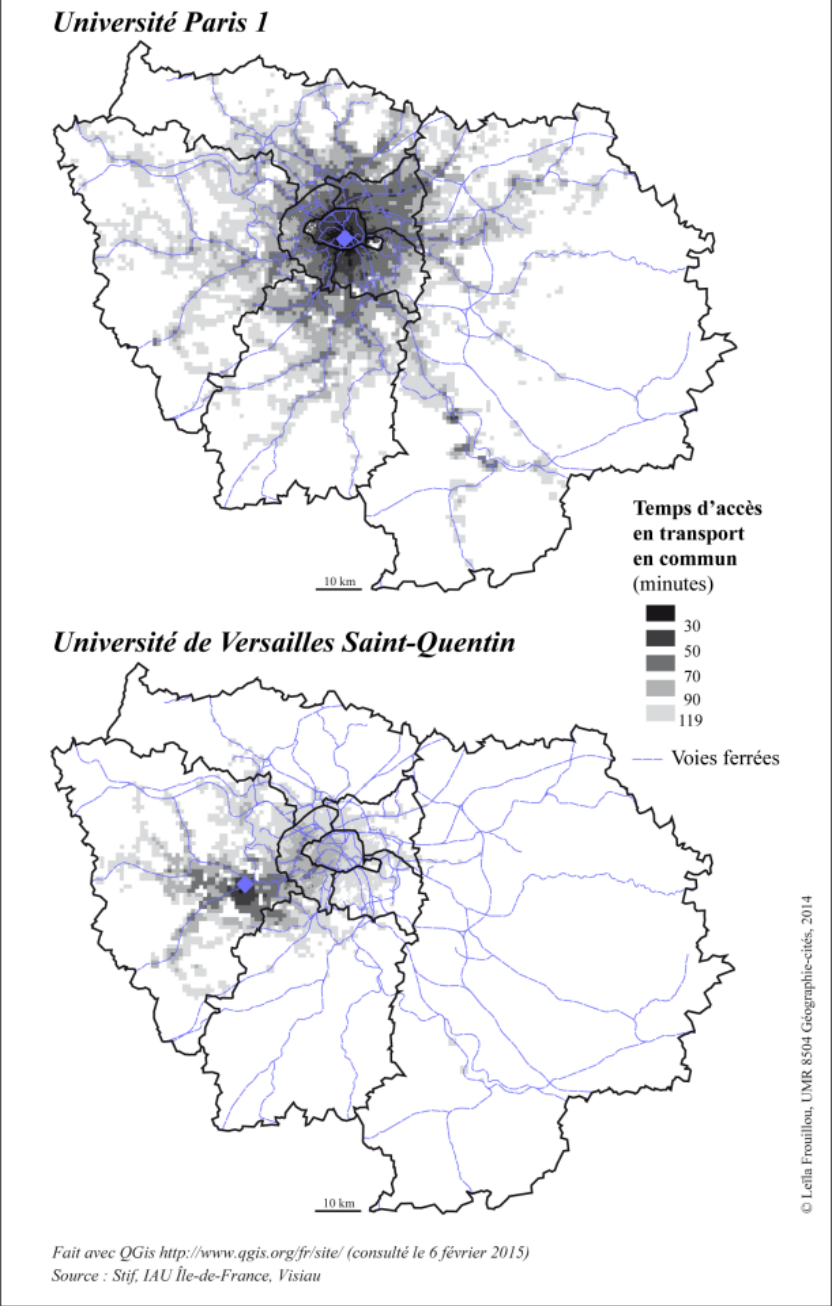


Figure 3 : Université du centre, université de banlieue et temps d'accès

Ce réseau de transport contribue à conforter des pratiques d'étudiants qui mobilisent l'ancienneté de certaines universités, leurs images prestigieuses. Tout ceci permet de comprendre que les localisations de ces établissements ne se sont pas déconcentrées aussi rapidement que la population dans l'agglomération. Que dire alors des politiques de rapprochement des universités qui s'effectuent dans l'agglomération parisienne sur des pseudos logiques géographiques (Paris Est, Paris Sud, Paris Ouest ... mais pas de Paris Nord Saint-Denis/Villetaneuse) ne tenant pas compte des contraintes de déplacement réelles en transport en commun ? La quadrature du cercle de la territorialisation des universités parisiennes réside pour partie dans l'incapacité des pouvoirs publics à penser la spécificité universitaire de la région parisienne. La prégnance d'un schéma national d'aménagement du territoire fondé sur la lutte contre la concentration parisienne a conduit à se méfier du « monstre universitaire parisien ».

Références bibliographiques

AUST J. (2010), Quand l'université s'ancre au territoire. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009), *Le Mouvement Social*, vol. 233, p. 107-125.

BARON M., BERROIR, S., CATTAN, N., LESECQ, G., SAINT-JULIEN, T. (2007), Universités en concurrence, in Saint-Julien T., Le Goix R. (dir.), *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin (Mappemonde), p. 65-87.

BARON M., VADELORGE L. (2015), Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements», *Métropolitiques*, 25 février 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-universites-parisiennes-dans.html> (consulté le 12/10/2015)

CHAPOULIE J-M, FRIDENSON P. ET PROST A. (dir.) (2010), Mutations de la science et des universités depuis 1945, *Le Mouvement social*, n° 233.

GROSSETTI M., LOSEGO P. (dir.) (2003), *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche France, Espagne et Portugal*, Paris, L'Harmattan (Géographie en liberté).

LEBEAU B., VADELORGE, L. (2012), Enseignement supérieur, recherche et collectivités locales, *Histoire urbaine*, n° 33, p. 119-131.

LEBEAU B., VADELORGE L. (2014), Les scénarii contradictoires du retour en ville : le cas de l'université Paris XIII, *Espaces et sociétés*, vol. 159, n. 4, p. 95-110.

NICOURD S., SAMUEL O., VILTER S. (2011), Les inégalités territoriales à l'université: effets sur les parcours des étudiants d'origine populaire, *Revue française de pédagogie*, vol. 176, n° 3, p. 27-40.

QUERRIEN A., LASSAVE P. (dir.) (1994), Universités et Territoires, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°62-63, 287 p.

SCHMOLL C., BARON M., GROZA O., SALARIS A., YSEBAERT R. (2010), Vieillesse et migrations, réflexions à partir de la Basilicate et de la Bretagne, in Baron M. et al. (dir.), *Villes et régions européennes en décroissance. Maintenir la cohésion territoriale*, Paris, Hermes Lavoisier, collection Traité Igat, p. 161-185.



LA REGIONALISATION EN BULGARIE

UN BILAN APRES LA CHUTE DU RIDEAU DE FER

Emmanuelle BOULINEAU

Université de Lyon, ENS de Lyon, UMR EVS BioGéophile

Contact : emmanuelle.boulineau@ens-lyon.fr

Mots clefs : Bulgarie ; décentralisation ; européanisation ; réforme territoriale ; régionalisation.

Introduction

25 ans après la chute du Rideau de Fer (1989) et bientôt 10 ans après l'entrée dans l'Union européenne (2007), il est temps de proposer un bilan des réformes territoriales dans la Bulgarie post-socialiste. L'angle proposé ici concerne la régionalisation dans une double dimension : d'une part, la réforme administrative régionale et ses enjeux de mise en ordre du nouveau pouvoir politique et de la décentralisation ; d'autre part, la politique régionale avec ses enjeux d'harmonisation des régions avec les principes de la politique de cohésion européenne. Cet angle se justifie par le fait que la régionalisation a été en Bulgarie, comme pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, un point d'achoppement fort au moment des réformes territoriales des années 1990 (Rey et al., 2004). En outre, la régionalisation est un cas emblématique du processus d'européanisation des réformes territoriales pour les nouveaux États membres. Elle permet aussi de questionner la mise en œuvre de la cohésion européenne dans un contexte d'accroissement des disparités territoriales. Pour faire ressortir tous ces enjeux territoriaux, le déroulé chronologique de ces 25 ans nous semble plus adapté par souci de clarté.

1. Après 1989 : que faire ? Les difficultés des années 1989-1998

On commencera par lever tout de suite le suspense : la Bulgarie post-socialiste a conservé tous les maillages administratifs antérieurs. A quelques exceptions mineures, les communes ont été conservées dans leur découpage territorial, les 28 départements socialistes ont été simplement renommés régions administratives. Tout bouge et rien ne change dans ces maillages territoriaux ? Tel est bien le paradoxe à expliquer car les compétences de ces niveaux ont été modifiés.

2. Une instabilité paralysante dans la décennie 1990

Il s'agira ici de broser le contexte dans lequel les réformes territoriales s'inscrivent. Le premier contexte concerne la situation interne en 1989 d'un pays fortement ébranlé par la crise économique et la crise interne avec la minorité turque et ses lourdes conséquences. Les alternances gouvernementales entre pro et anti-communistes ont ensuite paralysé les réformes qui sont faites et défaites au gré des mandatures alternées (Billaut, 1996). Enfin, la crise financière du pays conduit à la tutelle du FMI qui impose certaines demandes.

2.1 Débats parlementaires et propositions de réforme Régionale

Cette seconde sous-section examinera plus en détails les réformes territoriales de 1991 et leurs enjeux concernant la réforme régionale. L'absence de modèles exogènes et la faiblesse des référents historiques manquent pour guider les réformes. Surtout, le pays est confronté à l'inachèvement de l'État moderne et interprète l'autonomie régionale comme une menace centrifuge pour l'État unitaire. Enfin, on s'interrogera sur la pertinence de la distinction maille abstraite/maille concrète proposés par Claude Raffestin (1980) dans un pays balkanique où les identités régionales ont éprouvé de fortes difficultés à se construire dans le contexte de l'empire ottoman ou du jeune État-nation bulgare.

3. La décennie 2000 : la circulation des modèles de régionalisation (1998-2007)

On examinera ici les différents volets de la réforme régionale bulgare au regard de la circulation de modèles internationaux (Antheaume et Giraut, 2005) portés souvent par des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'Union européenne. Ces deux volets concernent la région comme niveau intermédiaire entre le local et le central et la région comme niveau de développement et d'aménagement du territoire (cf. Figure 1).



Figure 1 : Les découpages régionaux en Bulgarie (situation en 2006)

Source : Boulineau et Suciú, 2008.

3.1 La région administrative : faut-il décentraliser ?

28 régions administratives avec de nouvelles compétences reprennent le découpage des 28 départements socialistes. Mais les débats ont porté sur le dilemme suivant : faut-il décentraliser et introduire de l'autonomie régionale ou bien garder la région comme relais du pouvoir central ? C'est la seconde option qui l'a emporté, on montrera pourquoi.

3.2 La région de développement : l'eupéanisation en questions

L'émergence d'un niveau régional capable de porter le développement territorial en interne et de s'articuler avec la politique régionale de l'UE a posé un vrai débat sur la construction des régions de niveau NUTS 2 au nombre de 6 en Bulgarie (Boulineau et Suciú, 2008). Les débats ont porté sur les compétences à leur accorder et sur le choix des chefs-lieux régionaux. Ils ont surtout montré la force des injonctions européennes et leur inadaptation aux réalités bulgares : la question régionale bulgare a largement montré les limites de l'eupéanisation, entendu comme un processus de transferts des politiques.

4. Après 2007 et l'adhésion à l'UE, retour sur les inégalités régionales

Après l'adhésion à l'UE, le débat sur la régionalisation ne s'est pourtant pas éteint. Il porte actuellement sur les inégalités territoriales et le dilemme auquel le pays est confronté - pour reprendre le cadre d'analyse de Claude Grasland - entre la compétitivité internationale, attirer les facteurs de production, et l'équité territoriale, répartir les fruits de la croissance (Grasland, 2004).

4.1 Prendre en compte ou masquer les inégalités régionales ?

A l'époque socialiste, il n'y avait pas d'inégalité territoriale en théorie mais elles étaient présentes en réalité. Leur prise en compte a été lente dans les travaux scientifiques (Marinov et alii, 2005). Le modèle Sofia et le désert bulgare est vite apparu au regard de la concentration des IDE (cf. Figure 2) ou des aides à l'attraction des investissements étrangers (Boulineau, 2011). Surtout, le découpage régional des régions NUTS 2 a largement noyé la richesse de la région capitale dans une vaste région bulgare qui s'est fait au détriment de la distribution de davantage de fonds européens dans les autres régions.

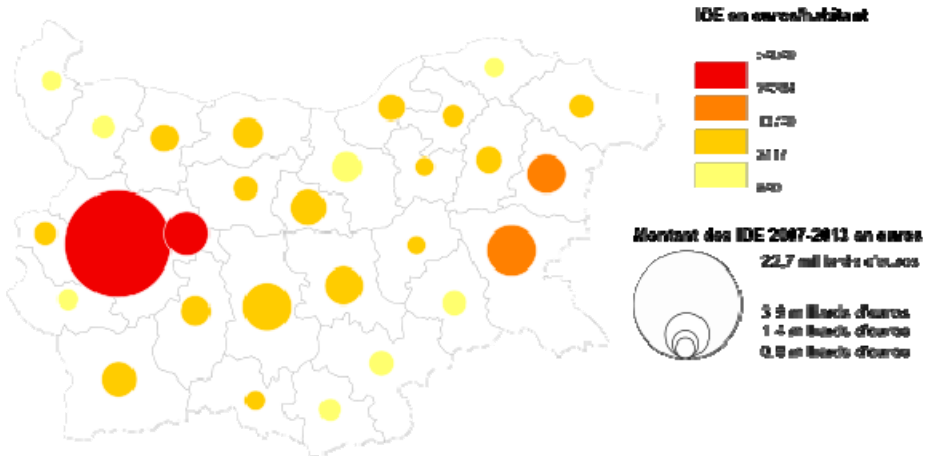
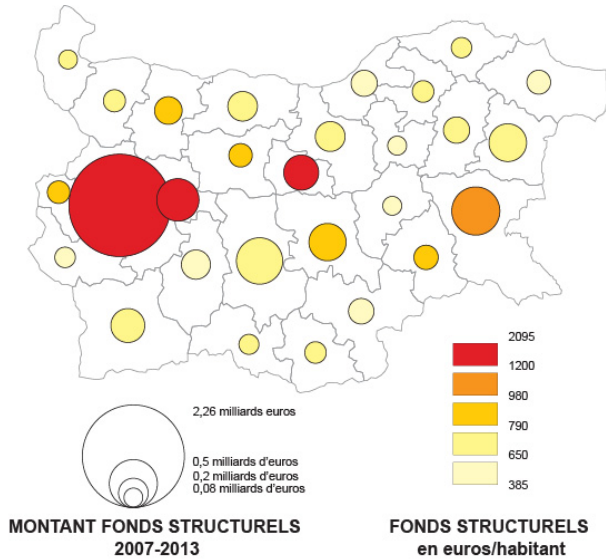


Figure 2 : Ventilation régionale des IDE (2007-2013) en Bulgarie
 Source : UMR EVS, d'après Banque nationale de Bulgarie,
 réalisation : E. Boulineau et A. Laporte

4.2 Une Bulgarie à trois vitesses ?

Un récent dossier du principal hebdomadaire bulgare *Kapital* titrait en mars 2015 « la Bulgarie a trois vitesses » et critiquait notamment la concentration sofiote au détriment de la province bulgare. Il s'agira ici de revenir sur les inégalités régionales dans le pays dans le contexte d'insertion dans une économie européenne mondialisée (cf. Figure 3). Un nouveau modèle, celui de la concentration métropolitain, fait son apparition.



**Figure 3 : Ventilation régionale des fonds structurels
(2007-2013) en Bulgarie**

Source : Base de données UMR EVS, d'après www.eufunds.bg,
réalisation : E. Boulineau et A. Laporte

Conclusion

On reprendra ici les principaux défis bulgares pour en dresser un parallèle avec le cas tunisien.

Références bibliographiques

ANTHEAUME B., GIRAUT F. (dir.), (2005), *Le territoire est mort, vive les territoires* ! Une (re)fabrication au nom du développement, Paris, France, IRD éd., 384 p.

BILLAUT M. (1996), Les campagnes bulgares, le grand chambardement pour quels résultats ?, in : Rey V. (dir), *Les nouvelles campagnes de l'Europe centrale et orientale*, Paris, CNRS éditions, p. 121-151.

BOULINEAU E. (2011), La Bulgarie entre compétitivité et cohésion. IDE, fonds structurels et disparités territoriales dans un PECO, *L'Espace Politique*, 15, 2011-3.

<https://espacepolitique.revues.org/2097> (consulté le 14/10/2015)

BOULINEAU E., SUCIU M. (2008), Décentralisation et régionalisation en Bulgarie et en Roumanie. Les ambiguïtés de l'eupéanisation, *L'Espace géographique*, 37, 4, p. 349-363.

GRASLAND C. (2004), Les inégalités régionales dans une Europe élargie, dans CHAVANCE B. (dir.), *Les incertitudes du grand élargissement: l'Europe centrale et balte dans l'intégration européenne*, L'Harmattan, Paris (Pays de l'Est), p. 181-214.

MARINOV V. et al. (2001), *Aperçu de la politique régionale en Bulgarie : constitution, évaluation et perspectives*, Sofia, Fondation pour la réforme de l'autogestion locale, 158 p. (en bulgare)

RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 249 p.

REY V., COUDROY DE LILLE L., BOULINEAU E. (2004), *L'élargissement de l'Union européenne: réformes territoriales en Europe centrale et orientale*, Paris, Editions de l'Hamattan, collection « Logiques politiques », 246 p.



VERS UN REGIONALISME NEOLIBERAL, LA NOUVELLE CARTE DES REGIONS FRANCAISES

Arnaud BRENNETOT

UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen, France

Contact : a.brennetot@wanadoo.fr

Mots clefs : décentralisation ; gouvernance ; néolibéralisme ; réforme territoriale ; régionalisme.

Cette communication entend montrer pourquoi le maillage des nouvelles régions françaises est inspiré par la rationalité néolibérale.

Le découpage des territoires institutionnels résulte souvent de compromis entre des attentes diverses, ces opérations étant portées par des acteurs aux motivations hétérogènes et potentiellement contradictoires. Il n'est pas rare cependant de pouvoir lire dans certaines cartes dessinées, par-delà les rapports de force entre les courants d'opinion en présence, la manifestation d'une aspiration dominante à un certain ordonnancement politique de l'espace. Au XVIII^{ème} siècle par exemple, l'égalitarisme juridique qui anime la pensée des Lumières a ainsi influencé la grille uniforme imaginée par Thomas Jefferson lors de la préparation des *Land Ordinance* de 1784 et 1785 pour administrer le territoire des États-Unis ou la façon dont les révolutionnaires français ont, peu après, pensé le découpage départemental.

Établir un lien entre des qualités politiques et des formes territoriales ne va pourtant pas de soi et fait l'objet de controverses et de luttes politiques parfois intenses, obligeant les promoteurs de tel ou tel

modèle territorial à formaliser leur vision dans une doctrine explicite. C'est ainsi qu'est né en France, au cours du dernier tiers du XIX^{ème} siècle, le mouvement régionaliste, terme inventé pour rassembler alors toutes les forces engagées contre l'héritage territorial des périodes révolutionnaire et impériale (la commune, le département puis la centralisation). Incarné par la Fédération Régionaliste de France créée en 1901 sous l'impulsion de Jean Charles-Brun, ce mouvement s'accompagne de plusieurs propositions de découpages de la France en régions. Ce régionalisme est caractérisé par une grande hétérogénéité de convictions de la part de ses militants. Cette variété fondatrice reste un élément structurant de la pensée régionaliste tout au long du XX^{ème} siècle. Une synthèse des travaux comparatifs menés dans ce domaine de l'histoire des idées permet d'identifier cinq familles (cf. Figure 1) : le régionalisme naturaliste, le régionalisme réactionnaire, le régionalisme administratif, le régionalisme décentralisateur, le régionalisme fonctionnel (Flory, 1966 ; Greilsammer, 1975 ; Masson, 1990 ; Ohnet, 1995 ; Pasquier, 2011).



Figure 1 : Découpages régionaux proposés en France entre 1870 et 1914

Source : A. Brennetot

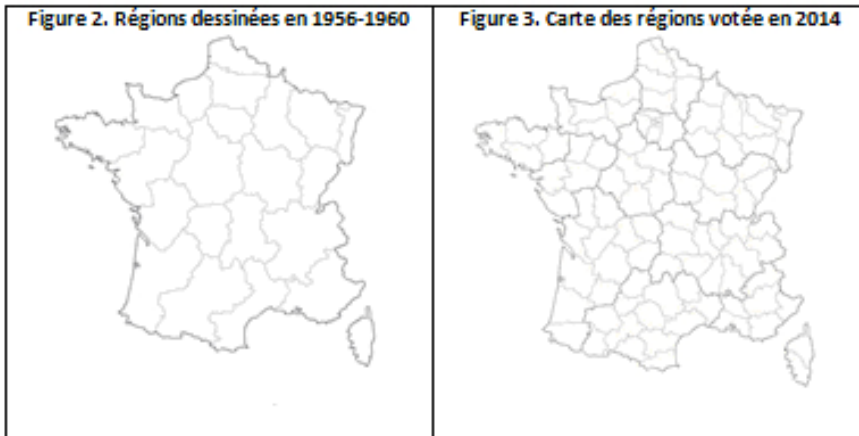
Historiquement, ces différents régionalismes ont exercé des influences inégales dans le processus politique qui a conduit à la création des régions françaises. Seul le régionalisme administratif et le régionalisme fonctionnel semblent avoir été l'objet d'une

attention constante de la part des pouvoirs publics. C'est dans l'esprit de ces deux formes de régionalisme que le découpage des régions de programme (1956) puis celui des circonscriptions d'action régionale (1960) ont été conçus. Les différents actes de la décentralisation politique entamée en 1982 n'ont jamais été l'occasion de repenser le maillage régional hérité des Trente Glorieuses. Aucune réflexion n'a été entreprise par les pouvoirs publics pour tenter de promouvoir un cadre régional dans lequel les populations pourraient s'identifier plus facilement, se reconnaître affectivement et se projeter politiquement. À la place, hormis dans quelques exceptions comme en Bretagne ou en Alsace, les régions sont demeurées l'affaire d'une technocratie restreinte : si quelques compétences et moyens budgétaires ont été transférés aux collectivités régionales, la vie démocratique à cette échelle est demeurée très ténue.

C'est dans ce contexte qu'en 2014, après des décennies d'inertie, une réforme de la carte régionale a été mise en œuvre avec la plus grande énergie, aboutissant en quelques mois à la fusion de 16 régions, faisant passer leur nombre de 22 à 15 (cf. Figures 2 et 3). La rapidité avec laquelle cette transformation a été entreprise a pu donner l'impression d'une certaine improvisation, aboutissant à une carte que beaucoup jugent artificielle et incohérente. La méthode avec laquelle cette réforme a été menée a pu donner l'impression d'une absence de vision générale de ce que doit apporter la régionalisation, se limitant à des arbitrages au cas par cas, sans concertation avec les élus ou avec la société civile. L'« étude d'impact » proposée aux parlementaires pour expliquer la carte proposée par le gouvernement a été dénoncée pour son indigence, la légèreté des arguments avancés dans ce document contrastant avec la richesse et la rigueur des analyses qui avaient été menées, en 1956, par les auteurs du précédent découpage. Les modifications apportées par la suite, au cours du débat parlementaire, ont été justifiées avec le même empirisme, sans que l'on puisse identifier un critère général de découpage ou d'assemblage.

Faut-il pour autant conclure que cette nouvelle carte serait dénuée de toute signification politique ? En fait, les arguments avancés de façon récurrente par le Ministre de l'Intérieur Bernard

Cazeneuve, chargé de porter le projet de loi devant les parlementaires, laissent transparaître une vision politique de l'espace, discrète mais constante, qui permet de comprendre pourquoi on a pu en arriver à une telle carte. La perspective qui a animé le gouvernement français au cours de cette réforme découle directement de la conformation à la rationalité néolibérale, ce qui permet au passage de saisir comment celle-ci peut se traduire dans l'organisation des territoires.



Source : <http://cmap.comersis.com>

Avant de démontrer pourquoi cette nouvelle carte des régions françaises est d'inspiration néolibérale, il convient de rappeler ce qu'on entend par un tel qualificatif. Loin d'être forcément assimilable à la pensée monarchiste de M. Friedman, avec laquelle l'ont trop souvent confondue bon nombre d'analystes de la gauche radicale, le néolibéralisme correspond à une rationalité politique reposant sur un certain nombre de principes de base : assurer la paix internationale par l'intégration des nations dans un système d'avantages réciproques fondé sur l'autolimitation de la souveraineté ainsi que sur le respect du multilatéralisme et de la libre circulation des personnes et des marchandises ; à l'intérieur des États, garantir l'état de droit et promouvoir une situation de concurrence libre et non faussée grâce à une politique volontariste visant à empêcher toute position abusive sur les conditions d'échange. Sans revenir sur les conditions historiques de déploiement de la pensée politique néolibérale ni sur l'ensemble

de ses implications spatiales, il convient de souligner son indifférence au maillage. À l'échelle internationale, les penseurs néolibéraux ont cherché à imaginer un dispositif de coexistence permettant à de petits États de se développer sans avoir à craindre l'empire des grandes puissances. L'ordre néolibéral peut ainsi se développer dans un espace où les territoires ont des calibres hétérogènes. Sur le plan interne, les néolibéraux ont fait la promotion d'un modèle fédéral permettant à de petits territoires de cohabiter de façon harmonieuse avec de plus vastes, grâce aux effets bénéfiques que la libre circulation est censée apporter à tous de façon réciproque. Pour eux, la position des frontières et le calibre des mailles correspondent à des contingences de l'histoire qui ne doivent pas empêcher le déploiement d'une société humaine libérée par l'universalisation de l'état de droit et du marché concurrentiel. Dans ces conditions, la localisation des discontinuités politiques importe peu, pourvu que celles-ci soient suffisamment poreuses pour rendre l'espace humain le plus fluide possible. Cette fluidification passe alors par une limitation des obstacles réglementaires ainsi que par une forte intervention des pouvoirs publics dans le financement d'infrastructures de circulation, indispensables aux échanges. Dans cette perspective, la dépense publique n'est pas proscrite, contrairement à ce que prônent les ultralibéraux, mais ajustée de façon à rendre les territoires les plus ouverts et les plus compétitifs possibles. C'est pourquoi la rigueur s'impose comme principe fondamental de toute politique d'investissement.

L'analyse du discours produit de façon récurrente par le gouvernement français tout au long du processus législatif pour justifier la création de nouvelles régions s'inscrit dans cette logique néolibérale : dessiner des régions plus grandes afin d'être plus « compétitives » sur le plan international et de pouvoir concentrer l'investissement sur les équipements stratégiques, simplifier et réduire le nombre de collectivités territoriales pour réaliser des économies de gestion. Cette orientation est confirmée par la création, dans la loi NOTRe votée en 2015, d'un « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » : l'action publique régionale doit avant tout viser l'intégration positive du territoire dans la mondialisation marchande. Le fait que les mailles régionales ne renvoient pas à

des « espaces vécus » par les populations ou qu'elles soient très hétérogènes importe peu. Ceci explique pourquoi aucune consultation populaire n'a été organisée, y compris là où ce nouveau découpage a été contesté (protestations médiatiques, pétitions, manifestations populaires).

De tels objectifs n'impliquent pas que les moyens mis en œuvre permettront d'atteindre les buts affichés. On peut d'ailleurs noter un décalage entre les intentions exprimées et certains choix réalisés, indifférents à l'organisation des systèmes urbains régionaux ou à l'image de marque des territoires, alors qu'il s'agit de facteurs importants de la compétitivité géoéconomique.

Références bibliographiques

BRENNETOT A. De RUFFRAY S. (2015), Une nouvelle carte des régions françaises, *Géoconfluences* (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/regions-francaises> consulté le 10 octobre 2015)

BRENNETOT A. De RUFFRAY S. (2014), Découper la France en régions. L'imaginaire régionaliste à l'épreuve du territoire, *Cybergeo : European Journal of Geography* (<http://cybergeo.revues.org/26376> consulté le 10 octobre 2015)

FLORY T. (1966), *Le Mouvement régionaliste français*, Paris, Presses universitaires de France

GREILSAMMER I. (1975), The Ideological Basis of French Regionalism, *Publius: The Journal of Federalism*, vol. 5, n° 3, p. 83-100.

MASSON J.-L. (1990), *Provinces, départements, régions*, Paris, Lanore.

OHNET J.-M. (1995), *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Le Livre de poche.

PASQUIER R. (2011), *Le pouvoir régional, Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences-Po.



DECENTRALISATION ET RENFORCEMENT DU POUVOIR LOCAL : LA TUNISIE A L'ÉPREUVE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES

Ines LABIADH

Université Grenoble-Alpes

Contact : labiodh_ines@yahoo.fr

Mots clés : constitutions ; décentralisation ; élections ; réformes administratives et institutionnelles ; Tunisie.

Introduction

La révolution tunisienne de 2011 a remis en cause un bon nombre des principes politiques de la république et entamé un processus de réformes et de remaniements institutionnels multi-niveaux (économique, social, éducatif ...).

On se propose dans cette communication d'aborder le renouveau du système de découpage administratif en Tunisie selon une entrée qui questionne l'articulation entre l'échelon local et le pouvoir central. Les prérogatives extrêmement limitées accordées aux collectivités locales du temps de la première république de Bourguiba et de Ben Ali sont aujourd'hui revues à travers l'élargissement et la généralisation du processus électoral à l'ensemble des collectivités. Ce qui serait en mesure de démocratiser le pouvoir local en reconnaissant les échelons de base comme partenaires dans la conception, la programmation et l'exécution des plans d'aménagement et de développement. En outre, la nouvelle constitution, entrée en vigueur en janvier 2014, prône la décentralisation territoriale et offre, à travers la constitutionnalisation de ce principe ainsi que d'autres principes

directeurs tels que la gouvernance locale et l'autonomie, une base solide pour l'affermissement des fondements de la régionalisation et de la démocratisation du pouvoir.

1. La décentralisation : un transfert de pouvoir mais pas seulement

La décentralisation se définit comme la délégation ou le transfert de pouvoir de l'Etat central vers le plan local, au bénéfice d'agents élus par les citoyens et regroupés dans des collectivités locales. De par son contenu à la fois politique et administratif, la décentralisation est un processus qui permet d'amplifier le pouvoir des collectivités locales, sans pour autant affaiblir celui de l'Etat qui continue à exercer un pouvoir de contrôle sur la structure décentralisée qui se situe alors sous sa tutelle.

Pour accroître le pouvoir des collectivités locales, la décentralisation doit s'accompagner d'un transfert, de l'Etat vers les structures décentralisées, d'enveloppes budgétaires qui leur permettent d'exercer pleinement les fonctions et les prérogatives qui leurs sont attribuées par la loi. Avec des ressources propres et une autonomie de décision concédées par l'Etat et cadrées par la législation, les collectivités locales jouissent, dans le cadre de la décentralisation, d'une liberté dans l'administration et la gestion des affaires locales, sans laquelle *« la décentralisation ne serait qu'un artifice et la notion de collectivité locale une appellation trompeuse d'une simple circonscription du pouvoir central »* (Belaid, 2000).

A l'échelle locale, la décentralisation permet l'élargissement des marges de manœuvre des acteurs de base qui trouvent dans ce principe le meilleur cadre opérationnel pour penser et mettre en œuvre des actions relatives à leur territoire, sans avoir à se conformer à des schémas directeurs conçus et prescrits au niveau central et souvent détachés de la réalité des sociétés dans lesquelles ils sont appliqués. La décentralisation est particulièrement propice aux principes de la bonne gouvernance puisqu'elle renforce l'autonomie des acteurs locaux. Elle profite en particulier aux zones marginalisées « victimes » d'un découpage administratif et des plans d'aménagement cherchant à tout prix

l'homogénéisation spatiale, l'unité nationale et le maintien de la dichotomie qui sépare les régions loties de celles pauvres et sans avenir prometteur.

2. La post-révolution : l'entame des réformes administratives et le renforcement du statut des collectivités locales

La question de la décentralisation a été abordée en Tunisie depuis la fin des années cinquante dans un contexte postcolonial de construction du nouvel Etat. Les principales orientations de l'indépendance furent le nationalisme et la modernisation qui s'étaient opérées en partant de prérogatives développementalistes, reprenant pour la plupart le modèle colonial français et ses valeurs, dont la décentralisation qui était alors retenue comme élément stratégique pour la réforme des structures administratives. Seulement, comme le rappelle Gérard Marcou *« l'examen de réformes qui ont touché l'administration locale et régionale [...] montre qu'elles ont été inspirées essentiellement par les objectifs de la politique de développement mais sans aller jusqu'à une réforme politique qui ferait de la décentralisation le fondement d'une nouvelle stratégie »* (1999) ; d'autant plus que *« souvent invoquée, la décentralisation comme mode de partage de pouvoir entre l'Etat et des collectivités représentatives du peuple ne vise parfois que des mesures de déconcentration consistant à découper en sous-unités l'espace national afin de faciliter l'application des politiques de l'Etat »* (Ibid.).

La révolution de 2010 avait comme principale revendication la dignité pour tous les habitants à travers un équilibre entre les régions et une équité dans le partage des richesses. Cela impliquait nécessairement de reconsidérer la conception du développement régional et local. Dans ce cadre, des réformes institutionnelles et politiques étaient entamées en 2011 et la première résultante fut la création de deux nouveaux ministères chargés d'appliquer les orientations de l'Etat en matière de développement et d'atténuation des disparités régionales. L'un s'est chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ; l'autre, anciennement rattaché au ministère de l'intérieur, est

devenu une structure à part entière, il s'agit du ministère du développement régional qui publie en 2011 un livre blanc intitulé «*Tunisie : une nouvelle vision du développement régional*». Ce livre traduit l'évolution dans le traitement de la question du développement régional et prône, à cet effet, la capacité et la responsabilité de chaque région tunisienne à définir et à bâtir son propre développement économique et social. Il aspire également, comme mentionné dans son introduction, à concrétiser une vision du développement régional d'essence démocratique.

Dès le début de la phase de construction de la nouvelle république, la volonté d'un développement décentralisé, où les collectivités locales sont plus autonomes, était donc clairement affichée et le coup d'envoi fut donné pour renouveler le cadre constitutionnel des collectivités locales après une longue histoire centralisatrice et un pouvoir local affaibli voire inexistant face à la prééminence de l'Etat central.

On se propose, dans ce qui suit, de suivre de plus près l'évolution du statut des collectivités locales à travers une lecture croisée de la constitution de 1959 et celle de 2014 via le prisme du découpage administratif et de l'exercice du pouvoir. Cela nous permettra d'éclairer l'orientation actuelle de la Tunisie en termes d'inclusion régionale et d'enrichissement financier et managérial des collectivités locales en particulier pour ce qui concerne le plus petit échelon de décision : la municipalité.

2.1 Amélioration du cadre constitutionnel

La première remarque à faire consiste au passage d'un seul article dédié aux collectivités locales dans la constitution de 1959 (article 71) à un chapitre entier consacré au pouvoir local dans la constitution de 2014 (chapitre 7), auquel s'ajoute un article dans les principes généraux de la constitution et qui rappelle l'engagement de l'Etat sur le chemin de la décentralisation (article 14). Cela prouve la prise de conscience des décideurs de l'importance que revêt la question du développement régional et du partage de pouvoir.

2.2 Densification des structures de la décentralisation

Dans la constitution de 1959, l'article 71 stipule l'existence de deux niveaux de décentralisation dans le pays : les conseils municipaux et les conseils départementaux (gouvernorats). A ce binôme, la constitution de 2014 ajoute un troisième niveau à savoir celui des régions (article 131 ; cf. Figure 1). Un enrichissement des niveaux de décentralisation s'est donc opéré, ce qui traduit la recherche d'une meilleure représentabilité du peuple en favorisant les structures qui leurs sont plus proches et plus à même de traiter les affaires locales. L'article 131 stipule également la généralisation du processus de décentralisation, ce qui signifie la présence de toutes les catégories des collectivités locales sur l'ensemble du territoire. Ce fait est particulièrement important si on note que la Tunisie était à plus de 50% non municipalisée ce qui privait plus du tiers de la population du choix de ses représentants à l'échelle municipale. Cet aspect est particulièrement éloquent dans l'espace rural où il n'existait aucune institution représentative élue ; les membres des conseils ruraux étant nommés par le gouverneur.

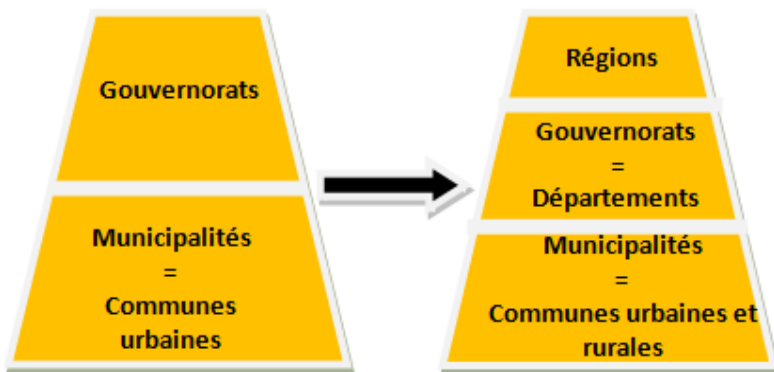


Figure 1 : Passage de deux à trois niveaux de la décentralisation

Source : Labiadh (2015)

Il importe aussi de souligner la création du conseil supérieur des collectivités locales (article 141) qui est une instance nouvelle qui «examine les questions liées au développement et à l'équilibre entre les régions, et donne son avis sur les projets de lois relatifs à la planification, au budget et aux finances locales» (constitution tunisienne, 2014). Le siège de ce conseil est localisé en dehors de

la capitale Tunis dans un désir d'atténuer la domination de la capitale sur l'ensemble du territoire.

2.3 Démocratisation du mode de sélection des représentants du peuple

La réforme institutionnelle a permis aussi la revue du code électoral et avancé sur la généralisation du processus électoral sur les trois niveaux administratifs nouvellement érigés (municipalités, départements et régions). Les élections municipales, prévues pour l'année 2016, sont les plus attendues puisque les plus « démocratisantes » de l'exercice du pouvoir de par leur plus grande proximité et l'inscription locale des élus municipaux. Par ailleurs, le projet de loi des élections locales publié en octobre 2015 (DGCL, 2015) stipule dans son introduction que les élections locales sont plus importantes que les nationales puisqu'il s'agit de l'outil opérationnel permettant de mettre en œuvre une démocratie de proximité.

L'ancienne organisation administrative de la Tunisie stipule que seuls les membres du conseil municipal sont élus par les citoyens. Dans les conseils ruraux des zones non érigées en communes, les représentants du peuple étaient nommés par le gouverneur et le conseil possède un rôle uniquement consultatif sans avoir le droit à un budget. Leurs attributions sont extrêmement faibles par rapport à celles du gouverneur qui fut l'homme le plus fort de l'administration territoriale puisque possédant l'autorité sur l'ensemble des fonctionnaires de sa division et concentrant la tutelle sur le gouvernorat, les délégations, les communes et les conseils ruraux.

L'unique article de la constitution de 1959 se rapportant aux collectivités locales reste muet sur la question de l'élection des membres des conseils régionaux et locaux. L'article 133 de la constitution de 2014 corrige ce manquement et généralise le processus électoral aux conseils municipaux, régionaux et conseils des districts (cf. Figure 2). En outre, l'élection au niveau des communes et des départements se fait selon un suffrage direct

contrairement à celle au niveau des régions qui devra s'opérer d'une manière indirecte.

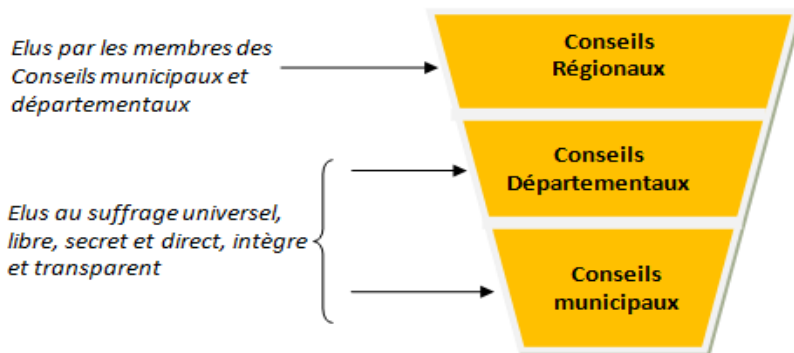


Figure 2 : Mode d'élection des conseils des collectivités locales selon l'article 133 de la constitution

Source : Labiadh (2015)

L'on conclut donc que le principe de l'élection, indispensable à tout exercice démocratique de pouvoir, était complètement absent dans la constitution de 1959 avant de devenir une condition cardinale de la décentralisation dans le système administratif de l'après-révolution.

2.4 Explicitation des principes de la décentralisation et développement des orientations

Dans la constitution de 1959, la décentralisation avait une portée purement et uniquement administrative et dépourvue de toute précision pouvant guider le législateur dans la gestion et la conduite des affaires des collectivités locales. L'article 71, très peu explicite et dépourvu de toute portée opérationnelle, manquait ainsi de normativité et n'apportait aucun mot sur les valeurs à installer et les outils à adopter en faveur de la démocratie locale.

Les articles du chapitre VII de la constitution de 2014 sur le pouvoir local ont pu combler ce manquement et détailler sur les différents aspects qui cadrent la relation des collectivités locales avec le pouvoir central (cf. Tableau 1).

Principe de gestion et de fonctionnement	Description
Autonomie et libre administration par rapport à l'État	Relative au volet juridique, financier et administratif
Répartition des compétences avec l'autorité centrale	Les collectivités locales possèdent des compétences propres, des compétences partagées avec l'État et d'autres qui lui sont transférées par celui-ci.
Adéquation entre les compétences transférées et les ressources mises à disposition	Les collectivités locales disposent de ressources propres et «Toute création ou transfert de compétences de l'autorité centrale aux collectivités locales doit s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes» (article 135).
Le principe de subsidiarité	Ce principe stipule d'affecter la compétence à la collectivité locale située à l'échelle administrative la plus proche de l'habitant si elle est la mieux habile à l'exercer. Avec celui de l'autonomie, le principe de subsidiarité s'avère le plus démonstratif du lancement fictif de la décentralisation et de la conduite de la gouvernance à plus petite échelle.
Le contrôle à priori est annulé. Les collectivités locales jouissent désormais de plus de liberté et sont soumises uniquement à un contrôle à posteriori	Cela signifie que la collectivité locale est libre des programmes et actions qu'elle met en place et n'a, désormais, plus besoin du feu vert de l'autorité centrale avant l'entrée en vigueur des actes. L'autorisation préalable n'est donc plus une condition pour réaliser ses activités.
Un ensemble de principes diversifiés qui s'intègrent tous dans le cadre de la démocratie locale	Bonne gouvernance, gouvernance ouverte, garantie de la représentation des jeunes dans les conseils locaux et leur implication dans tous les aspects de la vie particulièrement politique, appui à la coopération et au partenariat entre les collectivités à l'échelle nationale et à l'international, garantie de participation citoyenne et civile.

Tableau 1 : Principe de la décentralisation et gages constitutionnels de la démocratie du pouvoir

Source : Labiadh (2015)

Conclusion

La Tunisie post-révolutionnaire s'est engagée de plain-pied sur la voie de la décentralisation. Les réformes institutionnelles qui en ont découlé favorisent les organes de la décentralisation et témoignent de l'intérêt que le pouvoir attache à une évolution administrative et politique dans ce sens.

Cependant, un nombre de questions d'ordre pratique demeurent suspendues. Les compétences locales sont-elles préparées aux

instruments de la décentralisation ? Faut-il les former ? Comment ? Des problèmes de financement ont toujours existé, seront-ils surmontés ? La finance locale trouvera-elle dans le nouveau cadre administratif et politique la garantie monétaire pour financer convenablement les actions de développement local ?

La participation des citoyens et de la société civile et désormais protégée par la constitution et la loi. Mais le concept de la participation est flou. Si la représentation de ces acteurs dans les conseils locaux est maintenant garantie, comment éviter les anciennes dérives telles que la confusion fréquente entre consultation et participation ou la préservation des intérêts de certains (élus, hommes politiques, grands hommes d'affaires, notables, etc.) en passant outre aux besoins et droits légitimes de la population.

Au final, le chemin est sûrement entamé et même si les fruits mettront du temps avant d'être récoltés, l'engagement sur la voie de la démocratie locale et l'*empowerment* des acteurs locaux est en lui-même un mérite dont témoigne le dernier prix Nobel de la paix décerné à la Tunisie.

Références bibliographiques

BELAID N. (2000), *l'expérience tunisienne*, in *actes du séminaire international autonomie locale et régionalisation en Méditerranée*, Rabat Maroc, p. 37-47.

Constitution de la république tunisienne (1959), http://www.e-justice.tn/fileadmin/fichiers_site_francais/org_juridictionnelle/Constitution_de_la_republique_tunisiennefr.pdf (consulté le 26/11/2015).

Constitution de la république tunisienne (2014), http://majles.marsad.tn/uploads/documents/Constitution_Tunisienne_VF_Traduction_Non_Officielle_Al_Bawsala.pdf (consulté le 10/10/2015).

DGCL (2015), *Projet de loi organique des élections locales* (en langue arabe), http://www.ccl.tn/bundles/pdf/projet_de_loi.pdf (consulté le 29/11/2015).

MARCOU G. (1999), *L'administration territoriale en Tunisie et les enjeux de la décentralisation*, in *décentralisation et démocratie en Tunisie*, L'Harmattan, Paris, p. 7-50.



REHABILITATION URBAINE ET DISPARITES SOCIO-SPATIALES : L'EXEMPLE DU QUARTIER MENCHIA A KAIROUAN

Ali REBHI

Hassan NCIRI

LR SYFACTE, Université de Sfax

Contact : a_rebhi@yahoo.fr

Mots clefs : politiques urbaines ; effets territoriaux ; fragmentation ; disparités socio-spatiales ; gouvernance urbaine.

Introduction

Les villes du Sud se caractérisent par le rythme élevé de leur croissance et par le fait qu'elles sont porteuses de disparités et d'inégalités²⁸. Dans ce contexte, nous proposons d'étudier le rapport entre la mise en place des projets de développement urbain et l'émergence des disparités socio-spatiales à l'échelle d'une ville moyenne tunisienne : Kairouan²⁹. Cette ville connaît un processus d'urbanisation non réglementaire soutenue à sa périphérie qui a suscité une intervention de l'Etat par le biais d'une panoplie de projets urbains qui visent l'intégration de ces quartiers à la ville réglementaire. Le quartier de Menchia présente un projet

²⁸ LEFEBVRE H, 1970, *la Révolution urbaine*, Paris, Idées Gallimard

²⁹ Cette ville possède un patrimoine architectural et culturel prestigieux. C'est la première ville de l'Islam fondée au Maghreb en 57 de l'Hégire. Durant trois siècles, elle fut la capitale du pays. Cet héritage historique important apparaît en controverse avec la situation actuelle de la ville qui connaît une marginalisation et une poussée importante de l'habitat non-réglementaire. En effet, Kairouan a connu dans les 20 dernières années une production massive de l'habitat non-réglementaire à sa périphérie où on a enregistré l'émergence de 17 quartiers qui abritent les 2/3 de la population urbaine locale soit 80 000 habitants.

de développement urbain (PDU) et deux projets de réhabilitation (PNRQP)³⁰. Selon les acteurs de l'évaluation³¹ et nos enquêtes sur le terrain, la mise en œuvre de ces politiques a conduit à des transformations urbaines. Il s'agit de transformations plus ou moins attendues par les acteurs de la réhabilitation. Parmi les effets attendus, citons l'équipement du quartier et l'instauration des modes de production d'habitat réglementaire. Les effets plus inattendus sont représentés par de nouvelles disparités socio-spatiales liées à la fragmentation urbaine, la reproduction de l'habitat non-réglementaire à la périphérie des quartiers réhabilités.

Notre objectif, est de savoir comment et par quel processus ces projets peuvent engendrer de nouvelles dynamiques socio-spatiales à l'échelle de ces quartiers. Il s'agit d'étudier le processus de territorialisation de ces projets à l'échelle du quartier Menchia et de savoir s'ils ont constitué un outil d'intégration ou/et un facteur favorisant les disparités socio-spatiales. Pour ce faire, nous cherchons à identifier et à comprendre les effets territoriaux de ces projets tels que la gentrification, la fragmentation, la dynamique économique et la production de l'habitat.

1. Les enjeux d'intégration d'un gros quartier d'habitat non réglementaire à la périphérie d'une ville sainte

Les premières constructions de ce quartier sont apparues au milieu des années 70 après une vague opération de lotissement clandestin. La surface urbanisée était de 80 ha (cf. Figure 1). Ces opérations ont été conclues entre les propriétaires (les *beldis Krawa*) et les bédouins *Zlass* via des intermédiaires. Ces derniers descendaient des premiers flux des migrants vers la ville. Ils sont,

³⁰ Le quartier Menchia est concerné par le IV^e Projet urbain, initié en 1985, appliqué en 1988, achevé en 1993 dans une conjoncture marquée par l'adoption des dispositions du Plan d'ajustement structurel. Ce IV^e Projet est le dernier, en Tunisie, à avoir bénéficié des financements de la Banque mondiale. Pour la périodisation des Projets urbains en Tunisie et la contribution de la Banque mondiale, on se référera à Morched Chabbi, 1999.

³¹ Il s'agit des bureaux d'études qui ont élaboré entre 2000 et 2012 un certain nombre d'études d'évaluation des projets de réhabilitation urbaine. Citons l'étude d'évaluation de la 1^{ère} génération du PNRQP (l'exemple du quartier Bourgi à Kairouan) qui a été élaborée par le bureau d'étude ALCOR en janvier 2004.

pour la plupart, des acquéreurs qui ont conclu des compromis avec les propriétaires des terrains sur lesquels les quartiers d'habitat non-réglementaires se sont construits. Une grande partie de ces intermédiaires s'est transformée en lotisseurs clandestins.

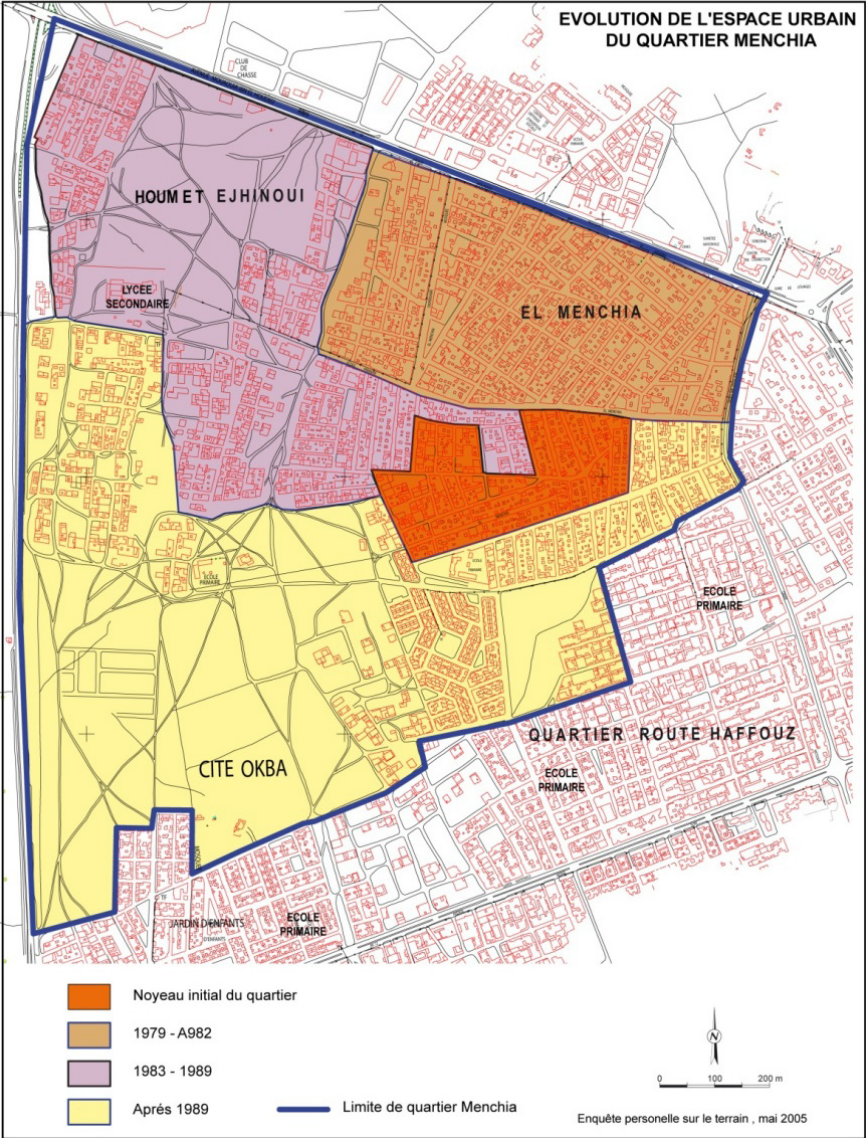


Figure 1 : Evolution du quartier Menchia

2. Les effets territoriaux des projets de réhabilitation dans un quartier d'habitat non réglementaire

L'analyse des effets territoriaux soulève une problématique inhérente aux disparités sociales et spatiales au sein de la ville de Kairouan³². Nous adhérons à l'approche de M. Chabbi, qui montre les nouvelles formes de disparités socio-spatiales et leurs interférences avec la mise en place des politiques publiques à l'échelle de la capitale tunisienne³³. Toutefois, F. Navez-Bouchanine propose la notion de fragmentation pour comprendre les spécificités liées à la complexité des effets territoriaux des politiques publiques, « *la fragmentation appliquée à la ville, offre des clés de lectures intéressantes, lorsqu'elle s'en tient aux transformations spatiales (forme urbaine, traits physiques) ou administratives et gestionnaires qui accompagnent l'urbanisation ou encore quand elle cible la fragmentation de l'expérience urbaine des habitants* »³⁴.

Pour ce faire, nous proposons l'analyse des disparités socio-spatiales induites par la mise en œuvre des projets de réhabilitation. Il s'agit de montrer les transformations spatiales et sociales. Les quartiers réhabilités, Menchia et Bourgi, ont connu des formes de mobilité et de changement socio-spatiales qui méritent d'être revues après la mise en œuvre des projets.

2.1. Les espaces dynamiques

Ces espaces sont situés sur les artères et les lignes de communication. En effet, dans le cas de ces deux quartiers, la mise en œuvre des projets de réhabilitation urbaine a suscité la création de rocade qui permettent à ces quartiers de s'ouvrir sur les espaces environnants (cf. Figures 1 et 2). L'évolution foncière montre le caractère dynamique observé dans cette zone des quartiers réhabilités.

³² La recherche urbaine française, au cours des dernières années, a soulevé de nombreux problèmes théoriques liés aux disparités sociales et spatiales en ville. Nous avons eu un débat autour des concepts de fragmentation, ségrégation, relégation ou de disparité.

³³ Chabbi M., 2005, « Evolution et tendances récentes de l'urbanisation en Tunisie », in N. Boumaza (dir.), *Villes réelles et villes projetées*, Paris, Maisonneuve & Larose.

³⁴ Navez-Bouchanine F., 1999, *Ibid*, p91.

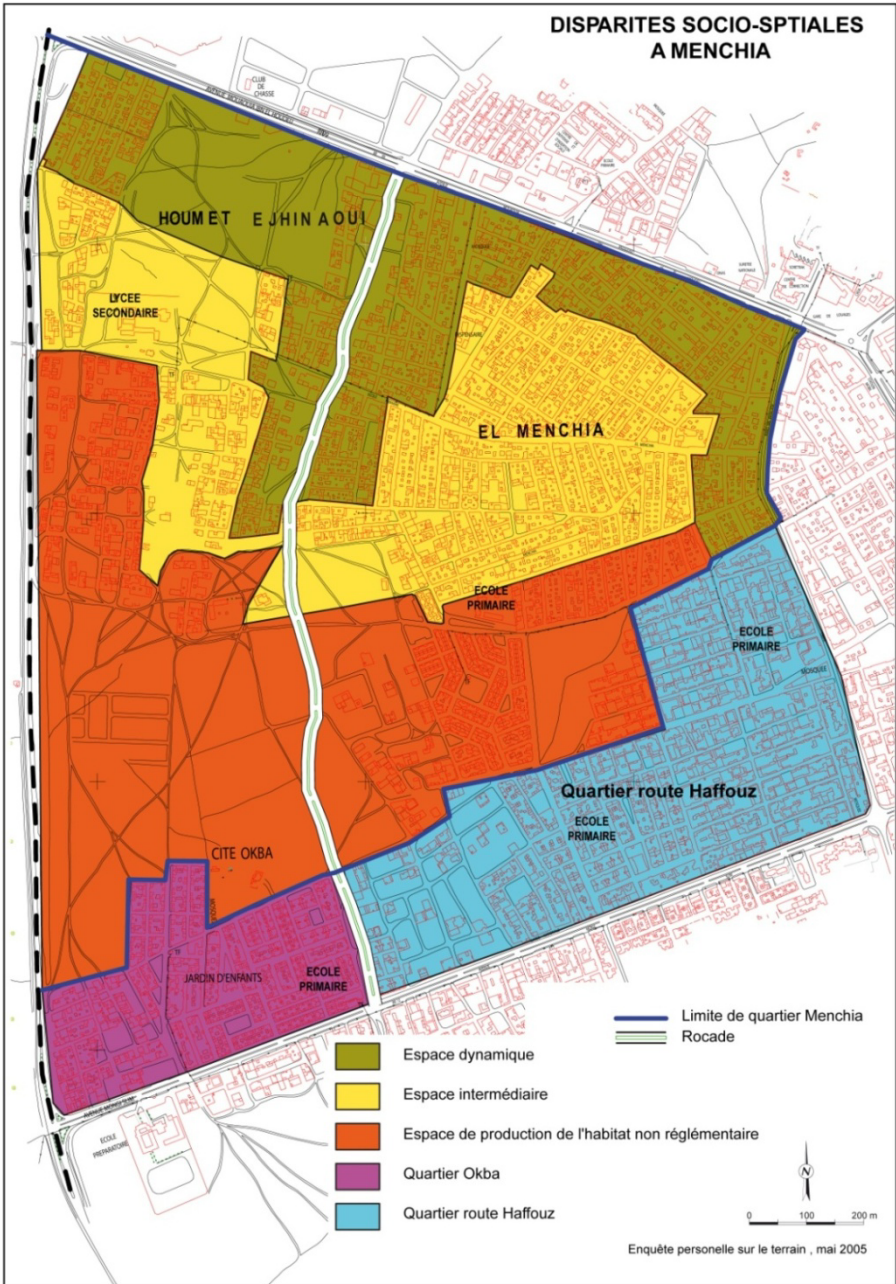


Figure 2 : Disparités socio-spatiales à Menchia

2.2. Les espaces intermédiaires

Il s'agit des espaces situés entre la zone des espaces dynamiques localisés sur les artères de communication et celle qui caractérise les espaces d'habitats non-réglementaires (cf. Figure 2). Ils sont les noyaux du quartier. Ils ont été équipés par les pouvoirs publics dans le cadre des projets de réhabilitations urbains mis en œuvre successivement, depuis 1983.

Ces espaces ont un paysage à double caractère :

- Une partie se caractérise par une densité et une amélioration de la qualité du bâti existant avec une dynamique commerciale moins importante que celle observée sur la zone située sur la façade des artères de communication.
- Une partie typique des zones de production d'habitat non réglementaire.

2.3. Les espaces de production de l'habitat non-réglementaire

Bien que Menchia et Bourgi aient bénéficié de projets de réhabilitation urbaine, la production de l'habitat non-réglementaire persiste encore dans ces quartiers. Nous citerons pour exemple la zone qui se situe entre le noyau de chaque quartier et la digue de protection contre les inondations. L'exécution des projets n'a pas mis fin à ce phénomène. Nos enquêtes dans cette zone, à Menchia, comme à Bourgi, montrent que l'équipement de ces quartiers a activé d'anciens réseaux de production de l'habitat non-réglementaire qui se résument en deux stratégies³⁵ :

- Des modes d'acquisitions de terrains

³⁵ A titre d'exemple, A. Abouhani, dans le cas du Rabat-Salé, a enregistré trois catégories d'acquéreurs :

* Ceux qui achètent de grandes superficies et les morcellent par la suite.

* Ceux qui ont acquis des lots de 150 à 300 mètres carrés pour y édifier des immeubles de 3 à 4 niveaux à usages locatifs.

* Enfin ceux qui achètent des lots de 60 à 100 mètres carrés pour assurer leur propre logement : ils forment la majorité des tabriquains. Voir A. Abouhani, p. 45, 1999.

- Des anciens acquéreurs qui se sont transformés en lotisseurs clandestins.

Références bibliographiques

ABDELKAFI J. (1987), La réponse de l'État au processus d'urbanisation, in M. Camau (dir.), *Tunis au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Paris, CNRS Éditions, coll. Connaissances du Monde arabe, p. 253-285.

ARRU (1997), *Évaluation rétrospective du troisième projet de développement urbain*, Note de synthèse, Tunis, 10 p.

Banque mondiale (1995), *Rapport d'achèvement du 3^e Projet de développement urbain de la République tunisienne*, 29 septembre 1995, p. 2-10.

CHABBI M. (1999), La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale ", in P. Signoles, G. El Kadi et R. Sidi Boumedine (dir.) : *L'Urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*. Paris, CNRS Éditions, p. 188-200.

CHABBI M. (2005), Evolution et tendances récentes de l'urbanisation en Tunisie , in N. Boumaza (dir.), *Villes réelles villes projetées*, Paris, Maisonneuve & Larose.

DESPOIS J. (1955), *La Tunisie Orientale. Sahel et basse steppe. Étude géographique*, Paris, PUF, 482 p.

DIRASSET (1992), *Programme national de réhabilitation des quartiers populaires*, ministère de l'Équipement et de l'Habitat, Tunis, 214 p.

FENEYROL O. (2004), Pouvoir local sur le local en Tunisie : Les agents du Parti entre État et territoires, A. Hénia (dir.), *Être notable au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, à paraître.

GANIAGE J. (1959), *Les origines du protectorat français en Tunisie*, Paris, PUF, 776 P. (2^e ÉD., 1954, TUNIS, MTE).

GOFFMAN E. (1991) *Les cadres de l'expérience*. Paris, Ed. de Minuit (traduction Isaac Joseph), édition originale : 1974

HAUMONT N., MARIE A. (1985), *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 2 tomes.

JEDIDI S. (1992), Tunisie : le gouvernement face aux islamistes, *Hérodote*, n° 65-66, p. 78-92.

KERRIOU M. (1995), Mutations de l'espace et de la société dans la ville contemporaine de Kairouan (XIX-XX èmes siècles), *Cahiers de la Méditerranée*, 51, p.72-93.

LE GALLES P. (1995), Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de sciences politiques*, vol. 4, n° 1, p. 57-59.

LEGROS O. (2003), *Le gouvernement des quartiers populaires : production de l'espace et régulation politique non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat en géographie, université de Tours, 485 p.

LEGROS O. (2002), Aide internationale et pouvoir local en milieu urbain : l'exemple de Yeumbeul dans la banlieue de Dakar", *Les Annales de géographie*, n° 626, p. 340-357

LEFEBVRE H. (1970), *la Révolution urbaine*, Paris, Idées Gallimard

MANSOURI F. (1994), Les projets de développement urbain, financement et recouvrement. Le cas tunisien, *contribution au séminaire international de Meknès*, mai 1994, ANHI-Maroc.

METRAL J., MUTIN G. (dir.) (1984), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. Etudes sur le Monde arabe, n° 1, 494 p.

MIOSSEC J.-M. [1999], La mosaïque urbaine tunisienne. Entre urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel et pratiques « spontanées », entre le local et la Banque Mondiale via l'État, in Signoles P. et alii, dir., *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Aix-en-Provence, CNRS éditions, p. 87-118.

NACIRI M. (1984), Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement ? , p. 13-42, in METRAL J., MUTIN G. Georges (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Paris, Sindbad, coll. « Etudes sur le Monde arabe », n° 1, 494 p.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995), *Anthropologie et développement*.

Essai en socio-anthropologie du changement social, Karthala, Paris, 221 p.

OSMONT A. (1998), La gouvernance : concept mou, politique ferme, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, pp. 19-25.

REYNAUD J.-D. (1993), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 314 p.

SALEM G. (1992), Crise urbaine et contrôle social à Pikine. Bornes-fontaines et clientélisme, *Politique africaine*, n° 45, p. 21-38.

SEBAG P. (1958), Le bidonville de Borgel, *Les Cahiers de Tunisie*, n° 23-24, p. 267-310.

SEBAG P. (1960), *Un faubourg de Tunis, Saïda Manoubia. Enquête sociale*, Publications de la Faculté des lettres de Tunis, Mémoires du Centre d'Etudes de Sciences Sociales, vol. VI, Tunis, 92 p. et planches hors texte

SEBAG P. (1998), *Tunis. Histoire d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 685 p.

SIGNOLES P. (1999), Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du Monde arabe, in P. Signoles, G. El Kadi et R. Sidi Boumedine (dir.) : *L'Urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, CNRS Éditions, Paris, p.19-57.



DELEGATIONS FRONTALIERES ENTRE MARGES ET APPARTENANCES TERRITORIALES LE CAS DE JEBENIANA (TUNISIE)

Khaoula SAADAoui

LR Syfacte, Université de Sfax ; Lab'Urba EA 3482, Université Paris Est

Contact : saadaoui.khawla88@gmail.com

Mots clefs : découpages ; marges ; Jebeniana ; développement régional ; inégalités.

Introduction

La révolution tunisienne a mis en lumière la question des inégalités spatiales et territoriales liées au développement économique. Les constats et propositions formulés par Amor Belhedi résumant bien les enjeux qui demeurent : « Il s'agit de doter le pays d'une structure territoriale durable (...) une durabilité qui s'appuie en fait sur deux piliers dont l'équité *inter-régionale* au nom de la citoyenneté et de la démocratie qui permet à chaque Tunisien de vivre en dignité, un des mots d'ordre de la révolution et un nouveau découpage territorial permettant d'intégrer les espaces côtiers et les régions intérieures rompant avec le schéma en damier et l'opposition Est-Ouest » (2011). A partir de l'exemple de la délégation de Jebeniana frontalière entre les gouvernorats de Sfax et de Mahdia (cf. Figure 1), cette communication met en avant dans un premier temps la situation particulière de certaines délégations soumises à des redécoupages multiples. A partir de cet exemple, il s'agit de proposer des pistes de réflexion et d'analyse sur les caractéristiques des délégations « frontalières » situées à l'intérieur d'une bande distante de 60 à 80 kilomètres de l'agglomération sfaxienne, deuxième ville du pays après Tunis.

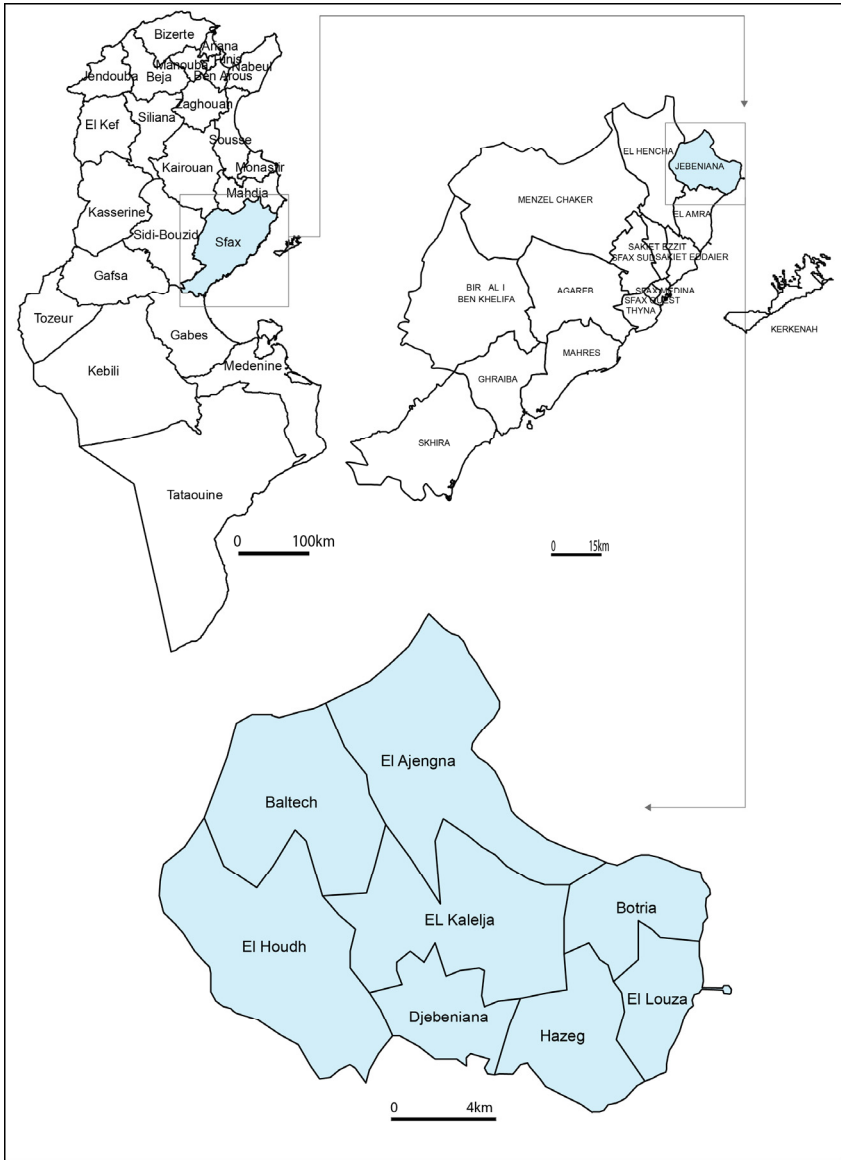


Figure 1 : Localisation de la délégation de Jebeniana
auteur : Khaoula SAADAoui

1. La délégation de Jebeniana aux risques des redécoupages successifs

Jebeniana, située à environ 36 kilomètres au nord-est de Sfax, peut être considérée comme représentative de certains espaces frontaliers. En effet, Jebeniana fait partie des délégations redécoupées à plusieurs reprises depuis l'indépendance (Saadaoui, 2013). Son passé glorieux – capitale des Methalith et siège d'un caïdat en 1925 comme Sfax, Mahdia et Sousse – n'a pas empêché la réduction significative de son territoire à trois reprises. Après l'indépendance, cette délégation s'étendait sur une superficie totale d'environ 1 245 km², renfermant les délégations actuelles de la Chebba, d'El Hencha, de Jebeniana et d'El Amra. Dès 1968, son périmètre administratif est amputé par la création de la délégation d'El Hencha. La délégation de Jebeniana a ainsi perdu environ 42 % de sa superficie initiale.

Une année plus tard, en 1969, le territoire restant de la délégation de Jebeniana est encore divisé en deux : à savoir Jebeniana et la Chebba. Sous l'effet de l'accroissement de la population et la complexité des problèmes socio-économiques, la Chebba est détachée de la délégation de Jebeniana et forme une délégation autonome qui s'étend jusqu'à l'année 1992 sur une superficie de 276 km² environ. Suite à ce découpage, Jebeniana ne s'étend plus que sur une superficie de 440 km². Enfin, en 1993, la superficie de la délégation de Jebeniana se trouve réduite pour la troisième fois : elle ne s'étend plus que sur une superficie de 257 km² après la création de la délégation d'El Amra. Quelles ont été les conséquences de ces redécoupages importants sur le développement de ce territoire et sur ses dynamiques ?

Selon la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements, des avantages spécifiques sont accordés par l'Etat au titre du développement régional pour les délégations d'Agareb, Jebeniana, El Amra, El Hencha, El Ghraïba et Skhira classées en zones de développement régional du 1^{er} groupe. El Hencha semble en avoir davantage profité et se positionne comme une vraie concurrente de Jebeniana, en profitant d'une situation plus favorable par rapport aux principaux axes de transport (autoroute, route nationale n°1 et ligne principale de la voie ferrée) ; d'une production maraîchère

et céréalière abondante et abordable pour les populations sfaxiennes et surtout de l'existence de deux zones industrielles (El Ghraba et El Hencha) dont les secteurs d'activité sont diverses : industries agro-alimentaires, industries métalliques et mécaniques, industries du textile et de l'habillement etc. Il en est de même pour la délégation d'El Amra. Le développement dans cette délégation s'appuie sur la multiplication des investissements dans le secteur industriel surtout le long de la route de Mahdia (confection, huileries). Jebeniana est ainsi caractérisée par une situation contradictoire : cette délégation n'a pas véritablement profité de l'encouragement de l'Etat bien qu'elle est caractérisée par un niveau de développement plutôt situé dans la moyenne nationale. Ce dernier peut être appréhendé dans un premier temps par le taux de pauvreté, qui est de 9% à Jebeniana contre 11% à El Hencha, 7% pour El Amra et 13 % pour la moyenne nationale.

Pour mieux évaluer la situation de Jebeniana par rapport aux autres délégations du gouvernorat de Sfax et des délégations voisines d'autres gouvernorats on peut se référer à l'indice de développement régional (IDR). Elaboré par le ministère du développement régional et de la planification pour quantifier la réalité du développement dans les gouvernorats et orienter les décisions de l'état en matière d'investissement public, cet indice synthétique présente la moyenne de 18 variables se référant à quatre thématiques : savoir, richesse-emploi, santé-population et justice-équité. Cet indice montre que la délégation de Jebeniana est parmi les délégations caractérisée par un niveau de développement faible avec un IDR égal à 0,30. Celui-ci est inférieur à la moyenne de son gouvernorat d'appartenance (IDR de Sfax = 0,56). Cette valeur reste assez importante par rapport à celles qui caractérisent quelques délégations voisines : 0,25 pour Melloulèche, 0,26 pour Sidi Alouane du gouvernorat de Mahdia et 0,25 pour El Hencha, 0,18 à Bir Ali Ben Khelifa, 0,17 à Ghraiba faisant partie du gouvernorat de Sfax.

2. Espaces en marge : Sfax et son arrière-pays

Ces quelques constats et comparaisons poussent à conduire plus systématiquement une analyse territoriale multi-niveaux, pour

mieux rendre compte du positionnement de la délégation de Jebeniana par rapport aux délégations environnantes. Pour ce faire, on mobilisera l'application Hyperatlas, qui souligne que, selon le phénomène étudié, Jebeniana est caractérisée par une situation plus ou moins favorable. D'une part, Jebeniana a un taux de chômage de 19% qui est supérieur à la moyenne nationale (14%). La carte de synthèse des trois écarts montre que Jebeniana est dans une situation défavorable surtout par rapport aux délégations du gouvernorat de Mahdia qui l'entourent : 19% pour Jebeniana contre 7,6% pour Melloulèche et 9,3% pour Sidi Alouane. La délégation d'El Hencha a le même taux de chômage que Jebeniana alors qu'El Amra se trouve dans une situation plus délicate (cf. Figure 2).

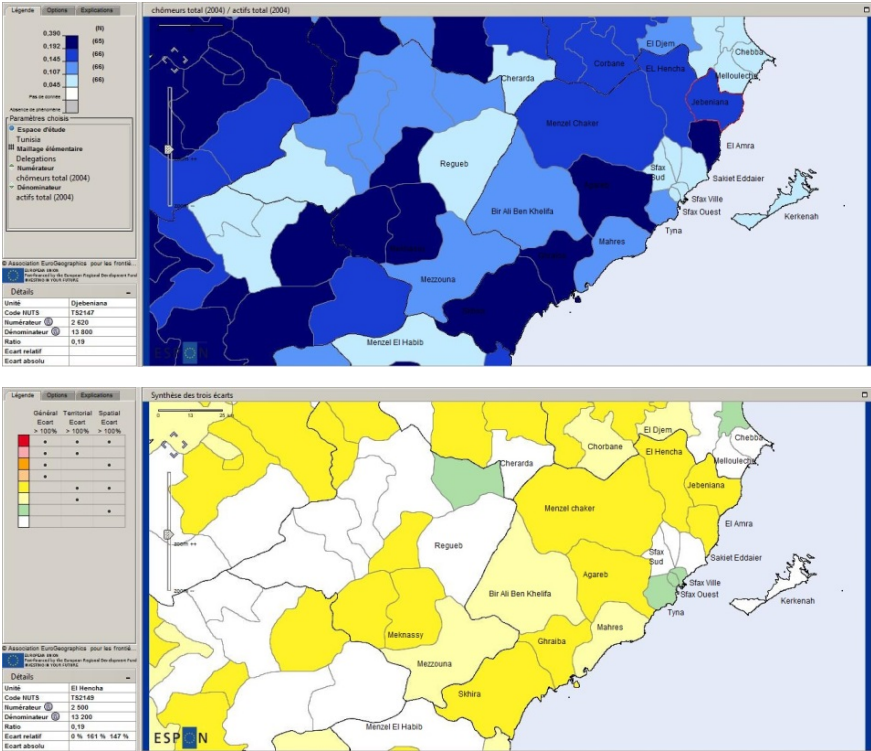
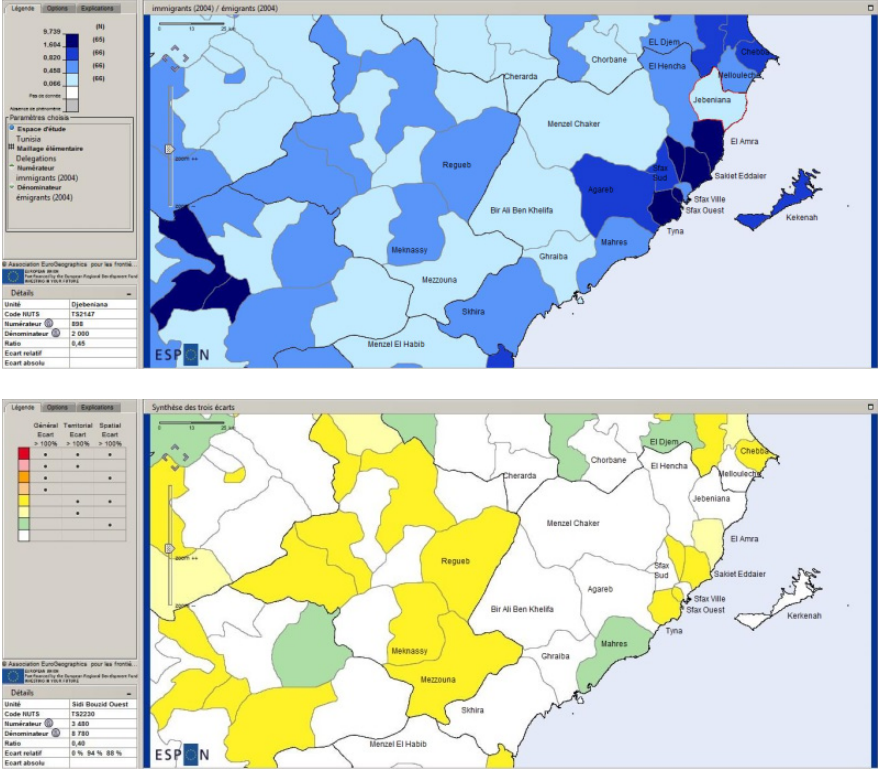


Figure 2 : Taux de chômage par délégations et synthèse des trois écarts territoriaux
Source : Hyperatlas

D'autre part, Jebeniana présente un taux d'attractivité migratoire faible et elle se trouve dans une situation proche de celle des délégations qui forment l'arrière-pays sfaxien (cf. Figure 3). Seule la délégation d'El Amra se trouve dans une situation plus favorable : on peut supposer que l'attractivité migratoire a un lien avec les dynamiques industrielles et la proximité de la ville de Sfax.



Les choix de redécoupage des délégations après l'indépendance semblent avoir été lourds de conséquences pour Jebeniana. On peut alors se demander dans quelles mesures cette délégation constitue un bon exemple de territoires limitrophes, de marges voire d'interfaces, qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans la délimitation de futures régions au sens fort du terme.

Les espaces en marge peuvent être évoqués en relation avec des territoires urbains. La marge « porte l'idée de bordure et donc de périphérie métrique par rapport à un centre urbain à plusieurs échelles (péricentre, quartier périphérique, périurbain). Néanmoins, elle se révèle plus riche de sens que le terme de périphérie » (Tadié et Sierra, 2008). On propose ainsi quelques pistes de réflexion en liens avec une thèse en cours, à partir de l'exemple de délégations situées à l'intérieur d'une bande distante de 60 à 80 kilomètres de l'agglomération sfaxienne. Elles forment bien un espace en marge, chacune par rapport à la ville chef-lieu de gouvernorat (Sfax mais aussi Kairouan, Mahdia, Sidi-Bouزيد et Gabes). Pour cet espace formé par les délégations frontalières entre Sfax et les gouvernorats qui l'entourent (Mahdia, Kairouan, Sid-Bouزيد et Gabes), la situation marginale ne renvoie pas à des profils de développement proches. Certaines délégations limitrophes ont un niveau de développement plus bas que d'autres notamment celles de Sidi-Bouزيد et Kairouan dont les valeurs d'IDR ne dépassent généralement pas 0,20 (cf. Figure 4). On note 0,16 pour Mezzouna du gouvernorat de Sidi-Bouزيد ; 0,18 pour Cherarda du gouvernorat de Kairouan ; 0,17 pour Menzel El Habib du gouvernorat de Gabes. Il semble que la distance à l'agglomération sfaxienne explique en partie (63%) les variations du niveau de développement de ces délégations frontalières. En effet, les valeurs d'IDR caractérisant les délégations frontalières renvoient également à celles de leurs gouvernorats d'appartenance.

La situation des délégations sfaxiennes et celle des délégations du gouvernorat de Mahdia reste ainsi avantageuse par rapport à celles des délégations des gouvernorats de Kairouan ou de Sidi-Bouزيد. Il reste finalement une image d'hétérogénéité de cette espace en marge de la deuxième agglomération du pays, qui renvoie en partie à l'ancrage temporel des appartenances de ces territoires à des gouvernorats aux caractéristiques bien différenciées.

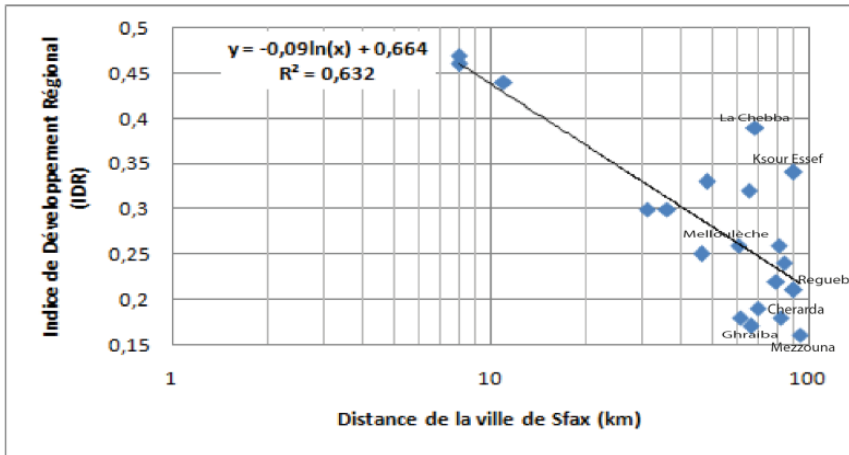


Figure 4 : Mesure du développement des délégations et proximité à Sfax

Source : Ministère du Développement Régional et de la Planification, 2012

Conclusion

Ces premières investigations poussent à comparer cette situation à celle des délégations situées à même distance des agglomérations de Sousse et bien entendu de Tunis. Il s'agit de savoir si ces espaces sont également caractérisés par une certaine hétérogénéité. Au-delà, on peut se demander si ces caractéristiques sociales et économiques différentes d'une délégation à l'autre dans cet « arrière-pays » sfaxien trouvent une traduction dans les résultats des derniers scrutins électoraux. Il s'agit cette fois de cerner les comportements des populations qui résident dans ces délégations. Ces propositions sont susceptibles de compléter et d'enrichir ce que l'on sait par ailleurs des inégalités entre gouvernorats du littoral et de l'intérieur (Achouri, 2012). Toutefois, l'exemple du gouvernorat de Mahdia, qui vient au 15^{ème} rang avec un IDR de 0,42, permet de relativiser ces situations souvent présentées comme très avantageuses. En effet, la plupart des gouvernorats du grand sud occupent des rangs plus avantageux comme Tataouine au 8^{ème} rang avec un IDR de 0,55, ou encore Gabes au 10^{ème} rang avec 0,53 ; Tozeur au 11^{ème} rang avec 0,51 et enfin Kebili et Medenine qui occupent respectivement les 12^{ème} et 13^{ème} rangs avec un IDR de 0,51.

Références bibliographiques

ACHOURI W. (2012), *Découpage administratif et polarisation spatiale : cas du gouvernorat du Sidi Bouzid*, F.L.S.H. Sfax, 164 p.

BELHEDI A. (2011), Décentralisation, aménagement du territoire et démocratie locale en Tunisie. Défis et enjeux, in *Colloque International «La décentralisation et la démocratie locale en Tunisie: Enjeux et perspectives»*, Hammamet, 30 juin, 1 et 2 juillet 2011.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H. (1992), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, la documentation française, Paris, 470 p.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET DE LA PLANIFICATION (2012), *L'indicateur de développement régional*, Novembre 2012.

SAADAOUI K. (2013), *Découpage administratif et dynamiques territoriales : Etude de cas Jebeniana et El Amra*, mémoire de Master, FLSH Sfax, 86 p.

SIERRA A., TADIE J. (2008), *La ville face à ses marges : Introduction*, *Autrepart*, n°45, p.3-13.

YSEBAERT R., LAMBERT N., GRASLAND C., LE RUBRUS B., VOILLANOVA-OLIVIER M., GENSEL J., PLUMEJEAUD C., (2011), *HyperAtlas, un outil scientifique au service du débat politique – Application à la politique de cohésion de l'Union Européenne*, congrès CIST, Collège International des Sciences du Territoire.

Sites

www.cnudst.nrt.tn

www.ins.nat.tn

www.tunisieindustrie.nat.tn



Présentation des posters



RECOMPOSITIONS SPATIALES DANS L'ESPACE PERIURBAIN TUNISOIS : L'EXEMPLE DE L'ESPACE PROGRAMME D'OUED ELLIL

Hanene HANNACHI

Laboratoire de recherche SYFACTE

Contact : hanachi.hanane@hotmail.fr

Mots clefs : mutations socio-spatiales ; périurbain ; recompositions demo-spatiales ; sociétés immobilières.

Introduction

Depuis les années 80 les périphéries des villes tunisiennes notamment la périphérie agricole de l'agglomération tunisoise est soumise à des dynamiques périurbaines qui affectent les espaces agricoles. L'objectif est de présenter un espace périphérique représentatif des dynamiques périurbaines, Oued Ellil qui se caractérise par la prédominance de la production règlementaire malgré l'importance du spontané. Ce poster abordera dans un premier temps les évolutions démo-spatiales et immobilières à Oued Ellil, et plus particulièrement les mutations d'occupation du sol agricole entre 1974 et 2007. Il présentera ensuite ce qui a motivé les évolutions démo-spatiales et immobilières. Enfin, il abordera les dynamiques socio-économiques et la dépendance du péri-urbain d'Oued Ellil par rapport au centre-ville de Tunis notamment au niveau de l'emploi et des études supérieures.

1. Les évolutions démo-spatiales et immobilières à Oued Ellil

Avant d'aborder la question des évolutions périurbaines, on présentera le terrain d'étude.

1.1 Présentation du terrain d'étude d'Oued Ellil

Administrativement, la commune d'Oued Ellil appartient au gouvernorat de La Manouba. Elle fut créée le 16 mars 1983 et s'étend sur 1700 hectares. La délégation fut créée le 1 avril 1991 sur une superficie de 3000 hectares. La commune d'Oued Ellil est couverte par un plan d'aménagement urbain approuvé par le décret N°52/90 du 12/1/1990 et un autre plus récent établi en février 2008. La délégation d'Oued Ellil comprend six secteurs : Oued Ellil, Ennajet, El Ward, Sanhaja, Gobbaa et Erriadh et au niveau des limites communales : Oued Ellil, Ennajet, El Ward, Sanhaja et Gobbaa. Elle se situe sur la route nationale RN7 à 15 Km de la capitale (cf. Figure 1).



Figure 1 : Localisation de la délégation d'Oued Ellil dans la périphérie du Grand Tunis

Source : Photographies aériennes géoréférencées, mission 2007 et cartes topographiques géoréférencées au 1 /25 000 datées de 1984. OTC.Cartographie Hanene HANNACHI, 2012.

Depuis une trentaine d'années, cet espace a connu des transformations démo-spatiales et fonctionnelles. D'un espace agricole, il s'est transformé en un espace résidentiel caractérisé par l'augmentation des effectifs de population et des logements qui se traduit par une extension spatiale aux dépens des terres agricoles.

1.2. Les évolutions démo-spatiales et immobilières à Oued Ellil

L'évolution démographique

Le tableau suivant présente l'évolution démographique de la délégation d'Oued Ellil qui a été considérable depuis 1956 avec une accélération à partir de 1984.

Année	Effectif population	
	Commune	Délégation
1956	2047*	-
1966	2135	-
1975	3350	-
1984	19168	24947
1994	34927	43357
2004	47614	58544
2006**	50658	57141
2011**	59147	72240
2016**	69059	83944

Tableau 1 : L'évolution de l'effectif de la population d'Oued Ellil entre (1956-2016)

Source : P.A.U de 2008 d'Oued Ellil, p 10. A.U.G.T.

*dont 700 colons.** Effectif de population prévu

L'évolution immobilière

La commune d'Oued Ellil a connu une augmentation accrue du nombre de logement. De 6.851 logements en 1994 à 10.987 unités en 2004, le taux d'accroissement annuel moyen de logement de la délégation est passé de 3.3% entre (1984-1994) à 4.7% entre (1994-2004). La part de la commune est égale à 3.1% entre (1994-2004) sous l'effet de la demande accrue en logements et de la

disponibilité de terres vacantes pour la construction par les différents promoteurs.

Les évolutions de l'occupation du sol de la commune d'Oued Ellil entre 1974 et 2007

La superficie de l'espace bâti de la commune d'Oued Ellil a augmenté. Elle est passée de 54 hectares en 1974 à 247 hectares en 1988 et à 538 hectares en 2007 (cf. Tableau 2).

En effet, l'extension de l'espace bâti aux dépens des terres agricoles a entraîné une évolution de l'occupation du sol de la commune d'Oued Ellil quantitativement et qualitativement.

Caractéristiques de l'occupation du sol en 1974

L'espace périurbain est un espace à dominante agricole. Le paysage agricole est caractérisé par l'importance de l'arboriculture et surtout la vigne (cf. Figure 2).

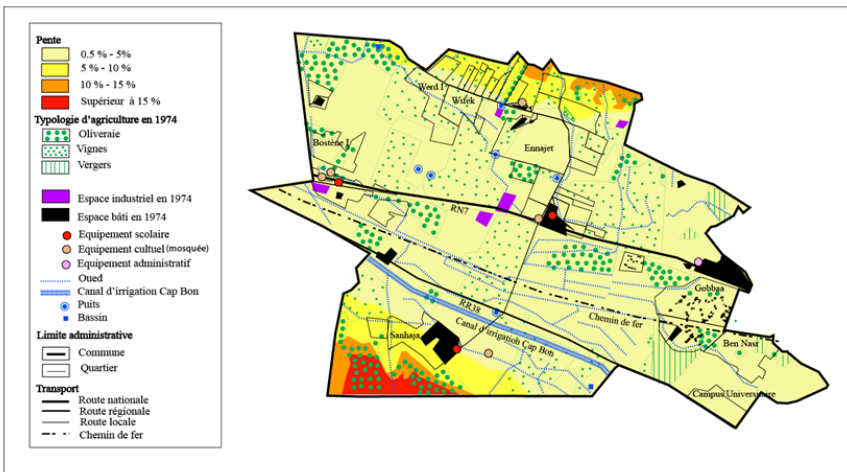


Figure 2 : Occupation du sol en 1974 de la commune d'Oued Ellil

Source : Photographies aériennes géoréférencées, mission 1974 et cartes topographiques géoréférencées (Tunis-Nord-Ouest, Tunis Nord-Est, Ariana Sud-Est, Ariana Sud-Ouest) au 1 / 25 000 datées de 1984. OTC. Cartographie Hanene HANNACHI, 2012.

Caractéristiques de l'occupation du sol entre 1974 et 2007

La carte de l'évolution de l'occupation du sol entre 1974 et 2007 révèle une importante extension de l'espace bâti. En 2007, il tend à se densifier en formant une unité urbaine en lien avec l'étalement des autres quartiers. Il représente 538 hectares, soit 32.5% du total. L'espace agricole a régressé de 96.75% à 68% entre 1974 et 2007. Cette extension spatiale est le fait de l'exode urbain en premier lieu, de l'exode rural en second lieu et de l'intervention de plusieurs promoteurs dans la production de logements favorisée par le bas coût des terres.

L'espace agricole de la commune d'Oued Ellil est caractérisé par la disparition de vignes qui sont remplacées par d'autres plantations (cf. Figure 3).



Figure 3 : Evolution de l'occupation du sol dans la commune d'Oued Ellil entre 1974 et 2007

Source : Photographies aériennes géoréférencées, missions 1974, 1988 et 2007 et cartes topographiques géoréférencées (Tunis Nord-Ouest, Tunis Nord-Est, Ariana Sud-Est, Ariana Sud-Ouest) au 1 / 25 000 datées de 1984. OTC. CRDA de Manouba 2007. Cartographie Hanene HANNACHI, 2012.

L'importance de la fonction résidentielle

D'après le calcul de la surface consacrée à l'activité agricole, l'activité industrielle et la fonction résidentielle, l'espace communal d'Oued Ellil est tout d'abord un espace résidentiel dont l'habitat représente 92% du total de l'espace bâti en 2007 contre 5% pour l'industrie et 3% pour les équipements. La commune d'Oued Ellil a connu des dynamiques d'occupation du sol d'un espace agricole qui est en régression à la faveur de l'extension et de l'étalement de l'espace bâti comme le montre le tableau suivant :

Superficie (hectares)	1974	1988	2007
Industrie	9	13	26
Equipement	1.4	5,6	14
Habitat	43.6	185,4	498
Espace bâti	54	247	538
Espace agricole	1609	1416	1125
Surface totale	1663	1663	1663

Tableau 2 : Dynamique d'occupation de l'espace bâti entre 1974 et 2007 en hectares

Source : Photographies aériennes géoréférencées : missions : 1974, 1988 et 2007. OTC.

Réalisation H. HANNACHI, 2011.

Ce tableau montre l'importance de la superficie consacrée à l'espace d'habitat qui a évolué au cours du temps pendant 33 ans. Il est passé de 43.6 hectares en 1974 à 185,4 hectares en 1988 et à 498 hectares en 2007 alors que l'espace industriel ne représente que 26 hectares en 2007 et l'espace consacré aux équipements ne compte que 14 hectares la même année.

Ainsi, l'extension spatiale se fait à la faveur de l'habitat. Cet espace périurbain est d'abord un espace résidentiel où l'habitat représente 92% du total de l'espace bâti en 2007. Comme le montrent la figure 4 et la photo 1, cet espace résidentiel est caractérisé par l'importance des logements de type villa, avec une prédominance de propriétaires et une évolution du type de

construction à étages, ce qui renforce un phénomène de densification de l'habitat.

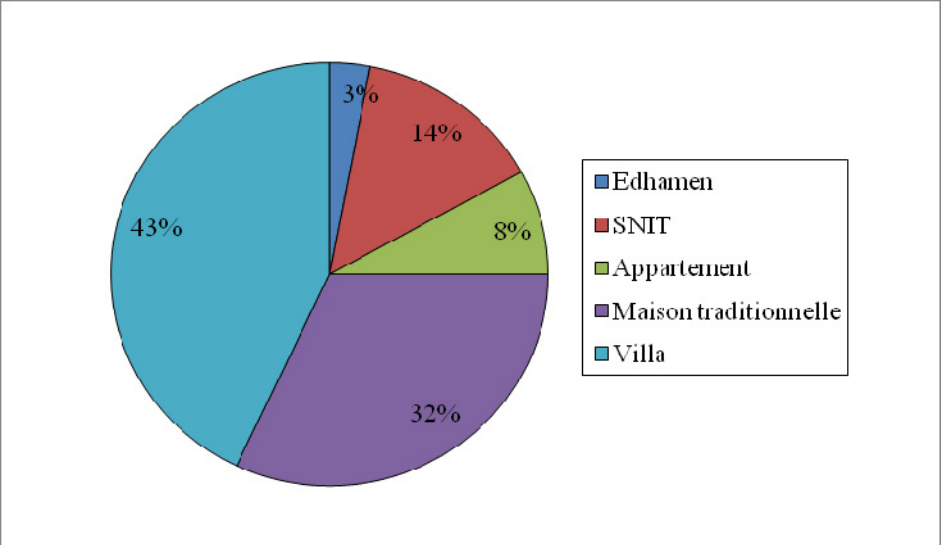


Figure 4 : Typologie de logements dans la commune d'Oued Ellil en 2008

Source : Enquête personnelle logements / ménages de 2008. Réalisation H. HANNACHI, 2011.



Photo 1 : Villa dans le quartier Saada. Date de prise de vue : 11-01-2012.

2. Les motivations des évolutions démo-spatiales et immobilières

Les promoteurs immobiliers ont produit 88 hectares du total de l'espace bâti de 1978 à 2005 ; ce qui correspond à la production de 7108 logements.

Les sociétés publiques ont produit 83% du total de logements, soit 5928 du total de 7108 logements alors que les promoteurs privés tels que les sociétés privées et les personnes physiques ne participent qu'à hauteur de 17% du total de la production de logements. Donc, la production immobilière est un facteur important qui explique ces dynamiques démo-spatiales (cf. Tableau 3 et Figures 5 et 7).

Promoteurs	Période	Surface (m2)	%	Nombre de logements	%
Sociétés étatiques	1978-2005	426280	48%	5928	83%
Sociétés privés	1989-2002	251494	29%	919	13%
Personnes physiques	1982-2004	201386	23%	261	4%
Total	-	879160	100%	7108	100%

Tableau 3 : La production immobilière entre 1978 et 2005

Source : *lotissement (1978-2005), Archives de la municipalité d'Oued Ellil et Direction Régionale de l'Equipement et de l'Habitat de La Manouba, 2008. Réalisation H. HANACHI, 2011.*

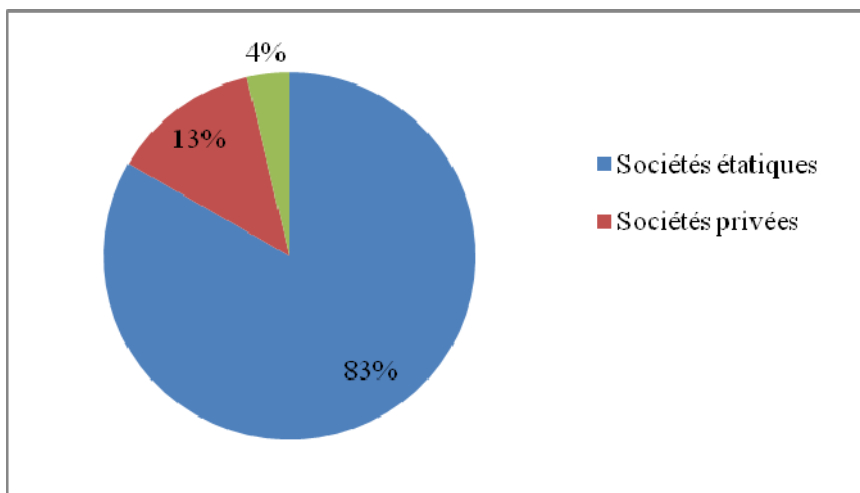


Figure 5 : La répartition de la production immobilière (1978-2005) par type de promoteurs (%)

Source : Dossier de lotissement (1978-2005), Archives de la municipalité d'Oued Ellil et Direction Régionale d'Équipement et d'Habitat de La Manouba, 2008. Réalisation H. HANACHI, 2011.

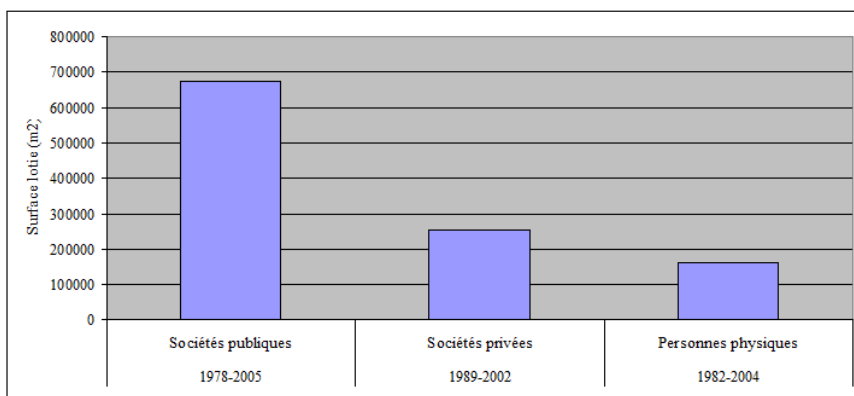


Figure 6 : La production foncière réglementaire pendant la période 1978- 2005

Source: Dépouillement des dossiers de lotissement (1978-2005). Archives de la municipalité d'Oued Ellil. Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de la Manouba, 2008. Réalisation H.HANNACHI, 2010.

La carte suivante montre les différents lotissements réalisés par les promoteurs publics.

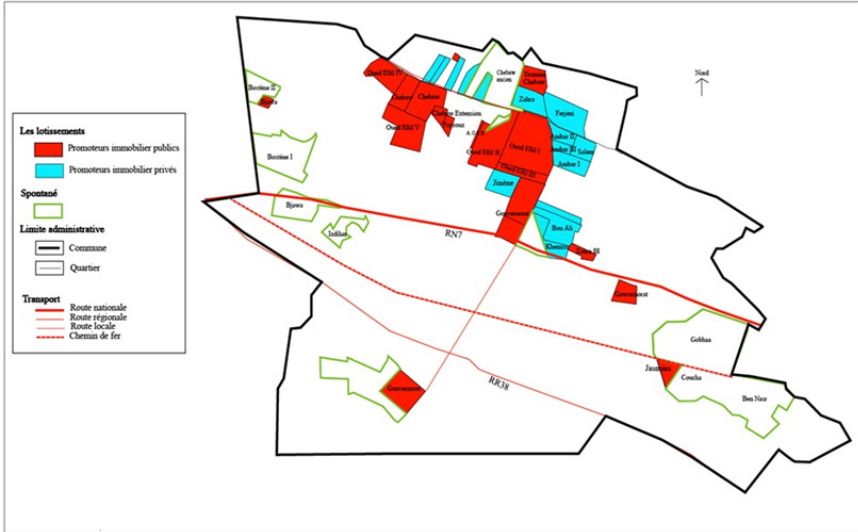


Figure 7 : Les lotissements dans la commune d'Oued Ellil pendant la période (1978-2005)

Source : Photographies aériennes géoréférencés, mission 2007.OTC.Dossiers de lotissement (1978-2005).Archives de la municipalité d'Oued Ellil et Direction Régionale de l'équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Manouba. Eté 2008. Cartographie Hanene HANNACHI, 2012.

3. La dynamique socio-économique d'Oued Ellil

L'espace périurbain de la commune d'Oued Ellil a connu d'importantes dynamiques socio-économiques depuis 1985 selon les critères suivants : la taille de ménage, le niveau d'instruction et le revenu.

3.1. Structure des ménages

Evolution de la taille de ménage

La taille de ménage a régressé de 7 personnes/par ménage en 1994 à 5 personnes/par ménage en 2004 et à 4 personnes/par ménage en 2008 d'après l'enquête logement ménage et l'INS.

Ainsi, la taille de ménage par logement varie entre 1.1 ménage par logement à 0.9 ménage par logement entre 1994 et 2004 selon les recensements de l'INS.

L'enquête personnelle logements/ménages montre que les ménages comptant 2 personnes représentent 12%, les familles dont les membres varient entre 3 à 4 personnes représentent 35% du total et les familles qui comptent de 5 à 7 personnes forment 53% du total.

De la famille élargie à la famille nucléaire

Selon l'enquête personnelle logements/ménages de 2008, la famille se transforme : d'une famille élargie qui habite surtout dans les noyaux anciens spontanés, on passe progressivement à une famille nucléaire qui habite dans les quartiers programmés et les quartiers spontanés.

3.2. Niveau d'instruction

La délégation d'Oued Ellil se caractérise par rapport aux autres espaces périurbains (Tebourba, Djedeida, Mornaguia...) et par rapport à l'agglomération de Tunis par la faiblesse des ménages analphabètes en 2004. En effet, ils représentent 18.2% dans la délégation d'Oued Ellil, 22.1% à Mornaguia et 24.9% à Jedeida. Par contre, l'enquête personnelle logements/ménages montre la faiblesse de la population analphabète qui représente 6%. La majorité de population de la commune d'Oued Ellil se caractérise ainsi par un niveau secondaire (32%) et un niveau supérieur (23%).

3.3. Population active et structure professionnelle

L'évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1985 et 2008

L'effectif des catégories socioprofessionnelles a évolué entre 1985-2008. En 1985, ce sont les ouvriers qui s'installent dans l'espace rural d'Oued Ellil cherchant le bas coût de terrain et le travail dans le secteur agricole. Ils représentent 50% alors que les employés ne représentent que 37.5% et les indépendants que 12.5%. Mais au cours du temps, les catégories socioprofessionnelles ont changé. En 2008, nous soulignons l'importance des employés qui

représentent 33% suivis par les ouvriers qui représentent 28.35% et les cadres qui représentent 28.68%. La commune d'Oued Ellil devient un milieu qui accueille les citoyens aisés qui cherchent des aménités naturelles et des logements spacieux. Cela est dû à l'accélération de la motorisation des ménages.

Catégories professionnelles	Ouvriers	Employés	Cadres	Indépendants	Ouvriers à l'étranger	Retraités
Effectif en 1985	4	3	0	1	0	0
Effectif en 1994	52	30	7	2	0	0
Effectif en 2008	173	199	171	19	2	39

Tableau 4 : Evolution de l'effectif des catégories socioprofessionnelles selon les permis de bâtir et l'enquête personnelle logements/ménages de 2008 entre 1985-2008

Source : Enquête personnelle logements/ménages de 2008. Et permis de bâtir (année 1985, 1994). Archives de la municipalité d'Oued Ellil. Réalisation H.HANACHI, 2011.

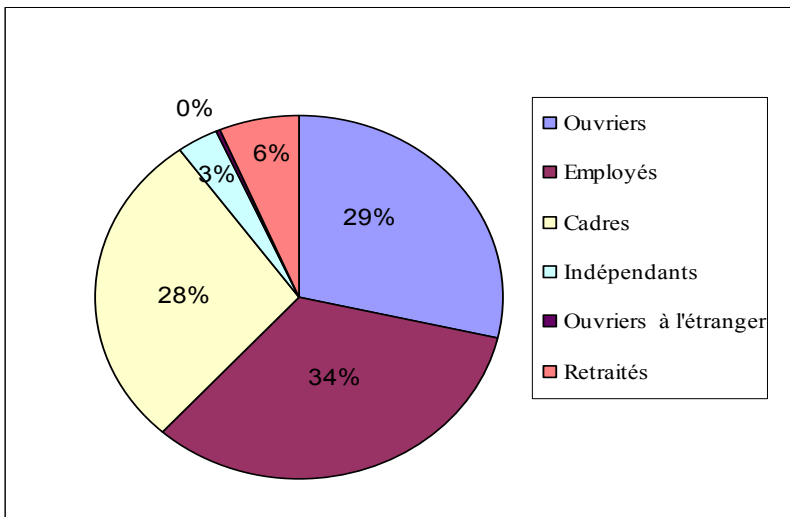


Figure 8 : Catégories socioprofessionnelles en 2008

Source : Enquête personnelle logements/ménages de 2008. Réalisation H. HANACHI, 2011.

Revenu

L'enquête personnelle logements/ménages montre que le revenu du chef de ménage varie entre 180 dinars et 1000 dinars et plus. On souligne que 29% des chefs de ménage disposent d'un revenu moyen variant entre 250 et 380 dinars alors que 2% seulement des chefs de ménage perçoivent un fort revenu (1000 et plus).

Revenu	180-250	250-380	380-500	500-750	750-1000	1000 et plus
Effectif	144	155	115	53	50	12
%	27	29	22	10	10	2

Tableau 5 : Revenu du chef de ménage en 2008

Source : Enquête personnelle logements/ménages de 2008.
Réalisation H. HANACHI, 2011.

4. Dépendance du périurbain d'Oued Ellil par rapport au centre-ville de Tunis

4.1. Dépendance au niveau de l'emploi

La majorité des chefs de ménage travaille dans le Grand Tunis dont 50% travaillent dans la commune de Tunis, 26% dans le gouvernorat de Manouba et 14% dans le gouvernorat de l'Ariana.

Les chefs de ménages qui travaillent à Oued Ellil ne représentent que 24%. Ce taux est lié à la présence des activités économiques comme l'industrie, les services (les écoles, la municipalité, les banques et les lycées). Cela explique le phénomène de mobilité résidentielle liant le lieu de résidence (le périurbain d'Oued Ellil) au lieu de travail (le centre-ville de Tunis). La majorité des ménages péri-urbains utilisent deux modes de transport pour leurs déplacements quotidiens : le mode de transport collectif et le mode de transport individuel. 82% des ménages utilisent le bus alors que 18% utilisent la voiture particulière (cf. Tableau 6).

Lieu de travail des chefs de ménage	Commune Tunis	Commune Oued Ellil	Gouvernorat Mannouba	Gouvernorat Ariana
Effectif	275	134	66	75
%	50%	24%	12%	14%

Tableau 6 : Les différents lieux de travail des chefs de ménage en 2008

Source : Enquête personnelle logements/ménages de 2008.
Réalisation H. HANNACHI, 2011.

4.2. Dépendance du périurbain d'Oued Ellil au niveau des études supérieures

Les étudiants se dirigent vers le Grand Tunis et surtout vers le « Campus El Manar » (108 étudiants), ou vers le « Campus de La Manouba » (163 étudiants), ou alors vers Bizerte, (26 étudiants). La majorité des étudiants utilisent le moyen de transport collectif (le bus).

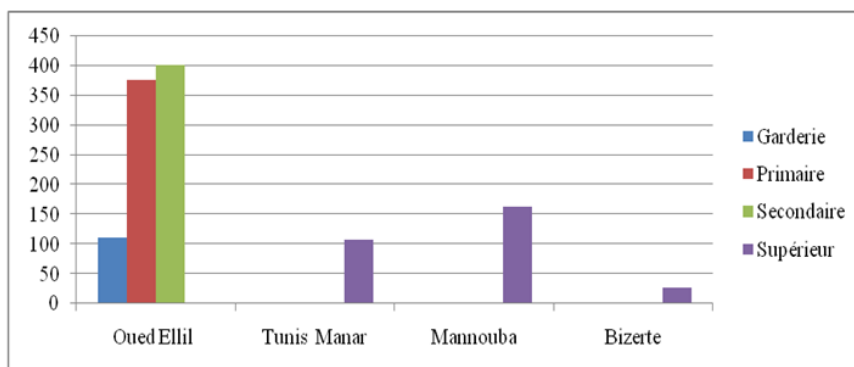


Figure 9 : La répartition de l'effectif scolaire en 2008

Source : Enquête personnelle logements/ménages de 2008.
Réalisation H. HANNACHI, 2011.

Conclusion

Oued Ellil est l'un des espaces périphériques de l'agglomération tunisoise qui a connu des dynamiques périurbaines qui ont entraîné la régression de l'espace agricole et l'apparition de nouvelles activités et de fonctions non agricoles. La fonction

résidentielle prédominante, est caractérisée par l'importance des logements type villa et par l'augmentation de la construction à étage. Cette production des terres périurbaines s'explique par l'importance de la promotion foncière et immobilière qui a joué un rôle important dans la production des terres périurbaines de manière réglementaire. Mais après la transition politique le rôle des acteurs locaux a diminué au profit de l'auto-construction illicite...

Références bibliographiques

BAUER G., J-M, ROUX. (1976), *La «rurbanisation» ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil.

CHABB M. (1986), Une nouvelle forme d'urbanisation dans le Grand Tunis : l'habitat spontané périurbain, *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 8, p. 9-48.

DLALA H. (2007), Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien, *Cybergeo*, 34 p.
<http://www.cybergeo.eu/index13863.html> (consulté le 7/12/07)

DLALA H. (2008), Logique d'interface et mondialisation : leviers de la métropolité émergente de Tunis In « *Mondialisation et changements urbain* », 2ème colloque d'ECONURBA de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (12-13 novembre 2008), Centre de Publication Universitaire de Tunis, p. 7-37.

Cité par. DORE, G, MONBAZILLAC., (2007), « Au-delà du périurbain, la vraie question : les transformations de la relation rural urbain », 12p.

http://www.pays.asso.fr/IMG/pdf/Pays_Leader_periurbain-2.pdf.htm. (Consulté le 15/12/09)

TAYECHI H. (1988), Les cités populaires programmées : solution à l'habitat spontané à Tunis, Université de Tunis, Thèse de 3ème cycle, 490 p.

Documents administratifs

A.P.I, 2007.

Institut National de la Statistique, Recensement général de la Population et des logements de 1984, 1994 et 2004.

Plan d'Aménagement Urbain de 2008 d'Oued Ellil, Rapport Introductif A.U.G.T, 77 p.

Plan d'Aménagement Urbain de 2008 d'Oued Ellil, Rapport de la 1ère phase 2008, A.U.G.T, 52 p.

Les dossiers de lotissements (1978-2005). Direction Régionale de l'Équipement et de l'Habitât de la Manouba et Municipalité d'Oued Ellil.

Les dossiers de permis de construire (1985-2007). Municipalité d'Oued Ellil.

Supports cartographiques

Quatre feuilles topographiques couvrant l'espace de Grand Tunis à l'échelle 1/25000 et datées de 1984 (source : OTC) :

Feuilles de Tunis Nord-Ouest

Feuilles de Tunis Nord-Est

Feuilles de Ariana Sud-Est

Feuilles de Ariana Sud-Ouest

Des photographies aériennes datées de 1974, de 1988 et de 2007 (source : OTC) :

La mission 07 TU 07/200

La mission 88 TU 831/100

La mission 74 TU 359/250 UAG 412.



L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LES VILLES ALGÉRIENNES : PROCESSUS D'URBANISATION ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

« CAS DE M'DAOUROUCHE »

Manal HANGRI

Université de Constantine 03
Contact : urbmanou@gmail.com

Mots clefs : étalement urbain ; inégalités territoriales ; politiques foncières ; pressions environnementales.

Introduction

Depuis le début des années 1990, la croissance rapide des villes et de la population en Algérie a engendré un certain nombre de conséquences provoquant un étalement incontrôlable qui se reflète dans un environnement urbain inédit. En effet, l'étalement urbain est devenu un sujet de débat public en raison de ses conséquences environnementales, sociales et économiques provoquant une tendance à l'urbanisation rapide accélérée autour des agglomérations tout en s'éloignant de plus en plus du centre des villes.

Cette croissance démographique et urbaine des villes se solde par une pression foncière et immobilière incontrôlée, des conflits d'intérêts et d'usages inextricables, une qualité urbaine et architecturale médiocre et des réalisations d'infrastructures de transports à la fois insuffisantes et inadéquates. Cette dynamique a créée aussi des inégalités territoriales sans précédent qui se reflètent dans un développement local très appauvri. «Ces inégalités présentent par ailleurs un caractère cumulatif, qui rend

leur correction très difficile au seul niveau des collectivités concernées : des quartiers urbains en difficultés, des zones rurales déconnectées des aires urbaines, et un environnement parfois dégradé»³⁶.

A M'daourouche, comme dans toutes les communes algériennes, le phénomène est devenu un véritable danger pour la ville. Cette situation défigure le paysage urbain, aussi bien dans le centre que dans la périphérie. Et le plus dangereux dans la complexité de cette situation est l'atteinte à l'intégrité des terres agricoles.

1. Présentation de l'aire d'étude

La wilaya de Souk Ahras se situe à l'extrême Est du pays. Elle occupe une superficie de 4 360Km² et constitue l'une des principales wilayas frontalières avec la Tunisie sur une bande de 88 km. La Wilaya est composée de 26 communes regroupées en 10 daïras.

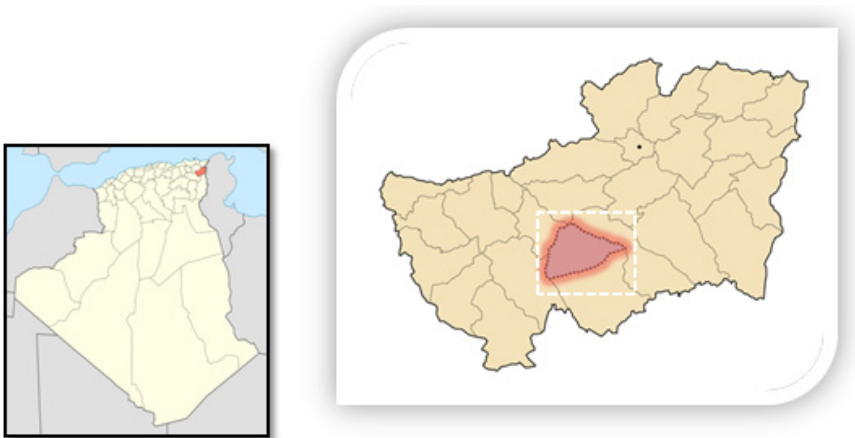


Figure 1 : situation de l'aire d'étude wilaya de SOUK AHRAS, et la commune de M'daourouche

Source : https://ro.wikipedia.org/wiki/Provincia_Souk_Ahras

³⁶Paul de Viguierie (2013) « La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? » Les avis du conseil économique, social et environnemental.

2. L'étude démographique

Le recensement de la commune de M'daourouche est de 18519 habitants en 1987 à 25247 en 1998 et à 41201 habitants en 2008.

dispersion	Population			Taux d'accroissement	
	pop/1987	pop/1998	pop/2008	1987/1998	1998/2008
ACL	12684	21000	36201	5,07%	5,59%
AS Ain lahdjar	-	416	580	-	3,37%
Zone éparse	5935	3831	4420	-3,9%	1,44%
La commune	18519	25247	41201	2,65%	5,02%

Tableau 1 : Evolution de la population de la commune de M'daourouche (1987-2008).

Source : PDAU de la commune de M'daourouche

A partir de ces chiffres, nous observons effectivement des inégalités dans le développement et la distribution spatiale de la population et une concentration au niveau de l'agglomération du chef-lieu. On note que la quasi-totalité de la population de la commune réside dans le chef-lieu de commune (plus de 85%). Cette augmentation du nombre de la population a une conséquence directe sur l'évolution de la situation sociale et économique des différentes zones de la commune.

3. Etude du processus d'urbanisation de l'agglomération chef-lieu de la commune de M'daourouche

L'urbanisation dans la commune, autrement dit ce phénomène de concentration des populations dans les milieux urbains entraîne une consommation d'espace qui dévore les réserves du patrimoine foncier. En 1993 M'daourouche avait encore son cachet rural, mais elle le perdra quelques années après en prenant l'aspect d'une commune résidentielle. La consommation du foncier durant cette période a été considérable car la commune a connu de nombreuses opérations d'aménagement

menées par l'Etat, en matière d'habitat, d'équipement et de zones industrielles.

Aujourd'hui la commune de M'daourouche connaît une saturation foncière, avec la consommation importante et rapide de son foncier urbain. On puise toujours plus sur les terres agricoles péri urbaines, ce qui entraîne le report des projets d'expansion économique hors du périmètre communal.

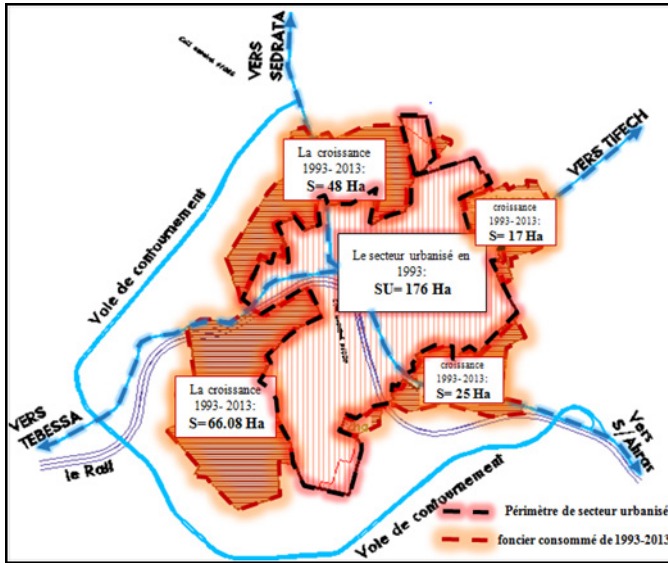


Figure 2 : la croissance de l'ACL de la commune de M'daourouche (de 1993 à 2011)

Source : PDAU de la commune de M'daourouche

Cette saturation a pour conséquence d'étaler la ville sur son pourtour, et de recouvrir d'anciens espaces agricoles ou naturels. Le changement d'usage de ces sols affectés à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme une consommation d'espace, mais il induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires. Il peut induire également une dégradation des fonctions écologiques des sols (régulation des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO₂ par la croissance des végétaux).

L'urbanisation progresse selon deux processus spatiaux différents :

- l'extension en tâche d'huile des surfaces bâties en continuité avec le tissu existant (le centre) et la banlieue,

- le mitage avec l'apparition de bâti dans des zones périphériques non encore urbanisées, soit sous forme d'habitat diffus, soit sous forme de lotissements ou des zones d'habitat collectifs.

4. L'étalement urbain et les inégalités territoriales : quelles relations ?

Dans nombre de pays en développement, « l'étalement urbain revêt deux principaux aspects différents au sein d'une même agglomération : l'un est caractérisé par la formation d'importantes zones périurbaines où des modes d'utilisation des sols informels et illicites prédominent. L'autre aspect est l'expansion des banlieues, dans lesquelles des zones résidentielles regroupent des catégories de population à revenu élevé et moyen et des centres d'affaires et de vente au détail facilement accessibles par des moyens de transport individuels plutôt que collectifs. »³⁷

L'étalement urbain, est une conséquence lourde de l'urbanisation contemporaine qui entraîne une série d'impacts et de conséquences négatives pour l'avenir des villes en termes de protection de l'environnement, de compétitivité économique, et de cohésion sociale. Mais on peut dire que ce phénomène pose aussi aux aménageurs de nombreux défis, qu'ils soient d'ordres économiques, organisationnels ou liés à la mobilité, aux coûts des infrastructures, à l'occupation du territoire, à la consommation et l'utilisation rationnelle des ressources, à la préservation des milieux naturels, à la qualité de vie et à la santé des citoyens, etc.

Dans notre cas cet étalement et cette consommation dévoreuse d'espaces sont l'effet direct de la croissance démographique. D'immenses besoins en logements et en équipements ont provoqués l'évolution urbaine et pour répondre à ses besoins à tous les niveaux, la préoccupation actuelle est entièrement tournée vers le développement de constructions nouvelles. De ce

³⁷ www.unhabitat.org: Les tendances de l'urbanisation : l'étalement urbain constitue désormais un problème mondial.

fait, le cadre bâti existant est délaissé et même se dégrade de jour en jour sous l'effet du surpeuplement, de la surutilisation et du sous-entretien.

Les relations entre villes et campagnes font système, chacun ayant un impact sur l'autre à travers les échanges de ressources ou de populations. Néanmoins, certains espaces restent en marge de l'influence urbaine à des degrés plus ou moins forts. Cet éloignement peut être à l'origine de désavantages dans de nombreuses dimensions de l'existence.³⁸ Aussi cette ouverture de terrains nouveaux à l'urbanisation pour les activités économiques et les zones résidentielles pose le problème particulier des nuisances qui en découlent comme la circulation, la pollution, le bruit, la dégradation paysagère.

5. Les perspectives de la consommation foncières

La commune de M'daourouche et en premier lieu l'agglomération chef-lieu qui a accueilli les équipements et infrastructures de grande importance, a pu bénéficier dans un premier temps de l'étalement urbain, pour peu que les voies et moyens de communication et de transport étaient mis en place afin de faciliter les déplacements des populations vers les autres communes de la wilaya de Souk Ahras.

Mais aujourd'hui les bénéfices de l'étalement semblent être dépassés, car l'Etat n'arrive plus à acquérir des assiettes foncières pour ce genre d'équipements au sein du chef-lieu de la commune. Il y a un problème d'insuffisance du foncier, et une grande partie du territoire est occupée par le milieu naturel (forêt, terrains agricoles...).

³⁸Hilal. M, Schaeffer. Y, Cécile. D (2010), « Espaces ruraux et ruptures territoriales », Rapport, Vers l'inégalité des territoires.

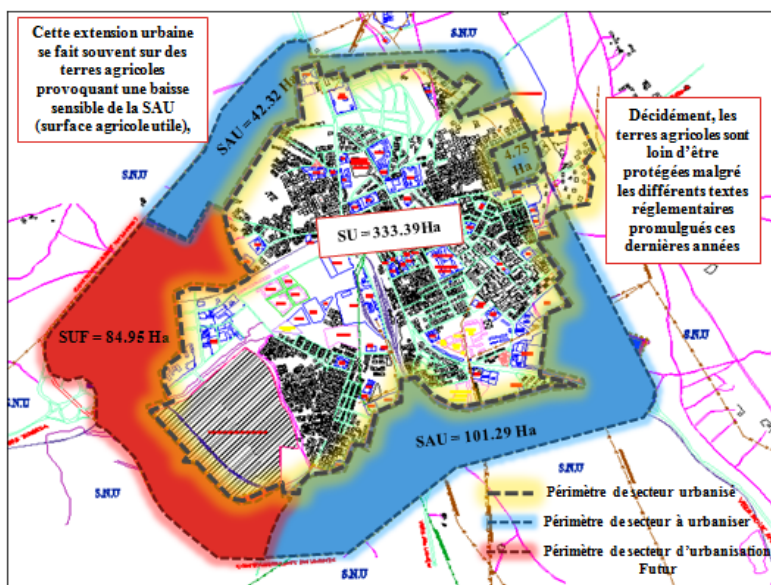


Figure 3 : détermination des secteurs d'urbanisation l'ACL de M'daourouche

Source : PDAU de la commune de M'daourouche

Conclusion

La croissance des villes algériennes se fait sous la forme de zones de plus en plus fragmentées. Cette dynamique inégale de développement rend indistincte la limite entre les espaces urbains et ruraux. Se constituent ainsi aux marges des villes des espaces et de nouveaux paysages qui tendent à effacer l'opposition entre rural et urbain et font émerger de nouvelles formes d'urbanité, et des impacts environnementaux négatifs.

L'amélioration des conditions de vie en zone urbaine renforce les inégalités territoriales : les déchets et les industries les plus polluantes rejetées en périphérie, contribuent à l'essor d'un paysage dégradé, de plus en plus habité et qui cumule les difficultés sociales.

Références bibliographiques

HILAL M, SCHAEFFER Y, DÉTANG-DESSENDRE C. (2013), *Espaces ruraux et ruptures territoriales*, in LAURENT E. (dir.) *Vers l'égalité des territoires – Dynamiques, mesures, Politiques*. Rapport pour le Ministère, p. 62-77.

ONU-HABITAT (2010), *Les tendances de l'urbanisation : l'étalement urbain constitue désormais un problème mondial*, <http://mirror.unhabitat.org/documents/SOWC10/FR/R4.pdf>,

PDAU de la commune de M'daourouche (2013).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES MINISTÈRES CHARGÉS DES AFFAIRES SOCIALES (2014), *Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé. Regards croisés en régions : de l'observation à l'action*,

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/140221_Inegalites_territoriales_environnementales_sociales_de_sante.pdf

VIGUERIE (de la) P. (2013), *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? Les avis du conseil économique, social et environnemental*. <http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-reduction-des-inegalites-territoriales-quelle-politique-nationale-damenagement-du-territoire>



FOOTBALL ET HIÉRARCHIE URBAINE EN TUNISIE (1955 – 2015)

Ali LANGAR

LR SYFACTE, Université de Sfax - UMR 8504 Géographie Cités,
Université Paris Diderot

Ali BENNASR

LR SYFACTE, Université de Sfax

Contact : ali.sfax@yahoo.fr

Mots clefs : clubs ; divisions ; football ; hiérarchie urbaine ; Tunisie.

Introduction

Après son implantation à Tunis dans la première décennie du 20^{ème} siècle, le football s'est diffusé presque sur l'ensemble du territoire tunisien. Si les compétitions officielles ont commencé après la création de la Ligue Tunisienne du Football en 1921, ce n'est qu'après l'indépendance que le nombre de clubs devient suffisamment important pour s'intéresser aux trajectoires de ces derniers dans les principaux championnats. Depuis 60 ans, presque 50 équipes ont en effet participé au championnat national de football ou Ligue I professionnelle.

L'idée de ce poster est de proposer une méthode qui permet de suivre les résultats des équipes de Division 1 (D1) depuis l'indépendance. On s'interroge en effet sur l'existence d'un lien systématique entre la présence d'un club en ligue nationale (D1) et la place de la ville dans laquelle il est situé dans la hiérarchie urbaine.

1. Méthodologie

Pour ce faire, on a commencé par constituer une base de données rendant compte de tous les résultats de toutes les équipes de D1 pour la période 1955-2015 ainsi que des résultats de D2 à partir de 1960.

A partir des informations contenues dans cette base de données, on propose un score synthétique caractérisant chacun des clubs. Ce score rend compte des performances de chacun des clubs entre 1955 et 2014. Il peut ainsi varier de 0 à 200 pour une saison donnée. Si le club évolue en D1 comme le Club Africain de Tunis en 2014, alors son score sera nécessairement compris entre 100 et 200 : ce club a remporté le championnat de D1 et est donc caractérisé par le score maximum de 200. En revanche, si le club évolue en D2 comme l'Olympique de Sidi-Bouزيد en 2014 alors son score sera compris entre 0 et 100 : comme ce club a fini en deuxième position dans ce championnat, il sera caractérisé par un score voisin de 95. Ce score est appelé Indice de performance des clubs.

On est en mesure de suivre la trajectoire de chacun des clubs présents au moins une fois dans les championnats de D1 et D2 entre 1955 et 2014. C'est ce que montre la trajectoire de l'Union Sportive Monastirienne (cf. Figure 1). L'USMO est souvent présente en D1 mais dans la deuxième moitié du classement. Lorsqu'elle descend en D2, ce n'est que pour une période très courte et revient rapidement en première division. A partir de cet exemple, on propose d'identifier les principaux types d'évolution de cet indice de performance caractérisant les clubs.

Quelques scores remarquables :

200 correspond au score du champion de D1.

150 correspond au score d'une équipe de milieu du classement de D1.

100 correspond au score de la dernière équipe de D1 ou de la première équipe de D2.

50 correspond au score d'une équipe de milieu du classement de D2.

0 correspond au score de la dernière équipe de D2 ou de la première de D3.

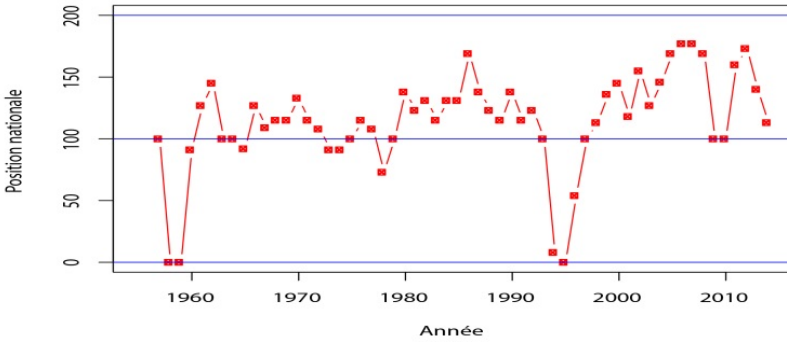


Figure 1 : Evolution des scores de l'Union Sportive de Monastirienne entre 1955 et 2014

Source : Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)

2. Grands types d'évolution des scores des clubs

En retenant uniquement les équipes de football qui ont joué en première et deuxième division, on est en mesure de proposer 6 grands types de trajectoires de clubs rendant compte de leurs performances dans le temps. On distingue tout d'abord les Clubs qualifiés d'Elite : Ce sont les équipes qui ont passé toute la période en division nationale. C'est le cas du Club Africain de Tunis (cf. Figure 2).

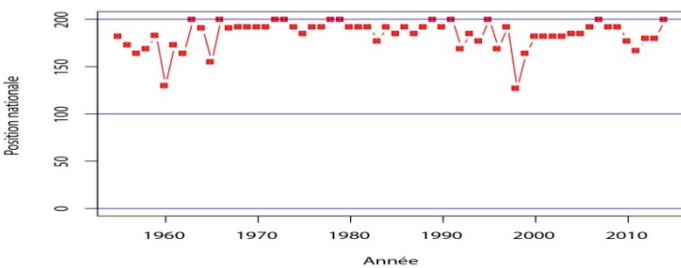


Figure 2 : Evolution des scores de Club Africain entre 1955 et 2014

Source : Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)

Dans ce groupe, on ne trouve que 3 équipes : le Stade Tunisien, le Club Africain de Tunis et le Club Sportif Sfaxien. Les clubs de ce groupe sont tous situés dans la première ou deuxième ville du pays.

On réserve une place à part pour l'Etoile sportive du Sahel et l'Espérance sportive de Tunis dissoutes sur ordre présidentiel : la première en 1961 et la deuxième en 1967.

A l'opposé, on remarque les clubs presque toujours absents de la D1. Dans ce groupe, on trouve des équipes, comme Jendouba Sport (Figure 3), qui jouent rarement en D1 mais oscillent entre le championnat de D2 et ceux des divisions inférieures. On trouve plus que 15 clubs dans ce groupe.

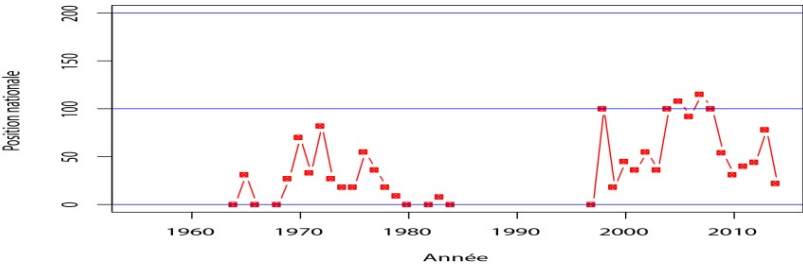


Figure 3 : Les ligues régionales de football en Tunisie à 3 moments clés après l'indépendance

Source : Ministère de la jeunesse et des sports, Tunisie, 2014

Entre ces deux extrêmes, on identifie les clubs qui oscillent entre les championnats de D1 et D2. Ce sont des clubs qui changent souvent de division, comme le Stade Gabsien (cf. Figure 4). Dans ce groupe il y'a au moins 5 autres équipes.

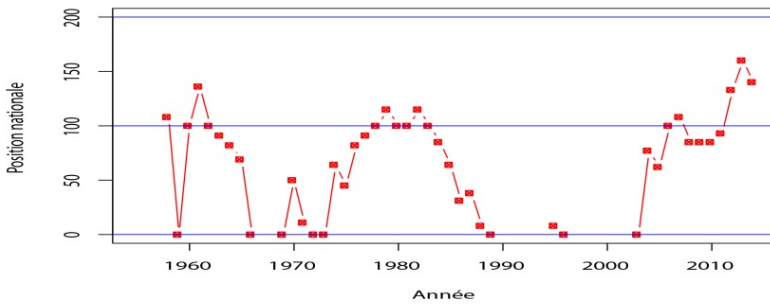


Figure 4 : Evolution des scores de Stade Gabzien entre 1955 et 2014

Source : Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)

Pour ce qui est de Gabès, elle représente le cas de l'émergence d'une ville industrielle à partir de la deuxième moitié des années 1970.

Ensuite, on sélectionne les clubs qui étaient en D1 au début de la période d'observation puis qui disparaissent des 2 championnats. Ces sont des équipes qui, dans les premiers années qui ont suivi l'indépendance, ont participé aux championnats de D1 ou de D2 mais qui n'ont pas pu se maintenir en D1 voire même D2 : c'est le cas de l'Union Sportive Tunisienne, l'un de premiers clubs crée en Tunisie, et de huit autres clubs (cf. Figure 5).

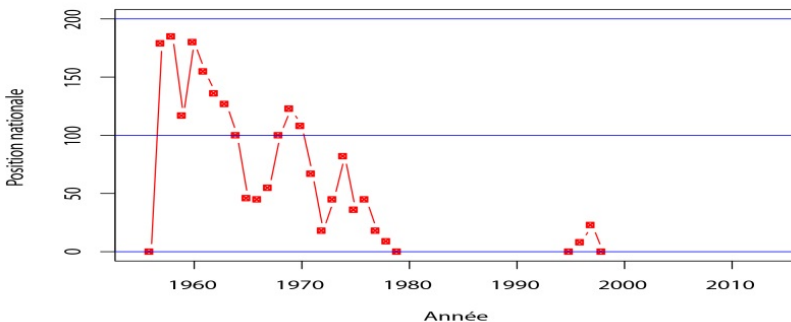


Figure 5 : Evolution des scores de l'Union sportif Tunisien entre 1955 et 2014

Source : Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)

L'Union sportive Tunisienne était à l'origine une équipe communautaire (juifs tunisiens). Après la diminution de leur nombre en Tunisie et après l'indépendance, les ressources de ces clubs diminuent, compromettant leurs maintiens dans les championnats de première importance.

A l'opposé, on distingue les clubs qui étaient dans des divisions inférieures au début de la période d'étude et évoluent maintenant en D1. C'est le cas de l'Espérance Sportive de Zarzis (cf. Figure 6). Avec Zarzis on trouve aussi le El Gawafel Sportif de Gafsa qui joue depuis 2004 en D1.

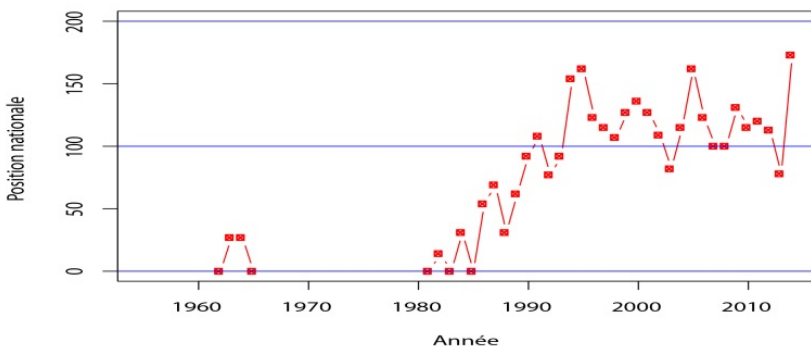


Figure 6 : Evolution des scores de l'Espérance Sportive Zarzisien entre 1955 et 2014

Source : *Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)*

Zarzis est le deuxième centre urbain du gouvernorat de Médenine, connu aussi par l'importance de sa communauté à l'étranger qui participe souvent au financement de leur équipe.

3. Clubs apparaissant seulement pour une période précise

Ces sont des clubs qui passent en D1 et D2 pour une période courte puis qui disparaissent. C'est le cas du club de football de la

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (cf. Figure 7) et deux autres clubs.

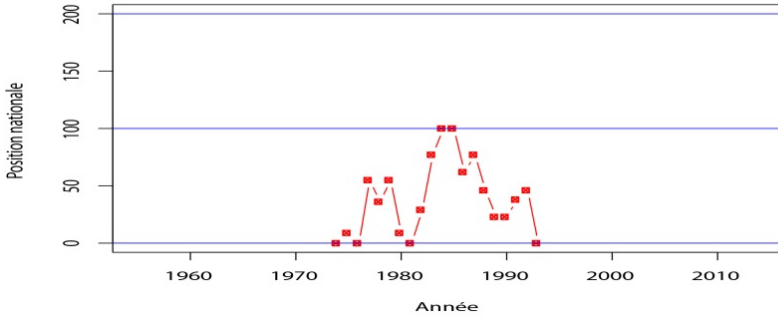


Figure 7 : Evolution des scores la Société Tunisienne d'Industrie Automobile entre 1955 et 2014

Source : Guide- Foot 2008-2009 et Fédération Tunisienne de Football (FTF)

Le cas de STIA, est l'exemple même d'une équipe d'entreprise industrielle qui n'a pas pu résister à la crise économique de la fin des années 1980.

Conclusion

Le lien entre résultats des clubs et hiérarchie urbaine de ville est pertinent mais n'explique pas tout. D'autres facteurs influencent les résultats des équipes, comme par exemple la crise du secteur industriel et la privatisation de quelques sociétés publiques ayant un club de football (Club Olympique de Chemin de fer (CSC), Stade Sportif Sfaxien (SSS)) qui ont engendrés un manque de ressources financières pour ces équipes. On terminera cette présentation en insistant sur le fait que pour la plupart des villes tunisiennes, on ne trouve qu'un seul club qui peut se maintenir dans les deux principaux championnats.

Références bibliographiques

BELHEDI A. (1992), *L'organisation de l'espace en Tunisie*, Publication Université de Tunis, 267 p.

BELHEDI A. (1993), Les facteurs d'organisation de l'espace national tunisien, *L'espace Géographique*, n°2, p. 113-124.

CHARFEDDINE M. (1997), *Il était une fois le football en Tunisie*. Edition Sahar, Tunis, 200 p.

GRASLAND C. (1997), *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris I, 5 volumes.

GROUPE ELMENTR. (2013), *R pour les géographes : analyse de données, analyse spatiale et cartographie avec R*, Paris, UMR Géographie-cités.

KILANIE M. (2009), *Guide-Foot saison 2008/2009*, Imp. Champs Elysées, Tunis, 248 p.

RAVENEL L. (1998), *La géographie du football en France*, PUF, Paris, 144 p.

ZOUBEIDI M. (2007), *100 ans de Football en Tunisie*, Imp. Principale, Tunis, 255 p.



INDIVIDUALISATION DE L'ESPACE TUNISIEN DANS LA CARTOGRAPHIE OCCIDENTALE MODERNE (XVI^e - XVIII^e SIÈCLES)

Afef SAADA

LR Syfacte, FLSHS – Université de Sfax

Contact : afefsaada@yahoo.fr

Mots clés : cartes ; époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles) ; échelle ; évolution ; phase ; Tunisie.

Introduction

Cette étude aborde l'évolution de l'échelle de représentation cartographique de la « Tunisie » et ses environs géographiques à l'époque moderne. La Tunisie est un pays d'Afrique du nord, bordée au nord et à l'est par la mer Méditerranée, à l'ouest par l'Algérie, au sud-est par la Libye .

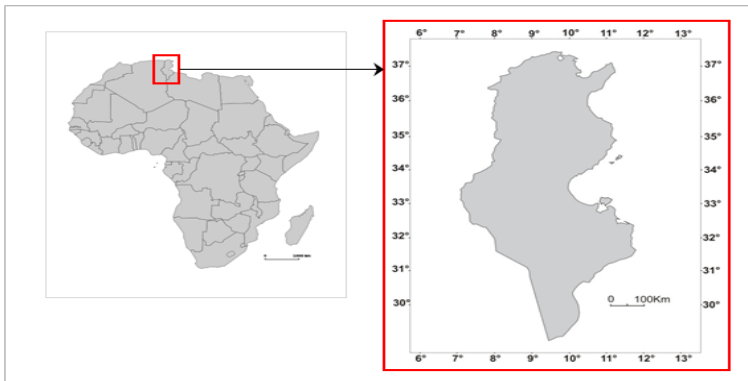


Figure 1 : La Tunisie : localisation et délimitation.

Source : Saada A., 2015

Certes, il paraît difficile de cerner la production cartographique de la « Tunisie » à l'époque moderne puisqu'elle est un état contemporain. Mais, il est possible d'appréhender l'approche historique de l'image cartographique de ce pays à travers un aspect particulier, comme celui de l'espace. L'expression *espace tunisien* dans le sens d'unité territoriale est choisie pour appréhender l'évolution de son image cartographique durant la période moderne et son autonomisation progressive.

L'étude de l'évolution de l'individualisation d'un espace tunisien à travers la représentation cartographique moderne du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, est basée sur un corpus de cartes occidentales issu principalement des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF). La masse considérable de sources est éparpillée dans les grandes bibliothèques étrangères et surtout occidentales telle que la Bibliothèque nationale de France (BnF). Le corpus cartographique disponible pour les chercheurs dans les bibliothèques tunisiennes ne remonte qu'au XIX^e siècle, et ne pouvait donc être utilisé dans le cadre de cette étude (Saada, 2015).

L'étude porte uniquement sur les cartes à moyenne échelle qui représentent l'espace tunisien dans sa totalité. Les cartes à moyenne échelle comprennent non seulement les cartes exclusives de l'espace tunisien, mais aussi les cartes régionales où l'espace tunisien est cartographié dans un cadre plus large avec son environnement géographique.

L'objectif principal est de détecter les grandes phases historiques dans l'évolution de l'échelle de représentation de l'espace tunisien. L'évolution du portrait de l'espace tunisien est détectée à partir d'une image originelle ou encore une image-modèle vecteur d'idées latentes et ayant une force d'évocation. Cette image originelle, souvent insérée dans les ouvrages, présente une « nouvelle » échelle de représentation plus grande. Mises à part les sources cartographiques, les sources écrites font bien entendu partie de ce travail, qu'il s'agisse des mémoires élaborés en parallèle aux représentations, des ouvrages de géographie ou de la « bibliothèque » des cartographes. Les sources écrites permettent d'éclairer l'élaboration des documents graphiques,

mais elles permettent également d'observer les allers et retours qui s'établissent entre texte et carte, dans l'évolution de l'échelle de représentation de l'espace tunisien qui tend à s'agrandir depuis les descriptions du monde, aux descriptions de l'Afrique, puis enfin aux descriptions de la Barbarie (nord de l'Afrique). Nous proposons d'individualiser trois étapes dans l'évolution de l'échelle de représentation de l'espace tunisien. Ce sont les étapes d'une individualisation progressive d'un espace « national ».

1. Cartographie d'« Africa » Tabula II

Dans une première phase, l'espace tunisien est cartographié à l'échelle du monde : cosmogrographié en prolongation avec ses environs géographiques nommé « Africa » dans des ouvrages conçus ou histoires universelles, atlas ou descriptions du monde qui consacrent une partie minime de leur texte à l'espace tunisien. Ces œuvres ont prédominé à partir de la deuxième moitié du XVe siècle. « Africa » reflète la prégnance de l'image antique, en général, et de l'image ptoléméenne en particulier.

Selon la tradition ptoléméenne, l'espace tunisien est concerné par le chapitre III du livre IV, livre consacré à la description de la Libye, Mauritanie, Numidie, province d'Afrique, Cyrénaïque et Marmarique, Egypte, Libye intérieure. C'est le chapitre III qui se rapporte à la « Secunda Africae Tabula », à laquelle appartient l'espace tunisien. Mise à part la fonction d'identification de l'espace représenté, le titre a une fonction d'indexation. La numérotation correspond à un classement d'ordre géographique. Le monde lui est déjà donné par Ptolémée avec ses régions naturelles et leurs successions. C'est le cas de la plupart des cartes de la Renaissance basées sur la *Géographie* de Ptolémée. C'est tout naturellement que les auteurs, à la recherche des modèles, se tournent vers les géographes de l'Antiquité, et notamment Ptolémée (Saada A., 2015).

La *Géographie* de Ptolémée a été ignorée par l'Occident médiéval jusqu'au début de XVe siècle. C'est alors que Ptolémée est redécouvert puisque sa *Géographie* est traduite en latin à Florence en 1409. A partir de 1475, l'imprimerie lui donne une impulsion nouvelle et les éditions se multiplient : Vicence (1475), Bologne (1478), Rome (1478, 1490), Ulm (1482), Rome à nouveau

(1507, 1508). Tous les cartographes respectant les données ptoléméennes donnent des cartes très semblables et arrivent à des tracés très proches. Il existe une véritable « famille » de cartes ptoléméennes qui présente un incontestable air de parenté.

Les exemples sont multiples et diverses. Nous citons en l'occurrence, la « *Secunda Africa Tabula* » publiée par de Marco Beneventano avec l'humaniste Giovanni Gotta de Legnano à Rome en 1507-1508 dans une édition de la *Géographie* intitulée *In hoc opere haec continentur Geographiae* (BnF, Département des cartes et plans, GE DD-1007 (RES)) (Gautier-Dalché, 2009). Plus tard, la « *Secunda Africae Tabula* », élaborée par l'italien Bernardo Sylvano apparaît à Venise en 1511. Elle figure dans l'ouvrage de Sylvano *Claudii Ptholemaei, Liber geographiae, cum sunt diligenti cura emendatus et impressus* (BnF, Département des cartes et plans, GE DD-1008 (RES)).

2. Cartographie des premières limites administratives

La seconde phase incarne le passage d'« Africa » au « royaume de Tunis ». Au moment où les héritiers d'Ortélius et de Mercator, Hondius, Janssonius et Blaeu inondent l'Occident de leurs productions scientifiquement dépassées l'originalité de la carte de Nicolas Sanson apparaît remarquable par de nouveaux détails, comme les frontières. La carte de Sanson intitulée « Partie de la coste de Barbarie en Africque où sont les royaumes de Tunis et de Tripoli et pays circonvoisins » figure dans son ouvrage *L'Europe [l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique] : en plusieurs cartes, et en divers traités de géographie et d'histoire*, publié en 1655.

L'image cartographique de l'espace tunisien n'est plus insérée dans des atlas ou descriptions du monde qui accordent une place restreinte à l'Afrique, mais elle apparaît dans un ouvrage qui a l'Afrique pour sujet unique, cet ouvrage de Sanson. Dans cet ouvrage, l'approche repose essentiellement sur la description. Le terme est extrêmement répandu dans les textes géographiques. La façon dont s'organise le texte de Sanson sur l'Afrique doit beaucoup à Léon l'Africain (Hassan al-Wazzan, né à Grenade vers 1490, mort à Tunis après 1550). Sa *Description de l'Afrique*, traduite dans les principales langues européennes, est immédiatement

utilisée par les auteurs occidentaux, devenant rapidement une référence incontestable (Saada, 2015).

La carte de Sanson intitulée « Partie de la coste de Barbarie en Afrique où sont les royaumes de Tunis et de Tripoli et pays circonvoisins » incarne le passage d'« Africa » au « royaume de Tunis ». Elle propose ainsi une sorte de cadre qui reflète la réalité politique de l'espace tunisien de l'époque moderne, décrit suivant ses frontières. Le royaume de Tunis est une nouvelle notion territoriale qui entame son ascendance dans la cartographie. Quant à la terminologie latine des « Tabula », elle disparaît des titres de cartes consacrées à l'Afrique (Saada A., 2015). Ce passage terminologique d'« Africa » au « royaume de Tunis » est notamment lié au déplacement de la capitale d'Africa (Ifriqiya³⁹) à Tunis.

A l'époque moderne, les politiques de territorialisation menées par l'administration ottomane sont importantes. Ces politiques visent à l'établissement de frontières continues, le découpage administratif et la sédentarisation des tribus. Elles constituent un facteur décisif dans la transformation d'un espace « traditionnel » à un espace « moderne » notamment dans ses rapports avec les communautés locales où la logique territoriale supplante les rapports d'allégeance (Bachrouch T., 1977). En effet, la période ottomane a constitué une étape décisive dans ce processus. La question de la construction du territoire tunisien est liée à des nouveaux enjeux géopolitiques : la décomposition du territoire hafside au XVI^e siècle et la redistribution des cartes par les ottomans dans la région. Cet événement marque le passage de l'*Africa/Ifriqiya* hafside au royaume de Tunis. L'affaiblissement du royaume hafside s'accompagne d'un bouleversement de l'ordre géopolitique tout en entraînant la disparition d'Africa/Ifriqiya en tant que toponyme et en tant qu'entité géopolitique indépendante (Ben Slimane F., 2006). La désignation comme « royaume de Tunis » s'impose aussi bien dans les sources écrites que cartographiques. En Occident, les cartographes de l'époque moderne utilisent l'expression de « Royaume de Tunis » à partir du XVII^e siècle, désignant le territoire par le lieu où se situe le pouvoir central, selon le mode ottoman.

³⁹ « L'ancienne Africa, l'Ifriqiya des Arabes, l'actuelle Tunisie » (Braudel F., 1976)

3. Première carte exclusive de l'espace tunisien

La troisième phase correspond à une nouvelle transition, cette fois-ci vers une carte de terrain, celle de Shaw intitulée « royaume de Tunis » (BnF, Département des cartes et plans, CPL GE DD-2987 (7988)) qui figure dans son ouvrage sur ses voyages d'études en Afrique du nord et au Moyen-Orient, intitulé *Voyages de M. Shaw, dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant en 1743* (BnF, 4-O3g-5 (2)). Cet ouvrage répond aux nouvelles exigences de la société royale de Londres, société savante soucieuse de mettre à contribution les voyageurs pour la réalisation de son programme d'élargissement de la connaissance du monde.

Avec Shaw, l'image cartographique de l'espace tunisien emprunte une échelle de description plus grande que lors des deux phases historiques précédentes. D'abord insérée dans des cosmographies ou atlas du monde, puis dans des ouvrages concernant l'Afrique, elle est désormais intégrée à des ouvrages plus détaillés consacrés au nord de l'Afrique, comme ces *Voyages de Shaw*, qui se concentrent sur la Barbarie⁴⁰.

La carte de Shaw propose une image à une échelle plus fine. La description à l'échelle de la Barbarie explique l'usage tout particulier de la carte du « Royaume de Tunis » (Saada, 2015). Cet espace intéresse tout particulièrement la cartographie occidentale, en raison des ambitions coloniales. Au début de XVIII^e siècle, trois puissances européennes se partagent et se disputent la conquête de nouveaux territoires et le monopole du commerce maritime : les Pays-Bas, la France et l'Angleterre. Les trois pays produisent évidemment un grand nombre de cartes pour servir leurs visées commerciales et colonisatrices. La naissance d'un modèle de cartographie directe de l'espace tunisien est une réforme cartographique profonde en un siècle de consolidation des empires coloniaux. Ce modèle paraît propre à éveiller chez ses lecteurs la conscience de la personnalité d'un pays, personnalité qui n'avait pas émergé naturellement jusqu'alors, du fait de la dépendance du territoire vis-à-vis de l'empire ottoman.

⁴⁰ Le terme repris dans la littérature européenne des XVI^e et XVIII^e siècle, il est à l'origine du toponyme « barbarie » qui désigne alors toute l'Afrique du nord.

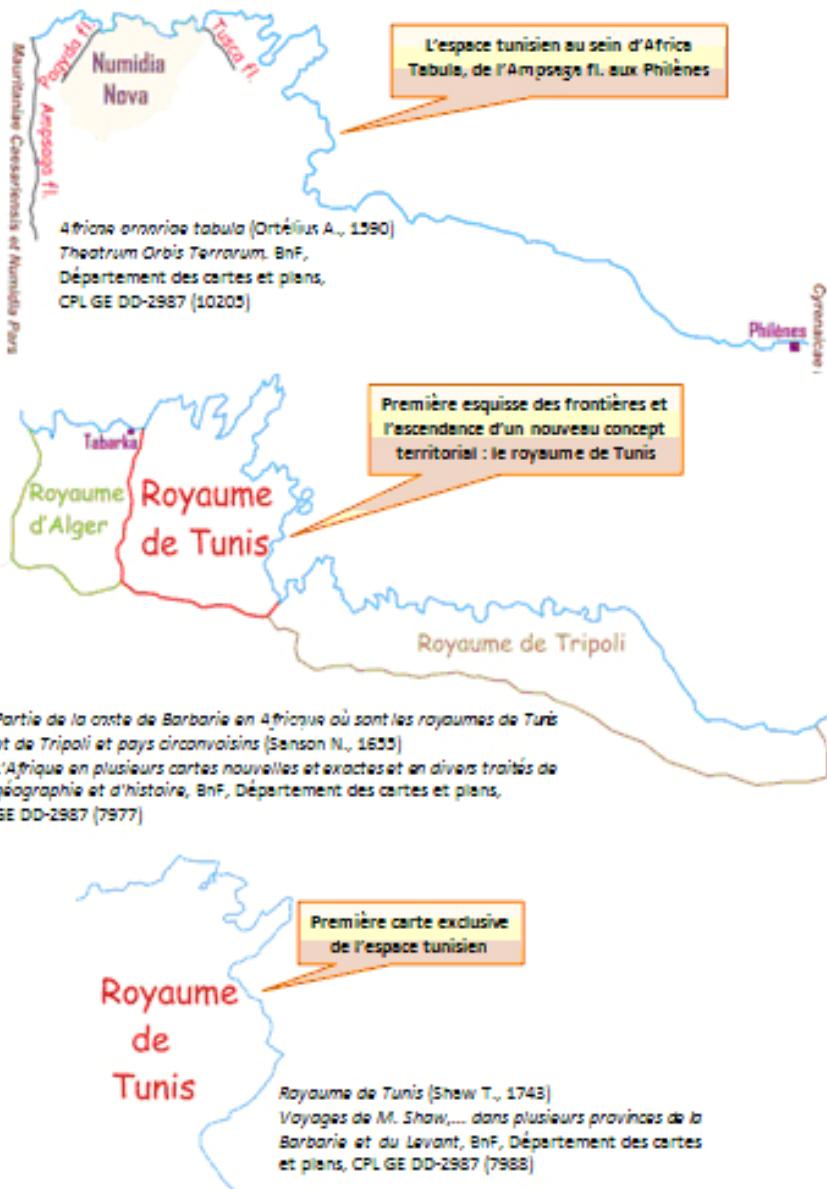


Figure 2 : L'espace tunisien au croisement des notions territoriales Africa et Tunis (détails repris au niveau du dessin dans les cartes modernes)

Source : Saada A., 2015

Conclusion

Cette étude a permis d'appréhender, à travers les cartes, un aspect particulier comme celui de l'espace tunisien et de souligner le passage du vocable d' « Africa » à l'expression de « Royaume de Tunis ». Au XVII^e siècle, la carte de Sanson incarne le travail politique de délimitation et de fixation des frontières entre les royaumes d'Afrique du Nord.

Au milieu du XVIII^e siècle, Shaw élabore une carte focalisée sur l'espace tunisien, à une échelle plus grande. C'est une véritable étape vers « la » carte de l'espace tunisien. L'Angleterre est donc le lieu de l'invention de l'espace tunisien au XVIII^e siècle. Bref, l'espace tunisien à l'époque moderne marque la régression d' « Africa » et l'émergence de « Tunis ».

Références bibliographiques

BACHROUCH T. (1977), *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis.

BEN SLIMANE F. (2006), La Tunisie de l'époque ottomane : le territoire comme lieu porteur de mémoire, *Des lieux porteurs de temps fragments de mémoires et récits en Méditerranée*, Rencontres d'Alexandrie, 1-4 septembre 2006.

BRAUDEL F. (1976), *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Paris, Armand Colin.

GAUTIER-DALCHE P. (2009), *La Géographie de Ptolémée en Occident, IV^e-XVI^e siècle*, Turnhout : Brepols.

PTOLEMEE C. (1928), *Géographie*, Texte traduit du grec en français par M. l'abbé Halma, imprimerie d'Eberhart, Paris

SAADA A. (2015), *L'espace tunisien vu de l'Occident, au croisement des notions territoriales Africa et Tunis - Concept et représentation dans la cartographie occidentale, du XVI^e au XVIII^e siècle*, Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Atelier national de reproduction des thèses-Université Lille 3.

SANSON N. (1665), *L'Afrique en plusieurs cartes nouvelles et exactes et en divers traités de géographie et d'histoire*, Paris.

SHAW T. (1743), *Voyages de M. Shaw,... dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, contenant des observations géographiques, physiques, philologiques sur les royaumes d'Alger et de Tunis, sur la Syrie, l'Égypte et l'Arabie Pétrée*, La Haye : J. Neaume.

ZEHOR Z. (1995), *Thomas Shaw (1692 - 1751) à Tunis et Alger : missionnaire de la curiosité européenne*, thèse de doctorat dirigée par Ann Thomson, soutenue à Caen.



ACTIONS A ENTREPRENDRE POUR ASSURER L'EQUILIBRAGE ET LE RENFORCEMENT DE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE DE LA WILAYA DE MILA

Soumia SOLLI

contact : soumia.souli68@gmail.com

Mots clés : armature urbaine ; équilibre ; développement ; maillage territorial.

Introduction

L'amélioration des conditions de vie dans les milieux urbains et ruraux par la recherche d'une meilleure organisation du territoire de la wilaya doit passer par un maillage urbain optimal, conditionné par des infrastructures de liaison et de transport performants, et un niveau d'équipement de qualité.

1. Situation de la wilaya de Mila

La wilaya de Mila est située dans le Nord-Est algérien à 464 m d'altitude, et à 33 kilomètres de la mer Méditerranée. Elle est aussi dans la partie Est de l'Atlas tellien, une chaîne de montagnes qui s'étend d'ouest en est sur l'ensemble du territoire nord du pays. La wilaya de Mila s'étend sur une superficie de 3 480,54 km². Elle est délimitée

- Au Nord Ouest par la wilaya de Jijel,
- Au Nord Est par la wilaya de Constantine,
- A l'Ouest par la wilaya de Sétif,
- A l'Est par les wilayas de Constantine et Skikda,
- Au Sud Est par la wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Au Sud par la wilaya de Batna (cf. Figure 1)



Figure 1 : situation de la wilaya de MILA

Source : <http://www.andi.dz/PDF/monographies/Mila.pdf>

2. Le relief

Le relief de la wilaya de Mila est structuré en trois ensembles morphologiques : au nord, un ensemble de hautes montagnes, caractérisé par les altitudes très élevées et des pentes excessivement marquées ; au centre, un ensemble associant vallées, collines et piémonts, voire même quelques hauts versants ; au sud, un ensemble de hautes plaines (plaines et collines) (cf. Figure 2).

La zone de Hautes montagnes couvre 20.8% de la superficie totale de la wilaya contre 28.8% pour la zone de plaines et collines et 50.4% pour la zone de Hautes plaines. Alors que 29.6% de la superficie totale du territoire est représenté par des terres de plus de 25% de pente contre 19.6% pour les terres dont la pente est comprise entre 12.5 et 25%, 26.8% pour les terres dont la pente varie de 3 à 12.5% et 24.3% pour celles dont la pente est faible et comprise entre 0 et 3%.

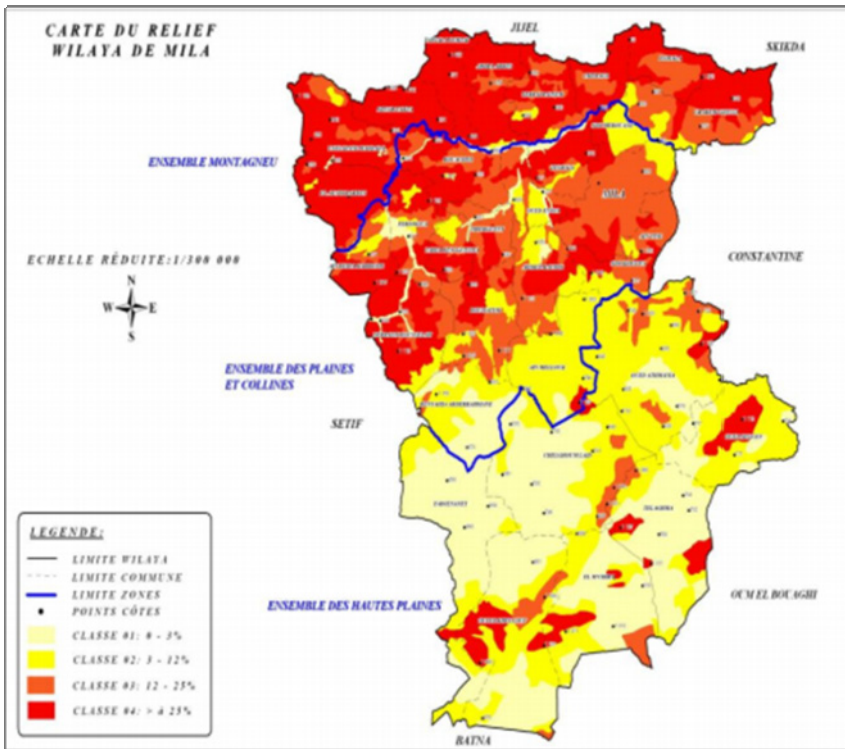


Figure 2 : relief

Source : <http://www.andi.dz/PDF/monographies/Mila.pdf>

3. Caractéristiques démographiques

Au premier recensement de l'Algérie indépendante (RGPH 1966), la population de la wilaya de Mila était estimée à 303 174 habitants. Une décade après, en 1977, cette population atteint les 378 655 habitants, les 511 605 habitants en 1987 puis les 674 480 en 1998 pour s'élever à 766 886 en 2008 (cf. Figure 3).

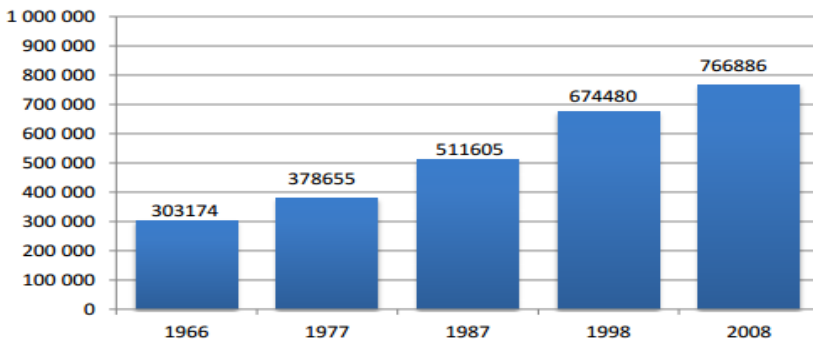


Figure 3 : Evolution de la population de la Wilaya de Mila (1966 – 2008)

Source : (RGPH)

La répartition spatiale de la population à travers la wilaya montre l'existence de plusieurs types de communes :

- Les communes attractives : elles ont toujours eu une dynamique démographique forte qui dépasse largement celle de la moyenne de la wilaya et même les taux nationaux. Elles sont au nombre de 7 : Ferdjioua, Chelghoum Laid, Teleghma, Tadjenanet, Oued Enja, Grarem Gouga, et Sidi Merouane et trois d'entre-elles émergent comme grands pôles d'attractivité : Ferdjioua, Chelghoum Laid et Tadjenanet,
- Les communes à équilibre en consolidation : elles sont au nombre de 5 : Oued Athemania, Ain Mellouk, Tiberquent, Tessala, et Ain Tine,
- Les communes à équilibre fragile : elles sont au nombre de 6 : Mila, Oued Seguen, Terrai Bainen, Zeghaia, Ain Beida Harriche et Yahia Beniguecha.

Etudes	Projets	Intervenants/ Pilotage	Observation
Révision des PDAU	-Mise en conformité avec les orientations du PATW et mise en place de PDAU INTERCOMMUNAUUX au sein des unités d'aménagement. -Développer une politique d'urbanisme et une politique de logement adaptée à la population et aux nouvelles exigences environnementales	DUC/APC	-Construire un développement équilibré de la commune - Promouvoir un urbanisme économe de l'espace - maîtriser la consommation d'espace et préservation des terres agricoles. "Faire la ville sur la ville" - Aménager la ville pour qu'elle garantisse un cadre de vie agréable et durable
Développement du transport collectif	Établir un plan de transport collectif : diagnostic et projet de réorganisation avec l'appui de la Direction des Transports. Développer et adapter l'offre de transport à la diversité du territoire et des usages, afin de limiter le handicap d'éloignement et de faible densité de la région.	Direction du Transport	- Consolider l'attractivité du territoire, son fonctionnement - Renforcer l'attractivité, l'intégration du territoire et sa bonne gouvernance - Adapter l'offre de transport à la diversité du territoire et des usages - Réajuster les services de transport collectif existant (Fréquence, horaire, régularité).
Etablissement de la Carte Economique des grands centres urbains : Mila, Chelghoum Laid, Ferdjioua, Tadjenanet,	Création d'établissements Economiques.	DPAT ; DMI ; DUC ; DTransport ; DTourisme...	- élever le niveau de l'activité économique - Innovation, émergence de nouvelles activités, -diversifier le tissu économique de la wilaya -Création d'un centre d'affaires (Mila) -Créer de nouveaux emplois -Créer des villes motrices du développement économique

Etude de modernisation et de requalification des tissus urbains anciens	La réhabilitation qualitative des cadres habités, des centres urbains "Faire la ville sur la ville"	DUC/APC/D. Culture/ D. Tourisme	Revalorisation des centres et de la centralité par des équipements structurants -densifier les centres ville, en limitant la hauteur, avec espaces verts au centre -Mise à niveau des pôles urbains
Etablissement du Schéma de cohérence des aires urbaines : Mila, Chelghoum Laid, Ferdjioua, Tadjenanet	Mise en cohérence des actions de développement territorial	DPAT ; DUC ; DE ; DTransport, D.Culture...	-Mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale -Un développement de la ville et de son territoire dans un souci d'économie et d'équilibre. -Solidarité intercommunale Maîtriser le foncier en centre ville
Consolidation du réseau d'agglomérations de la wilaya	Infrastructures de liaison Développement des transports collectifs Plan de transport à l'échelle de la wilaya/ Aires urbaines	DTP; DUC; D.Transport; DPAT	Renforcement de l'attractivité des pôles urbains et désenclavement des centres à promouvoir
Étude de gestion urbaine de proximité	Restructuration et requalification urbaine.	DUC; DPAT; D.Culture	Amélioration du fonctionnement des quartiers, du cadre et de la qualité urbaine Valorisation des investissements
Développement d'un Pôle touristique	Création d'activités Valorisation du patrimoine culturel	DT;DUC;DPAT;DE, D.Culture	Renforcement de la base économique des agglomérations. Attractivité
-Carte Sociale Urbaine : développement social et urbain -	Projets logements, équipements publics, animation sociale,	DUC; DPAT, DE, DT; DAS	Interaction entre cadre urbain et action sociale

Tableau 1 : Actions à entreprendre pour assurer l'équilibrage et le renforcement de l'armature urbaine et rurale de la wilaya.

Source : Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de MILA

Avoir une armature urbaine multipolaire constitue un atout mais peut à l'inverse devenir une source de déséquilibres si les politiques d'aménagement et de développement ne valorisent pas cet atout par la mise en place des territoires fonctionnels. D'une part, l'efficacité des réseaux d'infrastructures et de transports collectifs constitue un enjeu majeur pour relier les différents pôles de vie et de mobilité, d'autre part, la mise en place d'échelles de

gouvernance adaptées au caractère multipolaire du territoire et susceptibles de tenir compte de ses mutations constitue un enjeu pour pouvoir à terme s'inscrire dans la dynamique du réseau métropolitain constantinois. Ainsi, il est impératif de repenser et d'organiser les déplacements à l'échelle du territoire de la wilaya et d'envisager de nouveaux modes de gouvernance entre intercommunalités. En effet, le fonctionnement de la wilaya en quatre grandes aires urbaines nécessite une nouvelle manière de gérer les collectivités locales.

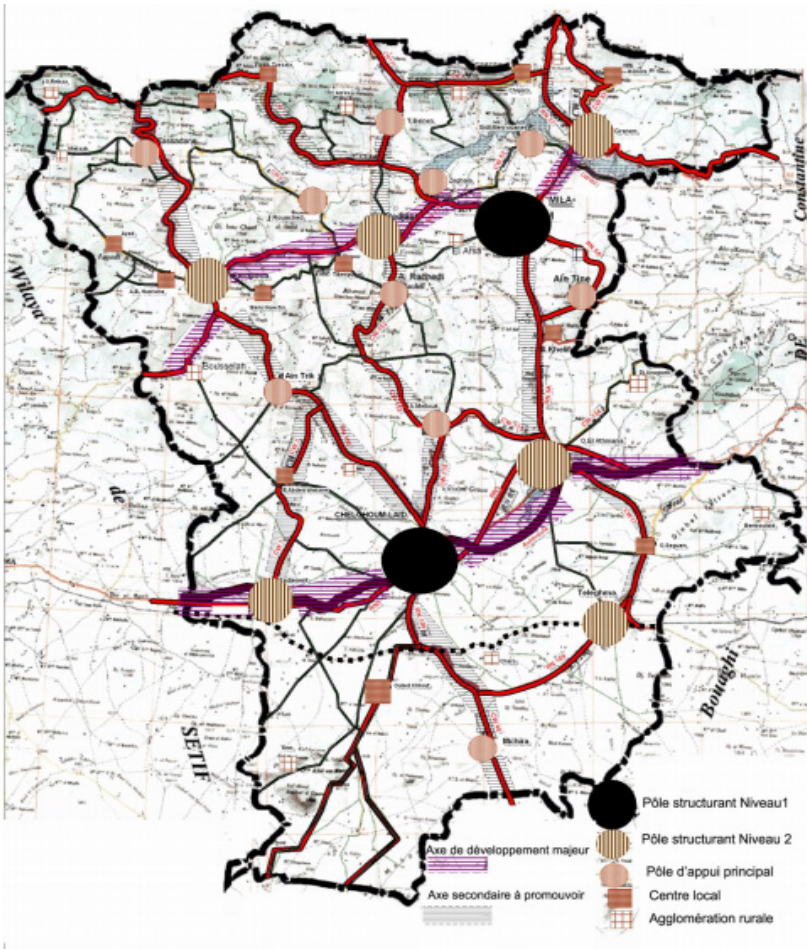


Figure 2 : l'armature urbaine 2030

Source : Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de MILA

Références bibliographiques

PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA WILAYA DE MILA

<http://www.andi.dz/PDF/monographies/Mila.pdf>

L'ARMATURE URBAINE BRETONNE, synthèse des fiches de lecture

SOUKEHAL B., Villes, villages et problématique de l'alimentation en eau potable, Thèse de doctorat, La wilaya de MILA, 303 p.
Stratégie de développement durable de la wilaya de Mila.



Liste des auteurs *(par ordre alphabétique)*

ACHOURI Walid, LR Syfacte Université de Sfax – UMR IDEES 6266
Université de Rouen

BARON Myriam, Lab'Urba EA 3482 Université Paris Est Créteil

BELAREM Mongi, King Abdulaziz University Jeddah, ATCIG

BEN REBAH Maher, UMR Géographie-cités 8504 (chercheur
associé)

BENNASR Ali, LR Syfacte Université de Sfax

BONNET Emilie, UMR IDEES 6266 Université de Rouen

BOULINEAU Emmanuelle, UMR EVS BioGéophile 5600 Université de
Lyon, ENS de Lyon

BRENNETOT Arnaud, UMR IDEES 6266 Université de Rouen

DHIEB Mohsen, King Abdulaziz University of Djeddah

FROUILLOU Leïla, UMR Géographie-cités 8504 Université Paris I
Panthéon Sorbonne

GANNA Alia, IRMC Tunis / CNRS

GRASLAND Claude, UMR Géographie-cités 8504 Université Paris
Diderot – Paris 7

HANGRI Manal, Université de Constantine 03

HANNACHI Hanene, LR Syfacte Université de Sfax

LABIADH Inès, Université de Grenoble - Alpes

LAMBERT Nicolas, UMS RIATE 2414 CNRS

LANGAR Ali, LR Syfacte Université de Sfax – UMR Géographie-cités
8504 Université Paris Diderot – Paris 7

NASR Monaem, LR Syfacte Université de Sfax

NCIRI Hassan, LR Syfacte Université de Sfax

OBAME Alain-Hugues, CNE/MINRESI (Cameroun)

REBHI Ali, LR Syfacte Université de Sfax

DE RUFFRAY Sophie, UMR IDEES 6266 Université de Rouen

SAADA Afef, LR Syfacte Université de Sfax

SAADAOUI Khaoula, LR Syfacte Université de Sfax – Lab'Urba EA
3482 Université Paris Est

SALLEMI Racha, UMR 208 PALOC IRD/MNHN, UR BICADE FLAH
Manouba

SIGANKWE E. B. Tiemeni, Centre National d'Education, Yaoundé

SOLLI Soumia

SOURNA LOUMTOUANG Erick, CNE/MINRESI (Cameroun)

TALEB Marouen, UR VDEC-ISTEUB, ENAU

VAN HAMME Gilles, IGEAT Université Libre de Bruxelles

VANDERMOTTEN Christian, Université libre de Bruxelles, Académie
royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

VIGNERON David, Groupement de Recherche et d'Information sur
la Paix et la sécurité

YENGUI Taher, LR Syfacte Université de Sfax

ZANIN Christine, UMR Géographie-cités 8504 UMS RIATE 2414,
Université Paris Diderot – Paris 7

ZNETI Hedi, LR Syfacte Université de Sfax



Comité d'organisation

M. BARON, Université Paris Est Créteil, Lab'Urba EA 3482

A. BENNASR, Université de Sfax, LR Syfacte

C. GRASLAND, Université Paris Diderot, UMR Géographie-cités 8504

H. HANNACHI, Université de Sfax, LR Syfacte

A. LANGAR, Université de Sfax, LR Syfacte

M. NASR, Université de Sfax, LR Syfacte

S. de RUFFRAY, Université de Rouen, UMR IDEES 6266

A. SAADA, Université Jendouba, LR Syfacte

T. YENGUI, Université de Sfax, LR Syfacte

I. ZAAG, Université de Sfax, LR Syfacte

C. ZANIN, Université Paris Diderot, UMR Géographie-cités 8504 –
UMS RIATE 2414

H. ZNETI, Université de Sfax, LR Syfacte



Comité scientifique

F. BABINGER, Université de Madrid

V. BACHMAN, Université de Francfort

A. BELHEDI, Université de Tunis

A. BENNASR, Université de Sfax

H. BOUBAKRI, Université de Sousse

A. BRENNETOT, Université de Rouen

Y. DJELLOULI, Université du Maine

C. GRASLAND, Université Paris-Diderot

F. GUERIN-PACE, INED

M. HADDY, Université de Rabat

E. MATEUDI, Université d'Aix-Marseille

C. VANDERMOTTEN, Université de Bruxelles

E. VERDEIL, CNRS – LATTIS Université Paris Est



Table des matières

Remerciements	3
Présentation du Colloque	5
Programme du Colloque.....	11
Résumés des communications	15
Thématique Maillage	17
L'ÉVOLUTION DU MAILLAGE ADMINISTRATIF DU CENTRE OUEST TUNISIEN	19
LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF TUNISIEN : ENTRE ENJEUX POLITIQUE ET ADMINISTRATIF ET REPRÉSENTATION CITOYENNE.....	29
REFORME RÉGIONALE ET DYNAMIQUE DU SYSTÈME MIGRATOIRE – APPLICATION AU CAS DE LA FRANCE ET DE LA TUNISIE	39
LE FOOTBALL EN TUNISIE : ENJEUX POLITIQUES ET MAILLAGES	47
ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE, ENTRE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE ET DÉCENTRALISATION PARTISANE : LE CAS DES COMMUNES <i>NON GRATA</i> AU CAMEROUN ET AU GABON	55
TERRITOIRES SENSIBLES EN EAUX TROUBLES : LA GOUVERNANCE DES ÎLES INOCCUPÉES EN TUNISIE ENTRE LA PRÉEMPTION DU POUVOIR CENTRAL ET LES ASPIRATIONS LOCALES.....	65
MAILLAGE, CARTOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ENTRE RÉFLEXION TERRITORIALE ET POUVOIR.....	75
Thématique Elections	83
UNE ANALYSE MULTISCALEIRE DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE EN FRANCE ET EN TUNISIE : INTERET ET LIMITE D'UNE APPROCHE COMPARATIVE	85
LE DÉCOUPAGE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX AUX ÉTATS- UNIS : VERS UNE CONTINUITÉ DES MOBILISATIONS POLITIQUES ?	95
DECOUPAGES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES AU CAMEROUN POST-MONOLITHIQUE : UN PROJET HÉGÉMONIQUE DU POUVOIR ? .	103

MAILLAGES TERRITORIAUX ET REPLIS IDENTITAIRES : ENJEUX ET DÉCLINAISONS DE L'IDENTITÉ ETHNO-RÉGIONALE SUR LA SCÈNE POLITIQUE CAMEROUNAISE	111
REFONTE DU PAYSAGE POLITIQUE ET CONTINUITES SOCIO-TERRITORIALES ENTRE LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2011 ET 2014	119
STRUCTURATIONS NATIONALES VERSUS STRUCTURATIONS REGIONALES DANS L'ESPACE ELECTORAL EUROPEEN.....	129
l'APPROPRIATION CITOYENNE DE LA DECENTRALISATION AU MALI.....	141
CONCEPTION ET MISE EN œuvre D'UN SIG ELECTORAL : APPLICATION AUX ELECTIONS TUNISIENNES	147
Thématique Inégalités.....	157
MAILLAGE ET INEGALITES MULTI-TERRITORIALES DES UNIVERSITES FRANCAISES AUX UNIVERSITES FRANCILIENNES	159
LA REGIONALISATION EN BULGARIE	167
UN BILAN APRES LA CHUTE DU RIDEAU DE FER	167
VERS UN REGIONALISME NEOLIBERAL, LA NOUVELLE CARTE DES REGIONS FRANCAISES	175
DECENTRALISATION ET RENFORCEMENT DU POUVOIR LOCAL : LA TUNISIE A L'EPREUVE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES	183
REHABILITATION URBAINE ET DISPARITES SOCIO-SPATIALES : L'EXEMPLE DU QUARTIER MENCHIA A KAIROUAN	193
DELEGATIONS FRONTALIERES ENTRE MARGES ET APPARTENANCES TERRITORIALES LE CAS DE JEBENIANA (TUNISIE).....	203
Présentation des posters	213
RECOMPOSITIONS SPATIALES DANS L'ESPACE PERIURBAIN TUNISOIS : L'EXEMPLE DE L'ESPACE PROGRAMME D'OUED ELLIL.....	215
L'ETALEMENT URBAIN DANS LES VILLES ALGERIENNES : PROCESSUS D'URBANISATION ET INEGALITES TERRITORIALES	231
« CAS DE M'DAOUROUCHE »	231
FOOTBALL et hiérarchie urbaine EN TUNISIE (1955 – 2015).....	239
INDIVIDUALISATION DE l'espace tunisien DANS LA CARTOGRAPHIE OCCIDENTALE MODERNE (XVI ^e - XVIII ^e siècles).....	247
ACTIONS A ENTREPRENDRE POUR ASSURER L'EQUILIBRAGE ET LE RENFORCEMENT DE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE DE LA WILAYA DE MILA.....	257
Liste des auteurs	265
Comité d'organisation	267

Comité scientifique	269
Table des matières	271

MONASTIR 2016 : MAILLAGES TERRITORIAUX, DEMOCRATIE ET ÉLECTION
15-16 Janvier 2016

